






600094533U

PRINCIPES
DISCUTÉS.
TOME CINQUIÉME.

PRINCIPES DISCUTÉS,

Pour faciliter l'intelligence des Livres Prophètiques, & ſpécialement des Pſaumes, relativement à la Langue originale ;

Accompagnées de pluſieurs Diſſertations ſur les Lettres II, III, IV, & V. de M. l'Abbé de Villefroy, dans leſquelles il eſt traité de la conduite de Dieu à l'égard de ſon Egliſe depuis le commencement du monde.

Subſequi grandia noſtra lux,
Non nova, ſed novè.

TOME CINQUIE'ME.



À PARIS,
Chez CLAUDE HERISSANT, Libraire-Imprimeur, rue neuve Notre-Dame.

M. DCC. LVIII.
Avec Approbation & Privilége du Roi.



PRINCIPES DISCUTÉS,

Pour faciliter l'intelligence des Livres Prophètiques, & ſpécialement des Pſaumes, relativement à la Langue originale.

QUATRIÉME DISSERTATION,

Sainteté de l'Egliſe dans tous les temps qui ont précédé l'Incarnation.



EMANDER ſi l'Egliſe eſt juſte & ſainte, dans quelque temps qu'on la conſidère, ſoit avant, ſoit après l'Incarnation, c'eſt demander s'il a exiſté ſur la terre depuis le commencement du monde, & s'il exiſtera juſqu'à la

fin des siècles, un corps d'adorateurs du vrai Dieu, qui se soit manifesté par une succession de culte non interrompue. La justice & la sainteté sont tellement essentielles à l'Eglise, qu'on ne peut la supposer existante, sans la concevoir en même temps revêtue de toutes les qualités qui la rendent l'objet des complaisances de son Dieu. C'est donc avoir démontré qu'elle est sainte, que de démontrer qu'elle existe; de même que si l'on pouvoit faire voir un seul instant où elle eût cessé de produire des Saints, on auroit dès-lors assigné l'époque de son anéantissement.

L'évidence de ces deux propositions réciproques se fait sentir par un raisonnement bien simple fondé sur l'Ecriture. Tout est pour les Elus, dit S. Paul en plusieurs endroits de ses Ecrits (*a*). *Omnia propter Electos*. Rien n'existe donc que par rapport à eux. S'il n'y avoit plus d'Elus, plus de Saints sur la terre, non-seulement l'Eglise cesseroit d'être; le monde entier

* I. Cor. iij. 22. II. Cor. iv. 15. II. Tim. ij. 10.

rentreroit dans le néant. Car, selon S. Augustin, les méchans même ne subsistent ici-bas que pour deux raisons, ou dans l'espérance de leur conversion, & par conséquent pour devenir des Saints, ou pour exercer la patience de ceux qui le sont déja. * Ainsi, dès que le corps des Elus sera complet, & que tous auront fini leur carrière mortelle, le reste des hommes deviendra inutile aux desseins du Tout-puissant. Ce n'est que pour moissonner le bon grain de son Royaume, que le Père de famille entretient le champ de l'*Eglise* & celui du monde. Lorsque le dernier bon grain sera recueilli, & qu'il ne restera plus que de la paille, tout finira dans la nature pour être absorbé dans l'Eternité.

De-là il suit que, dès que l'on voit un culte permanent relatif au vrai Dieu, une Eglise non interrompue, une succession de Pasteurs légitimes, on conçoit aussi-tôt qu'il est des Justes

* Omnis homo, aut ideò vivit, ut corrigatur; aut ideò vivit, ut per illum bonus exerceatur. *Tract. sup. Psalm.* 54. ℣. 1.

& des amis de Dieu en faveur desquels tout cela subsiste.

Ce raisonnement est si convaincant, que le célèbre M. Bossuet ne craint point de le répéter & de le tourner en cent façons différentes dans ses écrits contre les Protestans; & c'est un des plus forts argumens dont il se serve, pour leur prouver la perpétuelle visibilité de l'Eglise, même dans les temps qui ont précédé l'Incarnation.

C'est en marchant sur les traces de cet illustre Défenseur de l'Eglise, que nous aurons plusieurs fois recours à ce principe dans la suite de cette Dissertation. Les propres paroles de cet Auteur nous fourniront même souvent les preuves dont nous aurons besoin. Comme il ne parle qu'après toute l'Antiquité, &, pour ainsi dire, l'Ecriture Sainte à la main, son autorité nous est chère, & le sera sans doute à tout bon Catholique.

Nous aurons soin de puiser principalement dans les Livres inspirés. Nous consulterons aussi & nous exposerons les sentimens des Peres, & sur-tout ceux de S. Augustin sur cette matière. Les Interprètes & les Théo-

logiens Catholiques feront pareillement appellés en témoignage, & ils dépoferont, non de ce que leur imagination leur aura fait trouver bon, non de ce que l'efprit particulier leur aura dicté ; (ces fources feroient trop fujettes à l'illufion,) mais de ce qu'ils auront appris de leurs Pères dans la foi, de la fainte Eglife Catholique, Apoftolique & Romaine dans le fein de laquelle réfide toute vérité.

Si quelquefois nous citons des Auteurs qui ne font pas avoués par l'Eglife, c'eft moins pour nous autorifer de leur fuffrage, que pour repouffer leurs partifans par leurs propres armes. Les Pères n'ont pas négligé dans leurs Ecrits ce moyen de défendre la Religion.

Nous avons dit plufieurs fois dans nos quatre premiers Volumes, & Mr l'Abbé de Villefroy l'avoit dit avant nous, tantôt en termes exprès, tantôt d'une manière équivalente, que l'Eglife d'Ifraël ne fait qu'un feul & même corps avec l'Eglife Chrétienne ; que c'eft la même Eglife devant & après l'Incarnation ; qu'elle embraffe fans interruption tous les temps, depuis le

premier homme, jusqu'à la fin des siècles.

Ce principe d'une Eglise toujours subsistante, & jamais interrompue, est un des premiers que la Religion nous enseigne. Il est si évident par lui-même, qu'on ne peut regarder que comme un effet prodigieux de la force des préjugés que l'on employe tant de subterfuges, pour affoiblir, s'il étoit possible, une vérité si constante. Les Protestans l'ont niée & la nient encore tous les jours, quoique quelquefois il s'en trouve qui y reviennent, comme par une propension naturelle : (tant il est vrai qu'il faut combattre habituellement contre ses propres lumières, quand on est une fois dans la voie de l'erreur.) Il en est d'autres dont le systême ne s'accommode pas davantage d'un tel Principe.

En effet, si on le suppose incontestable, comme il sera démontré tel dans la suite, comment pourroit-on justifier le mépris que l'on affecte pour cette partie du genre humain qui a précédé l'Incarnation, & qui seule étoit alors en possession de rendre à l'Eternel un véritable culte, c'est-à-dire

pour la Nation sainte ? Jamais idées ne furent plus inconciliables. Il est donc nécessaire de mettre tout en œuvre, pour couvrir de nuages cette première vérité si incommode ; & c'est d'abord à quoi l'on s'attache. On ne veut appercevoir dans les tems malheureux de l'ancienne Loi, qu'une masse de perdition commune, dont il échappe à peine quelqu'ame d'élite de tems à autre. Si donc on est forcé de reconnoître Dieu même pour auteur de la Loi qui fut donnée à Moyse sur le mont Sinaï, ce sera à condition qu'on la chargera de tant de qualités odieuses, qu'il ne sera plus possible de la considérer qu'avec horreur. Quelle peinture, hélas ! nous en fait-on ? Il semble que le Dieu de toute bonté ne l'ait donnée que dans sa colère, & qu'il ait eu un dessein prémédité de damner ses observateurs, en leur faisant ce dangereux présent.

Mais, quoi ! le souverain Maître de l'Univers se seroit-il joué de son Peuple pendant l'espace de plus de quinze siècles ? Tout l'appareil majestueux de la Religion qu'il avoit établie par le moyen de cette Loi, n'auroit-il été

qu'un vain spectacle uniquement destiné à amuser les descendans des Patriarches ? Pourroit-on le penser sans frémir ?

Le systême qui suppose que l'Eglise ne consiste que dans les Justes, n'est pas moins contraire à cette vérité primordiale d'une Eglise toujours subsistante. En effet, si l'on pense qu'il n'y a pas toujours eu des Justes avant Jésus-Christ, & cependant que l'Eglise n'admette dans son sein que ceux qui sont marqués du sceau de la sainteté, il est nécessaire de conclure que dans ces tems-là l'Eglise a souffert des momens d'éclipse. Et de-là quelle terrible conséquence ! Ceux qui s'opiniâtrent à soûtenir ce principe, se ferment sans doute les yeux pour ne pas appercevoir ce qui en résulte. Le voici néanmoins. C'est qu'en assignant à l'Eglise un seul moment d'interruption, ils sont dès-lors forcés de ne plus reconnoître pour saints les personnages éminens en vertu dont l'Ecriture même fait mention, depuis l'instant qu'ils auront choisi pour y fixer l'époque de cette interruption jusqu'à l'arrivée du Sauveur. Car voici deux propositions incontestables. La

première : Hors de l'Eglise, il n'y a point de salut. La seconde, qui est de S. Augustin contre les Donatistes : L'Eglise ne peut pas être interrompue sans périr : *Ecclesia interrumpi non potest quin pereat* (a). Il s'ensuit donc que, dès le premier instant qu'elle auroit cessé de produire des Saints, elle auroit cessé d'être, même dans la suite des siècles & jusqu'à Jésus-Christ qui seul étoit capable de la rétablir. Ces conséquences seroient toutes légitimes, si le principe qui sert de base à tout cet édifice avoit quelque solidité.

Mais que toutes ces idées sont étrangéres à celles que la Tradition nous donne sur la durée perpétuelle de l'Eglise depuis le commencement du monde, jusqu'à la fin des siècles ! » L'Eglise, dit S. Augustin, est composée de tous » les âges : le premier s'étend depuis » Adam jusqu'au déluge ; le second, de» puis le déluge, c'est-à-dire, depuis » Noé jusqu'à Abraham ; le troisiéme, » depuis Abraham jusqu'à David ; le » quatriéme, depuis David jusqu'à la

* Lib. 5. contra Donatistas. De Baptismo. Tom. 9. pag. 109.

» captivité de Babylone ; le cinquième, » depuis cette captivité jusqu'à la naissance de Jésus-Christ ; & le sixième, » depuis Jésus-Christ jusqu'à la fin du » monde (a). «

Cette même perpétuité de l'Eglise depuis la naissance du monde, & sa distribution en six âges, se voit encore *Lib. de catechizandis rudibus*, *cap.* 22. Dans le Livre de l'Enchiridion *de fide, spe & charitate*, le saint Docteur établit une autre distribution de l'Eglise ; il la considère avant la Loi, sous la Loi, sous la Grace, & dans la paix, c'est-à-dire dans l'éternité. C'est toujours la même pensée sous d'autres termes.

En effet, » ce n'est pas seulement, » dit-il ailleurs, depuis la présence cor» porelle de Jésus-Christ sur la terre, » que l'Eglise subsiste ; mais depuis Abel » le juste, jusqu'à la fin du monde, » l'Eglise persévère comme dans un pé» lerinage, au milieu des persécutions » du monde & des consolations de » Dieu (b). «

(a) Quæst. in Judices, Lib. 7. Tom. 3. p. 620.

(b) Lib. 18. de Civ. Dei, cap. 51.

Saint Augustin étoit si persuadé que l'Eglise qui a précédé Jésus-Christ, ne fait qu'une seule & même Eglise avec celle qui l'a suivi, & que l'une & l'autre ne sont qu'un même corps, dont le chef est un Dieu fait homme, qu'il ne cesse de répéter cette vérité dans ses Ecrits. Tantôt il nous assure que cette Eglise ne consiste pas seulement dans ceux qui ont commencé d'être Saints après l'Incarnation, mais que tous ceux qui ont été Saints, dans quelque temps que ce soit, lui appartiennent. * Tantôt il nous représente ses différens états sous l'idée d'une société qui ne fait qu'un seul peuple, dont tous les citoyens ne forment qu'une même Cité. Que ceux qui la composent, aient vécu dans différens temps ; que les uns aient précédé la naissance du Messie ; que les autres soient venus après lui : peu importe. Tous ne sont qu'un même corps in-

* Ecclesiam accipite, fratres, non in his solis qui post Domini adventum & nativitatem esse cœperunt sancti ; sed omnes, quotquot fuerunt sancti, ad ipsam Ecclesiam pertinent. *Serm. 4. de Jacob & Esaü.*

divisible. L'Eglise qui a enfanté les Apôtres, les Martyrs de la nouvelle Loi & tous les bons Chrétiens, est la même identiquement qui a engendré Abel, Enoch, Noé, Abraham, Moyse & les Prophètes (*a*). Rien de plus formel que cette doctrine.

Cette Cité qui est unique, quant à son état d'Eglise militante, en renferme cependant deux dans son sein; l'une des bons, l'autre des méchans, qui se perpétuent sans interruption depuis la naissance du genre humain jusqu'à la consommation des siècles. La différence de leurs inclinations & de leurs volontés est la seule chose qui les sépare (*b*).

(*a*) Quæ autem peperit Abel & Enoch & Noë & Abraham, ipsa peperit Moysen & Prophetas tempore posteriores ante adventum Domini; & quæ istos, ipsa & Apostolos & Martyres nostros & omnes bonos Christianos. Omnes enim diversis quidem temporibus nati apparuerunt, sed societate unius populi continentur, & ejusdem civitatis cives labores hujus peregrinationis experti sunt, & quidam eorum nunc experiuntur, & usque in finem cæteri experientur. *De Bapt. contr. Donat. Lib.* 1. *cap.* 16.

(*b*) Duæ itaque civitates, una iniquorum,

Si l'on jette encore les yeux sur les différentes figures sous lesquelles saint Augustin nous représente l'Eglise, on ne trouvera rien qui ne soit une nouvelle preuve de sa durée perpétuelle.

Ici c'est un arbre planté dès le commencement du monde. Il s'est fortifié dans Abraham, Isaac, Jacob & leur postérité, ce qui forme l'Eglise de ces temps-là. Et l'Israëlite charnel & l'Israëlite spirituel tout y est compris. * Cet arbre a été élagué de temps à autre. Plusieurs de ses branches, ou inutiles, ou mortes, ou dont la contagion auroit été dangereuse, ont été retranchées. Mais sans parler de la bénédiction attachée au tronc incorruptible de cet arbre, il est toujours resté des branches chargées de bons fruits; & celles qui ont mérité d'en

---

altera sanctorum, ab initio generis humani usque in finem seculi perducuntur, nunc permixtæ corporibus, sed voluntatibus separatæ. *Lib. de catech. rudib. cap.* 19.

* In Abraham & Isaac & Jacob totam Ecclesiam ejus cogitate, omne semen Israël cogitate; omne autem semen Israël cogitate, non solùm quod est ex carne, sed etiam quod est ex fide. *In Psalm.* 134.

être exclues, ont été remplacées par d'autres plus utiles & plus fructifiantes. Toutes ensemble forment cet arbre unique qui appartient à Abraham, à Isaac & à Jacob (*a*).

Là, cette Eglise nous est représentée sous l'emblême d'un troupeau de brebis distribuées à la vérité en plusieurs bergeries, mais qui ne forment cependant qu'un même bercail, & qui n'ont qu'un seul Pasteur (*b*). Rien n'est si commun dans saint Augustin que

---

(*a*) Arborem quidem benedixit quamdam, eamque olivam creavit, sicut dixit Apostolus, ipsos Patriarchas sanctos, unde effloruit populus Dei; sed hæc arbor olivæ putata est, non amputata, & inde superbi rami fracti sunt.... Manserunt tamen rami boni & utiles; nam inde Apostoli: & cùm ibi rami utiles relicti essent, per Dei misericordiam insertus est oleaster gentium.... Hæc una arbor est pertinens ad Abraham, Isaac & Jacob. *Ibid.*

(*b*) Nonne ergò idem Dominus de duabus istis plebibus in uno futuris dixit: „ Habeo „ & alias oves quæ non sunt ex hoc ovili. “ Loquebatur Judæis. „ Oportet me, inquit, & „ eas adducere, ut sit unus Grex & unus „ Pastor. “ *Serm.* 137. *de Verb. Evang. Joan.* 10.

cette espèce de langage figuré qui, par différentes expressions, tend toujours au même objet.

Mais rien ne montre avec plus de force combien ce S. Docteur étoit éloigné de croire que l'Eglise ait pû cesser d'être un seul instant : rien n'établit avec plus d'évidence que l'Eglise est une & toujours la même dans tous les temps, que la maniére dont il s'en explique dans son Traité contre les Juifs. C'est dans le moment le plus critique pour elle qu'il la considére alors, c'est-à-dire, lorsque Jésus-Christ par la forme qu'il lui donne, semble, pour ainsi dire, faire une création nouvelle qui soit l'anéantissement de tout ce qui avoit existé auparavant. Mais le saint Evêque, instruit à l'Ecole de l'Ecriture, est bien éloigné d'adopter des principes que l'esprit particulier peut seul suggérer. S'il apperçoit la réprobation de la Synagogue dans la figure des branches infidèles & superbes qui sont retranchées de l'arbre de l'Eglise, selon le langage de saint Paul, il voit aussi dans les successeurs des Patriarches & des Prophètes, *un germe qui ne peut pas périr*, un oli-

vier qui porte toujours son fruit dan la maison du Seigneur. * Il voi dans le Psaume 79. cette Eglise repré sentée sous l'emblême d'une vign plantée de la main du Seigneur, qui e prend un soin continuel.

Et que l'on ne dise pas que, lorsque Jésus-Christ est venu se revêti de notre nature, il a arraché cett vigne qu'il avoit cultivée pendant tan de siècles, pour en planter une autre S. Augustin démentiroit encore cett prétention. Persuadé que l'Eglise qu subsistoit à l'arrivée du Sauveur su la terre, n'a point été anéantie pou lui en substituer une autre, il nou assure, fondé sur l'Evangile, qu'elle n' fait alors que changer d'état & deve nir plus parfaite, puisqu'il est dit ex pressément dans la parabole du Pèr de famille en S. Mathieu, Ch. 21. ℣. 14

---

* In Psalmo 51. 10. per olivam fructi feram significatur, & dicit: *Ego autem, sicu oliva fructifera in domo Dei, speravi in mis ricordiâ Dei in æternum.* Neque, quia fract sunt infideles & superbi, ac per hoc infru ctuosi rami, ut insereretur oleaster gen tium, ideò perire potuit radix Patriarcharu & Prophetarum.

» Il perdra ces méchans, comme ils » le méritent, & *il louëra* sa vigne » à d'autres vignerons. « En effet, il n'est pas dit, remarque S. Augustin, *Il arrachera cette vigne, & il en plantera une autre*; mais il est dit qu'*il louëra cette même vigne à d'autres vignerons*. Car, continue le même S. Docteur, c'est toujours la même société des Saints, la même Cité de Dieu, la même assemblée des enfans de promission, qui se succédent sans interruption jusqu'à la fin des siècles; temps auquel elle recevra la récompense due à ses travaux. * Ce langage fondé sur les saints Livres ne

* *Respice de cœlo, & vide, & visita vineam istam, & perfice eam quam plantavit dextera tua....* Ipsa enim est vinea de quâ dicitur: *Vineam ex Ægypto transtulisti.* Non enim Christus aliam plantavit, sed ipsam veniendo in melius commutavit. Sic & in Evangelio legitur, Matth. xxj. 41. *Malos male perdet, & vineam suam locabit aliis agricolis.* Non enim ait, *Eradicabit, aliamque plantabit*; sed, *Eamdem ipsam locabit aliis agricolis.* Eadem namque est sanctorum societate civitas Dei, & congregatio filiorum promissionis, mortalium decessione & successione complenda, atque in fine seculi simul in omnibus immortalitatem debitam receptura.

forme-t'il pas une preuve complette en faveur de la perpétuité de l'Eglise? Et peut-on y opposer, nous ne disons pas des difficultés sérieuses, mais seulement des doutes tant soit peu raisonnables?

A cela si l'on ajoûte que Jésus-Christ lui-même nous avertit qu'il n'est pas venu détruire la Loi, mais l'accomplir, c'est-à-dire, lui donner la dernière perfection, *Non veni solvere Legem, sed adimplere*; peut-on ne pas être convaincu que l'Eglise avant ou après l'Incarnation, sous la Loi de nature, sous la Loi écrite, & sous la Loi de grace, soit un seul & même corps, qui a reçu à la vérité dans différens temps plusieurs sortes de configurations, selon qu'il a plû à la divine Providence, mais cependant dont l'essence, toujours la même, ne reçoit aucune altération, & sur-tout dont la durée ne peut jamais être interrompue?

M. Bossuet a traité cette matière avec cette grandeur & cette force de raisonnement, qui caractérisent tous ses Ouvrages. Nous le suivrons dans ses détails & dans ses preuves, trop intéressans pour que nous négligions

de les rapporter ici. Et d'ailleurs les armes dont il s'est tant de fois servi avec succès contre les Protestans, sont précisément les mêmes qui sont ici de saison. Son discours sur l'Histoire universelle n'est guères moins rempli de traits lumineux qui entrent naturellement dans ce qui fait l'objet de cette Dissertation, & nous allons commencer par en faire usage.

» La Religion & la suite du Peuple » de Dieu, dit-il dans cet excellent » discours, * est le plus grand & le plus » utile de tous les objets qu'on puisse » proposer aux hommes. Il est beau » de se remettre devant les yeux les » différens états du Peuple de Dieu, » sous la Loi de nature & sous les Pa- » triarches, sous Moyse & sous la Loi » écrite, sous David & sous les Pro- » phètes, depuis le retour de la cap- » tivité jusqu'à Jésus-Christ, & enfin » sous Jésus-Christ, c'est à-dire, sous » la Loi & sous l'Evangile; dans les » siecles qui ont attendu le Messie, » & dans ceux où il a paru; dans ceux

---

* Pag. 136, 137 & 138.

» où le culte de Dieu a été réduit à
» un seul peuple, & dans ceux, où,
» conformément aux anciennes Pro-
» phéties, il a été répandu par toute
» la terre. «

Qu'il est ravissant ce tableau de la Religion & de la conduite de Dieu à l'égard de son Eglise, même avant l'Incarnation ! Quelle satisfaction ne goûte-t'on pas en le considérant attentivement ! Ce qui paroît à des esprits superficiels ou prévenus des objets d'une trop petite conséquence pour les occuper utilement, y devient pour des hommes éclairés & dociles des chef-d'œuvres toujours renaissans. La Grandeur & la Majesté divine s'y développent à chaque instant à leurs yeux.

En effet, » on ne peut rien conce-
» voir qui soit plus digne de Dieu,
» que de s'être premiérement choisi
» un peuple qui fût un exemple pal-
» pable de son éternelle Providence;
» un peuple, dont la bonne ou la mau-
» vaise fortune dépendît de la piété,
» & dont l'état rendît témoignage à
» la sagesse & à la justice de celui qui
» le gouvernoit. C'est par où Dieu a

» commencé, & ce qu'il a fait voir dans
» le peuple Juif. «

M. Bossuet fait ensuite une courte exposition des avantages qui regardent spécialement l'Eglise Chrétienne. Il continue son discours en parlant, tantôt du peuple d'Israël, tantôt du peuple Chrétien ; & il s'attache sur-tout à faire voir combien l'un & l'autre sont unis dans tout ce qui constitue l'essentiel de la Religion.

» Vous pourrez suivre aisément, » dit-il, l'histoire de ces deux peuples, » & remarquer comme Jésus-Christ » fait l'union de l'un & de l'autre; » puisqu'ou attendu, ou donné, il a » été dans tous les temps la consolation » & l'espérance des enfans de Dieu. «

» Voilà donc la Religion toujours » uniforme, ou plutôt toujours la mê- » me dès l'origine du monde. On y a » toujours reconnu le même Dieu » comme auteur, & le même Christ » comme Sauveur du genre humain. «

» Que si l'antiquité de la Religion » lui donne tant d'autorité, sa suite » continuée sans interruption & sans » altération depuis tant de siècles & » malgré tant d'obstacles survenus, fait

» voir manifestement que la main de
» Dieu la soûtient.

» Qu'y a-t'il de plus merveilleux
» que de la voir toujours subsister sur
» les mêmes fondemens dès le com-
» mencement du monde, sans que ni
» l'idolatrie ni l'impiété qui l'environ-
» noient de toutes parts, ni les Tyrans
» qui l'ont persécutée, ni les Héré-
» tiques & les Infidèles qui ont tâché
» de la corrompre, ni les lâches qui
» l'ont trahie, ni les sectateurs indi-
» gnes qui l'ont déshonorée par leurs
» crimes, ni enfin la longueur du temps
» qui seul suffit pour abbatre toutes les
» choses humaines, aient jamais été
» capables, je ne dis pas de l'éteindre,
» mais de l'altérer. «

Ne perdons point de vuë ces expressions fécondes en beautés. Elles sont puisées dans le sein même du dépôt sacré qui fait la régle de notre foi, & dès-lors elles méritent toute notre attention. *La Religion est toujours uniforme, toujours la même dès le commencement du monde : ... sa suite est continuée sans interruption, sans altération durant tant de siècles ; ... & elle subsiste sur les mêmes fonde-*

mens. Malgré toutes les traverses, qu'elle a eu à essuyer dans tous les temps, rien n'a pû, *je ne dis pas l'éteindre, mais l'altérer.* Jésus-Christ lui-même *fait l'union de l'un & de l'autre peuple.* Toutes ces vérités qui nous sont consignées dans les saints Livres, sont encore une preuve incontestable de leur grandeur & de leur divinité.

En effet, » Dieu, dit M. Bossuet, * » a réservé à son Ecriture une mar- » que de divinité qui ne souffre au- » cune atteinte; c'est le rapport des » deux Testamens... Par le rapport des » deux Testamens, on prouve que l'un » & l'autre est divin. Ils ont tous deux » le même dessein & la même suite. » L'un prépare la voie à la perfection » que l'autre montre à découvert : l'un » pose le fondement, & l'autre acheve » l'édifice.

» *Ainsi* tous les temps sont unis » ensemble, & un dessein éternel de » la divine Providence nous est révélé. » La Tradition du peuple Juif & celle

---

* *Hist.* Univers. pag. 341, 342, 344 & 345.

» du peuple Chrétien ne font ensem-
» ble qu'une même suite de Religion,
» & les Ecritures desdits Testamens
» ne font aussi qu'un même corps &
» un même Livre. «

Et un peu plus loin. » Afin que cette
» suite du peuple de Dieu fût claire aux
» moins clair-voyans, Dieu la rend
» sensible & palpable par des faits
» que personne ne peut ignorer, s'il
» ne ferme volontairement les yeux
» à la vérité. Le Messie est attendu
» par les Hébrenx; il vient & il ap-
» pelle les Gentils, comme il avoit
» été prédit. Le peuple qui le recon-
» noît comme venu, est incorporé au
» peuple qui l'attendoit, *sans qu'il y*
» *ait entre deux un seul moment d'in-*
» *terruption.* Ce peuple est répandu
» par toute la terre...

» Quelle consolation aux enfans de
» Dieu! mais quelle conviction de
» la vérité, quand ils voient que
» d'Innocent XI. qui remplit aujour-
» d'hui si dignement le siége de l'E-
» glise, on remonte sans interruption
» jusqu'à S.t Pierre établi par Jésus-
» Christ Prince des Apôtres, d'où en
» reprenant les Pontifes qui ont servi
» sous

» sous la Loi, on va jusqu'a Aaron
» & jusqu'à Moyse; de là jusqu'aux
» Patriarches, & jusqu'à l'origine du
» monde! Quelle suite! Quelle Tra-
» dition! Quel enchaînement merveil-
» leux! Si notre esprit naturellement
» incertain & devenu par ses incerti-
» tudes le jouet de ses propres rai-
» sonnemens; a besoin dans les ques-
» tions où il y va du salut, d'être fixé
» & déterminé par quelque autorité
» certaine, quelle plus grande auto-
» rité que celle de l'Eglise Catholique,
» qui réunit en même temps toute
» l'autorité des siècles passés, & les an-
» ciennes Traditions du genre humain
» depuis sa première origine! «

Tout ce que vient de dire M. Bossuet, est établi sur ce principe de S. Paul, que Jésus-Christ est aujourd'hui, qu'il étoit hier, & qu'il est aux siècles des siècles. *Jesus Christus herì, & hodiè, ipse & in secula.* Car, comme le remarque Estius sur ce passage de l'Epitre aux Hébreux, * cet argument nous montre que la foi des Anciens étoit

* Valet hoc argumentum etiam ad docendum quòd eadem sit fides antiquorum &

la même que la nôtre. Quoique J. C. ne fût pas encore revêtu de notre nature, il vivoit non-seulement dans la prescience de Dieu, mais encore dans la foi de ceux qui croyoient sa venuë.

C'est ce qui fait dire à M. Bossuet, * que *la Loi vient au-devant de l'Evangile*, que *la succession de Moyse & des Patriarches ne fait qu'une même suite avec celle de J. C.* Qu'*être attendu, venir, être reconnu par une postérité qui dure autant que le monde, c'est le caractère du Messie en qui nous croyons.*

Voilà donc ce que nous apprend la suite de la Religion mise en abbrégé devant nos yeux. Par le temps elle nous conduit à l'éternité. On y voit un ordre constant dans tous les desseins de Dieu, & une marque visible de sa puissance dans la durée perpétuelle de son Peuple. On reconnoît que l'Eglise a une tige toujours subsistante, dont on ne peut se séparer sans se perdre; & que ceux qui, étant unis à cette

---

nostra. Nam licèt tunc nondum esset Christus homo, erat tamen in præscientiâ Dei, & in fide illorum qui credebant in eum venturum.

* Hist. Univers. pag. 347.

racine, font des œuvres dignes de leur foi, s'assurent la vie éternelle : en sorte que tout ce qui rompt cette chaîne, tout ce qui sort de cette suite, tout ce qui s'élève de soi-même, & ne vient pas en vertu des promesses faites à l'Eglise dès l'origine du monde, nous doit faire horreur. Ce sont toujours les raisonnemens de M. Bossuet dans le discours qui a été cité plusieurs fois.

A des preuves aussi claires & aussi évidentes en faveur de la perpétuité de l'Eglise, même avant l'Incarnation, que pourroit objecter l'esprit de dispute ? Voudroit-on assigner un temps où elle eut cessé d'être ? Voudroit-on seulement faire croire qu'elle a été ébranlée quelques momens ? Saint Augustin, tous les Pères & les Interprètes Catholiques n'auroient que des anathêmes à prononcer contre de semblables propositions. Ce que les Pères disoient aux Donatistes qui avoient osé fixer à leur temps la perte de l'Eglise, ils le diroient avec la même fermeté à quiconque oseroit imaginer, dans quelque siècle que ce pût être, une époque capable de favoriser d'aussi chimériques prétentions. L'Eglise, di-

soient alors ces Hérétiques, étoit perdue sur la terre ; (*a*) » mais cette parole, re-
» prend M. Bossuet, n'étoit écoutée
» qu'avec horreur, comme on écoute
» les plus grands blasphêmes. L'Eglise
» a péri, dites-vous ? Voilà, répond
» saint Augustin, le langage de ceux
» qui n'y sont pas. *Hoc dicunt qui in*
» *illâ non sunt.* Parole impudente !
» Elle n'est pas, parce que vous n'êtes
» pas en elle ? C'est, poursuit-il, une
» parole abominable, détestable, plei-
» ne de présomption & de fausseté,
» destituée de toute raison, de toute
» sagesse, vaine, téméraire, insolente,
» pernicieuse. *Abominabilem, detesta-*
» *bilem, &c.*

C'est pourquoi le même Père applique à l'Eglise ce qui est dit dans le Psaume CIII. Verset 3. » Il a rendu
» la terre stable, elle ne branlera ja-
» mais, *Fundavit terram super stabi-*
» *litatem suam, non inclinabitur in*
» *seculum seculi* : par la terre, dit le
» saint Docteur, j'entends l'Eglise. (*b*)

(*a*) Première Instruction Pastorale sur les promesses de l'Eglise. Edit. 1700. pag. 52.

(*b*) S. Aug. in Psalm. 103. Serm. 1. n. 17.

Et dans un autre endroit : » Où
» sont ceux qui disent que l'Eglise est
» périe dans le monde, elle qui, loin
» de tomber, ne peut pas même pen-
» cher pour quoi que ce soit, ni jamais
» être ébranlée. (*a*)

On ne peut rien de plus décisif. Jamais aucun Catholique n'a révoqué en doute ces vérités. Il n'y a que *les ennemis de l'Eglise* qui *lui ont marqué une fin, ou du moins une interruption* : mais *tous les enfans de l'Eglise ont soûtenu qu'elle ne verroit ni l'une ni l'autre.* C'est toujours M. Bossuet qui parle. (*b*)

Il nous seroit aisé de rassembler ici beaucoup d'autres témoignages des Pères qui viendroient à l'appui de cette vérité fondamentale de la Religion. Mais, comme on a témoigné une propension particulière pour les Ecrits de saint Augustin, & que d'ailleurs l'illustre Evêque de Meaux peut marcher d'un pas égal avec ce saint Docteur pour la force du raisonnement, nous

---

(*a*) Idem, Serm. 2. n. 9.

(*b*) Première Instruction Pastorale sur les promesses de l'Eglise, pag. 65.

nous en tiendrons maintenant à ce qu'en ont dit ces deux excellens Auteurs : il est plus que suffisant pour satisfaire tout esprit raisonnable. S'il en étoit qui refusassent de se rendre à la solidité de leurs preuves, nous ne pouvons que les plaindre; mais un plus grand nombre ne les convaincroit pas davantage. Il n'y a ni autorité, ni raison qui soit capable de faire fléchir une obstination décidée.

Si l'Eglise a subsisté sans interruption depuis le commencement du monde, il est évident qu'il y a toujours eu des Saints depuis Abel jusqu'à J. C. Car, quoique l'Eglise ne consiste pas simplement dans les justes, comme on le voit de tous côtés dans les propres Ecrits de saint Augustin, elle ne subsiste cependant que par rapport aux justes, ainsi que nous l'avons vû plus haut.

En effet, en faveur de qui auroient été opérés ces prodiges de la bonté divine, ces miracles toujours renaissans, qui sembloient faire obéïr toute la nature au gré d'Israël ? En faveur de qui cette succession continuelle de Pasteurs légitimes, ce Sacerdoce éter-

nel promis & accordé à Aaron & à ses descendans? En faveur de qui cette foule de Prophètes, qui, jusqu'à Malachie inclusivement, (c'est-à-dire jusqu'à ce que la Nation eût été guérie de son attachement aux Idoles par le fléau de la captivité) n'ont cessé le soir & le matin, selon l'expression de l'Ecriture, d'avertir le Peuple choisi, de l'instruire de ses devoirs, de faire retentir à ses oreilles les menaces du Très-haut, de l'encourager dans les disgraces par des promesses avantageuses? En faveur de qui en un mot une Religion promulguée avec tant de solemnité, soûtenue avec tant d'éclat, si visiblement protégée de la main de Dieu, s'il n'y avoit pas toujours eu des justes & des amis du Seigneur, qui attirassent ses regards bienfaisans, & qui l'engageassent à multiplier si souvent les effets de sa tendresse sur Israël, dont il paroît tout occupé dans les Livres inspirés? La Nation sainte considérée sous ce point de vuë ne mérite t'elle pas tous nos respects & notre plus profonde vénération?

Mais, dira-t-on peut-être, il paroît si peu de justes dans ces temps-là;

le peuple étoit pour-lors si méchant, si adonné au culte des Idoles, si souvent refractaire aux promesses les plus authentiques d'une inviolable fidélité, qu'on a bien de la peine à concevoir pour cette Nation des sentimens un peu favorables, un peu relevés.

Il paroît si peu de justes dans ces temps-là ? ..... Mais y en a-t'il beaucoup dans celui-ci ? Le nombre des Saints n'est-il pas toujours le petit troupeau, *pusillus grex ?* Si parmi nous, qui sommes beaucoup plus avantagés des faveurs divines que n'ont été les Israëlites en général ; parmi nous Chrétiens, qui sommes répandus par toute la terre ; parmi nous, qui avons vû l'accomplissement des mystères, ou qui sçavons les miracles & les actions du Fils de Dieu par la Tradition irréfragable de ceux qui en ont été les témoins oculaires ; si, dis-je, parmi nous il se trouve toujours que le nombre de ceux qui servent le Seigneur, est le plus petit ; si notre conduite, habituellement contraire à notre croyance, vérifie tous les jours à notre égard cette terrible parole du Fils de Dieu, *Pauci electi*, Il y en a peu d'élus ;

doit-il nous paroître étonnant que chez un Peuple qui n'occupoit qu'un petit coin de la Terre, chez un Peuple beaucoup moins éclairé que nous ne le sommes ; chez un Peuple qui n'avoit que la foi des promesses, dont la connoissance détaillée nous étoit réservée, il ne se soit trouvé des justes qu'en petit nombre ? Ce qui devroit au contraire ravir notre admiration, en pésant exactement toutes les circonstances critiques ou favorables, selon la différente constitution des deux Peuples, c'est qu'il y ait eu autant de justes parmi les Israëlites que l'Ecriture le dit expressément, sans compter beaucoup d'autres dont elle ne fait mention qu'en général.

Le Peuple étoit pour-lors si méchant, si adonné au culte des Idoles, si souvent refractaire aux promesses les plus authentiques d'une inviolable fidélité, &c. De bonne foi nous convient-il bien de leur faire ce reproche ? Seroit-ce bien sérieusement que nous oserions préférer nos mœurs à celles des Juifs ? Et s'il falloit apprécier, eu égard au nombre, la fidélité de ceux qui sont marqués du sceau du

Christianisme avec la fidélité de ceux qui étoient alors soumis à la Circoncision, trouverions-nous un ample sujet de nous assigner la prééminence ? Peut-être, hélas ! serions-nous trop heureux de nous envisager sous un point de vuë à peu près égal ; si ce n'est, qu'étant dans un état plus parfait qu'eux, & ayant des graces plus abondantes qu'ils n'en ont eu, nous ne dûssions réserver l'indignation pour nous, & la commisération pour eux.

» Il seroit à souhaiter, dit un Au- » teur qui ne sera pas suspect de trop » de condescendance pour la Nation » sainte, * que les Chrétiens n'eussent » pas imité l'orgueil des Juifs ; mais » l'Histoire (ajoûtons, & notre ex- » périence journaliére) ne nous mon- » tre que trop de preuves de la véri- » té, d'ailleurs si connue, que le Peu- » ple nouveau étoit figuré par l'an- » cien, non-seulement dans le bien, » mais aussi dans le mal.

» Nous lisons avec étonnement,

---

* Explication des principales Prophéties de Jéremie, d'Ezéchiel & de Daniel. *Tom. II. pag.* 318. & 320.

» dit-il un peu plus loin, les abomi-
» nations dont les Rois de Juda &
» leurs sujets se rendirent coupables....
» & nous autres Chrétiens, pouvons-
» nous lire sans une extrême confu-
» sion les infidélités de nos ancêtres? «
(ajoûtons hardiment, & les nôtres qui se perpétuent & qui semblent augmenter de jour en jour.)

» Ne peut-on pas dire de notre
» siécle, dit un autre Auteur qui nous
» a donné les Vies des Saints de l'An-
» cien Testament, ce que l'Ecriture
» dit de celui d'Enoch, qu'il ne reste
» presque plus aucun vestige de l'ordre
» & de la justice sur la terre, que tout
» est souillé, que toute chair a cor-
» rompu sa voie? *

Voilà notre portrait en raccourci. Quelqu'horreur qu'il nous fasse, (nous ne pouvons nous le dissimuler) il est trop ressemblant pour ne nous y pas reconnoître. Quel est donc maintenant le sujet de notre gloire, si c'est du côté des mœurs que nous prétendons pouvoir nous glorifier? *Ubi est ergò*

* Tom. 1. pag. 186.

gloriatio? Sur quoi fonderons-nous la prééminence que nous nous donnons sur la Nation d'Israël, si la raison précise de nos jugemens n'est établie que sur les iniquités dont elle s'est tant de fois rendue coupable? Il suffit de faire à cet égard le parallèle des deux Peuples, le préjugé disparoîtra bientôt.

Malgré la corruption & le débordement des crimes dont l'Univers Chrétien semble inondé, l'on dira sans doute, qu'il est encore des justes & des Saints, peut-être même en assez grand nombre. Oui, certainement il en est encore; sans cela nous serions à la fin du monde. Mais parmi les Israëlites n'y en a-t'il pas eu aussi dans tous les temps? Lorsque l'irréligion étoit montée sous Achab à un si haut période, qu'Elie se croyoit resté seul des vrais serviteurs du Très-haut, le Prophète n'apprend-il pas de Dieu même qu'il s'étoit réservé sept mille ames qui n'avoient pas fléchi le genou devant Baal, sans compter les fidèles adorateurs du Royaume de Juda, qui fleurissoit alors sous Josaphat?

Si donc il y avoit dans ces temps-là des Juifs charnels & en grand nom-

bre, qui n'avoient d'activité que pour les biens temporels, & qui, semblables à des esclaves, ne s'abstenoient de faire le mal que par la crainte du châtiment; il y avoit aussi, dit saint Augustin *, des justes spirituels, à qui la lettre de la Loi ne donnoit pas la mort, mais qui étoient animés d'un esprit vivifiant.

C'est donc à tort que l'on se fait une espèce de principe de son éloignement pour le Peuple choisi. Le mépris que l'on témoigne pour cette Nation, n'est pas réfléchi. Malgré tous les désordres qui régnent parmi les Chrétiens, un Catholique hésitera-t'il à prononcer que l'Eglise en général est juste & sainte? Prendra-t'il plaisir, en faisant la peinture du Christianisme, à charger ses portraits de tout ce qu'il pourra rassembler d'odieux, pour en

* Quamvis in veteri Testamento, propter temporalium bonorum promissionem, malorumque comminationem, servos pariat temporalis Jerusalem.... tamen & in illis temporibus fuerunt justi, quos non occidebat littera jubens, sed vivificabat spiritus juvans. *Lib.* 1. *contrà advers. Leg. & Proph. cap.* 17.

tirer des conséquences désavantageuses à l'Eglise de J..C.? Pourquoi donc cet injuste procédé a-t'il lieu, lorsqu'il est question du Peuple d'Israël, qui faisoit partie de l'Eglise de tous les siècles?

Il est étonnant que pour donner une idée de cette Nation, l'on s'y prenne d'une manière aussi bizarre & aussi indécente que le font communément certaines personnes. Car que fait-on dans ces circonstances? On va chercher dans les Historiens sacrés, & dans les Prophètes, tout ce que l'on peut trouver de plus capable d'exciter & de fomenter l'indignation. On n'oublie rien pour mettre au grand jour toutes les abominations qui se sont commises dans ces temps-là. Toutes les menaces du Seigneur contre la Nation que l'on est résolu de traiter sans aucun égard, tous les châtimens que le Très-haut a fait tomber sur elle en punition de ses impiétés, sont extraits avec soin & même avec affectation. Il semble que l'on n'ait rien plus à cœur que de concourir en toutes manières au déshonneur de la nature humaine. On voudroit, s'il étoit possible, la trouver encore

plus coupable qu'elle ne l'étoit alors. On passe donc en revuë toutes les conditions, tous les âges ; & l'on n'y découvre que des horreurs dignes de toutes sortes d'anathêmes. Ensuite, sans modification, sans restriction qui distingue les vrais fidèles de ceux qui ne le sont pas, on viendra vous dire avec un air de confiance & un sang-froid admirables : Voilà cependant votre Peuple d'Israël dont la justice, la piété, la sainteté vous ravissent. Ayez maintenant pour lui de l'estime & de la vénération ; mettez tout en œuvre pour décrire ses mérites & ses bonnes œuvres : depuis la plante des pieds jusqu'à la tête, il n'y a rien en lui de sain, *à plantâ pedis usque ad verticem non est in eo sanitas.* C'est un Prophète qui l'a dit. A cela que pourrez-vous répondre ? Lui prodiguerez-vous encore les éloges les plus magnifiques? Seriez-vous admirateurs de tels forfaits ?

Mais où est donc l'équité & la bonne foi ? A t'on jamais jugé une cause sur des pièces qui lui sont étrangères ? Des Officiers fidèles à leur Prince, & qui lui donnent habituellement des marques de leur attachement, seront-ils

enveloppés par des Juges équitables dans une condamnation prononcée contre une troupe de rebelles, sous prétexte qu'ils sont d'un même corps que ces refractaires? Dans les temps que l'on voudroit nous faire détester, il y avoit des ingrats à qui les bienfaits les plus éclatans n'étoient point capables d'inspirer des sentimens de reconnoissance, des impies que les coups les plus terribles de la Justice divine ne changeoient pas. Qui est-ce qui en doute? * C'étoit même le plus grand nombre: soit encore. Si c'est-là tout ce que l'on en veut conclure, nous sommes d'accord; mais ce n'est pas même toucher l'état de la question.

Je vous demandois, vous dira un homme qui cherche à s'éclairer sur cette matière par des principes lumineux; je vous demandois de me faire connoître la nature des préceptes que Dieu a donnés à son Peuple, & par

* Que l'on demande aux Chrétiens, dit le saint Evêque d'Hyppone, s'il n'y en a pas de tels maintenant. *Interrogentur Christiani si modò nulli sint tales.* Serm. 3. de Agar & Ismaël.

le moyen desquels il l'a conduit durant tant de siècles. Je m'attendois à recevoir de vous une exposition de ces fameuses Tables de la Loi, qui sont le fondement même du Christianisme ; & je croyois que vous vous seriez attaché à m'en faire connoître l'excellence & les avantages. J'espérois de plus vous voir développer les merveilles du Tout-puissant, & les ressorts de sa bonté dont le Peuple choisi a tant de fois ressenti les effets ; effets qui nous sont consignés dans les saints Livres, & qu'un Interprète ne devroit jamais manquer de faire sentir, toutes les fois que l'occasion se présente. Je comptois sur-tout trouver un sujet d'allégresse dans l'énumération de tous les personnages recommandables dont l'Écriture de siècle en siècle relève la piété, la sainteté : & persuadé, parce que le bon sens me le dicte, qu'ils ne sont pas les seuls qui ayent été sanctifiés dans ces temps-là, de même qu'on ne dira pas que les seuls justes qui ayent existé sur la terre depuis J. C. sont ceux dont les noms se lisent dans les Martyrologes, ma foi s'édifioit par avance de la vûë d'un Tableau consolant. J'a-

dorois humblement la divine Providence, qui, par une direction non interrompue depuis le commencement du monde, veille, comme un bon Père, à la perpétuité de son Eglise, & se conserve toujours, au milieu du siècle pervers, un troupeau fidèle animé de son esprit. Au lieu de cet objet, vous ne me présentez que des horreurs, des impiétés, des abominations? Est-ce ainsi que vous répondez à mon attente? Que prétendez-vous par-là? Croyez-vous par tout cet étalage odieux m'avoir donné la description d'un Peuple héritier des promesses, d'un Peuple qui formoit l'Eglise du Dieu vivant? Est-ce à de pareils traits que je dois reconnoître celle qui dès-lors étoit l'Epouse chérie du Tout-puissant, selon le langage familier des Prophètes? Eh, ne seroit-ce pas une impiété de le penser? Voulez-vous seulement me faire conclure qu'avant l'Incarnation le désordre a été très-grand par intervalle, même chez les descendans d'Abraham? Encore une fois, vous dira cet homme, je n'en doute pas; mais ce n'étoit pas-là de quoi il s'agissoit. Je voulois voir l'Eglise dans sa partie la

plus noble, c'est-à-dire, dans ses Saints; c'est sous ce point de vûë que je vous en ai demandé une esquisse, & vous m'avez trompé.

Pour vous faire sentir, pourroit ajoûter cet homme sensé, combien peu votre conduite est équitable, supposons que vous exigez de moi que je vous trace une idée du Christianisme considéré en lui-même, que je vous montre la grandeur de son origine & sa perpétuelle durée. Auriez-vous lieu d'être content de ma conduite, si toute mon attention se portoit à recueillir, dans les fastes de l'Eglise, les traits les plus honteux qui ont défiguré la face de l'Univers Chrétien, les crimes de toute espèce qui se sont commis dans tous les temps? Serois-je bien reçu à ne vous présenter pour réponse que les mœurs corrompuës de chaque siècle, & le tableau du très-grand nombre qui n'a de Chrétien que le nom? Sans même sortir des Epîtres de saint Paul, je pourrois faire une énumération considérable qui jetteroit des nuages jusque sur le siècle le plus heureux & le plus fervent de l'Eglise. * Penseriez-

* Voyez combien d'espèces de crimes

vous que j'agirois avec beaucoup de droiture, si je me contentois de vous mettre devant les yeux toutes les érémonies accidentelles qui concourent à la pompe & à la majesté extérieures des saints mystères, & qui servent à édifier la piété, mais qui n'entrent point dans ce qui constitue l'essentiel de la Religion; sur-tout si, par des raisons captieuses, je prétendois vous faire envisager cet accessoire comme le principal, & même comme l'unique mobile de toutes les actions du Chrétien? Vous diriez, sans doute, qu'une telle analyse du Christianisme ne seroit qu'une pure dérision, plus digne d'un ennemi de l'Eglise que d'un enfant de cette Epouse de J. C. & en cela vous auriez raison. La voie, selon vous, que je dois prendre, est d'examiner les maximes que cette Religion enseigne, les devoirs qu'elle prescrit, les espérances qu'elle donne. Je dois m'appliquer à pénétrer la nature des

---

l'Apôtre reproche aux nouveaux convertis, soit des Juifs, soit des Gentils. *Rom.* 2. *I. aux Cor.* *ch.* 2, 3, 4, 5, 6, 11. *II. aux Cor.* *ch.* 2, 12 & 13.

récompenses qu'elle envisage, l'objet qu'elle se propose, les moyens qu'elle emploie pour y parvenir, les secours qu'elle promet & qu'elle accorde. Alors vous voyez avec satisfaction que tout y est pur, saint, digne de Dieu. Ce premier coup d'œil une fois jetté, vous désirez encore pour votre édification que je fasse, autant qu'il sera possible, la recherche des hommes éminens en vertu qui ont rempli ce qu'exige cette Religion, & qui ont reçu la récompense de leur fidélité; que j'aille dans la foule de ceux qui se perdent, démêler ces ames d'élite qui ne sont point entraînées par le torrent du vice. Pourquoi cette méthode est-elle la seule qui puisse vous satisfaire? C'est que le Christianisme que vous voulez connoître, est un Christianisme épuré. Je dois donc alors faire abstraction de ce grand nombre qui marche dans les ténèbres, & n'y penser pas plus que s'il n'existoit point, puisque ce n'est pas l'objet que vous avez en vuë.

Ainsi, que les Prédicateurs, à l'exemple des Prophètes, se répandent en véhémentes apostrophes contre l'iniquité dominante; que leurs portraits

Les éloges que nous faisons, après tous les Pères, des Saints de l'Eglise d'Israël, sont donc un tribut légitime que l'Ecriture & la Tradition autorisent. En vain prétexteroit-on encore la foule des Israëlites pervers & corrompus, comme si nous étions censés les confondre avec ces bien-aimés de l'Eternel. Se persuaderoit-on que nos éloges soient illimités, & que nous les faisions tomber sur tout le peuple en général, sans distinguer le juste de l'injuste? Mais a-t'on jamais imaginé qu'un Prédicateur qui fait le Panégyrique des Saints de la nouvelle Alliance dans le jour que l'Eglise consacre à les honorer tous ensemble, & qui s'applique à faire valoir le nombre & la qualité de leurs vertus, soit censé vouloir autoriser les désordres regnans dans le Christianisme, & mettre les mauvais Chrétiens au même niveau que les bons? Un peu de réflexion suffit pour sentir qu'une telle imputation seroit de la derniére absurdité. C'est cependant ce que l'on fait tous les jours à l'égard des Saints de l'ancienne Loi. Leur donner les louanges qu'ils méritent, se faire une gloire de mettre en évidence

toutes leurs bonnes actions, montrer que la trace en est continuelle, qu'elle ne se perd pas un moment de vuë, & que les véritables adorateurs étoient alors plus nombreux qu'on ne le pense; c'est, au gré de certaines personnes, canoniser un peuple chez lequel elles n'aperçoivent que les dernières infamies. Quelle étrange conduite! Quelle duplicité dans ses jugemens!

Quoi qu'il en soit de ces sentimens, nous allons examiner avec plus d'étenduë, & par les faits que l'Ecriture sainte nous a conservés, & par les principes que les Pères & les Théologiens nous fournissent, quel est le jugement que nous devons porter de tous les temps qui ont précédé l'Incarnation.

On peut distribuer l'Eglise avant J. C. en six âges. Le premier depuis Adam jusqu'au Déluge. Le second depuis le Déluge jusqu'à Abraham. Le troisième depuis Abraham jusqu'à Moyse. Le quatrième depuis Moyse jusqu'au commencement de la captivité, soit d'Assyrie, soit de Babylone. Le cinquième depuis le commencement de cette captivité, jusqu'à la délivrance accordée par Cyrus. Le sixième

depuis cette délivrance jusqu'à Jesus-Christ.

Nous avons à montrer que dans ces six états la justice & la sainteté sont toujours rendues sensibles par des actions d'une véritable piété. Nous ne nous arrêterons pas beaucoup sur les trois premiers âges : ils n'entrent que par incident dans cette Dissertation. Nous avons spécialement à considérer le Peuple choisi depuis la promulgation de la Loi Mosaïque jusqu'à l'établissement de la Loi Chrétienne ; temps que certains Critiques regardent comme couverts de nuages si épais par l'Idolatrie dominante, ou par d'autres vices à peu près équivalens, qu'ils ne paroissent pas éloignés de conclure que pour-lors il n'y avoit pas d'Eglise. Nous fixerons sur-tout nos regards sur les temps de la captivité de Babylone & d'Assyrie, & sur ceux qui l'ont suivie : car c'est l'objet principal de cette Dissertation. Il semble que l'on soit choqué que nous trouvions une suite de justice & de sainteté pendant ces deux époques. Le détail nous apprendra ce qu'il en faut penser.

PREMIER AGE,

Depuis Adam jusqu'au Déluge.

On n'aura point de peine à se persuader que la justice n'ait point souffert d'interruption depuis Adam jusqu'au Déluge, si l'on veut seulement jetter un coup d'œil sur la Chronologie de ces temps-là, & sur la longue vie des premiers Patriarches. Quoique l'Ecriture ne nous ait conservé qu'une très-petite partie des actions religieuses de ceux qui ont vécu dans cet intervalle, le peu qu'elle nous en dit est suffisant. On y voit toujours cette Eglise naissante, quoique foible en nombre, donner à Dieu des rejettons dignes de lui, & qui méritent dès-lors d'être appellés du nom auguste de ses enfans, *Filii Dei.*

D'abord la vie d'Adam qui ne meurt que l'an du monde 930, occupe plus de la moitié du temps qui s'est écoulé entre la Création du monde & le Déluge. Or, on ne peut douter que ce premier des Patriarches ne se soit ap-

pliqué pendant cette longue carrière à mériter par de bonnes œuvres, & par la disposition habituelle d'un cœur contrit & humilié, l'abolition de son crime. S'il est le premier des hommes pécheurs, il est aussi le premier des pénitens; & son salut, dont les Pères n'ont jamais douté, nous est garant de la sainteté de sa vie. Si Moyse, après nous avoir parlé de son peché, ne nous dit rien de sa pénitence, l'Auteur du Livre de la Sagesse supplée à ce silence, en nous avertissant que la Sagesse elle-même lui servit de guide, & qu'elle le tira de son péché. * Aussi l'Eglise le regarde-t-elle comme le premier des prédestinés. Il est bien naturel de penser que Dieu fit la même grace à son épouse; ce qui est dit d'Adam dans l'endroit de la Sagesse que nous venons de rapporter, doit aussi s'entendre d'Eve, selon l'Auteur des Vies des Saints de l'Ancien Testament (*pag.* 21. *Tom. I.*)

* Hæc [Sapientia] illum qui primus à Deo formatus est pater orbis terrarum, cùm solus esset creatus, custodivit, & eduxit illum à delicto suo. *Sap.* x. 1, 2.

ns le long intervalle de la vie
emier des hommes, dont la fin
e presque à la naissance de Noé,
ure en nomme plusieurs autres
la piété éminente est connue de
monde: Abel, Seth, Enos &
, ont tous vécu avec Adam &
es yeux. Quelle vie que celle de
ints Patriarches! L'innocence la
parfaite, la religion la plus pure,
tachement le plus entier, la foi
vive, & la plus constante sont
de toutes leurs démarches. Mais
nous qu'ils soient les seuls qui
alors marché dans les voies du
Non, sans doute. Si l'Ecri-
s'attache plus spécialement à les
connoître, ce n'est pas d'une ma-
exclusive, qui tende à nous faire
qu'ils n'ont point eu d'imita-
de leurs vertus, mais au con-
pour nous apprendre les noms
eux qui ont été comme les Chefs
Religion, & les sources fécon-
de la sainteté de leur famille.
rit Saint le fait assez entendre,
s'il désigne les enfans de Seth &
de Caïn sous les deux noms
ins de Dieu, & d'enfans des

hommes; (*a*) ce qui marque évidemment la méchanceté de ceux-ci, & la constante piété de ceux-là, du moins jusqu'au temps que les enfans de Seth, séduits par la beauté des filles de Caïn, s'allierent avec elles par le mariage, & corrompirent peu à peu leurs mœurs par cette société impure : ce qui ne paroît pas avoir eu lieu, tant que vécut le Patriarche Seth, c'est-à-dire, pendant plus de mille ans. (*b*)

» Si la gloire des pères (dit l'Auteur des discours sur les Vies des Saints de l'Ancien Testament) » est » d'avoir des enfans sages ; & si c'est » une preuve de la sagesse des pères » mêmes : quelle gloire pour Seth » d'avoir été le père d'une famille de » saints, & quelle preuve plus écla- » tante de sa sainteté !

» L'Ecriture qui ne nous parle de » ces premiers hommes que par rap- » port à la Religion, & pour nous » instruire, par l'Histoire de cette fa-

(*a*) Genèse. vj.

(*b*) Seth meurt l'an du monde 1042. Le Déluge est en 1656.

» mille, de celle de la Religion même,
» nous parle en particulier d'Enos fils
» de Seth, & en général des autres
» enfans de ce ſaint Patriarche......
» Elle nous dit en général des autres
» enfans de Seth, qu'ils mériterent
» d'être appellés les *enfans de Dieu*,
» & qu'ils conſerverent ce beau titre,
» tant qu'ils ne ſe corrompirent point
» par des alliances étrangères; ce qu'ils
» ne firent, au rapport de Joſeph
» l'Hiſtorien, qu'après la ſeptième gé-
» nération, & ſans doute après la mort
» de notre ſaint Patriarche. Preuve
» éclatante de la ſainteté du père, qui
» ſçut inſpirer à ſon fils Enos les ſen-
» timens de la piété la plus tendre
» & la plus parfaite, & qui, tant qu'il
» vécut, ſçut préſerver ſa famille en-
» tière de la corruption. *

» Il eut la joie (dit un peu plus loin *le* même Auteur) » non-ſeule-
» ment de communiquer la piété à
» ſon fils Enos, mais de la tranſmet-
» tre à toute ſa famille. Quel bonheur
» pour lui, que ſes enfans aient mérité

* Eloge de Seth, pag. 142 & 143.

» d'être appellés les enfans de Dieu !
» C'est le nom que l'Ecriture leur
» donne, & ce nom seul fait l'éloge
» le plus magnifique & du père & des
» enfans. « (*a*)

C'est sur le même principe que saint Paulin nous représente ce saint Patriarche sous l'image d'une source féconde, d'où découle une *veine de justice*, qui se transmet à sa postérité, & qui en forme une sainte génération. (*b*)

Il ne faut donc pas s'imaginer qu'on ne doive regarder comme justes & saints avant J. C. que ceux dont les noms & les vertus sont énoncés dans les Livres inspirés. Nous le répétons ; cette prétention ne seroit pas moins ridicule, qu'il le seroit d'assurer que les seuls Chrétiens qui soient sauvés, sont ceux que l'Eglise a solemnellement reconnus pour bienheureux, & qui sont inscrits dans ses Fastes. La comparai-

(*a*) Ibid. pag. 156.

(*b*) Justum Abelem illicò reparavit sancta generatio in Seth, qui ore consimili formatum ad imaginem Dei retulit patrem. Inde per cæteros à primo fonte decurrens permanavit vena justitiæ. *Epist.* 12. *ad Amandum*, *pag.* 60. *Edit. Paris.* 1685.

son est exactement vraie. D'un côté & d'un autre on ne voit paroître au grand jour que ceux qui attirent la vénération publique par des emplois éminens, ou par des vertus extraordinaires. Mais combien en est-il qui travaillent à leur sanctification dans un profond silence, & que Dieu ne juge pas à propos de faire connoître ici-bas pour ce qu'ils sont ! Content d'avoir donné au siècle pervers quelques modèles qui le confondent, il tient ses autres Elus dans le secret pendant cette vie, se reservant à les produire au dernier jour. C'est faute de faire attention à ce principe incontestable, que l'on se forme des idées si étranges de l'Eglise qui a précédé J. C. & que l'on réduit à un si petit nombre ceux qui ont réuni dans leurs personnes toutes les qualités de véritables justes.

Saint Augustin, dans plusieurs endroits de ses Ecrits, fait bien sentir cette vérité : c'est même le but direct de cette image, si connue chez lui, des deux Cités qui partagent tous les hommes, & qui se perpétuent sans interruption depuis le commencement

du monde jusqu'à la fin des siècles. (*a*) En effet, selon ce saint Docteur, » tout cet espace de temps, où il se » fait une révolution continuelle de » personnes qui meurent & qui dis- » paroissent, & d'autres qui naissent » & qui prennent leur place, compose » la durée de ces deux Cités dont nous » parlons. « (*b*) Ainsi de même que la Cité des méchans se perpétue sans interruption depuis le commencement du monde, & que toujours il en existera de cette espèce; de même aussi la Cité de Dieu se conserve & se conservera par une succession inaltérable des véritables enfans du Très-haut.

Mais la manière dont saint Augustin s'en explique au Chap. XXIII. du même Livre de la Cité de Dieu, entre plus spécialement encore dans ce qui fait l'état actuel de la question par rapport aux Saints qui ont vécu depuis Adam jusqu'au Déluge. Bien-loin de regarder les justes Seth, Enos, Enoch & Noé, dont l'Ecriture se contente

(*a*) Lib. 15. de Civ. Dei, Cap. 1.
(*b*) Id. ibid.

alors de publier la sainteté, comme les seuls qui aient possédé ce glorieux avantage, il n'hésite point à mettre leur postérité de ce nombre, jusqu'au temps qu'elle commença à se corrompre, en s'alliant avec la postérité de Caïn ; ce qui n'arriva, comme nous l'avons vû plus haut, qu'après la septième génération. Avant cette époque malheureuse, » les enfans de Dieu, » dit-il, engendroient pour Dieu, & » non pour eux ; c'est-à-dire, qu'ils » n'engendroient point par volupté, » mais pour remplir le devoir qui leur » étoit imposé de travailler à la pro- » pagation. Ils n'avoient point pour » but l'agrandissement fastueux de leur » famille, mais le nombre des Ci- » toyens de la Cité de Dieu. Ils leur » recommandoient, comme des Anges » de Dieu, de mettre leur espérance » en lui, & d'être semblables à ce fils » de *Seth* (Enos,) à cet enfant de la » résurrection qui mit sa confiance à » invoquer le nom du Seigneur, afin » de devenir tous ensemble, avec leur » postérité, les héritiers des biens » éternels. « Et un peu plus bas : » Car

» l'esprit de Dieu les avoit rendus Anges
» de Dieu & enfans de Dieu. «

Bonfrérius, avec la plus grande partie des Pères, pense de même, que ceux qui sont appellés *enfans de Dieu* dans le VI[e] Chap. de la Genèse, sont les descendans de Seth, appellés de la sorte à cause de leur vertu & de leur piété qui les rendoit chers au Seigneur, qui leur procuroit les bénédictions divines & la récompense des biens éternels.* Tous les Interprètes Catholiques donnent le même sens à ce passage de la Genèse. Les enfans de ces premiers Patriarches, selon Pérèrius, sont appellés *enfans de Dieu*; parce que leurs affections, leurs maximes, leurs inclinations, leurs pensées, leur conduite, leurs mœurs, en un mot toutes leurs actions étoient tout-à-fait contraires à la vie de ceux que Moyse appelle *les enfans des hommes*. Pendant que ceux-ci n'avoient d'activité que pour les biens charnels, les autres se rendoient recommandables par le mépris de ces avantages périssables, par leur ardeur

* Bonfrerius hic.

pour les biens céleſtes & divins, par leur piété envers Dieu, par leur juſtice envers le prochain, & par l'amour qu'ils avoient dès-lors pour la mortification dont ils faiſoient une profeſſion publique. Il eſt de plus à remarquer, ajoûte le même Interprète, qu'ils ont pratiqué ces vertus pendant long-temps. (*a*).

Saint Grégoire le Grand n'étoit pas moins éloigné de reſtreindre les véritables juſtes de ces temps-là à ceux dont les noms ſe liſent dans la ſainte Ecriture. » Il ne faut pas croire, » dit-il, qu'il n'y ait eu de juſtes juſ- » qu'à la Loi, que ceux dont Moyſe » ne nous donne qu'une très-légere » deſcription..... Le grand nombre des » bons, qui ont exiſté depuis le com- » mencement du monde, eſt ſouſtrait » en grande partie à notre connoiſ- » ſance ...... Un petit nombre ſeule- » ment nous eſt mis ſous les yeux, » mais leur multitude ne nous a été » tranſmiſe dans aucun écrit con- » nu. « (*b*)

(*a*) Pererius hic.
(*b*) Lib. 4. in Cap. 3. Job, Cap. 29.

Cet excellent principe a lieu pour tous les temps. Nous en verrons plus bas de nouvelles preuves dans les Ouvrages de saint Augustin, soit avant la Loi, soit sous la Loi, & lorsqu'il considére le Peuple d'Israël sous la direction des Prophètes. La partie des justes que nous ne connoissons pas, est donc beaucoup plus nombreuse que celle qui nous est connue. Retenons bien cette vérité : elle aura plus d'une fois son application dans la suite de ce discours.

Et il ne faut pas s'imaginer qu'il y ait en cela rien de contradictoire avec le principe établi plus haut d'après l'Evangile, que le nombre des Elus est toujours le plus petit. Cette difficulté est bien facile à résoudre, & saint Augustin l'a résolue dans plus d'un endroit. » Ils sont peu, dit-il, si on les » compare avec le nombre prodigieux » des méchans ; mais ils sont beau- » coup, si on les considére en eux- » mêmes. « *

* Frumenta Dominica in eorum [malorum] comparatione quidem pauca, sed multa per se ipsa. *Epist.* 93. *ad Vincentium Rogatistam*, *Tom.* 2. *pag.* 245.

Mais quoique nous ſoyons ſûrs, par les principes Théologiques & par l'aveu des Pères, que le nombre des juſtes qui ont exiſté dans tous les temps, ſurpaſſe de beaucoup celui qui nous eſt connu, & que dès-lors nous ayons droit d'en conclure que la perpétuité de la juſtice n'a jamais ſouffert aucune atteinte, il ſemble que la Providence n'ait pas voulu nous laiſſer ſans preuves inconteſtables à cet égard, ſans doute pour fermer la bouche aux Hérétiques qui ſe ſont efforcés d'aſſigner à l'Egliſe certains momens d'interruption ou de défaillance. Elle a bien voulu nous conſerver dans les ſaints Livres une ſuite non interrompue de ſaints Perſonnages, qui, par leurs exemples & leurs exhortations, ont ſoûtenu la Religion parmi les hommes : témoignages toujours ſubſiſtans, qui dépoſent contre la témérité de quiconque oſeroit contredire une vérité ſi conſtante. Nous avons même cet avantage en parlant de ces hommes tout divins, c'eſt que la ſainteté de leur vie nous eſt atteſtée par l'Eſprit Saint lui même, & cela dans chaque ſiècle ; ce qui donne à leur Hiſtoire

le plus haut dégré de certitude que l'on puisse désirer.

L'Auteur de la Vie des Saints de l'Ancien Testament a bien senti cette prérogative, & il l'a développée en ces termes : » Ce qui mérite particuliè-
» rement notre attention, c'est que,
» si dans les Panégyriques ordinaires
» des Saints de la Loi nouvelle, aux-
» quels l'Eglise rend un culte reli-
» gieux, l'Auditeur a souvent peine à
» croire les actions miraculeuses qui
» sont rapportées dans leurs vies, il
» n'en est pas ainsi des Saints dont
» j'entreprends l'éloge ; puisque nous
» avons pour garants des faits que
» nous avançons, des Ecrivains divi-
» nement inspirés, & l'autorité de Dieu
» même. « *

Depuis la mort d'Adam jusqu'au Déluge, il est visible que la vraie piété n'a point été sans témoignage public. La corruption qui gagnoit peu à peu, & qui en vint au point de couvrir la surface de la terre, ne fut cependant pas assez universelle pour éteindre la

* Tom. I. Eloge d'Adam, pag. 4.

race des véritables adorateurs. Seth & Enos, qui survécurent à Adam, en se succédant l'un à l'autre, se joignent au juste Noé. Enos eut même le bonheur de vivre avec lui pendant 84 ans, puisqu'il est mort, selon Ussérius, l'an du monde 1140. & que Noé avoit pris naissance l'an 1056.

Depuis la naissance de ce restaurateur du genre humain jusqu'au Déluge, il n'y a pas plus de difficulté. Quelqu'énormes & quelque multipliés que soient devenus les péchés des hommes, on pense bien que les soins de ce saint Patriarche conserverent la Religion toujours pure dans sa famille, puisque Dieu par une faveur spéciale la préserva toute entière des eaux du Déluge.

Depuis l'ordre donné à Noé pour la construction de l'Arche jusqu'au terrible moment qui engloutit dans les eaux tout l'Univers, on doit croire que plusieurs enfans de l'Eglise furent moissonnés pour l'éternité bienheureuse. Quand il n'y auroit que les enfans qui mouroient avant l'âge de raison, la justice originelle que les mérites anticipés du Sauveur leur ren-

doient par l'application des signes extérieurs usités dans ces temps-là, n'en est-elle pas une preuve sensible ? Car quoique la corruption fût montée à un si haut période, que Dieu, selon le langage de l'Ecriture, se fût repenti d'avoir créé l'homme, il n'est pas croyable que l'Univers entier, & sur-tout la famille de Seth, qui avoit toujours conservé religieusement la pratique de purifier ses enfans du péché originel, selon la Tradition de ses ancêtres, ait négligé ces observances salutaires. La corruption des descendans de Seth n'est venu que tard & peu à peu. Il est donc raisonnable de penser que, du moins parmi ceux-là, plusieurs enfans ont reçu le bénéfice de la Rédemption par les moyens accoûtumés.

Pérérius si versé dans ces matières, & si exact à tout examiner selon les régles d'une sévère critique, regarde ce point comme hors de doute, même à l'égard de plusieurs des enfans qui ont péri par le Déluge : * à plus forte raison doit-on penser la même chose

* Lib. 10. in Genes. disput. 3.

de plusieurs autres qui sont morts avant ce triste événement.

Sur le même principe ne doit-on pas conclure que plusieurs adultes, depuis le commencement de la corruption des enfans de Seth, se sont préservés de la contagion, & qu'ils sont morts avant le Déluge dans la paix du Seigneur ? En effet la corruption n'ayant été que successive, tous ne sont pas devenus subitement des objets de la colère divine. Et d'ailleurs, il y auroit de l'injustice de vouloir presser, dans toute la rigueur des termes, l'expression de l'Ecriture, (*Omnis caro corruperat viam suam*, Toute chair avoit corrompu sa voie,) puisque du moins il en faut excepter Noé & sa famille ; marque évidente que ces propositions générales de l'Ecriture ne s'entendent communément que d'une totalité morale qui désigne d'un côté une très-grande multitude, mais qui n'exclue pas de l'autre la réserve d'un petit nombre ; nous en verrons plus bas des preuves incontestables. Or si l'étendue de cette proposition n'est pas telle, que quelques justes, dont l'Ecriture nous a laissé les noms, ne s'y trouvent

pas compris, ne pourra-t'on pas tirer la même conséquence en faveur de plusieurs autres, que Dieu n'a pas jugé nécessaire de nous faire connoître? Bonfrérius ne s'éloigne pas de cette manière de penser dans son Commentaire sur cet endroit de la Genèse: & d'ailleurs, le principe de saint Grégoire rapporté plus haut * autorise ce raisonnement.

De plus, si l'Ecriture sainte nous porte à croire que plusieurs, même de ceux qui ont péri par le Déluge, ont été sauvés; comment peut-on s'empêcher de croire, que, jusqu'au moment de l'entrée dans l'Arche, il en soit mort, que Dieu par sa grace avoit préservés de la corruption générale? Par exemple, n'auroit-on pas de la peine à mettre au nombre des réprouvés le père de Noé mort seulement cinq ans avant le Déluge, &, remontant en ligne directe, les autres Patriarches dont l'Ecriture nous a conservé les noms, pour nous montrer la perpétuité du culte & de la Religion?

Nous disons que l'Ecriture sainte nous porte à croire que plusieurs de ceux

* Page 61.

qui ont péri par le Déluge, ont été sauvés. C'est l'Apôtre saint Pierre dans sa premiére Epître Chap. III. ℣. 19. & 20. qui a donné matiére à ce sentiment, lorsqu'il dit que » J. C. étant » ressuscité vint prêcher aux Esprits » qui étoient retenus en prison, qui » autrefois avoient été incrédules, » lorsqu'au temps de Noé la patience » de Dieu les attendoit. « Car c'est ainsi que porte le Texte Grec, & c'est ainsi que saint Augustin, saint Jérôme & le Missel Romain ont lû : Ἀπειθήσασι ποτε, ὅτε ἅπαξ ἐξεδέχετο ἡ τοῦ Θεοῦ μακροθυμία ἐν ἡμέραις Νῶε : mot à mot, *qui fuerunt aliquandò increduli, quandò semel expectabat patientia Dei in diebus Noë.*

Sans entrer ici dans le détail des différentes opinions que ce Texte a fait naître parmi les Pères & les Interprètes, il est au moins certain que plusieurs ont été persuadés sur le Texte de l'Apôtre, que la descente de J. C. dans les Enfers avoit été utile, 1°. aux justes qui, dans les Limbes des Pères, attendoient l'arrivée du Sauveur, pour monter avec lui dans le Ciel : 2°. à d'autres, dont les crimes n'ayant pas

été suffisamment réparés sur la terre par la pénitence, étoient expiés après la mort par des tourmens proportionnés. Ils l'assurent nommément de plusieurs de ceux qui périrent par le Déluge, & qui n'ayant pas ajoûté foi aux menaces que Noé leur faisoit de la part de Dieu, se convertirent enfin & firent pénitence dans le peu de temps qui leur resta, lorsqu'ils virent les effets de la colère du Seigneur. * *Hujusmodi prædicatio*, dit entr'autres Cajétan, *communis fuit omnibus apud inferos; hæc autem de quâ loquitur Petrus, peculiaris describitur his qui fuerunt tempore Noë: undè insinuatur eam prædicationem esse fructuosam.* Nicolas de Lyra explique de même ce passa-

* Saint Jerôme sur le 6. Ch. de la Genèse, & sur le 1. Ch. de Nahum; S. Hilaire sur le *Ps.* 118. S. Epiphane, Hérésie 46. l'Auteur des Commentaires sur les Epîtres de saint Paul attribués à saint Ambroise; sur le 10. Ch. de l'Epître aux Romains, & sur le Ch. 4. de l'Epître aux Ephésiens; l'Abbé Rupert dans le 4. Livre de son Commentaire sur le 16. Ch. de la Genèse; le Cardinal Cajétan sur le passage de saint Pierre dont il est question, fournissent des preuves de ce sentiment.

ge du Prince des Apôtres. C'eſt de toutes les interprétations des Pères celle que préfère le ſçavant Eſtius. Selon lui, il eſt très-croyable que pluſieurs des pécheurs qui avoient mépriſé les paroles de Noé, lorſqu'il les menaçoit de la mort, (ce que ſaint Pierre appelle ici, *avoir été incrédules*) ſont entrés dans les ſentimens d'une pénitence véritable, mais imparfaite, lorſqu'ils ſe trouverent ſurpris par le Déluge; & que leurs ames détenues dans les priſons de l'Enfer, pour l'entière expiation de leurs péchés, y ont été délivrées par J. C. lorſqu'il deſcendit en ces lieux.

M. de Saci a ſuivi le même ſentiment, comme celui qui explique le mieux la penſée de l'Apôtre. » Sans » nous engager, dit-il, dans une trop » grande diſcuſſion ſur toutes les di- » verſes interprétations de ce paſſage, » nous ſuivrons la plus reçue, qui ſup- » poſe que quelques-uns qui avoient » été incrédules durant les cent ans » que Noé employa à bâtir l'Arche, » & qui ſe moquoient de lui, croyant » qu'un homme ſage, comme il étoit, » avoit perdu l'eſprit de s'appliquer à

» une si folle entreprise, voyant enfin
» arriver ce qu'il leur avoit prédit, ils
» penserent très-sérieusement à se con-
» vertir à Dieu, & pleurant leurs pé-
» chés, entrerent dans des sentimens
» de pénitence, avant que d'être sub-
» mergés dans les eaux du Déluge.
» Ainsi ils se firent en quelque façon
» de ces mêmes eaux un Baptême pour
» leurs crimes, & offrirent à Dieu leur
» mort pour en être la satisfaction.
» Cette supposition est très-raisonna-
» ble ; & l'on peut dire de ces pre-
» miers hommes ce que le Psalmiste
» a dit depuis de leurs descendans :
» *Lorsque Dieu les faisoit mourir,*
» *ils le cherchoient, ils retournoient à*
» *lui, & ils se hâtoient de venir le*
» *trouver.* Cet événement, qu'il faut
» suppléer aux paroles de l'Apôtre, fait
» le dénouement & la solution de la
» plûpart des difficultés que l'on fait
» sur cet endroit. « Et un peu plus
loin : » Dieu leur donna le loisir de se
» convertir, & les attendit à la péni-
» tence pendant tout le temps de la
» construction de l'Arche qui dura cent
» ans. Ils demeurerent incrédules, du-
» rant tout ce temps, aux menaces de
» Noé,

» Noé, jusqu'à ce qu'ils en vissent l'ac-
» complissement aux approches du
» Déluge ; dont se voyant pressés, ils
» crièrent à Dieu miséricorde, & mou-
» rurent dans la douleur de leurs pé-
» chés. «

Ainsi, depuis Adam jusqu'au Déluge, on voit toujours l'Eglise recueillir des enfans pour l'Eternité bienheureuse ; & d'ailleurs le culte du Seigneur & l'usage des sacrifices se perpétuent sans interruption par le moyen des Patriarches, & parmi un nombre de fidèles, qui, quoique petit en comparaison des méchans, est toujours plus considérable qu'on ne le croit communément. Le second âge de l'Eglise ne jouit pas moins de ce double avantage.

SECOND AGE.

Depuis le Déluge jusqu'à Abraham.

L'Ecriture passe rapidement sur le temps qui s'est écoulé pendant cet intervalle, si l'on ne fait attention qu'aux justes d'une piété éminente dont

elle a publié la gloire. Noé, Abraham, Sem & Japhet sont les seuls dont elle ait fait expressément l'éloge. C'est ce qui fait dire d'abord à saint Augustin, qu'après le Déluge il est difficile de connoître *par l'Ecriture* les traces de la Cité de Dieu, & de sçavoir si elle a été continuée sans interruption, ou s'il y a eu quelqu'intervalle pendant lequel il n'ait existé aucun adorateur du vrai Dieu. *

Quoique saint Augustin soit bien éloigné de penser que la race des justes ait péri sur la terre, comme nous le verrons tout-à-l'heure par ses propres écrits, il n'a pas cru devoir taire cette difficulté. Pour le temps où vivoit ce saint Docteur, elle pouvoit à la vérité former quelqu'ombrage dans l'esprit de ceux qui auroient été tentés de n'admettre comme incontestable, que ce qui est expressément marqué dans l'Ecriture; parce que la supputation des Septante, dont la Version dominoit alors, augmente de beaucoup le nombre des années des

* Lib. 16, de Civ. Dei. Cap. 1.

Patriarches; ce qui semble laisser un vuide entre les enfans de Noé & le Père des croyans.

Mais, selon le Texte original, plus digne de foi à bien des égards que la Version de ces Interprètes, cette difficulté même n'a pas le moindre fondement légitime. On y voit que Noé, mort seulement l'an du monde 2006, se joint presque à Abraham né l'an 2008. Ainsi de ce côté-là seul l'objection est en quelque sorte réduite à rien: mais elle disparoît totalement, lorsqu'on jette les yeux sur les années que Sem survêcut à son père. Comme il n'est mort que l'an 2158, il est constant qu'il a vécu pendant cent cinquante ans avec Abraham; & dès-lors la perpétuelle visibilité des véritables adorateurs est rendue sensible. Dieu n'a retiré Sem de ce monde que cinquante ans après la naissance d'Isaac; temps auquel la Religion avoit déja pris une forme nouvelle, & recevoit tous les jours de nouveaux accroissemens dans la famille d'Abraham; sans compter Sara son épouse, Rébeca épouse d'Isaac, Loth & sa famille, Melchisedek & plusieurs autres qui professoient hau-

tement la Religion du vrai Dieu, lorsque le premier fils de Noé vint à mourir. Ainsi, sans faire dans l'Ecriture de plus longues recherches, sans même recourir aux principes Théologiques, qui nous assurent de la perpétuité de l'Eglise, la succession des justes ne souffriroit encore aucune atteinte, & la divine Providence auroit suffisamment pourvu à nous la montrer dans les Livres sacrés.

Mais le saint Evêque d'Hyppone nous ouvre une carrière bien plus vaste, & nous fait découvrir alors beaucoup d'autres citoyens de la Cité de Dieu. Si pendant l'espace de temps qui s'est écoulé entre Noé, ses enfans & Abraham, l'Ecriture ne nomme expressément aucun juste qui se soit appliqué à rendre au Seigneur un culte digne de lui, je ne croirai pas pour cela, dit saint Augustin,* qu'il ait cessé d'y en avoir. Je dirai au contraire qu'il auroit été trop long de les rap-

* Benedictis igitur duobus filiis Noë, atque in medio eorum maledicto, deinceps usque ad Abraham de Justorum aliquorum, qui piè Deum colerent, commemoratione silitum est per annos ampliùs quàm mille; nec eos defuisse crediderim: sed, si omnes

tous, & que cette exactitude
lus digne d'un Historien que
Providence qui a inspiré les
tes. Il faut toujours observer
t Augustin raisonne, même dans
sition des Septante, qui établis-
le soixante & douze ans d'in-
entre le Déluge & la naissance
iam. Preuve invincible de la
on dans laquelle il étoit que
ce, même absolu, de l'Ecriture
t pas une raison de croire qu'il
point existé de justes dans cer-
mps, parce qu'il n'auroit pas
lieu de nous conserver les noms
lques-uns dans chaque âge &
té les uns des autres.
ffet, lorsqu'il examine l'époque
onstruction de la fameuse Tour
el, il établit toujours le même
e comme incontestable.* »Quoi-
ne soit pas exprimé évidem-
t (dans l'Ecriture) qu'il y eut

iorarentur, nimis longum fieret; &
t magìs historica diligentia quàm
ca Providentia. *Lib.* 16. *Civ. Dei.*
n. 3.
. Cap. XI. n. 2.

» alors des hommes pieux ; cette obs-
» curité, dit-il, n'est pas tant pour
» nous priver du fruit de nos recher-
» ches, que pour exercer nôtre vigilan-
» ce.« S. Augustin ne veut donc pas que l'on s'en tienne à la seule énumération des Saints que l'Ecriture nous indique expressément, il veut que l'on cherche, que l'on pénétre dans son intention, & il est persuadé que ce ne sera pas en vain. Mais comment s'y prendre pour ne se pas tromper ? Par quelle régle pourra-t'on s'assurer que l'on ne poussera pas trop loin ses recherches, & que l'on ne sera pas réduit à de simples conjectures ? Le saint Docteur nous en fournit encore les moyens dans le même Chapitre XI. Quoique son raisonnement soit un peu long, nous ne pouvons nous dispenser de le rapporter tout entier.

» Quand les Nations, dit-il, fu-
» rent punies par la diversité des Lan-
» gues, à cause de leur orgueil impie,
» & répandues par toute la terre, &
» que la Cité des méchans fût appellée
» *Confusion*, c'est-à-dire, *Babylone* ;
» la Langue dont tous les hommes se
» servoient auparavant, demeura dans

» *la* maison d'Héber. De là vient,
» comme je l'ai remarqué ci-dessus,
» que l'Ecriture, dans le dénombre-
» ment des enfans de Sem, met Héber
» le premier, quoiqu'il ne soit que le
» cinquième de ses descendans. Com-
» me donc cette Langue demeura
» dans sa famille, tandis que les au-
» tres Nations furent divisées chacune
» en la leur, elle fut depuis appellée
» Hébraïque. Car il falloit bien alors
» lui donner un nom pour la distin-
» guer de toutes les autres qui avoient
» aussi chacune le leur; au lieu que
» lorsqu'elle étoit seule, elle n'avoit
» point de nom particulier..... Ce qui
» nous porte à croire que cette Lan-
» gue est celle qui étoit d'abord com-
» mune à tous les hommes, c'est que
» le changement & la multiplication
» des Langues a été une punition du
» péché, & qu'ainsi le Peuple de Dieu
» a dû être exempt de cette peine.
» Aussi, n'est-ce pas sans raison que
» cette Langue a été celle d'Abraham,
» & qu'il ne l'a pû transmettre à tous
» ses enfans, mais seulement à ceux,
» qui, issus de Jacob, ont composé
» le Peuple de Dieu, reçu son allian-

» ce, & mis au monde le Christ. Hé-
» ber lui-même n'a pas fait passer cette
» Langue à toute sa postérité, mais
» seulement à la branche d'Abraham.
» Ainsi, quoique l'Ecriture ne marque
» pas précisément qu'il y eut des gens
» de bien, lorsque les méchans bâtis-
» soient Babylone, cette obscurité
» n'est pas tant pour nous priver du
» fruit de nos recherches que pour
» exercer notre vigilance. Car quand
» on voit d'un côté qu'il y avoit d'abord
» une Langue commune à tous les
» hommes, qu'il y est fait mention
» d'Héber avant tous les autres en-
» fans de Sem, quoiqu'il n'ait été
» que le cinquième de ses descendans
» & que la Langue des Patriarches
» des Prophètes & de l'Ecriture même
» est appellée Langue Hébraïque; &
» de l'autre côté, quand on demande
» où cette Langue qui étoit commune
» avant la division, s'est pû conser-
» ver; comme il est hors de doute que
» ceux parmi lesquels elle s'est con-
» servée, ont été exempts de la peine
» du changement des Langues: que
» se présente-t'il autre chose, sinon
» qu'elle est demeurée dans la famill

» de celui dont elle a pris le nom,
» & que ce n'est pas une petite preuve
» de la justice de cette famille d'avoir
» été à couvert de cette punition gé-
» nérale. «

De tout ce long Texte, & de tout ce que le même saint Docteur dit antérieurement Chap. X. dont nous supprimons le récit pour abréger, il résulte : 1°. Que la famille d'Héber, qui a conservé la première Langue des hommes dans sa vigueur primitive, a toujours subsisté. *Non defuit domus Heber, ubi ea, quæ anteà fuit omnium, Lingua remaneret.* 2°. Que c'est dans ces descendans de Sem que s'est perpétuée la Cité de Dieu, le Peuple de Dieu. *Tenenda est igitur series generationum ab ipso Sem, ut ipsa ostendat post Diluvium Civitatem Dei.* 3°. Que le changement des Langues ayant été une punition de l'orgueil des hommes qui composoient la Cité terrestre, & qui prétendoient par leur édifice prodigieux se soustraire à la justice divine, supposé que le Seigneur résolût de les submerger dans un second Déluge, *de pœnâ venit illa multiplicatio, mutatioque Linguarum*, le Peuple de Dieu,

(c'est-à-dire les descendans de Sem par Héber,) qui n'avoit point pris de part à cette entreprise audacieuse, devoit être exempt de ce qui en étoit la punition. *Utiquè præter hanc pœnam esse debuit Populus Dei...... sine ullâ dubitatione ubi remansit (Lingua anteà communis,) non ibi fuit illa pœna quæ facta est mutatione Linguarum.* 4°. Enfin il résulte que cette permanence de la Langue primitive dans cette famille n'est pas une preuve médiocre de sa justice & de sa piété. *Quid aliud occurrit, nisi quòd in hujus gente remanserit, à cujus nomine nomen accepit; & hoc justitiæ gentis hujus non parvum apparuisse vestigium, quòd, cùm aliæ gentes plecterentur mutatione Linguarum, ad istam non pervenit tale supplicium.*

Voilà donc, selon saint Augustin, la famille dans laquelle se sont perpétués les véritables adorateurs, c'est-à-dire, celle d'Héber descendu de Sem par Arphaxad. Et quoique l'Ecriture n'ait pas célébré leurs vertus, comme celles de Noé, de Sem & d'Abraham, nous sommes toujours autorisés à croire qu'ils n'avoient point dégénéré de la piété de leurs ancêtres.

Ce n'eſt pas que nous voulions aſſurer qu'il n'y ait eu que des Saints dans cette famille, & qu'aucun de ſes membres ne ſe ſoit écarté de la voie du Seigneur. Nous imiterons la ſage retenuë de ſaint Auguſtin, qui dans le même Chap. X. après s'être propoſé cette difficulté, répond que peut-être, *fortaſſis*, il eſt plus vrai-ſemblable que, parmi les enfans de Sem & de Japhet, il ſe ſoit trouvé des idolâtres, mais auſſi qu'il n'eſt pas moins croyable que la race même de Cham ait produit des adorateurs du vrai Dieu. *Fortaſſis enim (quod profectò eſt credibilius) & in filiis duorum illorum (Sem & Japhet) jàm tunc antequàm Babylonia cœpiſſet inſtitui, fuerunt contemptores Dei, & in filiis Cham cultores Dei.*

» Quand nous cherchons, dit-il » dans le même endroit, la Cité de » Dieu dans ces ſoixante & douze » Nations dont parle l'Ecriture, nous » ne ſçaurions pas aſſurer que dès ce » temps-là, où les hommes ne par» loient qu'un même langage, ils » aient tous tellement abandonné le » vrai Dieu, que *la véritable piété* ne

» soit demeurée que dans la famille de
» Sem par Arphaxad jusqu'à Abraham;
» ou bien si la Cité de la terre ne
» commença qu'à la construction de
» la Tour de Babel; ou plutôt si ces
» deux Cités subsisterent ensemble,
» celle de Dieu dans les deux fils de
» Noë, qui furent benis, & dans leur
» race, & celle de la terre dans celui
» qui fut maudit & dans sa postérité.
» .... Mais au moins nous devons
» croire *qu'il y a toujours eu sur la*
» *terre des hommes de l'une & de*
» *l'autre Cité.* «

Ainsi de quelque manière que l'on examine la pensée de saint Augustin, il sera toujours évident qu'il étoit persuadé, 1°. que la véritable piété n'a jamais cessé d'être en vigueur dans la famille de Sem jusqu'à Abraham. *Ità ut in istis generationibus pietas vera remaneret, quæ descendunt de semine Sem per Arphaxad, & tendunt ad Abraham.* Ce qu'il confirme encore dans un autre endroit, lorsqu'en parlant des temps qui ont suivi le Déluge jusqu'à Abraham, & après avoir avoué qu'un grand nombre s'est dans la suite abandonné à l'idolatrie & à toutes sortes

de crimes, il ajoûte qu'alors même la race des justes ne manqua pas, & qu'il y avoit toujours des citoyens de la sainte Cité, qui cherchoient Dieu avec un esprit de piété, & qui remportoient la victoire sur l'orgueil du Démon. *Neque tunc sanè defuerunt justi, qui Deum piè quærerent, & superbiam Diaboli vincerent, cives illius Civitatis* (*a*). C'est sans doute la pensée de saint Ambroise, lorsqu'il assure que Dieu avoit réservé le juste Noé, non-seulement pour renouveller la race des hommes, mais aussi pour être une source, une pepinière de justice. *Quem* (*Noë*) *Dominus Deus ad renovandum semen hominum reservavit, ut esset justitiæ seminarium* (*b*). Voilà pour ce qui regarde cette époque. Mais 2°. & ce qui est d'une bien plus grande étenduë, c'est que dans aucun temps, selon le même saint Augustin, la race des enfans de Dieu n'a pû souffrir un seul moment d'éclipse. *Utrumque tamen hominum genus ter-*

(*a*) Lib. de catech. rudibus, Cap. XIX.
(*b*) Lib. de Noë & Arcâ, Cap. I. n. 1.

ris nunquam defuisse credendum est. Ce grand principe doit avoir son application dans toute la suite des siècles; mais les âges suivans en auront encore moins besoin que les deux premiers.

TROISIÉME AGE,

Depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie d'Egypte.

LE progrès de la Cité de Dieu, dit saint Augustin, * commence alors à paroître davantage: cette Cité devient plus connue, & les promesses divines se développent avec une plus grande clarté.

En effet, le nombre des justes, dont l'Ecriture seule a célèbré la gloire dans cet espace de 500 ans, est au moins aussi considérable que celui des deux âges qui avoient précédé, qui cependant forment un espace de deux mille ans. Nous avons d'abord Abraham & Sem, qui, comme nous l'avons vû

* Lib. 16. de Civ. Dei, Cap. XII.

plus haut, vêcurent ensemble 150 ans. La piété d'Isaac, de Jacob, de Joseph, de Benjamin, de Loth, de Melchisedek, celle de Sara & de Rébecca est connue de tout le monde. On n'ignore pas non plus la sainteté de Moyse, d'Aaron, de Marie la Prophétesse qui commencèrent à vivre sur la fin de cet âge. Le serviteur d'Abraham nommé Eliézer, que ce saint Patriarche envoie dans son pays natal chercher une épouse à son fils Isaac, nous est aussi représenté dans la Genèse, Chap. XXIV. comme un homme craignant Dieu. C'est lui seul qu'il invoque pendant son voyage comme le Dieu d'Abraham, c'est à lui seul qu'il rapporte la réussite de son entreprise, c'est lui seul qu'il reconnoît pour auteur des prospérités de son Maître ; & ce peu que l'Ecriture nous dit de sa personne & de ses sentimens, nous doit donner une haute idée de sa vertu.

Qui pourroit douter que plusieurs autres, dans la famille de ces Patriarches, & même parmi ceux qui leur étoient attachés, aient marché dans la voie du Seigneur, quoiqu'ils ne soient pas désignés nommément ? Ces

hommes si ardens pour la gloire de Dieu auroient-ils négligé de le faire connoître à tous ceux qui leur appartenoient, eux qui eurent un si grand soin de les aggréger à son alliance par le sceau de la Circoncision ? Et le Tout-puissant, qui se nomme lui-même avec tant de complaisance le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, auroit-il voulu ne composer leur maison, qui étoit si nombreuse, que d'impies, d'idolâtres & de profanateurs de son saint Nom ?

Par exemple, quoique les deux épouses de Jacob (Lia & Rachel) ne nous soient pas montrées dans l'Ecriture sous des traits aussi éclatans que celles d'Abraham & d'Isaac (Sara & Rébecca,) doivent-elles moins être mises au nombre des fidelles servantes du Seigneur ? » Quand nous n'aurions, dit un Au» teur plusieurs fois cité, * pour ga» rant de la sainteté de ces deux fi» delles épouses de Jacob, que cette » heureuse alliance qu'elles contrac-

---

* Discours sur les Vies des Saints de l'Ancien Testament. *Tom. II. pag. 64 & 65.*

» tent avec lui, & qui les fait entrer
» dans les bénédictions qui lui sont
» promises ; cet attachement si parfait
» qu'elles conservent jusqu'à la mort
» pour celui qui étoit dépositaire des
» promesses ; ce généreux sacrifice
» qu'elles firent en renonçant à une
» patrie idolâtre, & à la maison de leur
» père, pour suivre par-tout ce saint
» Patriarche, & participer à ses épreu-
» ves qui étoient une image parlante
» des souffrances futures du Messie ;
» ce zèle de Rachel qui emporte en
» partant les Idoles de son père,
» pour lui ôter cette occasion d'ido-
» lâtrie ; * l'affection persévérante de
» Jacob pour ses deux épouses, ne
» nous laisseroient pas lieu de douter
» qu'elles n'aient été en tout & tou-
» jours de fidelles compagnes de sa
» foi : & jugeant de leurs actions par
» leur foi même, & de ce qui pour-
» roit leur rester d'imperfection par
» la grandeur de leur foi qui les en
» purifioit, nous ne pourrions être que
» persuadés qu'elles étoient du nom-

* C'est la pensée de plusieurs Pères & spécialement de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze & de Théodoret.

» bre de ces anciens justes qui vivoient
» de la foi, & en qui Dieu ne laissoit
» de légers défauts, qu'afin de les con-
» server dans l'humilité, & leur faire
» sentir le besoin qu'ils avoient de la
» grace du Médiateur; en un mot, en
» qui ces défauts n'étoient pas incom-
» patibles avec la justice & la sain-
» teté. «

Aussi cet Auteur n'a-t-il pas hésité de placer leur éloge avec ceux des plus grands personnages qui ont existé avant J. C. Il en est, sans doute, plusieurs autres, principalement dans la famille du Patriarche Jacob, que l'on doit mettre dans le même rang. Les défauts que l'on remarque de temps en temps dans quelques-uns de ses enfans, ne seroient pas une raison suffisante pour les en exclure, sur-tout si l'on fait attention que ces défauts n'ont pas été capables de mettre obstacle aux bénédictions abondantes, que ce saint Patriarche inspiré de Dieu leur donne sur le point de mourir.

Il y a plus: c'est que les Nations même étrangères aux descendans des Patriarches, n'ont pas été privées du bonheur de donner quelquefois des

habitans à la sainte Cité de Dieu. Saint Augustin, sur l'exemple de Job, regarde ce point comme hors de doute. Voici comme il s'en explique dans le XVIIIe Livre de la Cité de Dieu, Chap. XLVII. » Je ne crois pas, dit-il, que » les Juifs mêmes osent soûtenir que » personne qu'eux n'ait servi le vrai » Dieu depuis l'élection de Jacob, & » la réprobation d'Esaü. A la vérité » il n'y a point eu d'autre Peuple que » celui-là, qui ait été proprement ap- » pellé le Peuple de Dieu; mais ils » ne peuvent nier qu'il n'y ait eu » quelques personnes parmi les autres » Nations, qui aient été de véritables » Israëlites, entant que citoyens de la » céleste Patrie : car s'ils le nient, il est » aisé de les convaincre par l'exemple » de Job, cet homme saint & admira- » ble, qui n'étoit ni Juif ni Prosélyte; » mais un étranger originaire d'Idu- » mée; que l'Ecriture néanmoins loue » si hautement, qu'elle déclare que nul » homme de son temps ne lui étoit » comparable pour la piété. ... Je ne » doute point, continue le même saint » Docteur, que la divine Providence » n'ait voulu nous apprendre par ce-

» lui-ci, que parmi les autres Peu-
» ples, plusieurs ont pû vivre selon
» Dieu & appartenir à la Jérusalem
» spirituelle. «

En effet, ne connoît-on pas encore chez les étrangers le célèbre Melchisedek Roi de Salem, dont la justice & la sainteté sont au-dessus de tous les éloges humains, & dont l'Apôtre saint Paul lui-même ne relève le mérite que par son silence? Et qui oseroit dire que de son temps il étoit le seul étranger qui adorât le vrai Dieu? Il faut faire attention qu'il étoit Roi & Prêtre du Très-haut. Comme Roi, il devoit avoir des imitateurs du culte qu'il rendoit à la Divinité. » On juge
» ordinairement de la Religion d'un
» Peuple par celle que son Roi pro-
» fesse, « dit à cette occasion un Auteur sçavant, & peut-être trop peu connu. * En général; c'est une vérité constante, sur-tout lorsqu'une éminente sainteté se trouve jointe à la dignité Royale. Ces deux qualités réu-

---

* Propositions importantes pour l'apologie de la Religion. *Tom. I. pag.* 12.

nies emportent avec elles un caractère de persuasion, qui attire & qui provoque l'émulation des cœurs. Comme Prêtre du Très-haut, il est encore plus visible que Melchisedek a dû avoir plusieurs de ses sujets qui professassent la Religion de leur Prince. On n'est pas Ministre du Tout-puissant pour soi seul. Ce ministère est public, il est spécialement relatif aux Elus de Dieu, c'est pour eux qu'il subsiste, & nécessairement il suppose des sujets dignes de l'occuper, & à l'égard desquels il s'exerce. Il est donc très-raisonnable de croire que, du temps de Melchisedek, il y avoit d'autres véritables adorateurs que lui ; &, en suivant la pensée de saint Augustin, il résulte que la postérité même de Cham, dont ce saint Roi paroît avoir été issu, a donné de temps en temps à Dieu des citoyens de la sainte Cité.

On en peut dire autant du pays que Job habitoit. Premiérement, sa famille toute entière, qui étoit nombreuse, étoit élevée sur les mêmes principes de crainte & d'amour de Dieu dont il étoit pénétré. On n'ignore pas avec quelle attention scrupuleuse ce

de la fidélité du Seigneur à remplir ce qu'il avoit promis; mais elle n'en étoit ni le terme ni la fin dernière. C'étoit moins une propagation charnelle que ces hommes éclairés avoient à attendre, qu'une succession non interrompue d'enfans spirituels, de véritables adorateurs, de dignes héritiers d'une autre vie; & dans ce sens tous ceux qui se sont sanctifiés depuis que le monde existe, en quelque pays qu'ils aient opéré leur salut, appartiennent à Abraham, à Isaac & à Jacob. Saint Paul y est formel, lorsqu'il nous déclare que tous ceux qui sont nés d'Israël, ne sont pas pour cela Israëlites; & que tous ceux qui sont de la race d'Abraham, ne sont pas pour cela ses enfans: c'est-à-dire, (car il s'explique lui-même) que ce n'est pas la naissance selon la chair, qui forme les enfans de Dieu; mais que ceux-là seuls sont censés lui appartenir en qualité d'enfans de la promesse, qui sont les imitateurs de sa foi & de sa vertu. Car tel est, ajoûte le même Apôtre, le sens de cet oracle du Seigneur. *Non enim omnes qui ex Israel sunt, ii sunt Israelitæ; neque qui semen sunt Abrahæ, omnes*

omnes filii ; sed in Isaac vocabitur tibi semen : id est , non qui filii carnis , hi filii Dei ; sed qui filii sunt promissionis , æstimantur in semine. Promissionis enim verbum hoc est. *

De ce principe inconteſtable, qui eſt ıſt un de plus évidens de la Religion, l réſulte que, les promeſſes de Dieu tant de leur nature éternelles & invariables, celles d'une propagation piriruelle, dont il eſt queſtion, ne euvent avoir été privées de leur effet lans aucun temps. Il faut donc, pour eur parfait accompliſſement, que ſans réjudice des juſtes que les autres Naions ont pû produire de temps à autre, la race des enfans de Dieu n'ait ama's ſouffert aucune interruption lans la Nation ſainte, pour laquelle es promeſſes étoient ſpécialement faies ; en ſorte que la ſainte Cité de Dieu ſe ſoit perpétuée d'âge en âge parmi elle, malgré la corruption plus ou moins étendue des mauvais Iſraëlites.

Il ne s'agit point de prétexter ici ,

* Rom. IX. Verſ. 6, 7 & 8.

ou le filence de l'Ecriture dans certaines époques qui nous paroiffent moins fécondes, ou l'ignorance dans laquelle nous fommes des moyens que le Seigneur a employés, pour procurer l'effet de fes promeffes. Que nous importe d'être inftruits du détail & des circonftances, lorfque nous fommes fûrs de la folidité du principe qui les fuppofe néceffairement? Les promeffes, comme les dons de Dieu, font fans repentir. Il a fait avec fon Peuple une alliance fpirituelle, éternelle & fouvent réitérée aux Patriarches; c'eft un fait certain : & cette alliance n'eft pas fimplement conditionnelle, elle eft abfolue. Croyons donc, fans héfiter, qu'il a tenu fa parole; & ne cherchons point par des objections frivoles à en éluder la certitude. Au refte, nous avons vû jufqu'ici qu'à s'en tenir même à la narration de l'Ecriture, elle nous a fourni d'âge en âge de quoi fatisfaire les efprits les plus difficiles. Elle deviendra dans la fuite encore plus abondante en preuves.

Avant de paffer au quatrième âge, nous rapporterons ici un paffage de l'Auteur de l'Eccléfiaftique. Il fervira

tout à la fois à confirmer ce que nous avons dit jusqu'à présent sur la durée perpétuelle & sur le nombre des vrais fidèles, & à fixer nos jugemens dans l'examen des siècles de l'Eglise qu'il nous reste à parcourir jusqu'à J. C. En effet, si cet Auteur sacré entreprend depuis le XLIVe Chap. de son Livre jusqu'au L^e^ de faire l'éloge de ces hommes miraculeux dont l'Histoire sainte nous a donné connoissance, il a soin de nous avertir qu'ils n'ont pas été les seuls fidèles enfans du Seigneur; que ces hommes riches en vertu n'ont pas simplement acquis une gloire qui leur fût personnelle, mais qu'elle est passée d'âge en âge; que leurs enfans ont laissé après leur mort un grand nom qui renouvelle la gloire de leurs pères; qu'il en est même, dont on a perdu le souvenir, & qui sont morts sans que leur mémoire se soit conservée; que les enfans de leurs enfans ont été un Peuple saint, & que leur race est demeurée fidèle à l'alliance du Seigneur. *Omnes isti in generationibus gentis suæ gloriam adepti sunt, & in diebus suis habentur in laudibus. Qui de illis nati sunt, reliquerunt nomen*

narrandi laudes eorum : & sunt quorum non est memoria : perierunt quasi qui non fuerint ; & nati sunt quasi non nati, & filii ipsorum cum ipsis.... Hæreditas sancta nepotes eorum, & in testamentis stetit semen eorum. *

Voilà cette postérité spirituelle, qui étoit spécialement, & pour tous les temps, promise aux Patriarches, & qu'il ne faut jamais confondre avec ce corps d'Israëlites charnels, qui s'abandonnerent à toutes sortes de désordres. Si quelquefois on a de la peine à la distinguer dans la foule des prévaricateurs, on a toujours, pour la reconnoître, les lumières de la foi qui nous assure que cette postérité subsiste, lors même que nous serions le plus tentés de la croire anéantie.

---

* Ch. XLIV. Vers. 7, 8, 9 & 11.

QUATRIÉME AGE,

Depuis la sortie d'Egypte jusqu'au commencement de la captivité d'Assyrie ou de Babylone.

CEt espace de temps beaucoup plus fertile en merveilles que les trois autres, nous fournit aussi l'occasion de connoître nommément un plus grand nombre de véritables adorateurs. L'établissement d'un culte nouveau & perpétuel, la direction des Prophètes qui se succédoient l'un à l'autre, tant de grands hommes suscités miraculeusement pour être les conducteurs d'Israël, ouvrent une carrière bien plus vaste à nos éloges, & une ample matière à nos réflexions.

On peut diviser cet âge en deux parties. La première, qui contient 479 ans, s'étend depuis la sortie d'Egypte en 2513 jusqu'à la fondation du Temple par Salomon en 2992 La seconde renferme un espace de 424 ans, c'est-à-dire, depuis la fondation du

premier Temple jusqu'à la prise de Jérusalem par Nabuchodosor en 3416. Ce qui forme en tout 903 ans, pendant lesquels le Peuple d'Israël, tantôt heureux, tantôt malheureux, à proportion de sa fidélité ou de son infidélité, est néanmoins une preuve toujours subsistante de l'amour du Seigneur à son égard. On en voit des traces jusques dans ses plus grands châtimens.

Pendant les 40 ans que ce Peuple, délivré de la servitude d'Egypte, passe dans le désert, on voit sur-tout éclater la piété de Moyse, d'Aaron, de Josué, de Caleb, d'Eléazar, d'Ithamar, de Phinées, & celle de Marie la Prophétesse. Mais ne s'en trouvera-t'il pas d'autres parmi tout ce grand Peuple, qui aient été fidèles au Seigneur & à ses Loix? L'Histoire sainte va nous instruire. On y verra sans doute des murmures multipliés, des révoltes scandaleuses contre les ordres du Tout-puissant, l'adoration d'un Veau d'or, crime horrible, & cela dans le temps même que le Dieu d'Israël se manifestoit à son serviteur Moyse, & qu'il lui donnoit les préceptes dont l'observance devoit rendre

ce Peuple à jamais heureux : mais aussi l'on aura la consolation d'y appercevoir de vrais Israëlites, animés d'un zèle ardent pour la gloire de Dieu & de son culte, & qui, par leur activité pour son service, arrêtent son bras vengeur prêt à s'appésantir sur tant de têtes coupables. On y verra des foiblesses jusques dans Aaron & sa sœur, jusques dans Moyse, puisque Dieu les en punit l'un & l'autre, en leur interdisant l'entrée de la Terre promise; mais ces foiblesses réparées par la pénitence ne mirent point d'obstacle à leur sainteté. On sçait que le privilége des Saints n'est point de n'avoir jamais fait de fautes, mais de n'y avoir pas persévéré. Ce seroit donc un fort mauvais prétexte pour s'inscrire en faux contre la sainteté de quelques personnages de l'Ancien Testament, que de s'autoriser de certains défauts qui leur sont reprochés dans les Livres saints. Quand Dieu même, qui n'a pas voulu nous laisser ignorer ces taches de leur vie, nous montre dans la suite quelques unes de leurs vertus, ou que nous les voyons placés par la divine Providence dans des emplois

importans relatifs au bien de son Eglise, sans qu'ils se soient attirés de nouveaux reproches, n'est-ce pas une preuve que leur réconciliation avec le Seigneur a suivie de près la disgrace qu'ils avoient encourue, & que la punition de leurs premières infidélités les a rendus plus attentifs sur eux-mêmes & plus constans dans leurs devoirs ? C'est sur ce principe que l'on doit juger, dans tous les temps, ceux qui ont fait profession d'adorer le vrai Dieu. Il en est un autre qui n'est pas moins certain, & qui restreint nécessairement la généralité des propositions de l'Ecriture sur les révoltes & les idolatries du Peuple d'Israel ; ce sont les éloges qu'elle accorde quelquefois à un petit nombre animé d'un vrai zèle, sans nous en rien dire de désavantageux. Les sentimens que l'on voit régner dans les paroles & dans les actions de quelques autres, le silence même que l'Ecriture garde sur la conduite de plusieurs dont elle a souvent occasion de parler, dont cependant elle se contente de nous faire connoître les emplois éminens, forment un grand préjugé en faveur de leur justice & de

leur sainteté. Les Historiens sacrés n'auroient pas manqué de prévenir la fausseté de nos jugemens, en nous faisant le portrait de leurs désordres, comme ils l'ont fait de tant de Rois indignes & de plusieurs mauvais Pontifes, si ceux dont ils nous ont à peine donné les noms, n'avoient été vraiment dignes de nos éloges.

En effet, pour entrer dans un certain détail, croira-t'on que les Anciens que Moyse établit pour être le Conseil de la Nation, (Exod. I. 5, 18.) fussent du nombre de ces murmurateurs & de ces Idolatres que Dieu extermina dans le désert ? Et le Législateur d'Israël les auroit-il choisis pour cet important office, s'il n'avoit reconnu en eux des qualités qui les rendissent dignes de lui être associés dans le ministère ?

On peut en juger par le conseil que Jethro donne à Moyse son gendre, & dont il est fait mention dans le XVIII[e] Chap. de l'Exode. Il l'avertit de ne se pas consumer par un travail inutile, en voulant juger seul tout Israël, mais d'établir au milieu du Peuple un Conseil subsistant, qui le

décharge de tout ce qu'il y aura de moindre importance. Et il est à observer qu'il lui dit de choisir, parmi tout le Peuple, des hommes craignans Dieu, qui aiment la vérité, & qui haïssent l'injustice. *Provide...... viros timentes Deum, in quibus sit veritas, & qui oderint iniquitatem.* ℣. 21. Il l'assure que, s'il en agit de la sorte, il accomplira l'ordre du Seigneur. *Si hoc feceris, implebis imperium Dei.* ℣. 23. Moyse aussitôt, considerant l'ordre de Dieu dans l'avis que lui donne son beau-père, fait tout ce qu'il lui avoit suggeré. *Quibus auditis, Moyses fecit omnia quæ ille suggesserat.* Il y avoit donc, au milieu de tout ce grand Peuple, des hommes craignans Dieu, & qui pratiquoient la justice quoique leurs noms ne soient pas parvenus jusqu'à nous. On doit même croire que ceux dont Moyse fit choix n'étoient pas les seuls de cette espèce

Le conseil que Jethro donne à Moyse, nous est encore une preuve de ses sentimens & de sa piété. Quoiqu'il ne fût point de la race des Patriarches, il avoit sçu conserver la crainte du Seigneur. Il en vient fair

profession en présence de tout Israël. On le voit aux ℣. 11. & 12. reconnoître la Toute-puissance divine dans les miracles opérés en faveur du Peuple choisi. Il offre des sacrifices & des holocaustes au Dieu du ciel & de la terre. Aaron & tous les Anciens d'Israël communiquent avec lui, & lui donnent à manger en présence du Seigneur, dit l'Ecriture; marque évidente qu'ils regardoient Jethro comme un adorateur du vrai Dieu. *Obtulit ergò Jethro cognatus Moysi holocausta & hostias Deo: veneruntque Aaron, & omnes Seniores Israël, ut comederent panem cum eo coram Deo.* C'est ce qui fait dire au P. Calmet sur cet endroit de l'Exode, que » Jethro » n'étoit point Idolâtre, & qu'il servoit » le vrai Dieu. «

On n'aura pas de peine à se persuader que Séphora l'épouse de Moyse, que Gerzam & Eliézer ses deux enfans, aient été élevés dans la Religion, l'une de son époux, & les autres de leur père. Le zèle de Moyse pour le service de Dieu ne nous permet pas de penser qu'il ait négligé de procurer

un aussi grand bien à des personn
qui lui étoient si cheres.

Hur, que Moyse associe à Aar
pour gouverner le Peuple, penda
qu'il est sur la montagne pour y re
voir les ordres de Dieu, & qui so
tient les bras de ce saint Législatei
pendant le combat d'Israël contre An
lec, ne doit-il pas être mis au mêi
rang? Eût-il été choisi par le plus fid
Ministre du Très-haut pour tenir
place en son absence, s'il n'avoit
été rempli de cet esprit de foi &
Religion qui animoit toutes ses
marches?

Le plus grand nombre des enf
de Lévi, qui n'avoient point pris de p
à l'érection du Veau d'or, & qui
joignirent à Moyse (Exode XXXI
pour exterminer les adorateurs de
te Idole, dont ils firent mourir en
seul jour près de 23000, * étoient
tainement animés de l'esprit d'une
ritable piété, & pleins d'ardeur p
le culte du vrai Dieu. Aussi M

* Selon le Texte Hébreu, il n'y en a
trois mille.

leur déclare-t-il, Chap. XXXII. ℣. 29. que par cette action de zèle ils ont consacré leurs mains au Seigneur, & qu'ils se sont attirés sa bénédiction. *Consecrastis manus vestras hodiè unusquisque in filio & fratre suo, ut detur vobis benedictio.*

Au Chap. XXXIII[e] du Deutéronome ℣. 8. 9. & 10. Moyse relève encore la sainte générosité de cette Tribu, à cause du zèle ardent qu'elle fit paroître dans cette circonstance. Cette obéissance aux ordres du Seigneur, & cette promptitude à venger sa gloire, lui furent si agréables, qu'il donna pour récompense à cette Tribu le Sacerdoce de la Nation. » Ceux-là, dit Moyse en s'adressant à Dieu même, » qui ont exécuté votre parole, qui » ont gardé votre alliance & vos ordon» nances, vous offriront de l'encens, » lorsque vous serez en colère. Ce » sera eux qui mettront l'holocauste » sur votre Autel. «

Après la punition de l'Idolatrie du Veau d'or, le Peuple d'Israel réconcilié avec son Dieu, à la prière de Moyse, devient tout autre. Les sentimens de l'obéissance & de la piété renaissent

dans son cœur, & il en donne des marques sensibles. On le voit au Chap. XXXVe de l'Exode s'empresser, dès la première demande que lui en fait Moyse, de venir offrir au Seigneur tout ce qui étoit nécessaire pour la construction du Tabernacle & de ses dépendances. Les femmes, comme les hommes, se dépouillent avec plaisir de ce qu'elles ont de plus précieux en or, en argent, en bijoux, en pourpre, en écarlate, en peaux & en bois de toute espèce, en parfums & en aromates; & tous, dit l'Ecriture, viennent faire leurs offrandes de grand cœur & avec une pleine volonté. *Obtulerunt mente promptissimâ atque devotâ primitias Domino...... viri cum mulieribus..... Omnes viri & mulieres mente devotâ obtulerunt donaria.... Cuncti filii Israel voluntaria Domino dedicaverunt.* (℣. 21, 22. & 29.) Ces offrandes devinrent même si abondantes, que Moyse fut obligé de faire crier dans le camp par un Héraut, que personne n'apportât plus rien; parce que les ouvriers destinés au travail avoient plus de matière qu'il ne leur en falloit. (Chap. XXXVI.

℣. 5, 6. & 7.) Preuve bien sensible de leur retour au Seigneur. En effet, on vit bien dans la suite ce Peuple s'abandonner plusieurs fois au murmure, & s'attirer par-là des châtimens terribles; mais depuis l'adoration du Veau d'or jusqu'à son arrivée sur les confins de la Terre promise, l'Ecriture ne lui reproche plus aucune Idolatrie. Et delà vient que Balaam appellé par Balac la dernière année du séjour dans le désert, & forcé par le Seigneur lui-même de donner à son Peuple des bénédictions, déclare en présence du Roi des Moabites & de toute sa Cour, qu'il n'y a point d'Idole dans Jacob, qu'on ne voit point de Simulacre dans Israël, qu'il n'y a parmi ce Peuple ni augure ni divination. *Non est Idolum in Jacob, nec videtur Simulacrum in Israel..... Non est augurium in Jacob, nec divinatio in Israel.* (Nombre XXIII. ℣. 21, 23.) C'est ainsi que porte la Vulgate. Le Texte Hébreu présente un sens encore plus étendu, & paroît admettre alors dans ce Peuple une exemption de toute espèce d'iniquité: car on y lit, (Dieu) » ne voit point » d'iniquité dans Jacob, il ne voit

n point de prévarication dans Israël. ...
לֹא הִבִּיט אָוֶן בְּיַעֲקֹב. וְלֹא רָאָה עָמָל בְּיִשְׂרָאֵל (*Ló- hibbît -âoûênᵉ beïâⁿghakób, oûló- râ-âh ⁿghâmâl beïi-çerâ-êl.*). Mais sans vouloir presser à la rigueur la force de ces termes, ils sont au moins une preuve certaine du grand changement qu'avoient opéré dans leurs mœurs les châtimens du Très-haut. S'il s'en est trouvé dans la suite qui se soient attiré, par leurs révoltes, de nouvelles punitions, il est à croire que tout le Peuple n'y entroit pas; & d'ailleurs les exemples de sévérité, qui suivoient sur le champ, faisoient bientôt rentrer dans le devoir.

On objectera peut-être contre cette interprétation l'universalité des termes de l'Ecriture, qui semble vouloir insinuer que Caleb & Josué furent les seuls de cette grande multitude qui entrèrent dans la Terre promise; d'où l'on tire communément la conséquence, que le Peuple tout entier s'étoit rendu coupable des crimes qui avoient attiré cette proscription.

Mais, 1°. c'est mal connoître la valeur des propositions générales de l'Ecriture, que de n'y admettre aucune

restriction, & ce n'est point entrer dans l'intention de l'Esprit saint. Il est mille endroits dans les Livres sacrés, dont les expressions, quoiqu'universelles, veulent être réduites à un sens limité.

En effet, c'est un langage ordinaire à tous les Ecrivains sacrés, lorsqu'ils adressent la parole au Peuple d'Israël, soit pour le consoler dans ses disgraces, soit pour le menacer des châtimens du Seigneur, de s'exprimer d'une manière aussi universelle, que si tous étoient dignes de consolation ou de menaces. Lorsqu'ils parlent de la sainteté de ce Peuple, ils disent en général & sans restriction, qu'ils sont tous des Saints. *Omnis multitudo Sanctorum est.* (Nomb. XVI. ℣. 3.) *Populus tuus omnes justi.* (Jérémie LX ℣. 21) Lui reprochent-ils ses infidélités ? il semble que tous, sans en excepter un seul, en soient coupables. *A minore usque ad majorem omnes avaritiæ studen.* (Jérém. VI. ℣. 13.) Il y avoit cependant dans ce temps-là de saints Prophètes & de saints Particuliers, comme nous le verrons dans la suite. De même, lorsqu'Achan dérobe quel-

parce que Dieu a dans chaque âge ses élus qui le servent & qui l'invoquent. Tous les Interprètes s'accordent à reconnoître cette vérité en général. * Pourquoi donc, lorsque l'on vient à l'application, se trouve-t'il que l'on manque assez souvent au principe, en tirant des conséquences contraires? L'idée de mépris que l'on s'est formée de la Nation sainte, est sans doute la source de cette illusion. L'expérience & l'examen du Contexte de l'Ecriture dans les endroits où ces généralités se rencontrent, devoient apprendre à en juger autrement. Nous disons donc, & nous croyons l'avoir prouvé par ce qui précède, qu'il faut restreindre ces propositions universelles avec une égale équité. Et de même que dans les tems de la plus grande ferveur du peuple d'Israel, il ne faut pas conclure de la

---

tem hyperbole; quoniam Deus singulis ætatibus suos habet electos, à quibus colatur & invocetur.

* On peut voir entr'autres Bonfrerius sur le ℣. 1. du 6. Ch. de la Genèse, Cornélius a Lapide sur le I. Ch. d'Isaïe, & spécialement Léonard Marius sur cet endroit de la Genèse, *pag.* 85. *col.* 1.

valeur des propositions illimitées qui lui sont favorables, que tous, sans en excepter un seul, ont été des Saints; de même il ne faut pas s'imaginer que les reproches faits dans la même forme s'étendent sur tous les individus, sans la moindre restriction, & qu'alors ils n'ont tous été que des impies.

Nous n'ignorons pas que l'on cherche assez fréquemment à éluder la force des propositions générales, qui déposent en faveur de la justice & de la sainteté de ce Peuple, & qu'on croit y avoir réussi en les transportant uniquement à l'Eglise Chrétienne, sans aucun égard pour les loix de l'harmonie. De-là, cet usage où se mettent si souvent certains Interprètes, à la vuë des idées grandes & sublimes que les Prophètes nous donnent de l'Eglise, d'assurer hardiment que toutes ces expressions majestueuses ne peuvent avoir leur véritable application que sous la nouvelle Loi; & que l'accomplissement des Prophèties favorables n'a lieu que depuis Jésus-Christ: comme si l'Eglise, qui est la même en substance dans tous les temps, n'étoit pas appuyée sur les mêmes fondemens avant & après l'arri-

vée du Médiateur ; comme si les
tères de sainteté & d'indéfectibil
lui étoient pas également propre
l'un & dans l'autre état.

Mais, quand on auroit raison
agir de la sorte, ce que nous so
très-éloignés de croire, la dif
dont on s'effraye sans raison
par pur préjugé à l'égard de l
tion sainte, ne resteroit pas
dans toute sa force. Ces propo
générales transportées aux Chré
ne seroient-elles pas toujours si
tibles de restrictions, de modific
& très-fréquentes & très-éten
Si dès le commencement du C
tianisme, temps où la ferveur
sante étoit plus soûtenue, & pa
miracles & par les exemples
ques de vertu, on voit néanmoi
gner parmi les Chrétiens des c
de toute espèce, quelques-uns
de si honteux, qu'au rapport de
Paul, on n'en connoissoit point d
parmi les Gentils, *qualis nec au
inter Gentes*; que dirons-nou
siècles postérieurs, & du nôtre ? R
derons-nous maintenant chacun
Chrétiens comme autant d'élus

Voilà des embarras réels où l'on se jette, lorsqu'on en veut éviter qui ne sont qu'imaginaires.

Il faut l'avouer ingénuëment, on n'est point assez équitable sur cet article. Lorsque l'on fait le parallèle de l'ancien Peuple & du nouveau, il semble que tout soit perdu pour la Religion, si l'on ne s'attache pas à mettre toutes les vertus, toutes les belles actions possibles du côté des Chrétiens, & au contraire tous les crimes, toutes les abominations du côté des Israëlites; & que c'est en quoi consiste la différence des deux Peuples. A entendre certains Commentateurs sur plusieurs des passages rapportés plus haut, & sur d'autres semblables, on diroit qu'avant J. C. il n'y avoit que des impies, même parmi les descendans des Patriarches. C'est en vain que Dieu, par la bouche de ses Prophètes, les appelle tant de fois son Peuple choisi, ses enfans bien-aimés, la Nation sainte & bénie du Seigneur; ils ne doivent tous passer que pour des objets de sa colère & de son indignation: mais depuis J. C. tous les Chrétiens sont autant d'ames

d'élite; toutes les complaisances, tous les bienfaits du Seigneur nous étoient réservés à l'exclusion de tout autre Peuple. Si quelquefois, revenu comme d'un profond sommeil, on s'étonne soi-même d'avoir poussé si loin ses déclamations, & que l'on se hazarde jusqu'à en diminuer la force par quelque légère restriction, ce sont, pour ainsi dire, des aveux extorqués, que l'on ne tarde pas à rétracter par de nouveaux anathêmes contre l'ancien Peuple, & toujours sur la seule généralité des propositions accablantes qui le regardent.

Voilà où conduit le faux zèle, & l'envie désordonnée d'ôter aux Juifs actuels l'occasion de se glorifier dans les vertus de leurs pères. Dirons-nous ce que nous en pensons ?... Eh ! pourquoi soustraire une vérité ? On s'est trop appliqué, pour confondre les Juifs, à les accabler de reproches sur leurs infidélités passées. (Hélas ! ne seroient-ils pas en droit de les rétorquer contre nous ?) On a cru que pour rélever les prérogatives de la Loi nouvelle, il falloit donner de l'ancien Peuple l'idée la plus désavantageuse qu'i

qu'il ſeroit poſſible, & l'on s'eſt livré ſans meſure à cette manière de penſer & d'agir. De-là tant d'interprétations forcées des paſſages qui ſont les plus clairs & les plus déciſifs en faveur d'Iſraël, parce que l'on regardoit comme important de leur en ravir l'application. De-là l'extenſion abſolue que l'on a donnée aux propoſitions univerſelles, lorſqu'elles pouvoient concourir à la condamnation de ce Peuple ; & au contraire, tant d'efforts multipliés pour empêcher qu'ils ne s'appropriaſſent les oracles divins, lorſqu'ils étoient tant ſoit peu avantageux. Toutes ces fauſſes démarches ne viennent, ſans doute, que de ce que l'on perd de vuë cette vérité ſi conſtante, que Dieu, dans tous les temps, s'eſt toujours réſervé un nombre de fidèles ſerviteurs ; & que la corruption, la plus grande que l'on puiſſe ſuppoſer parmi les hommes, n'a jamais été capable d'anéantir la race des Saints ſur la terre, même avant l'Incarnation.

Peut-être s'imagine-t-on ſervir l'Egliſe, en déprimant ſans meſure la Nation d'Iſraël ; mais à quoi penſe-t'on d'en agir de la ſorte ? C'eſt aſſurément

lui faire plus de mal que de bien. Ce parti que l'on prend, est bien plus capable de confirmer les Juifs actuels dans leur aliénation pour le Christianisme, que de les y ramener. Par-là on fomente de plus en plus chez eux la haine qu'ils ont conçue pour la Religion Chrétienne, & c'est une espèce de mur d'airain que l'on oppose à toute persuasion dans l'esprit de cette Nation infortunée. Il y auroit, au contraire, tout à espérer de leur retour (avec la grace du Sauveur,) si, en les éclairant sur l'excellence de la Loi Evangélique qu'ils rejettent, on s'attachoit plutôt à les plaindre de leur éloignement, qu'à les accabler de reproches sur un passé que l'on se plaît à charger des plus noires couleurs. Cette compassion juste & bien placée, que l'on auroit pour leurs malheurs, les gagneroit peu à peu; & ramenant insensiblement leur esprit aliéné, elle les disposeroit à écouter plus favorablement les instructions charitables qu'on auroit à leur donner, pour les introduire dans le sein de l'Eglise.

Les Apôtres saint Pierre & saint Paul étoient pleins de cet amour & de

cette commisération pour leur Peuple. Toujours réservés jusques dans leurs reproches, on ne les voit point chercher à le trouver plus coupable qu'il n'étoit. Lors même qu'ils parlent du refus que la plûpart des Juifs firent de reconnoître Jésus-Christ; bien-loin de réduire presqu'à rien parmi eux le nombre des vrais fidèles, ils semblent, au contraire, tout occupés à couvrir le nombre des prévaricateurs. » Si » *quelques-uns d'entr'eux*, dit saint » Paul, n'ont pas crû, la promesse » est-elle pour cela abolie? « *Si quidam illorum non crediderunt, nunquid abolita est promissio* (a)? Il les assure que Dieu n'a pas rejetté son Peuple. *Nunquid Deus repulit Populum suum* (b)? Saint Pierre les excuse en quelque sorte, pour les gagner à Jésus-Christ. *Scio quia per ignorantiam fecistis* (c). Et c'est la leçon que Jésus-Christ lui-même nous donne sur la croix, lorsqu'adressant la parole à son Père, il excuse jusqu'à ses per-

(a) Rom. iij. 3. (b) Ib. xj. 1.
(c) Act. iij. 17.

sécuteurs. *Pater, dimitte illis ; nesciunt enim quid faciunt.* * Est-ce sur de tels modèles que se sont formés ceux dont le zèle amer se répand si souvent en invectives contre un Peuple, que le Seigneur chérissoit si tendrement ?...

Les méprises qu'occasionne si souvent dans les Commentaires l'extension que l'on donne à certaines propositions générales de l'Ecriture, nous ont mis dans le cas de toucher légèrement les abus & les dangers qui s'ensuivent. Nous revenons à notre but.

Nous avons dit 1°. & nous avons prouvé que ces propositions universelles, soit favorables, soit désavantageuses, sont souvent susceptibles de restriction. Mais 2°. dans la circonstance présente où nous considérons le Peuple d'Israël, c'est-à-dire, pendant son séjour dans le désert, nous ajoûtons que les menaces & les châtimens du Seigneur ne doivent pas être pris dans cette généralité absolue que les

---

* Luc. xxiij. 34.

termes semblent présenter. Et, pour ne pas sortir de l'exemple de Caleb & de Josué rapporté plus haut, il est aisé de comprendre par le récit même de l'Ecriture, qu'ils ne furent pas les seuls de ceux qui étoient sortis d'Egypte, qui passèrent le Jourdain; d'où il résulte qu'ils ne s'étoient pas tous rendus coupables des crimes que Dieu punit dans le désert.

» Il est certain, dit le Père Calmet, (Chap. XIV. des Nomb. ℣. 23.) » qu'aucun de ceux qui avoient mur» muré, n'entra dans la Terre promise; » mais il est assez probable qu'il y en » eut d'autres que Caleb & Josué, qui » n'eurent point de part au murmure. » Origènes croit (*Hom 27. in Num.*) » que les Prêtres & les Lévites, n'ayant » point tenté le Seigneur, ne furent » point enveloppés dans le châtiment » commun; & il est certain qu'Eléa» zar fils d'Aaron entra dans la Terre « promise, (Josué. XIV. 1.) L'Ecri» ture elle-même nous fournit une » exception à cette sentence générale, » lorsqu'elle dit, Verset 29. qu'*au*» *cun de ceux qui ont été comptés* » *depuis l'âge de vingt ans & au-des-*

» *sus, & qui ont murmuré contre le*
» *Seigneur*, ne possédera la Terre pro-
» mise. Or, combien y eut-il de fem-
» mes & d'enfans au-dessous de vingt
» ans, & de Prêtres & de Lévites,
» qui ne furent pas compris dans ce
» dénombrement ? Est-il croyable,
» que dans toute cette multitude de
» plus de six cents mille hommes, il
» n'y en eut que deux qui n'aient
» point murmuré ? Ne sçavons-nous
» pas que Salmon qui épousa Rahab,
» avoit été témoin des prodiges du Sei-
» gneur, & qu'il fut néanmoins un
» de ceux qui entrèrent dans le pays
» de Canaan ? Ainsi, lorsque Moyse
» dit au ℣. 1. & 2. de ce Chapitre,
» que tous les Israëlites murmurèrent
» contre le Seigneur, & qu'ensuite il
» proteste qu'aucun de ceux qui ont
» murmuré, n'entrera dans la Terre
» promise; il faut prendre ces expres-
» sions dans un sens limité, suivant cette
» règle de S. Jérôme (*Epist. ad Da-*
» *mas. 149.*) qui veut que souvent dans
» l'Ecriture on prenne le terme *tout*
» pour un grand nombre. *Secundùm*
» *eum canonem, quem sæpè exposui-*
» *mus Scripturarum*, omnia *non a*

um referenda esse, sed ad partem ximam. «
paroît par le XXVI[e] Chap. des bres ℣. 60. qu'Ithamar entra de dans la Terre promise; puisque le dénombrement qui se fait, les plaines de Moab, de la Tribu vi, & spécialement de la famille n, l'Histoire sainte fait expressément mention de la mort de Nadab Abiu, sans parler d'Eléazar & mar; ce qui donne lieu de pen- s'ils étoient encore tous les deux s.
nt Paul lui-même n'autorise-t'il s exceptions dans le cas présent, avec sa modération ordinaire au Ch. X[e] de la première Epître Corinthiens ℣. 5. que »*plusieurs* Israëlites déplurent au *Seigneur*, & qu'en conséquence ils mourent dans le désert? « *Non in* plu- *eorum beneplacitum est Deo; prostrati sunt in deserto.* N'est-ce ous laisser à entendre, qu'il en un nombre d'autres qui ne s'étoient endus coupables des crimes qui nt mérité cette punition? Pours.

Les soixante & dix Anciens q
Dieu fait choisir à Moyse pour co
poser le grand Conseil de la Natic
(Nomb. II. 16, 17, & 25.) étoient
hommes recommandables par l
piété & par leur sagesse. Quand n
n'aurions, pour nous en assurer, qu
choix que Dieu fait de leurs pers
nes pour un emploi aussi importa
nous ne pourrions pas en douter. M
les circonstances qui accompagnent
choix du Seigneur, ajoûtent enc
à la gloire de ces 70. Vieillards. D
qu'ils sont présentés devant le Tal
nacle, Dieu prend, selon le lang
de l'Ecriture, de l'esprit qu'il a
mis dans Moyse, pour le leur comn
niquer; c'est-à-dire, de cet es
de force & de prudence, de zèl
d'amour pour le service de Dieu,
animoit toutes les actions de ce
Conducteur d'Israël. * Par cette
velle infusion de graces, l'esprit
Prophètie leur est aussi communi
Deux de ces Anciens, dont l'u
nommoit Eldad, & l'autre Médad

---

* Num. II. 16, 17 & 25.

sentent l'impression dans le camp même où ils étoient demeurés ; & tout Israël est témoin de ce prodige, qui fut permanent dans leurs personnes ; puisque, selon la remarque de l'Ecriture, lorsqu'ils eurent commencé à prophétiser, ils ne cessèrent point de le faire dans la suite. *

Vers la fin du voyage dans le désert, & sur le point d'entrer dans la Terre promise, plusieurs des enfans d'Israël se laissèrent séduire par des *filles* Madianites ; & non contens de se prostituer, avec ces Idolâtres, ils offrirent encore de l'encens à Béelphégor leur Divinité. Mais on n'ignore pas avec quel zèle ces crimes furent réparés. Celui de Phinéez éclata surtout, lorsque voyant un Israëlite entrer dans la tente d'une Madianite, pour y commettre ces abominations, *il les* perça courageusement de son épée *l'un* & l'autre. Dieu, pour le récompenser de cette action héroïque, lui promet que sa famille jouira toujours du Sacerdoce ; parce que, dit

* Ibid. ℣. 25, 26 & 27.

l'Ecriture, il a brûlé de zèle p
Dieu, & qu'il a expié le crin
enfans d'Israël. (*a*). Phinéez
pas le seul qui se signala dan
occasion. Une partie du Peuple
du même esprit lava cette
nation dans le sang des cou
par l'ordre de Moyse : & il e
vingt-quatre mille (*b*).

En un mot, il suffit de lire
trième Chapitre du Deutéro
pour se convaincre, par le réci
de Moyse, que parmi le Peuple
il y en avoit un assez grand
qui s'étoit attaché au culte du S
& qui ne s'en écarta jamais.
ceux-là qu'il adresse ces parol
sont tout à la fois & une ins
sur leurs devoirs, & un éloge
fidélité. » Vos yeux, dit-il,
» tout ce que le Seigneur a fai
» Béelphégor, & de quelle sort
» terminé tous les adorateurs

(*a*) Et erit tàm ipsi quàm se
pactum Sacerdotii sempiternum; c
tus est pro Deo suo, & expia
filiorum Israël. *Num. xxv.* 13.

(*b*) Ibid. ℣. 5 & 9.

» Idole du milieu de vous : mais *vous*
» *qui vous êtes attachés au Seigneur*
» *votre Dieu*, vous avez tous été con-
» servés en vie jusqu'aujourd'hui. Vous
» sçavez que je vous ai enseigné les
» Loix & les Ordonnances, selon que
» le Seigneur mon Dieu me l'a com-
» mandé. Vous les pratiquerez dans
» la Terre que vous devez posséder,
» vous les observerez, & vous rem-
» plirez ce qu'elles exigent : car c'est
» en cela que vous ferez paroître votre
» sagesse & votre intelligence devant
» les Peuples ; afin qu'entendant par-
» ler de toutes ces Loix, ils disent :
» Voilà un Peuple vraiment sage & in-
» telligent, voilà une Nation grande
» & illustre. *

Après la mort de Moyse, le Peuple d'Israël, renouvellé dans le désert, ne montre plus, sous le commandement de Josué, la même obstination qu'il avoit montrée en tant de circonstances. Cette seconde génération, témoin des châtimens que ses pères avoient encourus, & instruite par ces

* Deut. iv. 4, 5 & 6.

exemples de sévérité, devient beaucoup meilleure & plus docile que celle qui avoit péri dans le désert, à cause de ses murmures & de ses idolatries. L'Ecriture ne reproche point à ceux-ci de s'être laissé aller aux mêmes crimes. Si quelqu'un, tel qu'Achan, vient à transgresser les ordres de Dieu, il est aussi-tôt puni, & Israël est réconcilié. On ne voit plus de ces révoltes qui avoient si souvent affligé Moyse. Au contraire, l'Ecriture leur rend plusieurs fois ce glorieux témoignage, que sous la direction de Josué, & même long-temps après lui, ils sont demeurés fidèles au Très-haut. » Attachez-vous » au Seigneur votre Dieu, comme » vous l'avez fait jusqu'à ce jour," leur dit Josué sur la fin de sa vie. Ch. XXIII. ỳ. 8. *Adhæreatis Domino Deo vestro, quod fecistis usque in diem hunc.* Et dans le Ch. XXIVe ỳ. 21e: » Les enfans d'Israël servirent » le Seigneur pendant tous les jours » de Josué, & des Vieillards qui vé» curent long-temps après lui. « *Servivitque Israël Domino cunctis diebus Josuë & Seniorum qui longo tempore vixerunt post Josuë.* Ce qui se trouve

encore répété au IIe Chap. des Juges ℣. 7.

En effet, l'obéissance parfaite des Tribus de Ruben, de Gad & de la demi Tribu de Manassé aux ordres que Josué leur intime de la part de Dieu, (Josué I.) le zèle que Phinéez & les anciens Députés de tout le Peuple font paroître contre ces mêmes Tribus, sur le seul soupçon de schisme que leur donne un Autel élevé sur les bords du Jourdain après la conquête de la Terre sainte, (Ch. 22.) la manière soumise & religieuse avec laquelle ces Tribus se défendent du crime qu'on leur imputoit, & les protestations réitérées, qu'on leur voit faire dans ce Chapitre, de leur attachement inviolable aux Loix du Seigneur, sentimens confirmés par les effets, selon le témoignage même de l'Esprit Saint, nous sont des preuves certaines de leur piété & de leur fidélité.

Il seroit donc inutile de nous arrêter à parcourir l'espace de temps qui s'écoule pendant la vie de Josué & les Anciens qui vécurent long-temps après lui. L'Ecriture nous assure que

ce ne fut qu'après la mort de c
génération fidèle, que les enfans
raël commencèrent à rentrer dan
voies perverses qui avoient attiré
leurs grands-pères tant de malh
& de châtimens. *

Cette époque malheureuse de
retour à l'idolatrie, dont on voi
traces si fréquentes sous le regne
Juges, est, à la vérité, une des
nébuleuses de l'Histoire sainte. l
Dieu n'abandonnoit pas pour cel
soin de pourvoir à la perpétuit
son Eglise. Si le mal prévaloit pa
tervalles dans un grand nombre
restoit toujours un troupeau de
tables adorateurs. La preuve des
nous en convaincra davantage.

1°. Nous avons les Juges sus
miraculeusement pour délivrer ce l
ple, toutes les fois qu'il se repe
de ses infidélités. Othoniel, A
Samgar, Barac, la Prophéresse
bora, Gédéon, Thola, Jair, Jep
Abésan, Ahialon, Abdon Sam
Samuel sont canonisés par l'Espr

* Judic. ij. 2, 7, 10 & 11.

vérité. D'abord les Livres saints nous annoncent plusieurs fois qu'ils étoient animés de l'Esprit de Dieu. (*a*) Ensuite le divin Auteur du Livre de l'Ecclésiastique nous fait de leurs personnes en général un éloge, qui exclut toute espèce de défiance que pourroient nous laisser certaines actions de quelques-uns d'eux. » Après Josué, dit-il, sont » venus les Juges que l'Ecriture dé- » signe chacun par leur nom. Leur » cœur ne s'est point corrompu; ils » ne se sont point détournés du Sei- » gneur, ensorte qu'ils méritent que » leur mémoire soit en bénédiction, » que leurs os refleurissent dans leurs » sépulchres, que leur nom de- » meure éternellement, & qu'il passe » à leurs enfans avec la gloire qui est » dûe aux Saints. « (*b*)

Saint Paul nous confirme ce témoignage au Ch. XI[e] de l'Epître aux Hébreux, lorsqu'après avoir fait en par-

---

(*a*) Voyez entr'autres endroits le Livre des Juges., Ch. iij. 10. Ch. vj. 34. Ch. xj. 29. Ch. xiij. 24 & 25. Ch. xiv. 6 & 19. Ch. xv. 14.

(*b*) Eccli. xlvj. 13.

ticulier l'éloge de chacun des
ches, il passe à celui des Juges
dont il se contente de nomme
ques-uns, & des Prophètes en
Ce qu'il y a de remarquable
qu'il s'est sur-tout attaché à
expressément de ceux qui po
former quelque difficulté; &
témoignage qu'il leur rend, il
hors de toute critique. » Qu'aj
» je encore? dit ce grand Apôt
& 33. » Le temps me manqu
» je voulois raconter les act
» Gédéon, de Barac, de Sam
» Jephté, de David, de Sa
» des Prophètes, qui par la
» conquis des Royames, qui
» compli les devoirs de la just
» qui ont reçu l'effet des prom
L'Apôtre en passe beaucoup
lence, disent sur ce passage I
le P. Bernardin de Picquigny
cite que quelques-uns, san
garder l'ordre de leur histoir
ce peu suffit pour nous convai
la sainteté de chacun d'eux.
2°. Outre les Juges dont l

de plusieurs autres personnages recommandables de l'un & de l'autre sexe, en nous mettant sous les yeux quelques-unes de leurs actions. Saint Paul lui-même, dans le Chapitre XIe de l'Epître aux Hébreux, place l'éloge de Rahab au milieu de celui des Patriarches & des Prophètes ; & dans le second Chapitre des Juges, on la voit reconnoître la puissance du vrai Dieu, & être incorporée à son Peuple, parmi lequel elle épouse un des descendans du Patriarche Juda, & elle devient ayeule du Messie.

Nous avons vû l'amour de Phinéez pour le Seigneur, & les récompenses que lui mérita son zèle à défendre les intérêts du vrai Dieu.

La soumission pleine & entière de la fille de Jephté au vœu imprudent de son père, n'est-elle pas une preuve sensible de sa vertu & de sa religion ?

Le père & la mère de Samson nous sont pareillement représentés dans les les Chapitres XIIIe & XIVe des Juges comme des gens craignans Dieu & fidèles à observer ses préceptes.

L'histoire de Ruth rapportée dans

le Livre qui porte son nom, (
nue de tout le monde. Booz l
la justice, Ch. III. ℣. 11. que
Peuple sçait qu'elle est une femi
tueuse. *Scit enim omnis Popu*
lierem te esse virtutis. La can
la piété de ce même Booz & de l
qui nous sont tracées dans le
Livre, ne sont pas des objets
dignes de notre admiration.

Au VI[e] Chapitre des Juge
& 8. on voit paroître dans Is
Prophète, dont le nom ne nou
été conservé. Mais sa mission n
rantit assez qu'il étoit un hon
Dieu. Il vient faire des reproc
enfans d'Israël sur leurs infidé

Dans ce même espace de
fleurissoient les Cinéens. La p
leurs mœurs & leur exactitu
préceptes de la Loi ne sont pa
voques. L'Ecriture leur rend
un témoignage avantageux, d
qu'aux Réchabites leurs succe
dont nous aurons occasion d
dans la suite. Au milieu de
ruption d'Israël ils vivoient
comme des Anachorètes, loin
casions de chute qui entraîn

multitude, & ils conservoient inviolablement le culte du vrai Dieu. Jahel femme d'Haber Cinéen est louée entre autres dans le Cantique de Débora.

Le père & la mère de Samuël ne sont pas moins illustres par la sainteté de leur vie & par leur exactitude au service du Seigneur. On voit au premier Chapitre du premier Livre des Rois, qu'ils alloient réguliérement à Silo dans les jours marqués, pour s'y acquitter de leurs devoirs de Religion en présence de l'Arche & du Tabernacle, pour y adorer le Seigneur & lui offrir des sacrifices. Elcana y amenoit toute sa famille, ses deux épouses, Anne & Phénenna, & les enfans de celle-ci. Le foi d'Anne éclate principalement dans cette prière fervente, qui lui mérite de mettre au monde un Saint sur qui se repose l'esprit de Prophètie. Elle est elle-même avantagée de cette faveur insigne. Son Cantique rapporté au II. Ch. en est une preuve.

Lorsque les enfans d'Héli eurent révolté tout Israël par leurs injustices, & que Dieu eut résolu de les faire mourir en punition de leurs crimes, un homme de Dieu, *vir Dei*, que

l'Ecriture ne nomme pas encor
chargé (℣. 27 & 28. du même
pitre II.) de venir faire de
proches au Grand-Prêtre Héli
mollesse à reprendre ses enfans
de lui annoncer leur perte
sienne.

Ce petit nombre de véritabl
raëlites que l'Ecriture nous fait
noître dans le temps des Juges
que l'occasion s'en présente, nou
faire sentir que l'esprit d'une
piété se conservoit toujours da
temps même les plus orageux.

3°. Si les Israëlites sont plusieu
retombés dans l'idolatrie penda
pace de plus de trois cents ans, q
écoulé entre la mort de Josué &
Anciens, jusqu'au regne de Sa
ne peut pas se dissimuler qu'il
eu de fréquens & même de
intervalles, pendant lesquels le
gneur étoit servi dans Israël. O
distinguer ces temps où la Re
fleurissoit parmi ce Peuple, à l
dont le souverain Maître le
jouir. C'étoit la loi qu'il s'éto
posée lui-même, comme on l
voir en cent endroits dans les

e Moyse, & sur-tout dans le Chap. XXVI. du Lévitique & le XXVIII. du Deutéronome. Il y est expressément marqué, que Dieu avoit engagé sa parole à son Peuple de le combler de prospérités, lorsqu'il lui seroit fidèle, & au contraire, de le laisser en proie à ses ennemis, dès qu'il cesseroit de le servir.

En effet, chaque fois que ce Peuple est opprimé, il est dit auparavant qu'il avoit fait le mal devant le Seigneur, & que c'étoit en punition de sa désobéissance qu'il étoit réduit en servitude : marque évidente que, lorsqu'il jouissoit de la paix, c'est qu'il étoit fidèle à son Dieu. M. Bossuet s'autorise du même principe. *

Cette conduite du Tout-puissant à l'égard d'Israël étoit si constante & si soûtenue, que les Nations voisines ne l'ignoroient pas. Le discours d'Achior à Holophernes en fait foi. Le Chef des Ammonites ne craint point d'assurer au Général des Assyriens, qu'aucun ennemi n'a jamais

* Discours sur l'Hist. Univ. p. 177.

triomphé de ce Peuple, que lorsqu'il a abandonné le culte du Seigneur son Dieu ; mais que toutes les fois qu'il a adoré des Divinités étrangères, il a été livré au pillage, à l'épée meurtrière de ses voisins, & couvert d'opprobre. Il ajoûte avec la même fermeté, que, dès qu'il s'est repenti de ses iniquités, le Dieu du ciel lui a donné la force nécessaire pour se défendre contre ses oppresseurs, & qu'il les a vaincus ; en un mot, qu'il a toujours été heureux, tant qu'il n'a point péché contre son Dieu. (*a*) En conséquence, il conseille à Holophernes de s'informer, avant d'attaquer le Peuple d'Israël, s'il s'est rendu coupable de quelque crime qui lui ait attiré l'indignation du Seigneur ; qu'alors il ne manquera pas de le livrer entre ses mains & de l'assujettir à sa puissance. Sans cela » nous ne pourrons, dit-il, lui résister ; son Dieu lui-même prendra sa » défense, & nous deviendrons l'op» probre de toute la terre. (*b*) «On ne

(*a*) Judith, Cap. V. 17, 18, 19, 20 & 21.
(*b*) Ibid. ℣. 24 & 25.

voit point, en effet, que le Très-haut se soit jamais écarté de cette maniere d'agir envers le Peuple en général. Il remplissoit exactement les conditions expresses de son alliance. Il y mettoit à la vérité quelques exceptions à l'égard de plusieurs Saints d'une vertu éminente. Pour les rendre plus dignes d'une éternelle félicité, il les faisoit marcher dès-lors dans les sentiers de la nouvelle Loi, c'est-à-dire, au milieu des tribulations, sans leur donner dès ce monde les récompenses temporelles que leur fidélité méritoit, & qui étoit une suite naturelle de l'accomplissement de la Loi. Mais ces exceptions mêmes sont une nouvelle preuve de la régle générale, & en établissent la vérité.

Sur ces principes, qui ont pour garant la parole de Dieu même, on peut assurer que la Religion a été en vigueur pendant la Judicature d'Othoniel qui procura à ses frères une paix de 40. ans, (Jug. Ch. III.) Pendant celle d'Aod la paix fut de 80. ans, (*ibid.*) Pendant celle de Débora & de Barac, l'Ecriture nous annonce encore 40. ans de tranquillité, (Ch. IV. ℣. 4.)

Après la défaite des Madianites par Gédéon, autres 40. années de repos; (Ch. VIII. ℣. 28.) L'administration des autres Juges qui fut de 23. ans pour Thola, (Ch. X. ℣. 2.) de 22. ans pour Jaïr, (ibid. ℣. 3.) de 6. ans pour Jephté, (Ch. XI. ℣. 29.) de 7. ans pour Abésan, (Ch. XII. ℣. 8.) de 10. ans pour Ahialon, (ibid. ℣. 21.) de 8. ans pour Abdon, (ibid. ℣. 24.) de 20. ans pour Samson, (Ch. XVI. ℣. 20.) & de 20. ans pour Samuel, (I[er] Liv. des Rois Ch. VII. ℣. 2.) leur procura le même avantage. L'Anarchie seule leur étoit funeste. Tant qu'ils avoient à leur tête ces hommes puissans qui les délivroient de leurs servitudes, & dont Dieu lui-même confirmoit souvent le ministère par des miracles, ils étoient contenus dans le devoir par l'autorité de ces Chefs, ou du moins la corruption ne gagnoit pas le dessus. Mais venoient-ils à les perdre, sans que d'autres prissent sur le champ les rênes du gouvernement; livrés à eux-mêmes, ils étoient la plûpart entraînés de nouveau dans les voies de l'idolatrie; & il leur falloit une nouvelle servitude pour les en tirer. Dieu qui dispose à son gré de tout l'Univers,

l'Univers, ne manquoit pas de leur envoyer des ennemis qui les subjuguoient. La grandeur de leurs calamités les faisoient rentrer en eux-mêmes. Ils s'adressoient avec larmes au Seigneur pour implorer son secours; & le Seigneur touché de leur pénitence, leur donnoit chaque fois un Libérateur. La longueur des intervalles de paix dont ils ont joui à différentes reprises, nous montre encore que la conversion de ceux qui se repentoient étoit sincère & durable, puisque les rechutes ne venoient que de la part d'une autre génération, après des 40. & des 80. ans.

4°. Mais ce qu'il est sur-tout important d'observer, c'est qu'il est arrivé plusieurs fois qu'une partie d'Israël seulement étoit réduite en servitude, pendant que l'autre jouissoit de la paix sous la conduite de son Libérateur. Car la plûpart des Juges n'ont gouverné que les Tribus qu'ils avoient délivrées. Ainsi, lorsque la partie Occidentale d'Israël étoit assaillie par les Philistins, & la partie Septentrionale par les Cananéens & Jabin leur Roi, Aod retenoit dans une paix profonde

tout l'Orient de la Terre promise. Lorsque l'Arche fut prise par les Philistins, sous le Pontificat du Grand-Prêtre Héli ; & que les Tribus voisines de ce Peuple furent mises sous le joug ; Jephté, Abésan, Ahialon, Abdon, en se succédant l'un à l'autre sans interruption, maintenoient la Religion & la paix chez les Tribus d'au-delà du Jourdain, & chez celles qui étoient à la proximité. Par ce moyen la divine Providence pourvoyoit à la perpétuité de son Eglise & de son culte. Si une partie d'Israël étoit dans la disgrace à cause de ses iniquités, l'autre plus docile jouissoit de l'abondance, & goûtoit les douceurs du repos, qui étoient la récompense temporelle promise à sa fidélité.

5°. Dans le temps même des plus grands désordres, on ne voit point que le culte ait été interrompu à Silo. On s'y assembloit toujours pour faire ses offrandes & ses prières au Seigneur, on y offroit des sacrifices, selon que le prescrivoit la Loi. L'Ecriture ne nous dit nulle part que les Prêtres & les Lévites aient discontinué d'exercer leurs fonctions devant le Tabernacle

che de l'alliance ; &, si l'on en
: le Lévite Jonathan, qui se fit
de l'Idole de Michas, il n'est
a Tribu de Lévi aucun reproche
élité, jusqu'à la mort du Grand-
Héli, & de ses deux enfans;
n'auroit certainement pas été
si cette Tribu s'en étoit attiré.
ort même des deux fils du Pon-
ius est une preuve que le Service
avoit toujours lieu, puisqu'il est
cpressément qu'elle fut la puni-
le leur conduite scandaleuse à
l des enfans d'Israël qu'ils dé-
ient du culte divin, & par leurs
ons dans les sacrifices, & par
es crimes énormes. *Erat autem*
umpuerorum grande nimis coram
no ; quia retrahebant homines à
cio Domini. (I. Reg. II. 17.)
détournoient Israël des devoirs
rits par la Loi, tels que les sa-
es, ce Peuple venoit donc au
nacle pour s'en acquiter. Cette
e est sans replique. Aussi l'Ecri-
dit-elle au Verset 14[e] du mê-
hapitre, que ces enfans d'Héli
ient de la sorte à l'égard de tout
uple d'Israël qui venoit à Silo.

Ità faciebant universo Israëli venientium in Silo. Ainsi la corruption, telle grande qu'on la suppose, n'étoit pas universelle. Il étoit toujours de bons & de fidèles Israëlites, & le culte du vrai Dieu ne souffroit point d'interruption.

Car » remarquez, dit M. Bossuet, * » que le Sacerdoce d'Aaron étoit éter- » nel, & ne devoit jamais disconti- » nuer, jusqu'à ce que fût venu le » temps destiné à sa translation mar- » qué par S. Paul..... Outre cette pro- » messe générale, Dieu avoit dit en » particulier à Phinéez fils d'Eléazar, » fils d'Araon : *Je fais avec lui & » avec sa race le pacte d'un Sacer- » doce éternel.* (Nomb. XXV, 11, 12, » 13.) On voit bien qu'il faut toujours » sous-entendre une éternité telle qu'el- » le pouvoit convenir à une Loi, qui par » sa constitution devoit tomber, com- » me la Loi l'exprime elle-même. « Or, comme nous l'avons dit plus haut, pour qui auroit été ce Sacerdoce per-

* Instruction Pastorale sur les promesses de l'Eglise, pag. 49 & 54

pétuel, cet enseignement de la Loi non interrompu, s'il n'y avoit pas eu sans cesse d'inviolables observateurs de cette même Loi, puisque c'est en leur faveur que tout subsiste? » Les Elus, » dit encore M. Bossuet, ne sont pas » tant le moyen pour faire durer le » ministère de l'Eglise, que la chose » même pour laquelle il est établi. C'est » l'amour éternel que Dieu a pour eux, » qui fait subsister l'Eglise. Il n'est pas » moins véritable qu'elle les prévient » toujours par son ministère. *Il n'est* » *que pour les Elus.* Quand ils seront » recueillis, il cessera sur la terre. » Mais aussi, comme Dieu ne cesse » de les recueillir jusqu'à la fin des » siècles, il a déclaré que la suite du » saint ministère ne finira pas plu- » tôt.* « Par-là l'on voit la vérité des deux propositions réciproques que nous avons établies au commencement de cette Dissertation; sçavoir, que la perpetuité du culte prouve celle de la justice, & qu'une succession de Justes non interrompue est une preuve dé-

* Ibid. pag. 133.

monstrative de la permanence du culte dans la Nation sainte.

Depuis l'établissement de la Monarchie dans Israel, jusqu'à la destruction du Temple par Nabuchodonosor, la justice & la sainteté n'éclatèrent pas moins que dans les autres époques. Deux moyens établis par la divine Providence pour se prêter un mutuel secours, concoururent toujours à rendre sensible la perpétuité de l'Eglise d'Israël, le Sacerdoce dans la famille d'Aaron, & le ministère continuel des Prophètes.

Cet espace de cinq cents & quelques années nous montrera encore des abominations de toute espèce, qui forcent enfin le Seigneur d'effectuer les menaces faites à son Peuple, par la bouche de tous ses Prophètes; mais aussi on y appercevra sans cesse de ces hommes fermes & constans dans le service du vrai Dieu qui gémissent des désordres de la multitude, qui s'élèvent par la grandeur de leur foi au-dessus des persécutions que leur constance leur attire, & que la force du mauvais exemple n'est pas capable de corrompre.

Si quelquefois des Rois, même de Juda, déclarés pour l'Idolatrie, viennent à bout par leur autorité, soit de faire un melange du culte du vrai Dieu avec celui des Idoles, soit d'interrompre par leurs violences le cours des cérémonies ordonnées par la Loi; s'ils entraînent la plus grande partie du Peuple dans les mêmes désordres, la vérité ne reste pas pour cela sans témoignagne public. Tous les Prophètes, tous les gens de bien élèvent hautement leurs voix pour lui rendre hommage. Jamais la Religion ne cesse d'être visible, parce que l'on s'efforce de la terrasser. En vain croit-on l'ensevelir en versant le sang des vrais fidèles; d'autres aussi fervens que les premiers se présentent aussi-tôt. Dieu lui-même se déclare par des prodiges & des punitions éclatantes, il est vengé des impies, la Religion reprend un nouvel éclat sous des Princes plus religieux.

Voilà, en racourci, le tableau œconomique des voies de Dieu sur son Eglise depuis l'an du monde 2909. où Saül fut reconnu Roi des douze Tribus, jusqu'à l'année 3416. que Jé-

rusalem fut détruite ; c'est-à-(
pendant cinq cents sept ans.

Durant les 120 premières an
que la Nation sainte ne forma
seul peuple, sous les règnes de
de David & de Salomon, il
point de difficulté pour la perp
du culte. Gabaon, Cariath-iarim
thel, Galgala, Masphat devie
célèbres par la foule de ceux q
rendent pour invoquer le Seig
soit devant l'Arche ou le Taber
soit dans la compagnie des Pro
Samuël qui vécut long-temps
Saül, ne contribua pas peu p
autorité à maintenir les enfans d
dans l'exercice de la piété. Il
expressément dans l'Ecriture que
puis le jour de la demeure de l
» à Cariath-iarim, il se passa un
» temps, c'est-à-dire, l'espa
» vingt ans, pendant lesquels
» la maison d'Israël vécut dans
» pos, en suivant le Dieu d'Is
(Car c'est ainsi qu'il faut traduir
breu, selon le P. Calmet,) * & q

* Voyez son Commentaire, Ch.
I. Livre des Rois, Vers. 3

enfans d'Israël rejettèrent Baal &
» Astaroth, & ne servirent que le
» Seigneur. «

Saül lui-même, quoique réprouvé du Très-haut, montra du zèle pour ses intérêts, en exterminant de son Royaume les Magiciens & les Devins. En un mot, l'Idolatrie & tout ce qui pouvoit y conduire, étoit tellement banni de la Terre d'Israël, que, lorsque Saül, la veille de sa mort, se voyant rebuté de Dieu qu'il avoit consulté, prit dans son désespoir le parti impie de recourir à une Pythonisse pour lui faire évoquer l'ame de Samuël, il fallut chercher pour en trouver une. *Quaerite mihi mulierem habentem Pythonem.* Lorsqu'on l'eut découverte, ce Prince lui-même fut obligé de se déguiser pour se satisfaire. Encore cette femme retenue par la rigueur des Edits du Roi, balança-t-elle à lui accorder ce qu'il demandoit. * » Vous sçavez, lui
» dit-elle, tout ce qu'a fait Saül, &
» de quelle manière il a exterminé
» les Magiciens & les Devins de la

* I. Reg. xxviij, 3, 9.

» terre [d'Israël.] Pourquoi donc me » tendez-vous des embuches, afin de » m'exposer à la mort? « Lorsque ce Prince consulta le Seigneur, pour sçavoir la destinée de la bataille; il est dit qu'il le consulta par le moyen des songes, par l'entremise des Prêtres & des Prophètes. * *Consuluit Dominum... per somnia... per Sacerdotes... per Prophetas.* * Ce qui montre que les Prêtres s'acquitoient de leurs fonctions en présence du Tabernacle.

Quant aux Prophètes, leur ministère devenoit beaucoup plus fréquent; & leur nombre étoit considérablement augmenté depuis Samuël. On en voit une troupe à Gabaa, avant même que Saül fut déclaré Roi. (I. Rois, X. 5.) Saül lui-même, selon la promesse de Samuël, est changé en un autre homme, lorsqu'il les rencontre; il prophétise avec eux. Cette merveille, en donnant lieu à ce Proverbe, *Quoi! Saül est aussi parmi les Prophètes!* nous fait voir que le Peuple d'Israël étoit même étonné d'en voir un si grand

---

* Ibid. ℣. 6.

ыre. En effet, avant Samuël la
e du Seigneur & la révélation
ıt rares dans Iſraël. *Sermo Domini*
pretioſus in diebus illis, non erat
manifeſta. (I. Rois, III. ℣. 1.)
it donc quelque choſe de bien
ənant pour ce Peuple, de voir
roupes entières de ces hommes
ɔleux; & non-ſeulement dans un
ɔit, mais à Gabaa, à Jéricho,
e Jourdain, à Naïot, à Béthel,
matha, & ſelon toutes les appa-
s, ſur le Carmel. Ce fut ſous
ıël que commença cette chaîne
nmes inſpirés que l'on voit tou-
paroître depuis. Il établit pour
ffet des eſpèces d'Académies ou
ɔles de Prophètes, qui continuè-
dans le pays, juſqu'à la captivité
abylone; & on peut dire que
ne contribua davantage au main-
de la Religion, & à la propaga-
de la ſaine doctrine que ces éta-
ənens. C'eſt la réflexion du Père
ıet ſur le 1. Verſet du XXV[e]
du I. Livre des Rois.
utre ces deux moyens qui conſ-
ɔient ſeuls la perpétuité des vérita-
adorateurs dans Iſraël, nous con-

noissons encore par l'Ecriture p
personnes dignes d'être mises au
bre des vrais fidèles de la l
Leur piété se manifeste, tant
des actions éclatantes, tantôt
persécutions pour la justice. Qu
fois ce ne sont que des vertus
tes, dont on ne voit briller qu
que traits passagers, mais t
suffisans pour les rendre dignes
respects & de nos éloges. No
vrons la trace des uns & des
selon l'ordre indiqué dans les
saints.

Jonathas, l'intime ami de Da
présente d'abord. Il seroit assez
d'entrer dans un détail circon
de ses belles actions, elles son
samment connues. Personne n
jusqu'à quel point il a poussé
dresse à l'égard d'un homme qu
des motifs humains auroient
faire regarder comme l'usurpat
tur d'un Thrône qui sembloit
lui appartenir. Il n'y avoit q
grandeur de sa foi & une sour
parfaite aux ordres du Seigneur
pûssent lui inspirer des sentim
généreux, si contraires à la na

ropres intérêts. Qu'il faut avoir de
& de religion pour sacrifier une
nne à l'amitié ou au devoir,
on pourroit se la procurer à
ême, avec toutes les apparen-
la justice & de l'équité !
is en vain Saül tente toutes sor-
voies pour détacher son fils des
s de David, en lui remettant
: les yeux tout ce qui étoit ca-
d'exciter sa jalousie. Jonathas,
;ait les volontés du Seigneur,
met sans répugnance, quoiqu'el-
lui soient pas favorables ; & les
ations de Saül ne servent qu'à
her de plus en plus à celui
:e Prince réprouvé avoit juré la

Grand-Prêtre Achimelech & les
:-vingt-cinq Prêtres du Seigneur,
és au ressentiment de Saül en haine
:cours qu'ils avoient donnés à Da-
à sa suite, (I. Rois, XXII. 18.) ne
nt pas tenir ici un des moindres
Ce sont réellement des victi-
e la charité, dont le mérite per-
est infiniment relevé par la
qu'ils ont de mourir pour les
s de Dieu même, qui étoient

inséparables de ceux de David
faveur de qui tout Israël sçavoit
s'étoit déclaré. Ces fidèles Min
du Très-haut ne furent pas les
en butte à la vengeance de Saül. T
la ville de Nobé qui étoit Sac
tale, éprouva le même sort. Hom
femmes & enfans, rien ne fut
gné. Il sembloit que la préférenc
Dieu donnoit à David, & sa dei
tion au Thrône de Juda, rendît
pale toute la Tribu de Levi aux
de son premier Roi.

Vers le même temps commen
paroître le Prophète Gad, (ibid.
Il continue de vivre & de prop
ser sous le règne de David.

Nous ne nous arrêterons pas à p
ver que la Religion & le culte du
Dieu ont été en vigueur sou
règnes de David & de Salomon. L'
ture fait une mention trop expres
toutes les grandes actions de ces
Princes à cet égard, pour que
puisse en avoir le moindre doute
voit à la vérité que Salomon, v
fin de son règne, après avoir ét
rant tant d'années le plus sage
plus religieux Prince qui se puisse

, tombe tout-à-coup lui-même
la plus grande de toutes les folies.
toutes les impiétés, en alliant le
des Idoles à celui du vrai Dieu.
dige inconcevable de la foiblesse
ine!) Mais ce crime, occasionné
complaisance qu'il eut pour des
es Idolâtres, ne fut point un ob-
à la perpétuité du culte. Ce crime
ur en quelque façon personnel;
on ne voit point dans l'Ecriture
é Peuple d'Israël ait suivi ses tra-
Il s'en trouva peut-être dans sa
, qui se firent un mérite de par-
r à ses impiétés: mais du moins
inconteſtable que la Nation de-
a fidèle au Seigneur pendant tout
gne de ce Prince, & les trois pre-
es années de son fils Roboam.
le témoignage que l'Ecriture lui
: nous le verrons peu après.
i l'Idolatrie de Salomon ne tire
t à conséquence contre la perpé-
du culte dans la Nation sainte.
us les deux règnes de David &
on fils, les plus illuſtres d'entre
raëlites sont le Grand-Prêtre Sa-
fils d'Achitob; les Prophètes Gad
than, Azaph, Héman & Idi-

thoun[e] , dont le Roi Prophète fit
pour les mettre à la tête de la l
que du Temple, & que plusieur
terprètes croient avoir été avan
du don de Prophètie ; Obédédom
qui se reposa l'Arche avant la con
tion du Temple ; les Prophètes
& Addon. Il en est beaucoup
tres dans l'Histoire de ces deux
ces, dont l'Ecriture fait une mentic
norable. Mais, comme ce ne sont
ici des règnes épineux, il n'est p
cessaire d'entrer dans un plus
détail.

Vers la fin du règne de Salo
le Seigneur irrité de ce qu'un I
qu'il avoit comblé de tant de
faveurs, avoit oublié son Dieu ju
sacrifier à des Idoles, prend la r
tion de partager son Royaume
laisse la Tribu de Juda & cel
Benjamin à son fils & à ses succes
il déclare que c'est en considé
de son serviteur David. Un
aussi énorme que celui de Sal
n'auroit pas moins mérité qu'une
lation entière de la Royauté dan
autre famille, semblable à cell
se fit à l'égard de Saül, si Dieu

le fils du Roi Prophète dans la
:ur de sa justice.
ais une autre raison de cette con-
du Tout-puissant, & qui étoit
doute la première dans ses des-
, c'est qu'il vouloit *conserver une*
: qui luisît sans cesse en sa pré-
dans la Ville de Jérusalem qu'il
choisie, afin que son nom y fût
'é. Ce sont les propres termes de
ture (Livre III. des Rois Chap.
. 36.) On voit donc par ce Texte
:l, que le but essentiel de la divi-
rovidence, dans tout ce qu'elle
: pour l'ancien Peuple, étoit de
r sans cesse & tous les jours, *cun-*
'iebus, à la perpétuité de son
. Il n'y avoit point d'infidélités
part des Princes ou du Peuple,
assent capables de mettre obsta-
ces décrets de l'Eternel. Dieu
voit à lui-même l'exécution des
esses solemnelles qu'il avoit si sou-
'éitérées aux Patriarches, & l'im-
le vérité de sa parole ne devoit
ir aucune altération.
.voit d'ailleurs expressément pro-
David, que si ses enfans, c'est-
, son Peuple, venoient à pécher,

il se contenteroit de les punir, mais qu'il ne retireroit point de dessus eux sa miséricorde: Promesse absolue qui éxigeoit son accomplissement.

C'est en conséquence qu'il ne fait que démembrer la domination de Salomon, sans la lui enlever tout entière, comme il le méritoit. Encore n'exécute-t-il cet arrêt qu'après la mort de ce Prince. Le Prophète Ahias Silonite est chargé d'annoncer à Jéroboam qu'il régnera sur Israel, & de lui promettre toutes sortes de prospérités, s'il demeure fidèle au Seigneur. Heureux ce Prince, s'il eût sçu profiter de ces avis salutaires, & si la politique la plus abominable & la plus mal concertée ne l'eût pas précipité avec son Peuple dans un abyme de crimes, dont il voyoit cependant la punition sous ses yeux! Malgré l'exemple du fils de Salomon, puni pour les prévarications de son père, Jéroboam est à peine sur le Thrône, qu'il se livre à l'Idolatrie la plus complete, & qu'il entraîne une grande partie des dix Tribus par son autorité. Un homme de Dieu est envoyé pour lui en faire de vifs reproches, il confirme sa mis-

sion par un miracle, (I. Rois Chap. XIII.) mais ce cœur endurci, loin de se repentir, persiste dans sa rébellion, si fatale aux dix Tribus, qui, jusqu'à leur enlèvement dans l'Assyrie, demeurèrent infectées du levain de l'Idolatrie.

La divine Providence s'y réserva cependant de fidèles serviteurs; & le ministère des Prophètes qu'il suscita sans interruption dans Israël, maintenoit dans la Religion un certain nombre de véritables adorateurs. A plus forte raison doit-on croire que le Royaume de Juda n'a jamais été privé de cet avantage.

» Il n'y a rien de plus remarquable dans l'Histoire du Peuple de Dieu, dit M. Bossuet, * que ce ministère des Prophètes. On voit des hommes séparés du reste du peuple par une vie retirée, & par un habit tout particulier. Ils ont des demeures, où on les voit vivre dans une espèce de Communauté sous un Supérieur

* Discours sur l'Histoire Universelle, p. 189. & 190.

» que Dieu leur donnoit...... Dieu se
» communiquoit à eux d'une façon
» particulière, & faisoit éclater aux
» yeux du Peuple cette merveilleuse
» communication. Mais elle n'éclatoit
» avec tant de force, que durant les
» temps de désordre, où il sembloit
» que l'Idolatrie alloit abolir la Loi
» de Dieu. Durant ces temps mal-
» heureux les Prophètes faisoient re-
» tentir de tous côtés, & de vive voix,
» & par écrit, les menaces de Dieu,
» & le témoignage qu'ils rendoient à
» à sa vérité. Les écrits qu'ils faisoient,
» étoient entre les mains de tout le
» Peuple, & soigneusement conservés
» en mémoire perpétuelle aux siècles
» futurs. Ceux du Peuple qui demeu-
» roient fidèles, s'unissoient à eux; &
» nous voyons même qu'en Israel où
» régnoit l'Idolatrie, ce qu'il y avoit
» de fidèles célèbroit avec les Prophè-
» tes le Sabath, & les Fêtes établies
» par la Loi de Moyse. C'étoit eux
» qui encourageoient les gens de bien
» à demeurer fermes dans l'alliance.
» Plusieurs d'eux ont souffert la mort;
» & on a vû, à leur exemple, dans les
» temps les plus mauvais, c'est-à-dire,

» ſous le régne même de Manaſſés,
» *une infinité de fidèles* répandre leur
» ſang pour la vérité : de ſorte qu'elle
» n'a pas été un ſeul moment ſans
» témoignage.

» Ainſi la ſociété du Peuple de Dieu
» ſubſiſtoit toujours. Les Prophètes y
» demeuroient : *un grand nombre de*
» *fidèles* perſiſtoit hautement dans la
» Loi de Dieu avec eux & avec les
» Prêtres enfans de Sadoc, qui, com-
» me le dit Ezéchiel, dans les temps
» d'égarement *avoient toujours ob-*
» *ſervé* les cérémonies du Sanctuaire. «

Et l'on ne peut pas dire que ce ſont ici des propoſitions comme échappées à la vivacité d'un Hiſtorien qui embellit ſa narration de traits équivoques, ou ſur de ſimples probabilités : il ſuffiroit de conſulter la multitude des citations de la ſainte Ecriture, qui ſe trouvent à la marge de ce paſſage de M. Boſſuet, pour ſe convaincre qu'il n'a fait qu'en extraire les ſentimens, les penſées & les faits.

Il eſt d'ailleurs à remarquer que c'eſt le grand argument dogmatique dont il ſe ſert contre les Proteſtans, pour leur prouver la perpétuelle viſi-

bilité de l'Eglise, même avant l'
nation & dans les temps les plus
geux : argument si solide & si
sant, qu'il le répète à plusieurs
ses; & toujours il est resté sans
que. Ecoutons M. Bossuet s'expl
lui-même dans sa première Instru
Pastorale sur les promesses de l'E

Les Ministres avoient objecté
tre cette perpétuelle visibilité de l
se d'Israel, que Dieu étoit prése
milieu d'elle, tant qu'elle devoit
sister ; & néanmoins que cette pré
n'avoit pas empêché que, penda
temps qu'elle avoit duré, il n'y e
des Idolatries & des abomination
que dans le Temple, & que les
tres & les Sacrificateurs ne se fi
corrompus : d'où ils concluoient
cette Eglise avoit souffert des i
valles, pendant lesquels il n'y
plus de culte ni de vrais fidèles
par conséquent qu'il avoit pû e
river autant à l'Eglise Chréti
Cette objection leur paroissoit
réponse; & sans cesse ils avoient
bouche, ou que l'Eglise étoit pou
réduite à un si petit nombre de fid
qu'on ne pouvoit plus la distingu

ation tortue & perverse, ou
u'il n'en paroissoit plus de

nent s'y prend l'illustre Evê-
Meaux pour réfuter cette ob-
Abandonne-t'il l'Eglise d'If-
Protestans, pour se retrancher
prérogatives de l'Eglise Chré-
Avoue-t'il la prétendue dé-
le cette partie de l'Eglise de
temps ? A Dieu ne plaise
pte un principe si faux & si
On le voit, au contraire, dé-
e Peuple de Dieu de toute sa
& démontrer, par des autorités
t, à ces ennemis de l'Eglise
la durée perpétuelle de son
: des serviteurs du vrai Dieu.
ilà, sans doute, dit-il, en ré-
à leur difficulté, votre argu-
le plus spécieux. Mais ouvrez
eux, mes chers frères ; & voyez
quelle précision nous y répon-
par cette seule demande. Veut-
ue l'Eglise Judaïque ait été
ces obscurcissemens tellement
lonnée que Dieu ne lui laissât
ne visibilité, en sorte qu'on la
oit de vuë ?.... C'est ce qu'il

» faudroit prouver, & c'est en eff
» la prétention des Ministres; ma
» elle est directement opposée à
» parole de Dieu. Il n'y a qu'à l'écou
» ter dans Jérémie, où il dit : *Depui*
» *le temps que je vous ai tiré d*
» *l'Egypte jusqu'à ce jour, je n'a*
» *cessé d'avertir vos pères par u*
» *témoignage public, en me levant*
» *pendant la nuit, & dès le matin*
» *& leur envoyant mes serviteurs le*
» *Prophètes; & ils n'ont pas écouté*
» Dieu se compare à un Maître vigi
» lant, ou, si vous voulez, à cett
» femme des Proverbes, *qui se relèv*
» *la nuit sans laisser éteindre sa lam*
» *pe*, pour mettre à la main d'u
» chacun de ses domestiques en par
» ticulier, & par un soin manifeste
» la nourriture convenable. Il répè
» sept à huit fois cette parole pou
» l'inculquer davantage, * & il pren
» son Peuple à témoin qu'il ne le

* Tel est en substance le langage que
rémie ne cesse de tenir au peuple d'Isra
Ch. vij. ℣. 13 & 15. Ch. xj. ℣. 7. Ch. x
℣. 3 & 4. Ch. xxvj. ℣. 5, Ch. xxix. ℣.
Ch. xxxv. ℣, 14 & 15.

nais manqué, pas même à
rieur.....

: voyez-vous pas que Dieu,
content de leur avoir une fois
é la Loi, se lève encore la
tous les jours, & dès le ma-
our leur envoyer ses Prophè-
:t ne dites pas que ce ministère
Prophètes étoit extraordinaire;
n'étoit pas continu parmi les
: car c'est démentir l'Ecriture
ieu même qui les assure que,
is le temps qu'il les a tirés de
pte jusqu'à ce jour, il n'a cessé
s envoyer, ni de parler à son
le publiquement, nuit & jour,
rte que rien n'a manqué à leur
ction.....

emarquez encore, continue le
ie Prélat, que ce ministère des
hètes, bien qu'extraordinaire,
ordinaire en ce temps, & jus-
rès le retour de la captivité;
u'on voit par-tout la congré-
n, le corps, la société, les ha-
ions des Prophètes & de leurs
is; & que ceux qui les vou-
t contrefaire, s'ingérant eux-
es dans le ministère Prophéti-

» que, étoient confondus sur
» par les vrais Prophètes du Sei
» comme Hananias par Jérém
» rém. XXVIII. ℣. 15, 16. & 1

» Pour comble de convict
» faut ajoûter qu'à ce ministère
» ordinaire, quoique continu, d
» phètes, Dieu n'a jamais c
» joindre le ministère du Sa
» établi par Moyse; & on ne
» nier sans démentir Ezéchiel
» prononcé ces paroles : *Les*
» *cateurs & les Lévites enf*
» *Sadoc, qui ont gardé & mis e*
» *que les cérémonies de mon San*
» *pendant l'erreur des enfans*
» *raël, seront toujours devant m*
» (Ezéch. XLIV. ℣. 15.) Pesez ce
» *qui ont gardé & mis en p*
» *les cérémonies de mon Sanct*
» & ce qu'on appelle le Droit
» que & Sacerdotal : & encor
» *Sanctuaire sera dans la possessi*
» *enfans de Sadoc, qui ont gar*
» *cérémonies durant l'erreur d*
» *tres Lévites & des enfans d'*
» (Ib. XLVIII, 11.) Et vous voul
» durant ce temps le culte fût ab

» Dieu avoit encore prom

ps d'Héli & de ses enfans : *Je*
terai un Sacrificateur, & je
difierai une maison fidelle, &
archera tous les jours devant
Christ; (I. Rois XI. ℣. 35.
XI.) pour marquer que le Sa-
ɔce ne souffriroit point d'inter-
on dans tous les temps pour
els il étoit établi.
effet suivi la promesse : & non-
ment la race d'Aaron, où le
doce étoit attaché, ne défaillit
; mais le Saint-Esprit nous
, que l'observance du culte
: demeura dans les plus illus-
Pontifes, & dans la race de Sa-
qui servoit dès le temps de
l & sous Salomon. *Et vous*
indéfiniment que les Sacrifi-
rs étoient corrompus ? «
e attention marquée de M. Bos-
toujours insister sur ces deux
; qui servoient à constater la
n dans Israël, sçavoir le minis-
ntinuel & public des Prophè-
le Sacerdoce non interrompu,
t bien voir combien il est es-
le ne se jamais départir de ces
principes qui nous sont ensei-

gnés en tant d'endroits des l
saints, & combien il y a peu d'
de se récrier sans cesse sur les
dres, qui ont si souvent regné
une partie de ce Peuple, sans j
vouloir écouter ce qui est favo
une autre; sans distinguer ceu
la fidélité a toujours été hors d'
te, de ceux qu'une lâche comp
ce pour des Princes impies, ou
penchant malheureux entraînoit
les voies de l'irréligion. Et n'
pas, (nous le répétons) où c
l'habitude déraisonnable de pres
aucune modification la valeur d
positions universelles, si formel
restreintes par le contexte de
phètes, & par d'autres passage
& décisifs qui déposent en fave
justes de l'Eglise d'Israël, dont
cession ne se perd pas un mon
vuë; lorsqu'on n'est pas aveug
les préjugés?

Mais ce n'est pas le seul enc
M. Bossuet s'est attaché à co
cette universalité absolue d'I
ou de révolte, insinuée & mêr
tenue dans certains Ecrits avec
d'affectation que de malignité

le tend à rien moins qu'à ôter à l'E-
glise sa perpétuelle visibilité & sa sain-
teté indéfectible. Ecoutons-le s'expli-
quer sur cette matière avec un des
Ministres les plus subtils & les plus
artificieux. C'est dans sa Conférence
avec M. Claude, qu'on y trouve ce
qui suit (pag. 31. &c.)

» Premièrement, il étoit clair, dit-
» il, que, malgré la corruption, Dieu
» se réservoit toujours un assez grand
» nombre de serviteurs qui ne parti-
» cipoient pas à l'Idolatrie. Car, si
cela étoit en Israël schismatique &
séparé du Peuple de Dieu, com-
me Dieu même le déclare à Elie ;
à plus forte raison en Juda, que
Dieu s'étoit réservé pour perpétuer
son Peuple & son Royaume, jus-
qu'au temps du Messie. Lors donc
qu'il étoit écrit que *le Roi & tout
le Peuple avoient abandonné la Loi
de Dieu*, il falloit entendre, *non
tout le Peuple sans exception*, mais
une grande partie, & si l'on veut
la plus grande partie. Secondement,
il ne falloit pas s'imaginer que les
serviteurs de Dieu, & la vraie foi,
se conservassent seulement en se-

» cret, mais que dans toute la su
» sion de l'ancien Peuple la
» doctrine avoit toujours éclaté.
» il y a eu une continuelle succe
» de Prophètes, qui, loin d'ad
» aux erreurs du Peuple, ou d
» dissimuler, s'élevoient contre
» force. Et cette succession é
» continuelle, que le Saint-Esp
» craint point de dire que *Di*
» *relevoit de nuit, & dès le m*
» *& avertissoit tous les jours son*
» *ple par la bouche de ses Propl*
» expression la plus puissante
» puisse imaginer, pour faire vo
» la vraie foi n'a jamais été u
» moment sans publication, ni l
» ple sans avertissement.....

» Ces Prophètes faisoient pa
» Peuple de Dieu.. Ces Prophè
» *tenoient dans le devoir une*
» *considérable & des Prêtres*
» *Peuple même.* Ces Prophète
» confirmoient leur mission p
» miracles visibles, *empêchoie*
» *la corruption ne gagnât tou*

ls conservoient la Tradition de la érité dans le Peuple d'Israël.«
Veut-on voir quelles sont ses preu-? Ce sont toujours les mêmes ; il craint point de les répéter, parce elles sont décisives, & que jamais n'aura rien de solide à leur op-er.

Ezéchiel, continue-t-il, qui paroît n peu après, nous le fait voir, orsqu'il parle *des Prêtres & des évites enfans de Sadoc, qui dans temps des égaremens des enfans Israël, ont toujours observé les rémonies du Sanctuaire. Ceux-là,* oursuit-il, *me serviront & paroîtront devant ma face pour m'offrir s victimes, dit le Seigneur.* La ccession, non-seulement celle de chair, mais encore celle de la foi du ministère, s'étoit conservée ans ces Prêtres & dans ces Lévi-s ; que la grace de Dieu & la édication des Prophètes avoient enus dans le service.....

Ce moyen extraordinaire, c'est-lire, le ministère prophétique, nt la captivité étoit comme or-aire au Peuple de Dieu, où les

» Prophètes faisoient comme u
» dre toujours subsistant, d'où
» tiroit continuellement des hoı
» divins, par la bouche desqu
» parloit lui-même hautement &
» bliquement à tout le Peuple.

Que conclure de toutes ces pr
réunies, sinon que dans les ı
mêmes de l'Idolatrie la plus dom
te, & où les Impies levoient le
audacieusement la tête, la vraie
le vrai culte de Dieu, la vraie
subsistoient toujours dans une
du Peuple d'Israël, & que ces
éclatoient même au dehors.
pour-lors ouvroit toutes les bo
fidelles, pour lui rendre témoig
& empêcher la défection gér
Car » il faut remarquer, dit
cet illustre Prélat dans le mêm
droit, » que Dieu n'a jamais fa
» éclater ce ministère des Proph
» que lorsque l'impiété sembloit
» pris le dessus; en sorte que, d
» temps où le moyen ordinaire
» truire le Peuple étoit, non p
» truit, mais obscurci, Dieu pré
» les moyens extraordinaires &
» raculeux. «

Ainsi la violence de quelques Princes impies mettoit en vain des obstacles à l'observance pleine & entière des cérémonies de la Loi, le ministère prophétique suppléoit alors, & les vrais fidèles n'étoient pas pour cela privés des secours de la Religion. On peut s'en convaincre, en jettant un coup d'œil sur les momens les plus critiques de l'Eglise d'Israël, dont l'Histoire sainte nous a conservé la mémoire. Les circonstances qui les accompagnent, sont autant de preuves nouvelles de ces vérités. M. Bossuet n'a pas manqué d'en faire usage, & nous continuerons d'emprunter ses paroles pour répondre aux objections qu'on en pourroit tirer.

Trois époques fameuses semblent peut-être répandre des nuages sur la vérité de ces principes: le règne d'Achab & de Jézabel dans le Royaume d'Israël, ceux d'Achab & de Manassés dans le Royaume de Juda. Voilà les temps où les ennemis de l'Eglise croient triompher. Ils se persuadent qu'il n'est pas possible alors d'appercevoir une perpétuité de justice dans la race des Patriarches : il ne reste

plus qu'à trancher le mot, que pour-lors il n'y avoit plus d'Eglise de Dieu sur la terre ; ou du moins, si l'on n'ose pas tout-à-fait révolter si hautement la piété des fidèles, on se retranchera peut-être à dire, que s'il y avoit encore quelques justes dans le monde, ils étoient en si petit nombre, qu'ils doivent presque être comptés pour rien, & que d'ailleurs on n'en voyoit point les vestiges.

Mais 1°. où seroit la bonne foi de s'autoriser de l'époque d'Achab & de Jézabel ? Le culte du vrai Dieu étoit-il pour-lors aboli ? La Religion n'étoit-elle pas au contraire dans un état florissant sous le saint Roi Josaphat, qui régnoit en Juda ? Cette réponse, qui est du Cardinal du Perron, résout clairement & solidement la difficulté. Elle est adoptée par M. Bossuet dans sa Conférence avec le Ministre Claude. Ainsi, quand il seroit évidemment certain que le Royaume d'Israël tout entier, sans en excepter un seul homme, auroit abandonné la Loi du vrai Dieu, en pourroit-on conclure quelque chose contre la perpétuité du culte qui subsistoit toujours à Jérusalem où étoit la tige de la Religion ?

Mais il s'en faut bien que nous accordions que tout Iſraël fût corrompu, & qu'on n'y vît plus aucun veſtige de Religion. Qu'étoit donc alors ce grand nombre de Prophètes que Jézabel faiſoit mettre à mort ? Qu'étoit le juſte Naboth, lapidé par ordre de cette Reine ? Etoient-ce des Idolâtres complices de ſes impiétés ? Combien d'autres que cette perſécution n'emporta pas, & qui étoient toujours les colomnes de la vérité ! Elie, Elizée, Michée, & les ſept mille que Dieu montre en eſprit à ſon Prophète, & qui, ſelon la parole de l'Eſprit Saint, n'avoient pas fléchi le genou devant Baal ; ne ſont-ils pas autant de témoins inconteſtables, que la juſtice & la ſainteté n'avoient pas entièrement abandonné ce Royaume ? Ne voit-on pas, juſque dans la propre maiſon d'Achab, un fidèle ſerviteur du Très-haut ; un Abdias Intendant de ce Prince, élevé dans la crainte du Seigneur depuis ſon enfance, (III. Rois, XVIII. ℣. 12.) & dont les ſoins charitables avoient donné retraite à cent Prophètes du Seigneur perſécutés, qu'il nourriſſoit lui-même ? On peut juger, dit le

P. Calmet sur le 13e Verset de ce Chapitre, par ce nombre qu'Abdias sauva lui seul des fureurs de Jézabel, combien il y avoit dans Israël de fidèles Ministres du Seigneur.

N'en voit-on pas encore plusieurs autres paroître au grand jour, dans la suite de cette Histoire ? Au Ch. XX. Vers. 12, 22 & 28. différens Prophètes viennent se présenter à Achab, & ils sont envoyés de la part du Seigneur. Au Vers. 35. du même Chapitre, il est fait mention de deux enfans des Prophètes; l'un par une action symbolique, dont l'explication n'est pas de notre sujet, se fait frapper par un autre.

Cette énumération, tirée des seuls Livres saints, annonce-t'elle une défection totale dans le Royaume d'Israël ? Mais on objectera peut-être, (car l'esprit de dispute n'est jamais à bout,) que tous ces justes étoient sans culte, puisque Jérusalem étoit le seul lieu où l'on pût sacrifier, & que les Rois d'Israël ne leur en laissoient pas la liberté; ainsi que la Religion, s'il y en avoit encore quelques restes, étoit comme invisible, de même que ses sectateurs.

A cela nous répondons, toujours avec M. Bossuet: * » Qu'il ne faut pas » s'imaginer que la partie de l'Eglise, » qui se conservoit dans le Royaume » d'Israël, demeurât sans culte. Car » ce n'étoit pas en vain que Dieu leur » envoyoit tant de saints Prophètes, » avec tant de miracles éclatans pour » les empêcher d'oublier la Loi de » Moyse. Ils en gardoient ce qu'ils » pouvoient, en s'assemblant *avec les » Prophètes au premier jour du mois » & tous les jours du Sabat*, (IV. Rois, » IV. ℣. 23.) c'est-à-dire, aux jours » ordinaires marqués par la Loi, » comme il est écrit expressément au » Livre des Rois. Il y avoit même » parmi eux des Autels de Dieu; & » s'ils en eussent été privés, Elie n'au- » roit pas dit, au même temps que » les sept mille lui furent montrés en » esprit: *Seigneur, les enfans d'Israël » ont abandonné votre alliance, ils » ont abattu vos Autels, & massacré » vos Prophètes.* (III. Rois, XIX. 10, » 14.) Ils persistoient donc dans l'al-

---

* Première Instruction Pastorale, sur les promesses de l'Eglise.

» liance, & en avoient pour marque
» sensible les Prophètes; sous la con-
» duite desquels ils servoient Dieu,
» & les Autels qu'ils élevoient au nom
» du Seigneur. Ce pouvoit être des
» Autels semblables à celui qu'érigè-
» rent ceux de Ruben & de Gad,
» avec la demie-Tribu de Manassé,
» non point pour se séparer de l'Autel
» du Seigneur; mais, au contraire,
» comme un mémorial de la part qu'ils
» se réservoient aux Sacrifices com-
» muns. Mais enfin, quels que fussent
» ces Autels, & quel qu'ait été le
» culte que Dieu y établissoit selon la
» condition de ces temps-là par le
» ministère extraordinaire & miracu-
» leux des Prophètes, toujours est-il
» bien certain que ce n'étoit pas l'Au-
» tel de Béthel, ni les autres de Jé-
» roboam que Dieu avoit en horreur.
» Par conséquent cette Eglise que Dieu
» réservoit en Israël, se rendoit visi-
» ble, autant qu'elle le pouvoit dans
» une si cruelle persécution. «

Que veut-on davantage pour prou-
ver l'exactitude des Saints de l'Eglise
d'Israël à remplir les cérémonies de
la Loi autant qu'ils le pouvoient? Dieu

'est pas un maître cruel qui éxige de
ous l'impossible, & qui nous punisse
our n'avoir pas fait ce qui n'a pas
té en notre pouvoir. Si par violence,
& par des voies de fait, les vrais Israë-
ites étoient empêchés de monter effec-
ivement à Jérusalem, pour y parti-
iper avec leurs frères de Juda aux
acrifices solemnels, & pour y recon-
oître le seul Sacerdoce légitime qui
ut alors; étoient-ils pour cela privés
u fruit de leur piété? Non sans doute.
ans manquer de fidélité aux Rois
'Israël, que Dieu dans la suite avoit
endus légitimes, ils étoient unis de
cœur à tout ce qui se pratiquoit dans
Temple du Seigneur; & Dieu con-
nt de leur fidélité, ne leur en de-
andoit pas davantage pour participer
ses récompenses. On voit cette union
cœur des Saints de l'un & de l'autre
oyaume, bien marquée dans toutes
s actions d'Elizée, & sur-tout dans
qu'il dit à Achab en présence de
saphat. » Ce Prophète, dit dans le
ême endroit M. Bossuet, » sçut bien
reconnoître la prérogative que Dieu
avoit réservée aux Rois de Juda
par rapport à la Religion, lorsqu'il

» parla ainsi à Achab Roi d'Israël,
» qui l'interrogeoit sur les volontés du
» Seigneur : *Qu'y a-t'il entre vous &*
» *moi, Roi d'Israël ? Allez aux Pro-*
» *phètes de votre père & de votre*
» *mère. Vive le Seigneur, si je n'avois*
» *respecté la personne de Josaphat Roi*
» *de Juda, je ne vous aurois pas seu-*
» *lement regardé.* Josaphat de son côté,
» au seul nom d'Elie & d'Elizée, recon-
» nut d'abord qu'ils étoient de verita-
» bles Prophètes ; & tout le monde
» sçavoit que tous les Saints du Royau-
» me d'Israël étoient de même Reli-
» gion dans le cœur, & autant qu'ils
» pouvoient de même culte, que ceux
» de Juda. «

L'Eglise d'Israël subsistoit donc toujours, & produisoit abondamment des germes de justice, même sous un Roi aussi impie qu'Achab, & malgré les violences qu'il employoit pour la détruire.

2°. Quant aux règnes d'Achaz & de Manassés, faisons l'objection aussi forte que l'on voudra. Considérons l'état du Peuple de Dieu sous le premier de ces deux Princes, qui ferme le Temple, fait sacrifier aux Idoles par Urie Prê-

tre du Seigneur, qui remplit Jérusalem d'abominations; & ensuite sous Manassés, qui enchérit encore sur les impiétés d'Achaz, & qui fait mourir tant de serviteurs du vrai Dieu. De tout cela que résultera-t'il? On y verra des persécutions, du sang répandu en haine de la vérité; ce sont autant de bons grains moissonnés pour le ciel: mais aussi on y entendra le cri de la Religion éclater dans la bouche de tous les Prophètes, & témoigner hautement que la race des vrais adorateurs n'est pas abolie de dessus la terre. Sous Achaz, Isaïe ne cesse de prophétiser, & son autorité contient dans le devoir les vrais fidèles. Il est aussi fait mention, dans le même temps, d'un autre Prophète nommé Obed (II. Paral. XXVIII. 1, 2.) Osée, Joël, Amos, Abdias, Michée, Nahum faisoient aussi éclater leur zèle dans l'un & dans l'autre Royaume, selon la plûpart des Interprètes.

Sous Manassés, il est dit expressément que Dieu parla par la bouche de ses serviteurs les Prophètes; & qu'une grande multitude de Peuple les ait suivis publiquement, c'est ce qu'on ne peut révoquer en doute, si l'on

fait attention à cette expression énergique de l'Ecriture, que ce Prince impie *fit regorger Jérusalem de sang innocent :* marque certaine, reprend M. Bossuet, qu'il trouva une grande résistance à ses Idolatries.

L'Ecriture nous fournit encore une autre preuve, qui ne doit pas être omise, & qui rend de plus en plus évidente cette proposition, que sous les règnes les plus impies, la Religion subsistoit toujours, quelques efforts que fissent les hommes pour la détruire. C'est le jugement que l'on portoit contre les mauvais Rois aussi-tôt après leur mort, & par lequel on les privoit de la sépulture royale en punition de leurs impiétés. L'Ecriture fait foi, que Joram, Joas, Achaz, Achab, & Manassés furent condamnés de la sorte.

A la vue de ces divins témoignages, M. Bossuet s'écrie d'une manière bien judicieuse, dans l'Instruction Pastorale déja plusieurs fois citée: » Où » veut-on que se prononçassent ces » jugemens solemnels contre les Rois » impies, comme un Achaz, un Ma» nassés & les autres ; où l'on con» damnoit leur mémoire, en les pri-

» vant de la sépulture royale, Ma-
» nassès même, malgré sa pénitence,
» à cause du scandale horrible qu'il
» avoit causé? Qui, dis-je, prononçoit
» ces jugemens si soigneusement mar-
» qués dans l'Ecriture, s'il n'y avoit
» pas dans l'Eglise un Tribunal révéré
» de toute la Nation, où la Religion
» prévaloit après les règnes les plus
» impies.
» Voilà des faits, & des faits illus-
» tres, & des faits plus éclatans
» que le soleil, qui font voir qu'au
» milieu de la défection qui sembloit
» comme universelle, & au milieu de
» la violence de quelques Rois, qui
» empêchoient, autant qu'ils pou-
» voient, le culte de Dieu, il subsis-
» toit malgré eux, & que la vérité
» se faisoit sentir dans le ministère pu-
» blic. Ne dites donc pas... que l'Eglise
» étoit réduite au petit nombre des
» fidèles qu'on pouvoit à peine dis-
» tinguer de la génération tortue &
» perverse. Car quel veut-on qu'ait été
» *ce sang innocent que Manassés fit
» regorger dans Jérusalem*? (IV. Rois
» XXI. 16.) Ce sang innocent étoit-ce
» un sang idolâtre? Etoit-ce le sang

» de ceux qui se laissoient corrompre
» par les séductions de ce Prince, ou
» le sang de ceux qui résistoient à ses
» volontés, & combattoient jusqu'à
» la mort pour la Religion & pour
» le vrai culte, du nombre desquels
» on tient que fut Isaïe? Et quoi qu'il
» en soit pour ce dernier fait, n'est-il
» pas constant que dans le temps du
» plus grand obscurcissement, c'est-à-
» dire, sous Manassés, ce n'étoit pas le
» sang *d'un petit nombre de fidèles*
» que ce Prince impie répandit, puis-
» qu'il est écrit expressément, qu'*il*
» *en remplit Jérusalem*, & qu'*elle en*
» *avoit jusqu'à la gorge*? & on vous
» dit qu'on ne sçavoit plus où étoit
» l'Eglise, & qu'on l'avoit perdue de
» vuë. «

A toutes ces preuves, si l'on ajoûte avec le même Prélat, qu'on » ne lit » en aucun endroit, que la Circon- » cision qui mettoit les Juifs & leurs » enfans sous le joug de la Loi, ni les » autres cérémonies aient cessé, que » les Prophètes ne s'en plaignent pas, » ni que rien leur ait manqué dans les » Sacremens de l'ancien Peuple; « que restera-t'il à désirer pour une parfaite conviction?

·s ſont les trois époques pendant
es l'Egliſe d'Iſraël eſſuya les plus
coups de la puiſſance du démon
captivité. Or, on a vû que la vio-
es perſécuteurs, & tous les autres
s que des hommes impies mi-
ı œuvre, ne furent pas alors
es d'anéantir la Religion ; au
ire, l'eſprit de piété & de ſain-
lata dans les actions des vrais
à la vuë de toute la Nation. A
rte raiſon doit-on croire que,
s autres régnes plus pacifiques,
ercice du culte étoit dans une
liberté, la Religion s'eſt main-
dans une partie du Peuple,
ıe l'autre, tantôt coupable, tan-
:onciliée, ſelon qu'il étoit gou-
par des Rois religieux ou im-
ne nous préſente qu'une déplo-
alternative de rechutes & de
rſions.

us n'entrerons point dans un plus
détail juſqu'à la captivité ſur ce
:garde le Royaume d'Iſraël ; il
ſuffit de ſçavoir, que » malgré
Idolatries & la corruption des
Tribus ſéparées, la Loi du Sei-
ur ne s'éteignit point parmi elles ;

» qu'en mémoire d'Abraham, d'Isaac
» de Jacob, Dieu voulut laisser dans
» ces dix Tribus un grand nombre de
» saints Prophètes, qui attachèrent *une*
» *partie considérable du Peuple* au
» culte du Dieu de leurs pères. «*

D'ailleurs, il est certain que depuis Jéroboam premier jusqu'à l'enlèvement des dix Tribus, les Prophètes Ahias, Séméïas, Addo, Hananie, Jéhu, Michée, Elie, Elizée, la plûpart des petits Prophètes, & principalement Osée, qui ont prophétisé successivement dans ce Royaume, forment une chaîne de direction, qui démontre la solidité des principes établis par l'illustre Evêque de Meaux. Si l'on joint à ceux-là les différentes troupes de Prophètes, dont l'Ecriture fait mention en plusieurs endroits, & qui étoient répandues dans plusieurs villes des dix Tribus, le nombre des fidèles Ministres du Seigneur paroîtra plus considé-

---

* M. Bossuet, Discours sur l'Histoire Universelle, pag. 188. Première Instruction Pastorale, sur les promesses de l'Eglise, pag. 169.

que peut-être on ne se l'étoit
ipé.
i effet, on en voit une troupe à
el (IV. Rois II, 3.) une autre troupe
icho. (℣. 5.) Cinquante d'entr'eux
.) suivent les Prophètes Elie &
:. Cinquante autres sont députés
it le Collége des Prophètes, pour
faire perquisition de la personne
, lorsqu'il fut enlevé au Ciel;
qu'ils pensoient que l'Esprit de
l'auroit peut-être transporté dans
u'endroit de la terre d'Israël,
ie il lui étoit arrivé plusieurs
(℣. 16. & 17.) Au Chap. IV[e]
. on voit encore les enfans des
ètes avec Elizée à Galgala. Au
t 43. ils sont encore au nombre
&, Au Chap. VI[e] Vers. 1. il est de
au fait mention des enfans des
ètes avec Elizée. Au Chap. IX[e]
1. Elizée s'entretient avec un
'eux, & lui donne l'ordre d'aller
Jéhu, Roi d'Israël. Au Verset 7.
ême Chapitre, Jézabel en fait
: à mort un grand nombre.
s, comme nous l'avons vû plus
en avoit caché cent à lui seul.
, s'il y avoit tant de Chefs de

la Religion répandus de côtés & d'autres, croira-t'on qu'il n'y ait point eu aussi une partie du Peuple, qui conservât la même foi que ses Pasteurs? A quoi auroit servi ce ministère public & continuel, s'il n'avoit eu pour objet de veiller sur des ouailles fidelles & dociles, & de les maintenir dans la véritable Religion? Saint Augustin ne doute point qu'il y eût aussi parmi le Peuple de vrais fidèles animés du même esprit que leurs Chefs. Nous en verrons la preuve dans le Volume suivant.

Le règne de la justice & de la piété n'a donc souffert aucune interruption, même parmi les dix Tribus. Le Royaume de Juda, où se conservoit la tige du Sacerdoce, ne jouit pas d'un moindre avantage. Les violences d'Achaz & de Manassés n'avoient servi qu'à mettre en évidence la ferveur des véritables Israëlites. Sous les autres Rois, la Religion étoit ou puissamment soûtenue par la piété des Chefs de la Nation, ou du moins laissée dans un libre éxercice; & dès-là l'on conçoit sa perpétuelle visibilité.

Nous parcourrons, le plus briévement

ient qu'il nous sera possible, cet espace
e temps qui s'écoule depuis la mort
e Salomon en 3029, jusqu'à la des-
uction du Temple par Nabuchodo-
osor II. dit *le Grand* en 3416, ce
ui forme un espace de 387 ans. Et
our ne point être obligés de revenir
ur des faits déja exposés, nous aver-
ssons seulement que la plûpart des
rophètes, qui firent entendre leur voix
ans Samarie & dans le Royaume d'If-
raël, prophétisèrent aussi à Jérusalem
dans son territoire. Ce qui forme
ujours une barrière à la corruption
nérale dans l'une & dans l'autre par-
e de la Nation sainte. Outre ceux-là,
ous en verrons paroître plusieurs au-
es, dont le ministère sera spécialement
nployé dans le Royaume de Juda.

Aussi-tôt après la séparation des dix
ribus, & lorsque Jéroboam com-
ença à entraîner ses sujets dans les
ies de l'Idolatrie, » ceux de toutes
les Tribus d'Israël, dit l'Ecriture,
qui s'étoient appliqués de tout leur
cœur à chercher le Seigneur leur
Dieu, vinrent à Jérusalem pour im-
moler leurs victimes.... & par-là

» ils affermirent le Royaume
» da. « *

Roboam ne fut fidèle au Seig
que pendant les trois premières a
de son règne. Lorsqu'il se vit u
affermi sur le Thrône, il donn
les iniquités de Jéroboam : l
grande partie du Peuple suivit
ces. En punition Dieu le livra à
Roi d'Egypte, qui vint enlever l
sors du Temple, & les bouclie
que Salomon y avoit mis. Cep
sa vengeance n'alla pas plus loin
que, dit l'Historien sacré, *il y*
encore dans Juda de bonnes œu
qui suspendoient l'effet de sa
siquidem & in Judâ inventa sun
bona. (II. Par. XII. 12.) Les Pro
Séméïas & Addo vivoient alors.

Sous Abia fils & successeur d
boam, le second Livre des Pa
mènes nous assure que la L
Dieu étoit observée dans Juda.
lui-même en fait une protestat
lemnelle à la tête de ses troupes
les reproches qu'il fait à Jérob
à ses sujets, sur le point de leu

* 2. Paral. xj. 16 & 17.

bataille. » Vous avez, dit-il, chassé » les Prêtres du Seigneur qui sont en- » fans d'Aaron, & les Lévites ; & vous » vous êtes fait vous-mêmes des Prê- » tres, comme font les autres Peuples » de la terre..... Mais notre Seigneur » est véritablement Dieu, & nous ne » l'avons point abandonné..... Nous » gardons fidèlement les ordonnan- » ces du Seigneur notre Dieu. Ainsi le » Chef de notre armée, c'est Dieu » même; & ses Prêtres sonnent de » la trompette dont le son retentit » contre vous *(a)*. « L'on voit même au Verset 18. du même Chapitre, que Dieu leur donne la victoire sur Israël, parce qu'ils ont mis leur confiance en lui. » Dans cette occasion, » dit l'Ecriture, Israël fut fort humi- » lié, & Juda reprit de nouvelles for- » ces & un nouveau courage, parce » qu'il avoit mis sa confiance dans le » Seigneur le Dieu de ses pères *(b)*. «

Ce n'est pas qu'Abia ne fût lui-même un méchant Prince, selon l'idée que nous en donne le III[e] Livre des Rois:

(*a*) 2. Paral. xiij. 9 & 12.
(*b*) Ibid. ✝. 18.

mais du moins il est consolant d'entendre de sa propre bouche que son Peuple ne donnoit pas dans ses excès. » Dieu (dit le Père Calmet sur ce passage) » plus sensible à la piété du » Peuple , qu'aux mauvaises dispositions du Prince , lui donne une victoire signalée. « Abia ne vécut que trois ans.

Aza son fils qui lui succéda, fut un Prince religieux & agréable au Tout-puissant, selon le témoignage même de l'Ecriture. Il est dit de lui au Chap. XV[e] du troisième Livre des Rois, qu'il fit ce qui étoit droit & juste aux yeux du Seigneur, comme David son père. Plusieurs de ses belles actions sont ensuite rapportées. Il chasse les efféminés de ses terres, il purge Jérusalem de toutes les infamies des Idoles que ses pères y avoient dressées, il ôte l'autorité à sa mère Maacha, afin qu'elle n'eût plus l'intendance des sacrifices de Priape & du bois qu'elle lui avoit consacré , &c. L'Historien sacré conclut , en disant que *le cœur d'Aza étoit parfait avec le Seigneur pendant tous les jours de sa vie.* Cet éloge se trouve répété dans les

mêmes termes au Chap. XIV. du second Livre des Paralipomènes.

Dans ce Chapitre tout entier & le suivant, ce n'est que le récit des belles actions de ce saint Roi. On voit, surtout au commencement du Chapitre XV. un fait mémorable de ce Prince. Après la victoire qu'il remporta sur les Ethiopiens, le Prophète Azarias vient lui parler, il l'assure que c'est à cause de sa fidélité à servir le Seigneur qu'il a eu l'avantage sur ses ennemis; il l'exhorte ensuite à continuer d'en agir de la sorte lui & tout son Peuple. Aza tout-d'un-coup saisi de zèle pour le vrai Dieu, assemble Juda, lui fait renouveller l'alliance avec le Seigneur, dévoue à l'anathême quiconque sera rebelle à sa Loi; & l'on voit en même temps ce Peuple entier chercher le Seigneur de tout son cœur pendant le règne de ce Prince, & jouir en conséquence de la paix promise à sa fidélité.

Ce Chapitre est encore précieux en ce qu'il nous assure, non-seulement de la fidélité de la Tribu de Juda & de celle de Benjamin, par conséquent de celle de Lévi; mais

encore en ce que nous y voyons un nombre de vrais fidèles du Royaume d'Israël, des Tribus d'Ephraïm, de Manassès & de Siméon, qui se retirent dans le Royaume d'Aza pour y servir le Seigneur, selon les ordonnances de sa Loi; parce qu'ils voyoient, dit l'Ecriture, que le Seigneur leur Dieu étoit avec ce Prince. *Plures ad eum confugerant ex Israël, videntes quòd Dominus Deus illius esset cum eo : cùmque venissent in Jerusalem.... immolaverunt Domino, &c.* ce qui confirme ce que nous avons dit plus haut, à l'égard des Saints répandus dans les dix Tribus.

On objectera sans doute contre la sainteté du Roi Aza, que l'Ecriture l'accuse de deux fautes considérables. On sçait, en effet, qu'il fit mettre dans les fers le Prophète Hanani, parce qu'il lui reprochoit d'avoir appellé à son secours le Roi de Syrie contre le Roi d'Israël, au-lieu d'avoir eu recours à la protection du Seigneur; & dans une maladie qu'il eut vers la fin de son règne, d'avoir mis sa confiance dans l'art des Médecins, plutôt que dans la puissance de son Dieu.

is souvenons-nous de ce que nous
dit plus haut, que le privilége
ints n'est point de n'avoir fait
e faute, mais de n'avoir point
éré dans celles qu'ils auroient pû
ettre. Or le témoignage avanta-
que l'Ecriture rend plusieurs fois
rince, d'avoir été parfait devant
gneur tous les jours de sa vie,
za erat perfectum cum Domino
s diebus, doit nous faire croire
expié ces deux fautes, & qu'elles
pas été un obstacle à sa sainteté.
es objections » on peut répon-
(dit le Père Calmet sur le 14ᵉ
du XV. Chap. du troisième
des Rois,) » qu'Aza ne quitta
t le culte du Seigneur, qu'il ne
ba point dans des crimes qui
incompatibles avec la qualité
omme de bien. Les péchés que
criture lui reproche, sont des fau-
dont apparemment ils se repen-
& dont il fit pénitence. David
même, dont l'Ecriture fait si sou-
t l'éloge, ne fit-il jamais de fau-
Je ne parle pas du crime qu'il
mit avec Bethsabée, ni du meur-
l'Urie. Ne fit-il pas mal de jurer

» précipitamment de détruire la mai-
» son de Nabal ? Peut-on l'excuser
» entièrement dans l'excessive ven-
» geance qu'il tira des Ammonites ?
» Et ne sçait-on pas de quelle manière
» Dieu le punit, après avoir fait le
» dénombrement de son Peuple ? Aza
» ne laissera donc pas d'être mis au
» rang des Princes justes, quoiqu'il
» soit tombé dans quelques-unes des
» foiblesses inséparables de la condi-
» tion des hommes. « Il régna 41. ans.

Son fils Josaphat qui regna 25 ans, fut pendant toute sa vie un Prince d'une piété exemplaire. Il est dit de lui au XXII. Chapitre du troisième Livre des Rois, » qu'il marcha dans toutes » les voies d'Aza son père, sans se » détourner, & qu'il fit ce qui étoit » droit & juste devant le Seigneur. « Cet éloge est répété dans les mêmes termes au Chap. XX. du second Liv. des Paralipomènes, Verset 32, & il confirme le témoignage rendu plus haut à la piété d'Aza. Le XVII. Chap. de ce même Livre nous assûre encore, Versets 3. & 4. que » le Seigneur fut » avec Josaphat, parce qu'il marcha » dans les premières voies de David

» son ayeul, & qu'il ne mit point sa
» confiance dans les Idoles, mais dans
» le Dieu de son père ; parce qu'il
» marcha fidèlement dans la voie de
» ses préceptes, & qu'il ne suivit point
» les déréglemens d'Israël. « Il est dit
ensuite que ce fut en récompense de
sa vertu, que le Seigneur affermit le
sceptre dans sa main, & qu'il le combla de richesses & de gloire. Les Chapitres XVIII. & XIX. sont encore
remplis de ses belles actions ; preuves
réitérées de sa justice & de sa piété.

Ce Prince si pieux commit cependant une faute considérable, en faisant
alliance avec un des plus méchans Rois
qui fut jamais, avec Achab. Le Prophète Jéhu est envoyé du Seigneur
pour lui en faire des reproches ; il
assure que cette action auroit été capable d'attirer sur lui la colère de Dieu,
si ses bonnes œuvres ne l'avoient détournée. *Idcircò iram Domini merebaris, sed bona opera inventa sunt in te.* On voit de nouveau par-là, que
les plus grands Saints ne sont pas
exempts de faire quelques-unes de ces
fautes passagères, qui ne tirent point
à conséquence contre leur sainteté. Le

Saint Esprit ne les loueroit pas si hautement & si fréquemment, si les foiblesses que l'on remarque quelquefois dans la conduite de leur vie, en avoient fait des objets dignes de sa colère. Il est étonnant que cette prédilection marquée du Seigneur pour quelques Rois de Juda n'ouvre pas les yeux à certains Interprètes, & qu'on ne les voye occupés qu'à répandre des doutes, & à former des difficultés, souvent puériles, contre le salut de plusieurs de ces Princes si visiblement canonisés par l'Esprit de vérité, sous prétexte qu'ils n'ont pas toujours été exempts des moindres reproches.

Sous le règne de Josaphat, la plus grande partie de son Peuple étoit entrée dans les mêmes sentimens de piété qui l'animoient, * quoiqu'une autre partie ne marcha pas encore dans les voies de la justice avec cette droiture qu'il faisoit en sorte de lui inspirer. Le culte du vrai Dieu étoit alors dans toute sa splendeur, & Josaphat ne négligeoit rien pour procurer l'entière observance de tout ce que pres-

* Voyez le Ch. XX. du II. Livre des Paralipomènes.

crivoit la Loi. Son autorité, ses exhortations, & encore plus son exemple, animoient & soûtenoient la ferveur de ses sujets. S'il restoit des impies & des Idolâtres, du moins ils n'osoient paroître; d'ailleurs, les objets séduisans de leurs superstitions avoient été détruits. La Religion étoit donc dans un libre & plein exercice. Il est fait mention, sous ce règne, d'un Prophète de la famille d'Azaph, nommé Jéhaziel, qui annonce à Josaphat une victoire complete sur les Ammonites, les Moabites & les Syriens conjurés contre lui. (II. Paral. XX. 14.)

Joram & Ochosias qui succédèrent à Josaphat, bien loin d'imiter sa piété, se livrèrent à toutes les abominations des Rois d'Israël; mais leur règne fut de courte durée. * Si leur mauvais exemple fit de nouveaux prévaricateurs, comme on ne peut pas en douter, la voix des Prophètes qui se fit entendre, mit une barrière à la propagation de l'Idolatrie. On sçait la

---

* Joram ne vécut que 5 ans depuis la mort de son père, il avoit régné trois ans avec lui. Ochosias ne fut qu'un an sur le Thrône.

lettre que le Prophète Elie écrivit à Joram pour lui reprocher ses impiétés. » Parce que vous n'avez pas marché, lui » dit-il. (II. Par. XXI. 12.) dans les » voies de votre père Josaphat, ni » dans celles d'Aza Roi de Juda, mais » que vous avez suivi l'exemple des » Rois d'Israël...... le Seigneur va » vous frapper d'une grande plaie. « Il est ici à remarquer qu'Aza est proposé avec Josaphat, comme un modèle de bonne conduite. Ces éloges réitérés établissent donc également la sainteté de ces deux Rois. Le Prophète Elizée & beaucoup d'autres vivoient alors.

Pendant le règne de Joram & d'Ochosias le Temple étoit toujours fréquenté par les vrais Israëlites, & les fidèles enfans de Sadoc maintenoient le culte & la Religion dans leur pureté. Une preuve que le culte n'étoit point interrompu, même sous ces deux Princes, c'est qu'il est fait mention (IV. Rois XII. 18.) des offrandes qu'ils avoient faites au Temple du vrai Dieu, tout impies qu'ils étoient. Et d'ailleurs le Grand-Prêtre Joïada dont la piété est si célèbre dans les saints Livres, vivoit alors.

la mort d'Ochofias, Athalie
'autorité fouveraine. Pour fe
ir plus fûrement fur le Thrô-
fait mourir tous les defcen-
David. Le feul Joas qui n'avoit
; eft fauvé de fes mains meur-
par les foins de Joïada & de
l fon époufe. Pendant fix ans
ouit de fon ufurpation, l'Ido-
gne dans Jérufalem, le Tem-
Baal eft fréquenté, une partie
le fuit l'exemple de la Reine:
Tribu de Levi & beaucoup
s Ifraëlites demeurèrent conf-
t attachés au culte du Seigneur
ır Loi. On les voit dans le
:I. du IVe Livre des Rois fui-
ent les ordres du faint Pontife,
s'agit de mettre Joas fur le
de fes pères. Après fa mort
ie, ils renouvellent l'alliance
neur avec toutes les cérémo-
efcrites; ils fignalent leur piété
leftruction du Temple de Baal
s auteurs; Mathan Prêtre des
eft mis à mort : tout le Peuple
du même efprit s'empreffe de
: fon zèle pour les intérêts du
eur.

Sous Joas, & tant que vécut Joïada, le culte du Seigneur fut très-florissant. Ce Prince pratiqua la justice, tant qu'il fut conduit par ce saint Pontife. (IV. Rois XII. 2.) Les sacrifices ordonnés par la Loi étoient offerts régulièrement tous les jours. (II. Par. XXIV. 14.) & tout le Peuple, comme on le voit dans le même Chap. entroit dans les vuës du religieux Prince, & du fidèle Ministre du Seigneur. Joas régna 40 ans : mais on ne sçait pas précisément en quelle année de son règne mourut Joïada. Il paroît qu'il vécut 28 ans avec le Roi son pupille. La Chronique des Hébreux adoptée par Salien, & par plusieurs autres Chronologistes fameux, fixe à cette année la mort de ce saint Pontife. En effet, il vécut 130 ans, selon le témoignage de l'Ecriture. (II. Par. XXIV. 15.) Josias, la 23e année de son règne, étoit dans la plus grande ferveur de son zèle pour la maison de Dieu & pour son culte, (IV. Rois XII.) & le Grand-Prêtre Joïada étoit alors à la tête de tout ce que le Roi avoit ordonné pour les réparations du Temple, ce qui dura plusieurs années. Ainsi ce Prince

cultiva la justice jusqu'à ce temps, & apparemment encore quelques années après. Le fils de Joïada, Zacharie, qui étoit un Prophète, & son frère Pédaïas ou Phédaïas souverain Pontife, selon la Chronique des Hébreux & Salien, animés du même esprit que leur père, maintinrent toujours la Religion dans le Royaume de Juda. Ce ne fut que la 38e année de Joas, suivant ces Chronologistes, que les flateurs, s'étant emparés de l'esprit de leur Prince, se roidirent contre les avertissemens du saint Prêtre Zacharie. Alors Joas, sans égard, dit l'Ecriture, pour les grandes obligations qu'il avoit à Joïada, fit mettre à mort son fils que Dieu avoit rempli de son esprit. (II. Par. XXIV. 20. & 21.) Les autres Prophètes que le Seigneur leur envoya pour les ramener à leur devoir, ne reçurent de leur part que des refus & des mépris. (Ibid. ℣. 19.)

Mais Joas ne fut pas long-temps à être puni du meurtre commis dans la personne de Zacharie. Il périt misérablement par les mains de ses propres sujets. (Ibid. ℣. 25.) Différens Prophètes vivoient sous son règne.

Les commencemens du règne d'Amasias furent semblables à ceux de Joas. *Il fit, dit l'Ecriture, ce qui étoit juste devant le Seigneur.* (IV. Rois XIV. 13. II. Paral. XXV. 2.) Au même Chap. XIV[e] des Rois ℣. 7. un Prophète vient lui parler de la part de Dieu, pour le reprendre de ce qu'il a soudoyé cent mille hommes des troupes d'Israël, & lui reprocher ce défaut de confiance en Dieu. Il congédie ces troupes, & son obéissance lui mérite la victoire sur les Iduméens. Mais il ne persévéra pas toujours dans ces mêmes sentimens de soumission & de droiture. Vers la 12[e] année de son règne, ou la 14[e] selon Usserius & l'Historien Joseph, Amasias enflé de ses prospérités adore les Idoles qu'il avoit enlevées de l'Idumée. Un Prophète vient lui faire de nouveaux reproches de cette infidélité. (II. Par. XXV. 15.) Ce Prince s'aigrit contre l'Envoyé du Très-haut, & ne rentre pas dans le devoir. La punition suit de près la révolte : Dieu le livre entre les mains du Roi d'Israël, qui s'empare de sa personne, vient à Jérusalem, enlève tous les trésors du Temple,

umet le Royaume de Juda à un t annuel. Après ce triste évène-, l'Histoire sacrée ne nous dit ien d'Amasias, sinon que ses su-onjurèrent contre lui & le firent ir; ce qui laisse un grand vuide les seize dernières années de sa

silence a fait imaginer à quel-Interprètres que ce Prince avoit éré dans l'Idolatrie, & qu'il étoit dans l'impénitence. Au reste, st pas le premier à qui l'on ait insi le proces sur de simples soup-, & que l'on ait damné de son ité privée. L'on croit apparem-que le silence de l'Ecriture est raison suffisante pour y suppléer l'on voudroit qu'elle eût dit; & ine propension naturelle à la ma-té de l'homme, qui pense plus itiers des autres le mal que le, on ne se fait aucun scrupule de dans toute la rigueur ceux dont iture paroît laisser l'innocence in-

pour adopter de pareilles maximes. Nous disons au contraire avec Salien, qu'il est bien plus raisonnable de croire qu'Amasias ayant été éprouvé par les adversités, & que Dieu lui ayant laissé depuis son crime 15 ou 16 années de vie pour en faire pénitence, il l'a faite réellement, & qu'il s'est appliqué à détruire les objets du faux culte qui avoient attiré sur lui la colère divine. Deux raisons rapportées par le même Auteur nous confirment dans cette pensée. La première, c'est qu'il n'est fait aucune mention dans les saints Livres qu'Ozias, qui lui succèda, & dont la piété est louée dans l'Ecriture, ait eu à détruire les Idoles que son père avoit adorées ; ce qui ne manque jamais d'être observé, toutes les fois qu'un Prince religieux succéde à un Prince impie. La seconde, & qui paroît décisive, c'est qu'il est dit formellement d'Ozias, qu'il fit le bien aux yeux du Seigneur, & qu'il se conduisit en tout, *comme avoit fait son père Amasias* (IV. Rois, XV. 3. II. Paral XXVI. 4.) Comment Amasias, reprend ce docte Chronologiste, seroit-il proposé comme un exemple de fidélité & de culte

ochable, s'il avoit persévéré dans
ıtrie pendant les 16 ou 17 der-
années de sa vie, & qu'il fût
lans ces sentimens ? (a) Ces ré-
ıs que l'Ecriture même indique
e un supplément au silence qu'elle
sur la moitié du règne de ce
, ne valent-elles pas bien les
ions arbitraires que l'on tire
luï, sans aucune preuve, ni di-
ni indirecte ?

ıs dirons donc, avec bien plus
dement, que les avertissemens
's des Prophètes, les exemples
ıverain Pontife, des Prêtres &
évites, joints aux disgraces que
nce éprouva de la part du Roi
:l, le rappellèrent bientôt à son
t, & nous donnent lieu de bien
:r de son salut. (b) C'est le même
ıent que porte Salien sur les der-
; années de Joas. (*Ad an. mundi*
.)

l'on ajoûte que le culte du vrai

Dieu n'a point été interrompu f
règne d'Amasias, & qu'en out
Prophètes Osée, Amos, Joël, J
Michée, lui étoient contempo
n'aura-t'on pas toujours sous les
pendant cette époque, la perp
durée des véritables adorateurs
les descendans des Patriarches i

Mais si l'on porte plus loin f
gards, on verra que les Gentils
nous présentent alors un spectacle
de toute notre attention. Car
dans ce temps-là, selon saint J
& la plûpart des Chronologiste
Jonas alla prêcher la pénitenc
Ninivites. Tout est à observer d
mémorable événement. C'est un l
nombreux qui embrasse la pénit
la parole d'un étranger qu'il ne
noît pas, d'un homme sorti
Nation qu'il méprise, & do
ministère ne paroît autorisé ni p
miracles, ni par des raisonneme
par des conjectures, sans que
ces circonstances occasionnent a
phère ni reproches, ni menace

chacun s'humilie ſous la main toute-puiſſante du Très-haut, & lui demande miſéricorde. C'eſt une pénitence publique & univerſelle : depuis le Roi juſqu'au dernier de ſes ſujets, tous ſont animés des mêmes ſentimens de componction. C'eſt une pénitence pleine & entière : les genres de mortification les plus pénibles ſont ſubitement mis en œuvre par des hommes livrés un moment auparavant à toutes ſortes de molleſſes, ſans que la délicateſſe ou les dignités inſpire à aucun quelque réſerve. Telles ſont les réflexions judicieuſes de Salien ſur cette prédication de Jonas, qui fit de nouveaux & de fervens proſélytes à la Religion. La fuite même de ce Prophète avoit été profitable au ſalut de pluſieurs ames. Les matelots du vaiſſeau ſur lequel il s'étoit embarqué, avoient été convertis au vrai Dieu par le miracle opéré ſous leurs yeux, comme on le peut voir dans le premier Chapitre de la Prophètie qui porte le nom de Jonas, & dans le Commentaire de ſaint Jérôme ſur le même endroit. Ces prodiges multipliés établiſſoient bien puiſſamment le règne de la Religion, &

rendoient sa force victorieuse sensible à tout l'Univers.

Le long règne d'Ozias, * autrement dit Azarias, ne fut pas moins favorable à la perpétuité du culte & de la justice dans la Nation sainte. Tant que vécut Zacharie, qui étoit petit-fils de Joïada, selon saint Jérôme, & qui avoit le don d'intelligence & de Prophétie, Ozias chercha le Seigneur & marcha fidèlement dans ses voies. Dieu le récompensa pas d'heureux succès : il fut en toutes choses son secours & sa force. C'est ce que l'on voit dans le Chapitre XXVI. du II. Livre des Paralipomènes. Ce Prince vécut de la sorte heureux & dirigé deDieu dans toutes ses actions, *Dominus direxit eum in omnibus*, jusqu'à la 49[e] année de son règne, selon Salien ; & la Religion pendant tout ce temps fut très-florissante. L'action même que l'Ecriture lui reproche, en est une preuve. Lorsqu'enflé de ses prospérités continuelles, il vient au Temple pour y offrir lui-même de l'encens sur l'Autel, fonction

* Il regna 52 ans. II. Paral. xxiv. 24.

rvée aux ſeuls Prêtres, le ſaint
tiſe Azarias & quatre-vingt Prê-
du Seigneur, tous remplis d'une
ıde fermeté, dit l'Ecriture, (II. Pa-
XXVI. 17.) s'oppoſent de toutes
s forces à cette entrepriſe témérai-
& lorſque le Roi veut forcer ces
:pides Miniſtres, Dieu ſe déclare,
enge ſa cauſe par une lèpre, dont
as demeure couvert juſqu'à ſa mort.
:ham ſon fils gouverna le Royaume
ia place.

Ce fut un Prince pieux & fidèle en
t. L'Ecriture qui nous fait ſon élo-
comme elle l'avoit fait de plu-
ırs autres Rois de Juda, ne lui
roche dans la ſuite aucune faute.
contraire, en nous diſant à l'ordi-
re, » qu'il fit ce qui étoit droit
n la préſence du Seigneur, &
ju'il ſe conduiſit en tout, comme
ıvoit fait Ozias ſon père, « elle
ûre, pour ôter tout ſujet de ſoupçon
ıtre la ſainteté de ſa vie, *excepté*
il n'entra point dans le Temple du
igneur, c'eſt-à-dire, ſelon tous les
terprètes, pour y offrir lui-même
l'encens. (II. Paral. XXVII. 2.)
inſi, l'on doit croire qu'il ne s'eſt ja-

restoient donc toujours dans
malgré la corruption d'une pa
Peuple, contre laquelle les Pr
s'élevoient avec tant de force.

Achaz succeda à Joatham.
avons vu plus haut, que mêm
dans ce regne impie, le Peu
Dieu eut toujours l'avantage de
au Très-haut de vrais fidèles
dignes enfans des promesses.
n'avons à y ajoûter qu'un f
rapporte au XXVIII. Chapitre
Livre des Paralipomènes; nous
rons combien etoit grande l'a
des Prophètes, même au mili
Peuple impie, tel que celui
Tribus.

Lorsqu'Achaz, en punition
crimes, fut vaincu par Phac
d'Israël, un Prophète nommé
vient au devant de l'armée vi

l leur intime l'ordre de laisser
ux des sujets d'Achaz, dont ils
t saisis, & qu'ils se disposoient
ner à Samarie pour les réduire
ıvage. Aussitôt ils obéissent,
, disent-ils, de pécher contre
ıeur. *Ne peccemus Domino.*
& 13.) Ce trait de l'autorité
ent les Prophètes dans toute la
, nous en rappelle un autre
le dont il est fait mention au
re des Rois Chap. XII. Lorsboam entreprend de remettre
orce les dix Tribus sous son
ce, & qu'il fait marcher à cet
nt quatre-vingt mille hommes
ous de Juda & de Benjamin,
hète Séméïas vient au-devant
armée : il ordonne de la part
neur à ceux qui la composent
le s'en retourner chacun chez
de ne point combattre leurs
Israël ; il est aussi-tôt obéi.
*nt sermonem Domini, & re-
it.* (ỳ. 44.) Comment la Re-
e se seroit-elle pas soûtenue
hommes qui avoient sur les
ne aussi grande autorité ?
l'impie Achaz, l'Eglise d'Is-

raël eut la consolation de voir régner pendant 29 ans un de ses enfans les plus vertueux : ce fut Ezéchias. On sçait la grandeur de son zèle pour le rétablissement du culte, & de quelle manière il persévéra dans la justice. L'esprit Saint fait de sa personne le plus grand éloge qui se puisse concevoir. Il est dit » qu'il fit ce qui étoit agréa-
» ble au Seigneur, de même que l'avoit
» fait son père David .... qu'il espéra
» dans le Seigneur le Dieu d'Israël,
» & qu'il n'y en eut point après lui,
» de tous les Rois de Juda, qui lui
» fût semblable par une entière fidé-
» lité aux Loix du Seigneur, comme
» il n'y en avoit point eu avant lui. «
(IV. Rois, XVIII. 3, 5, 6.)

Tout ce qu'il fit de mémorable, est rapporté fort au long dans le IVe Livre des Rois & dans le II. des Paralipomènes. On le voit commencer son règne par détruire les hauts lieux, ce que ses prédécesseurs les plus zélés n'avoient pas osé faire. Il brise les statuës, il abbat les bois profanes, il fait mettre en pièces le Serpent d'airain; parce que les enfans d'Israël, par un esprit de superstition, lui offroient

de l'encens comme à une Divinité. Dès le premier mois de son règne le Temple du Seigneur, qu'Achaz avoit tenu fermé, est ouvert & rétabli. Les Prêtres, les Lévites s'empressent à l'envie de seconder les pieux desseins du Roi. Lorsque la Maison du Seigneur, & tout ce qui étoit ordonné par la Loi pour le service du Sanctuaire est purifié, ce Prince & ses sujets animés du même esprit de Religion, renouvellent solemnellement l'alliance faite avec le Dieu d'Israël. On immole un grand nombre de victimes, on se prosterne humblement devant lui en l'adorant, & pénétré d'une véritable componction & d'un sincère repentir des iniquités passées, dont le Roi lui-même fait pour son Peuple un aveu public, on s'applique à réformer les abus, & à marcher fidèlement selon les Loix du Seigneur. Ce n'est pas seulement un petit nombre qui signale son zèle pour la Religion dans cette circonstance, c'est toute la multitude, dit l'Ecriture, qui offre des hosties, des louanges & des holocaustes, avec un esprit de piété. C'est tout le Peuple joint à son Roi, qui témoi-

gne une grande joie de ce
culte du Seigneur est rétabli ,
lution qu'ils prennent avec
titude dès la première invitat
ce Prince , & qu'ils exécutent
champ. (II. Paral. XXIX. 31, 3

Tel étoit le bien qu'opéro
jours dans cette Nation la piét
Chefs. Lorsque de saints Ro
noient les rênes du Gouvern
le culte du Seigneur étoit aussi
toute sa splendeur ; tout le Peu
troit dans le devoir & y per
tant qu'il avoit de sages cond
Les Rois impies pouvoient b
traîner dans l'Idolatrie une gra
tie du Peuple par leur exemp
leur autorité & par leurs m
mais la véritable piété se co
toujours dans un certain nom
fidèles Israëlites, & prévaloit
lorsque la liberté étoit rendue.

Le zèle d'Ezéchias ne se b
à réformer ses propres sujets.
voie des couriers dans le R
d'Israël pour engager les rest
heureux de ces Tribus à re
Seigneur. On en voit d'abo
sieurs des Tribus d'Aser, de

de Nephthali qui se rendent à Jé-
salem pour renouveller l'alliance.
I, Paral. XXX. 11.) Ensuite (℣. 18.)
ne grande partie des Tribus d'E-
raïm, de Manassé, d'Issachar & de
bulon vient manger la Pâque avec
urs frères de Juda. Il est encore fait
ention (℣. 25.) d'une multitude, qui
oit venue du Royaume d'Israël pour
t acte de Religion; il y avoit même
s Prosélytes.

Après s'être acquités de ce devoir,
s retournent chez eux; brisent tou-
s les Idoles, abattent les bois pro-
nes, ruinent les hauts lieux, & ren-
rsent les Autels consacrés aux faux
ieux, non-seulement dans la terre
Juda & de Benjamin, mais aussi
ns celle d'Ephraïm & de Manassé.
Ibid. XXXI. 1.) Il falloit bien qu'ils
ssent un grand nombre de fidèles des
ix Tribus, pour qu'ils prévalussent
la sorte, & que les autres qui
avoient pas voulu suivre leur exem-
le, & aller avec eux à Jérusalem,
s laissassent faire, sans s'opposer à la
estruction des objets de leur impiété.

Pendant toute la vie d'Ezéchias, ce
euple persévéra constamment dans

ne renversa tous les monu
la piété de son père, & enchér
core sur les impiétés d'Achaz
nouvelles abominations. Nous
vû plus haut de quelle manièr
de la Religion se fit entendre,
moyens que Dieu employa
conserver parmi son Peuple, m
efforts de ce Prince impie. E
tion de ses crimes, Dieu le li
Chaldéens, qui le chargent de c
& l'emmenent captif à Baby
y resta jusqu'à ce que, rentré
même, il implora la clémence
gneur, qui, touché de ses la
de sa conversion, le rétablit
premier état.

Les Chronologistes ne sont
d'accord sur le temps que dur
tivité de Manassés, ni même s
que de son enlèvement. Salier

s recule son désastre jusqu'à la
rée ; & selon lui, Manassès ne
détenu long-temps à Baby-
sa raison est que l'Ecriture,
l'intervalle qui s'écoula jusqu'à
our, ne laisse pas d'assurer qu'il
5. ans dans Jérusalem,(IV. Rois
.) ce qui insinue que sa péni-
le son rétablissement suivirent
sa punition, & selon toutes
arences, qu'ils arrivèrent dans
e année. Mais il importe fort
our le but que nous nous pro-
ci, de concilier ces différens
ns ; & quoique celui de Salien
roisse mieux appuyé que celui
us, nous ne prétendons pas y
re ceux qui aimeroient mieux
ir à la supputation de ce der-
hronologiste. De quelque côté
n envisage ces deux événemens,
toujours vrai de dire, que Ma-
servi & fait servir le vrai Dieu,
endant 46. ans, comme le croit
, du moins pendant 33 ans,
Ussérius.

l n'y a point à douter que ce
ait persévéré jusqu'à la mort.
ur de l'Ouvrage imparfait sur

S. Matthieu dit formellement, que l'ayant délivré de son esclavage; servit plus que le Seigneur pe tout le reste de sa vie, & qu'il vit de tout son cœur & de tout ame, en sorte qu'il est regardé c juste (*a*). Joseph l'Historien not de ce Prince converti un trop bel pour que nous ne le rapportio ici tout entier. Nous nous servir la Version de M. Arnaud d'A
» Ce misérable Prince, dit-il (*b*).
» nut que l'excès de ses péchés l
» réduit en cet état. Il eut rec
» Dieu, & le pria d'avoir co
» sion de lui. Sa prière fut exa
» ce Roi victorieux (Assaraddo
» renvoya libre à Jérusalem
» le changement de sa vie fi
» que sa conversion étoit vér
» Il ne pensa plus qu'à tâcher d'
» la mémoire de ses actions p
» & à employer tous ses soin
» rétablir le service de Dieu. I

(*a*) Et servivit soli Domino Deo corde suo, & in totâ animâ suâ; & tatus est justus. *Hom.* 1. *in Math.*

(*b*) Histoire des Juifs, Liv. X. C

» sacra de nouveau le Temple, fit
» rebâtir l'Autel pour y offrir des sa-
» crifices suivant la Loi de Moyse,
» purifia toute sa ville; & pour re-
» connoître l'obligation qu'il devoit à
» Dieu, de l'avoir delivré de servi-
» tude, il ne travailla durant tout le
» reste de sa vie qu'à se rendre agréa-
» ble à ses yeux par sa vertu & par
» de continuelles actions de graces.
» Ainsi par une conduite contraire à
» celle qu'il avoit autrefois tenue, il
» porta ses sujets à l'imiter dans son
» repentir, comme ils l'avoient imité
» dans ses péchés qui avoient attiré
» sur eux tant de maux; & après avoir
» ainsi rétabli toutes les cérémonies de
» l'ancienne Religion, il pensa à for-
» tifier Jérusalem.... Enfin le chan-
» gement de ce Prince fut si grand,
» que depuis le jour qu'il commença
» à servir Dieu, jusqu'à la fin de sa
» vie, on n'a point vû refroidir son
» zèle pour la piété.

Saint Cyrille d'Aléxandrie, Comestor, Bergomate, Zonare & plusieurs autres cités par Salien, * sont dans le

* Ad annum mundi 3350.

même sentiment. Tout ce que disent ces Auteurs, est appuyé sur le témoignage que l'Esprit Saint rend à Manassès. Il est dit de lui, (II. Par. XXXIII. 12, 13, 15 & 16.) que » dans l'ex-
» trémité où il se trouva réduit, il
» pria le Seigneur & *qu'*il fit une pé-
» nitence rigoureuse en la présence du
» Dieu de ses pères; il lui adressa ses
» gémissemens & ses instantes suppli-
» cations, & le Seigneur exauça sa
» prière. Il le ramena à Jérusalem
» dans son Royaume, & Manassès re-
» connut que le Seigneur étoit le vrai
» Dieu.... Il ôta les Dieux étrangers
» & l'Idole de la maison du Seigneur.
» Il détruisit les Autels qu'il avoit com-
» mandé que l'on fît sur la montagne
» de la Maison du Seigneur & dans
» Jérusalem, & il fit tout jetter hors
» de la ville. Il rétablit aussi l'Autel du
» Seigneur, & il y immola des victi-
» mes & des hosties pacifiques & d'ac-
» tions de graces, & il ordonna à tous
» les Peuples de Juda de servir le
» Seigneur le Dieu d'Israël. « Il est donc évident que ce Prince s'appliqua pour-lors à réparer tout le mal qu'il avoit fait : & ce qui nous confirme encore

plus sa persévérance dans la justice, c'est qu'il est dit d'Amon son fils, qui lui succéda, qu'il » fit le mal en la » présence de Dieu comme Manassès » son père ; mais *qu'il* ne respecta » point le Seigneur, comme son père » Manassés l'avoit respecté.« (Ib. ỿ. 23.) Si ce Prince, après sa pénitence, étoit retourné à ses anciens déréglemens, l'Ecriture n'auroit pas confirmé tant de fois le bien qu'elle en dit, sans nous avertir de sa rechute ; & il ne seroit pas proposé comme un modèle que son fils auroit dû imiter. Toutes ces preuves réunies doivent nous convaincre que Manassès, depuis son retour de Babylone, fut aussi constamment fidèle à son devoir, qu'il avoit été auparavant pour son Peuple un objet de scandale, & qu'il est mort dans la paix du Seigneur. Dès-lors on conçoit aisément que la Religion fut en vigueur pendant tout le reste de son règne.

On en est encore plus persuadé, quand on fait réflexion que le souverain Pontife étoit alors Eliacim fils du Grand-Prêtre Helcias, tous deux recommandables par la sainteté de leur

vie, & très-ardens à soûtenir les intérêts du vrai Dieu. De plus, c'est le sentiment des plus habiles Interprètes & Chronologistes, que l'histoire de Judith arriva peu de temps après le rétablissement de Manassés. Elle est une preuve trop frappante que le Seigneur étoit alors servi dans le Royaume de Juda, & même dans celui d'Israël, c'est-à-dire parmi les restes des dix Tribus emmenées captives par Salmanasar, pour ne pas en considérer les principales circonstances en détail.

On voit d'abord dans le Livre qui porte le nom de cette sainte Héroïne, (Chap. IV.) que le Grand-Prêtre Eliacim, pour détourner l'orage qui étoit prêt de fondre sur son Peuple de la part de Nabuchodonosor, va lui-même dans tout le pays indiquer un jeûne général, & qu'il engage tous les enfans d'Israël à adresser au Seigneur de ferventes prières, en les assurant que s'ils persévèrent dans ces exercices de piété, tous leurs ennemis seront vaincus. On y voit que ce Peuple, hommes & femmes, est touché des exhortations du saint Pontife; que tous animés du même esprit, & réunis

dans les sentimens d'un même cœur, se prosternent humblement devant le Temple du Seigneur, & qu'ils attirent sur eux, par la ferveur & la continuité de leurs prières, les effets de la divine miséricorde. *Ad hanc igitur exhortationem ejus deprecantes Dominum, permanebant in conspectu Domini.* (℣. 15.) Tous, dit l'Ecriture, prioient Dieu de tout leur cœur qu'il lui plût visiter son Peuple. *Ex toto corde suo omnes orabant Deum, ut visitaret Populum suum Israël.* (℣. 17.) Les Prêtres donnent l'exemple, & se revêtent de cilices. *Induerunt se Sacerdotes ciliciis.* (℣. 9.) Il n'y a pas jusqu'aux enfans que l'on ne fasse prosterner aux pieds du Très-haut, afin que leur innocence réclame plus efficacement le secours de son bras tout-puissant. *Et infantes prostraverunt contra faciem Templi Domini.* (Ib.) Ceux même, qui offrent des holocaustes au Seigneur, lui présentent leurs victimes, étant révêtus de cilices & ayant la tête couverte de cendre. *Etiam hi qui offerebant Domino holocausta, præcincti ciliciis offerebant sacrificia Domino; & erat cinis super capita eorum.* (Ibid.)

Telles furent les premières fitions de ce Peuple avant l'arri Général des Assyriens qui vint le siége devant Béthulie petite V la Tribu de Zabulon; dispositio annoncent que la Religion sub toujours, & que le culte du vra fleurissoit. La ferveur des enfan raël redouble encore, lorsqu'A Chef des Ammonites, fait p Peuple assemblé du témoignage avoit rendu dans le Conseil d'I pherne à la puissance du Dieu raël. (Chap. VI.) Tantôt c'est l que l'on passe en prières, tantô la nuit. On y joint l'observance jeûne rigoureux; & plein de con dans le Seigneur, on espère tou bonté.

Les eaux cependant s'épuiser Béthulie; & le Peuple réduit au nières extrémités, résout enfin rendre dans cinq jours aux Assy si Dieu ne juge pas à propos de c[illegible]ir. Mais dans la résolution qui en est prise, on voit éclate part des Israëlites un repentir

crainte qu'ils ont que sa puissance ne soit tournée en dérision par les Idolâtres qui s'étoient vantés que le Dieu d'Israël n'étoit pas assez fort pour résister au Roi de Babylone, est leur plus sensible peine. » Nous avons péché » avec nos pères, disent-ils dans l'amer» tume de leurs cœurs, nous avons » agi injustement, nous avons com» mis l'iniquité. Ayez pitié de nous, » parce que vous êtes bon; ou tirez » vous-même vengeance de nos crimes, » & châtiez-nous: mais n'abandonnez » pas ceux qui vous louent, à un Peu» ple qui ne vous connoît point, afin » qu'on ne demande point parmi les » Nations, où est leur Dieu? « (Chap. VIII. 19, 20, & 21.)

Ce fut alors que Dieu, pour sauver son Peuple, suscita cette illustre Veuve qui, depuis la mort de son Epoux, passoit tous les jours de sa vie dans la prière, le jeûne & les austérités. (Chap. VIII. ℣. 5. & 6.) » Elle étoit, dit » l'Ecriture, très-estimée de tout le » monde, *parce qu'elle avoit une* » *grande crainte du Seigneur*; & il » n'y avoit personne qui dit la moin» dre parole à son désavantage. « (℣. 8.)

Ozias Prince de Juda & les Anciens de Béthulie la reconnoissent unanimement pour une femme sainte, & qui craint Dieu. *Mulier sancta es, & timens Deum.* (℣. 29.) Le discours qu'elle leur tient dans le même Chapitre, nous est une preuve éclatante de sa très-haute piété. L'onction la plus tendre, & la confiance la plus marquée dans la puissance de son Dieu, sont l'ame de cette pathétique exhortation. Nous en rapporterons seulement les Versets 17, 18, 19 & 20. Ils renferment une circonstance intéressante, qui nous confirme, de la manière la plus claire, que le Dieu d'Israël étoit pour-lors servi par son Peuple. » Prions le Seigneur avec larmes, » dit-elle aux Anciens, afin qu'il nous » fasse sentir, selon qu'il lui plaira, les » effets de sa miséricorde; & que, » comme l'orgueil de nos ennemis » nous a remplis de trouble & de » crainte, de même notre humilité de» vienne pour nous un sujet de gloire; » car, ajoûte-t-elle, nous n'avons » point suivi les péchés de nos pères, » qui ont abandonné leur Dieu, qui » ont adoré les Dieux étrangers, &

» qui par ce crime ont mérité d'être
» livrés à leurs ennemis qui les ont
» tués, pillés, & couverts de confu-
» sion; mais pour nous, nous ne con-
» noissons point d'autre Dieu que le
» nôtre. *Quoniam non sumus secuti*
» *peccata patrum nostrorum.... nos*
» *autem alterum Deum nescimus præ-*
» *ter ipsum.* Attendons avec une hum-
» ble confiance ses consolations, & il
» nous vengera des maux que nos
» ennemis, altérés de notre sang, nous
» font souffrir, &c.

Les paroles du Grec & du Syria-
que sont encore plus fortes que celles
du Latin; car on lit dans ces Ver-
sions : » C'est pourquoi attendant de
» lui notre délivrance, appellons-le
» à notre secours, & il écoutera notre
» voix, s'il le juge à propos; parce que
» de notre temps on n'a vû parmi
» nous ni Tribu, ni famille, ni Ville,
» ni Peuple d'entre nous, qui adorât
» les Divinités faites de la main des
» hommes, comme il s'est pratiqué
» dans les temps passés. D'où vient
» que nos pères ont été livrés à l'épée
» & au pillage, & qu'ils ont succombé
» d'une manière si funeste sous la main

» de leurs ennemis ; mais pour nous,
» nous n'avons connu aucun autre Dieu
» que lui. Ainsi nous espérons qu'il ne
» nous méprisera point, ni notre Peu-
» ple. «

Selon la supputation des Chronologistes qui regardent l'histoire de Judith comme arrivée du temps de Manassés, & après sa délivrance, on ne peut pas une preuve plus éclatante de zèle que ce Prince fit paroître alors pour le rétablissement du culte qu'il avoit tenté d'abolir auparavant. Elle n'est pas moins un éloge de la fidélité des Israëlites pendant tout le reste de la vie de ce Roi pénitent.

Nous pouvons encore nous en assurer, selon les principes établis plus haut, par la paix constante dont jouit Israël jusqu'à sa mort. Nous avons vû que c'étoit la Loi que Dieu lui-même s'étoit imposée. Les effets y avoient répondu dans tous les temps, & tous les Peuples circonvoisins en avoient été les témoins. Le discours d'Achior à Holopherne suffit pour en convaincre. L'on doit donc croire qu'Israël marchoit dans les voies de la justice & de la piété pendant cet inter-

alle ; puiſque, ſi quelqu'ennemi ja-
ɔux de ſon bonheur, tentoit de trou-
ler ſon repos, Dieu faiſoit plutôt un
miracle que de manquer à la parole
ar laquelle il s'étoit engagé de le ſe-
ourir tant qu'il ſeroit fidèle à ſes de-
oirs. L'hiſtoire de Judith nous fait
onnoître que cette paix fut longue ;
ar il eſt dit (Chap. XVI. ℣. 30.)
ue tant que vécut cette ſainte Veuve,
& long-temps après ſa mort, perſonne
ne troubla ſa Nation. Or elle ne mou-
rut qu'après avoir demeuré cent cinq
ans dans la maiſon de ſon mari. (Ibid.
28.) Ainſi quel que ſoit l'époque que
l'on aſſigne à cette hiſtoire, il ſera
toujours conſtant que plus d'un ſiécle
après cet événement, Iſraël goûta les
douceurs de la paix, & par conſéquent
fut fidèle au Seigneur. Car, nous ne
pouvons trop le répéter, l'un étoit
une ſuite néceſſaire de l'autre, puiſ-
qu'il étoit fondé ſur les promeſſes ab-
ſolues du Tout-puiſſant.

Nous n'entreprenons point ici de
concilier ou de diſcuter les différens
ſentimens des Auteurs ſur ce point de
Chronologie ; cette digreſſion ſeroit
inutile au deſſein principal de cette

Dissertation. Si l'on aime mieux transporter le fait de Judith après la liberté rendue par Cyrus, nous ne nous y opposons pas. Il ne figurera pas avec moins d'avantage dans ce temps-là en faveur de la justice d'Israël ; & d'ailleurs on aura des preuves suffisantes dans tout ce qui précède, pour s'assurer de la perpétuité du culte & de la justice pendant le reste du règne de Manassés.

Après la mort de ce Prince, Amon son fils rénouvella les impiétés, dont son père s'étoit rendu coupable pendant les premières années de sa vie; il y en ajoûta même de plus criantes, selon l'Auteur des Paralipomènes, *& multò majora deliquit.* (II. Par. XXXIII. ℣. 23.) Mais il ne vécut que deux ans. Dieu qui veilloit à la conservation de son Eglise, laissa cet ennemi de son culte en proie à la perfidie & à la trahison de ses sujets, qui lui firent éprouver le même sort qu'à Joas.

Il laissa pour successeur un jeune Prince de huit ans, prédit plus de trois cents ans auparavant, dont les premières années furent des actes héroïques de vertu, & dont la piété

lément it pas un instant pen-
; trente & un ans qu'il régna.
ıre dit de lui, comme d'Ezé-
µu'il fit ce qui étoit agréable au
ır, qu'il marcha dans toutes
:s de David son père, sans se
ıer ni à droite ni à gauche,
. n'y eut point avant lui de Roi
fût semblable en piété, comme
ı eut point après lui. (IV. Rois,
℣. 2. XXIII. ℣. 25.)
effet, toutes les démarches de
sont marquées au coin de la
ın, & il commença dès sa plus
jeunesse à donner des preuves
ıiété. » Nous apprenons par les
lipomènes, (XXXIV. ℣. 3. &c.
Livre IIe) qu'en la huitième
:e de son règne, n'étant encore,
: ainsi dire, qu'un enfant, puis-
l n'avoit encore que seize ans,
ommença à chercher sérieuse-
ıt le Seigneur, & ne cessa point
'e suivre jusqu'à la fin. Il per-
ra jusqu'à la mort dans la pra-
e de la vertu, & on ne peut lui
ocher aucun vice. Il commença
détruire les Temples & les Au-
des hauts lieux, à abbatre les

» statuës & les bois consacrés aux Ido-
» les, & à nettoyer ses Etats de tou-
» tes superstitions & de toute Idola-
» trie. Il ne borna point les effets de
» son zèle à la Tribu de Juda; il
» l'étendit dans les Tribus d'Ephraïm,
» de Manassé, de Siméon & de Neph-
» thali. Il s'y transporta & abolit par-
» tout les marques de l'Idolatrie. «
Tels sont les principaux traits de sa vie, répandus dans les Chapitres XXII[e] & XXIII[e] du IV[e] Livre des Rois, & dans les XXXIV[e] & XXXV[e]. du II[e] Livre des Paralipomènes, dont on voit ici l'extrait dans ces paroles du P. Calmet.

L'Auteur de l'Ecclésiastique nous a aussi donné de ce Prince un éloge magnifique. » La mémoire de Josias,
» dit-il, est comme un parfum pré-
» cieux de la composition du plus ha-
» bile parfumeur. Son nom sera tou-
» jours aussi doux que le miel dans
» la bouche de tous ceux qui en par-
» leront, & comme une musique dans
» un festin pour ceux qui en enten-
» dront parler. Dieu le destina pour
» ramener son Peuple à la pénitence,
» & il renversa les abominations de

'impiété. Il conduisit son cœur vers
le Seigneur, & il affermit la piété
dans les temps de crimes. « *
Ce saint Roi eut en effet la con-
ation de faire rentrer ses sujets dans
Loix du devoir, dont son père
non les avoit écartés plus que ja-
ais. Après avoir rétabli le culte dans
une sa splendeur, il convoqua dans
Temple tous les hommes de Juda
les habitans de Jérusalem, les Prê-
es, les Lévites, & tout le Peuple
puis le plus grand jusqu'au plus petit,
t l'Ecriture, (II. Par. XXXIV. ✠. 30.)
après avoir fait lire publiquement
Livre de la Loi, qui lui avoit été
ésenté par Helcias, & dont les me-
ces l'avoient rempli d'une sainte
ayeur, il fit promettre avec serment
tous ceux qui s'étoient trouvés à
rusalem, & dans la terre de Ben-
min, de marcher à l'avenir dans les
oies du Seigneur, de garder ses pré-
ptes, ses ordonnances & ses céré-
onies de tout leur cœur & de toute
ur ame, & d'accomplir tout ce qui

* Eccli. XLIX. ✠. 1. &c.

étoit contenu dans ce Livre, dont on venoit de faire la lecture. C'est mot à mot le récit de l'Ecriture, dans le Chapitre qui vient d'être cité. Tout Juda, & les restes des dix Tribus se rendirent dociles à ses exhortations, & tant que vécut ce saint Roi, ceux même du Royaume d'Israël ne se séparèrent point du Seigneur le Dieu de leurs pères. *Fecit omnes, qui residui erant in Israël, servire Domino Deo suo. Cunctis diebus ejus non recesserunt à Domino Deo patrum suorum.* (Ibid. ℣. 33.)

Il fut secondé dans ces saintes entreprises par le Pontife Helcias, par les premiers Officiers de l'Etat, tels qu'Ahican, Achobor, Saphan & Azaïas. (IV. Rois, XXII.) Plusieurs Prophètes vivoient aussi sous son règne, puisqu'il les fit assembler dans le Temple conjointement avec les Prêtres & tout le Peuple, pour renouveller l'alliance avec le Seigneur. (IV. Rois, XXIII. ℣. 2.) Parmi ceux qui vécurent avec Josias, on reconnoît entr'autres Sophonie, Jérémie, Baruch, Urias, & la Prophètesse Holda. Ce Prince mourut à la 39e année de son

âge

ge comblé de mérites. Dieu ſans doute voulut le retirer à lui, pour lui épargner la douleur de voir la ruine & la déſolation de ſon Royaume, ſelon qu'il lui avoit été prédit par la Prophèteſſe Holda. (IV. Rois, XXII. ℣. 20.)

En effet, ce terrible moment approchoit où Dieu devoit tirer vengeance des impiétés de Manaſſés, ainſi qu'il en avoit fait le ſerment. Ni la longue pénitence de ce Roi, ni la piété conſtante de Joſias, n'avoient été capables d'engager le Seigneur à retracter cet arrêt; elles en avoient ſeulement ſuſpendu les effets rigoureux.

A peine Joſias eſt-il dans le tombeau, que ſon Royaume retombe dans l'Idolatrie, ſous les règnes de Joachaz, autrement dit Sellum, ſous ceux de Joachim, de Jéchonias & de Sédécias qui regnèrent en tout 22 ans, juſqu'à la priſe & la ruine de Jéruſalem par Nabuchodonoſor en 3416. Pendant tout ce temps, l'impiété gagna tellement dans Juda, que Dieu réſolut enfin de faire ſubir aux deux Tribus de ce Royaume le même ſort qu'avoient éprouvé les dix, qui compoſoient celui

d'Israël. Dieu néanmoins n'abandonnoit pas son Peuple ; & malgré l'iniquité dominante, il perpétuoit le ministère des Prophètes, dont la voix se faisoit toujours entendre. » Le Dieu » de leurs pères, dit l'Ecriture, leur » adressoit souvent la parole par l'en- » tremise de ceux qu'il leur envoyoit, » & il ne cessoit de leur donner, soit » de jour, soit de nuit, des avertisse- » mens ; afin qu'il eut occasion de » pardonner à son Peuple & à sa mai- » son. « (II. Paral. XXXVI. ℣. 15.) Mais les crimes de toute espèce étant montés à leur comble, parmi la multitude de ce Peuple, il fut enfin emmené captif dans l'Empire des Chaldéens.

Il ne faut pas croire cependant, qu'il n'y eut point alors d'autres véritables Israëlites que les Prophètes, dont le grand nombre du Peuple méprisoit la voix. Nous avons dans Ezéchiel un témoignage bien formel du contraire, (Chap. IX. ℣. 4.) Dieu lui-même dit à son Ange :

Passez au travers de la Ville,
Au milieu de Jérusalem ;
Et mettez un signe sur le front

Des hommes qui gémissent,
Et qui sont dans la douleur
De voir toutes les abominations,
Qui se commettent dans son enceinte.

Isaïe n'est pas moins attentif à nous
ire remarquer de temps en temps,
ue la trace de la justice se conserva
oujours dans la Nation d'Israël, malgré
énormité des crimes de la multitude.
u milieu même des sanglans repro-
hes, dont il paroît tout occupé contre
e grand nombre des prévaricateurs,
 n'oublie pas de mettre une excep-
on en faveur de plusieurs vrais Israë-
tes, dont la fidélité ne se démen-
t jamais ; & s'il dévéloppe contre
eux-là toute la grandeur du zèle que
i inspirent leurs profanations, ceux-ci
eçoivent aussi de sa part toutes les
onsolations qu'ils méritent, & l'assu-
ance que Dieu couronnera leur justice
: leur attachement à ses Loix. On
n voit un exemple bien frappant dans
e IIIe Chap. de ce Prophète. Après
voir fait une courte énumération des
ifférens châtimens, qui sont prêts de
ondre sur les uns, & qui répon-
lent à chacun des forfaits dont ils
e sont rendus coupables ; voici la pro-

messe avantageuse qu'il fait aux Saints de l'Eglise d'Israël, ỷ. 10.

Dites aux Justes, que tout leur prospérera,
Et qu'ils recevront le prix de leurs actions.

Et aussi-tôt il reprend ses malédictions contre les impies de ce Peuple: *Væ impio*, &c. C'est ainsi que ce Prophète nous apprend à distinguer soigneusement ces deux espèces d'Israëlites, & à ne jamais donner lieu de confondre les bons avec les méchans par des reproches trop universels contre l'iniquité dominante. M. Duguet a bien senti dans cet endroit, que ces anathêmes prononcés contre le Peuple en général n'étoient pas si étendus qu'il ne fallût y admettre aucune reserve. Il s'en explique en ces termes : » On auroit cru que dans une » corruption si générale il ne restoit » plus de justes, ou que dans des » malheurs si publics & si extrêmes » les justes étoient confondus avec les » méchans. Mais le Prophète, ou plutôt » Dieu lui-même, interrompt ici son » discours plein d'indignation & de

menaces, pour nous consoler, en nous apprenant que la ruine de Jérusalem n'est pas complette, puisqu'elle a encore des justes qu'il faut rassurer, & que sa justice n'a garde de confondre avec les coupables ceux que sa miséricorde en a discernés. En effet, Jérusalem à la fin du Chapitre suivant qui est une continuation de celui-ci, est une Ville peuplée de Justes & de Saints, que les tribulations ont rendus plus purs, & qui sont écrits à part dans un Livre de vie, où les noms des Impies ne sont point mêlés avec les leurs. »

On ne peut donc assez admirer l'at-ntion de la Providence à prévenir fausseté des jugemens, que l'on seroit :ut-être tenté de faire dans certains iomens contre la perpétuité de son glise d'Israël. Dans le temps que tout mble désespéré pour la Religion, & ıe l'iniquité dominante, de même ı'un torrent impétueux qui englou-t tout ce qu'il rencontre, ne paroît ınoncer qu'une défection universelle; le a soin de nous montrer encore ı petit troupeau de fidèles enfans

du Très-haut, qui, loin de part
aux impiétés communes, gémiss
secret des désordres de la mult
pendant que les Prophètes, dont
nistère est de se produire au grand
ne cessent de faire retentir les
ces du Tout-puissant. » Et de
» que lorsqu'Elie, ayant témoi
» Dieu que les enfans d'Israël a
» tous violé son alliance, & qu'i
» demeuré seul attaché à son se
» Dieu lui répondit qu'il *s'étoit*
» *réservé sept mille hommes*
» *n'avoient point fléchi le genou*
» *vant Baal;* aussi nous voye
» cet endroit, qu'au milieu de
» inondation de toutes sortes d
» mes où étoit plongée la ville
» rusalem, il y en avoit qui
» soient de tous ces désordres,
» ressentant une vraie douleur
» de péchés qui irritoient la
» de leur Dieu, méritèrent de
» voir sur leurs fronts le gage
» divine miséricorde, & le sc
» leur salut. « C'est la ré
de M. de Saci sur ce passage
chiel. » Les gémissemens de ce
» mes justes (ajoûte le même

te, après saint Jean Chrysostôme,) pouvoient servir à réveiller quelques pécheurs de leur assoupissement, & à les gagner à Dieu : mais quand même ils auroient été inutiles pour la conversion des autres, ils leur étoient à eux-mêmes très-avantageux, comme étant la marque du zèle ardent qu'ils avoient pour la gloire du Seigneur, & un digne fruit de leur piété. « Ajoûtons qu'ils vent de plus à nous convaincre de durée continuelle de son Eglise, de la certitude des promesses qui établissent l'indéfectibilité.

Parmi ces vrais fidèles de l'Eglise Israël, on voit sur-tout éclater alors constante piété des Réchabites, si nus dans l'Ecriture par leur vie ree, & par leur attachement inviole à tous les devoirs de la Relin, dont on ne voit pas qu'ils se ent départis en aucune manière. Il sera pas hors de propos de placer ce que nous sçavons de leur vie de leurs mœurs. Des hommes qui reçoivent que des éloges dans toutes circonstances où l'on a occasion de ler d'eux, sans que jamais ils aient

eu a essuyer le moindre reproche, méritent sans doute d'occuper une place honorable parmi les Saints qui ont précédé l'Incarnation.

Les Réchabites, selon le premier Livre des Paralipomènes Chap. II. ℣. 55. étoient Cinéens d'origine, & ils étoient Chantres dans la Maison du Seigneur. Les Cinéens, comme on le voit par l'Ecriture, descendoient de Hobab, autrement dit Jéthro, père de Séphora, & beau-père de Moyse. Ils se joignirent dans le désert aux descendans de Jacob, sans doute avant le ravage que Moyse fit, par l'ordre de Dieu, du pays des Amalécites parmi lesquels ils habitoient; & le Dieu d'Israël fut aussi le leur. Après l'entrée dans la Terre promise, ils se retirèrent dans le désert, sur les confins de la Tribu de Juda, afin de s'y livrer plus librement aux exercices de la piété. Leur vie champêtre & éloignée du commerce du monde les mit à l'abri de la séduction qui entraîna si fréquemment le Peuple d'Israël dans les voies de l'Idolatrie. Le soin de mener une vie sainte fit toute leur occupation. Il en résulta pour eux deux effets dignes

e remarque : le premier fut de conserver toujours pure & sans tache la Religion du vrai Dieu, au milieu même des plus grands déréglemens d'Israël. Car on ne voit nulle part, ni dans les Prophètes, ni dans les Livres historiques, qu'ils se soient attiré aucun reproche; au contraire, toutes les fois qu'il est fait mention d'eux dans l'Ecriture, c'est toujours d'une manière honorable : ils ne reçoivent du Seigneur que des éloges & des récompenses, comme nous le verrons tout-à-l'heure. Un second effet qui ne fut pas moins favorable à la perpétuelle visibilité des véritables adorateurs, ce fut le respect que leur attira de la part des Princes même Idolâtres cette piété constamment soûtenue.

» Lorsque Jabin Roi de Canaan eut » assujetti les Israëlites, il laissa en paix » les Cinéens à cause de leur grande » vertu, de leur vie innocente & de » leur détachement pour toutes les » choses de la terre. Dieu le permit » ainsi, afin de faire comprendre aux » Hébreux, que si Jabin les travailloit » par une guerre si cruelle, cela ne » venoit que pour s'être séparés de

» son culte, & avoir embrassé la Re-
» ligion des Gentils. Ils voyoient au
» contraire, que les Cinéens qui ne
» s'étoient jamais départis de la fidé-
» lité qu'ils devoient à Dieu, étoient
» affranchis des oppressions & des
» tyrannies dont ils étoient accablés
» par Jabin. « *

On sçait les égards que Saül eut pour eux, lorsqu'il fut sur le point d'attaquer les Amalécites. Il les fit avertir de se retirer du voisinage de ces Peuples, de peur d'être enveloppés dans les malheurs dont ces Idolâtres alloient être les victimes. (I. Rois, XV.)

Les Réchabites leurs descendans ne furent pas moins considérés dans la Terre promise. La manière pleine de respect avec laquelle Jonadab fut accueilli par Jéhu Roi d'Israël, nous a été conservée dans le quatrième Livre des Rois Chap. X. Ce fut au retour de l'exécution sanglante de la sentence que Dieu lui-même avoit portée contre

---

* M. Simon, dans son Dictionnaire de la Bible au mot *Cinéens*.

Achab & sa famille, que ce Prince eut occasion de faire éclater son estime pour ces pieux Solitaires par les égards qu'il eut pour leur Chef. » Il n'étoit » pas à cent pas du sanglant théatre » de ce carnage, dit M. Macé sur le récit de l'Ecriture (*a*), » qu'il vit sor- » tir du milieu des bois & des rochers » un vénérable Vieillard qui vint à sa » rencontre. Il reconnut que c'étoit » Jonadab fils de Réchab d'où des- » cendoient les Réchabites, qui, par » la régularité de leur vie, ont passé » pour des modèles de sainteté parmi » les Juifs. Mais on peut dire que Jo- » nadab enchérit encore sur la piété de » son père; puisqu'au milieu de la plus » grande corruption d'Israël, non-seu- » lement il conserva dans sa famille le » culte du vrai Dieu, mais qu'il ins- » pira un si haut degré de perfection » à ses enfans & à ses descendans, » qu'ils ne buvoient point de vin (*b*),

---

(*a*) Histoire abrégée de l'Ancien Testament, Liv. V. Ch. xv.

(*b*) On en voit les preuves, I. Paral. II. 55. Jug. I. 16. II. Rois X. 15. Jérém. XXV. 1, 2, 3, &c.

» qu'ils ne plantoient point de vignes;
» ne semoient point de grains, ne
» bâtissoient point de maisons, se con-
» tentoient d'habiter sous des tentes,
» & de vivre des fruits sauvages que
» la terre leur donnoit, ou peut-être
» de leurs bestiaux; se regardant com-
» me des passans, & comme des étran-
» gers sur la terre. Jéhu respectoit la
» vertu d'un si grand homme, crai-
» gnoit son crédit, & vouloit ménager
» son estime en se faisant honneur de
» son amitié. Il descendit de son cha-
» riot, & après l'avoir salué respec-
» tueusement, il lui demanda s'il l'ho-
» noroit toujours de sa bienveillance;
» car il craignoit qu'il ne désaprouvât
» ce qu'il avoit fait. Et quand ce saint
» homme, toujours soumis aux Puis-
» sances établies de Dieu, lui eut
» donné des marques de son respect,
» il le pria de monter avec lui dans
» son chariot, pour être témoin du
» zèle qu'il alloit faire éclater à *Sa-*
» *marie*; & il le mena dans cette
» Ville, étant bien-aise d'être ap-
» puyé de l'autorité d'un homme si
» saint. «

Ainsi la sainteté de ces enfans de

Eglise brilloit au milieu d'un Peule enchanté par la pompe des céréionies Payennes, & rendoit un téoignage public à la Religion. Leur ertu s'attiroit des hommages, que les npies mêmes ne peuvent s'empêcher e rendre à la véritable piété; & les postats d'Israël étoient confondus par urs exemples.

Cet institut duroit encore la 3e anée du règne de Joachim Roi de Juda, ui étoit l'an du monde 3428. Il étoit perpétué sans interruption deis Jéthro qui vivoit en 2514. c'est-dire, que pendant plus de 900 ans n'avoit cessé de former une branche fidèles adorateurs du vrai Dieu, ui maintenoient toujours la Religion, qui réparoient incessamment les réches que les mauvais Israëlites faiient à l'Eglise. Nous verrons plus as qu'ils doivent avoir subsisté jusqu'à C. En sorte qu'à ne considérer cette ivine Epouse du Verbe que dans cette eule partie de ses enfans, nous auions toujours une preuve incontestale de sa perpétuelle visibilité.

Ce fut spécialement dans le temps u dernier siége de Jérusalem par

Nabuchodonosor, que l'on vit paroître leur exactitude à ne se point départir des règles saintes, que Jonadab leur père leur avoit données. Cette fermeté religieuse, qui les mettoit en garde contre les moindres manquemens, assuroit leur persévérance dans la justice. Dieu lui-même est si content de leur fidélité, qu'il la fait proposer à son Peuple comme un modèle capable de confondre son indocilité : il récompense ensuite les Réchabites par une promesse à peu près semblable à celle que reçut Phinéez, lorsqu'il fit éclater son zèle contre les profanateurs Israëlites dans les plaines de Madian. Voici ce que l'Ecriture nous apprend de cette action.

A l'approche du siége de la Ville sainte, les Réchabites se réfugièrent dans son enceinte. Jérémie, selon l'ordre qu'il en avoit reçu de Dieu, les logea dans un des appartemens du Temple, au-dessus de la Chambre du Trésor occupée par Maasias fils de Sellum, gardien du Vestibule. Le Prophète, pour éprouver leur sobriété, leur présenta du vin à boire; mais ils s'en excusèrent sur la défense que leur

en avoit faite Jonadab leur père & leur instituteur, dont ils avoient toujours observé les préceptes. (Jérém. XXXV. 6, 8.) Ce refus qui partoit d'un cœur constamment attaché à tous ses devoirs, frappa d'admiration le Prophète, & lui donna un beau sujet de reprocher aux Juifs leurs infidélités, par la comparaison de l'obéissance des Réchabites. Le Dieu des armées lui ordonna d'adresser ces paroles au Peuple de Juda : » Le commandement que Jonadab fils de Réchab » fit à ses enfans de ne point boire » de vin, a fait une telle impression sur » eux qu'ils n'en ont point bû jusqu'à » cette heure, & qu'ils ont toujours » obéi au commandement de leur père ; » mais pour moi, je vous ai parlé & je » n'ai pas manqué de vous instruire de » bonne heure, & cependant vous ne » m'avez pas obéi. « * Et après avoir prédit à Jérusalem & à Juda les maux qui devoient bientôt les désoler en punition de leurs crimes, il adresse la parole aux Réchabites, & leur an-

* Jérém. XXXV. 14.

» Réchabites : Voici ce que dit
» gneur des armées, le Dieu d
» Parce que vous avez obéi
» cepte de Jonadab votre pèr
» vous avez gardé tout ce qu
» a ordonné, & que vous a
» tout ce qu'il vous a comm
» voici ce que dit le Seigneur
» mées, le Dieu d'Iſraël : La
» Jonadab fils de Réchab ne
» point d'avoir des hommes
» viront tous les jours en m
» ſence. « *

Les Réchabites, ſelon to
apparences, ſuivirent les Iſraë
captivité, & revinrent avec e
croit que les Aſſidéens do
parlé dans les Macchabées, &
rent éclater leur zèle pour le v
en tant de circonſtances, ſon

cesseurs & les imitateurs de leur institut & de leur vertu. Il est au moins certain, qu'en exécution de la promesse du Seigneur, les Réchabites, sous quelque nom qu'ils aient été connus dans la suite, ont subsisté jusqu'au Messie. Hégésippe cité par Eusébe (Lib. II. Cap. 23.) rapporte que, comme on conduisoit saint Jacques au supplice, un des Prêtres de la race des Réchabites cria aux Juifs qui vouloient le lapider : *Qu'allez-vous faire ? Le Juste prie pour vous.* Ce nom de *Prêtre* n'est pris ici que dans un sens étendu pour un Ministre du Seigneur : car les Réchabites n'étoient point de la race Sacerdotale; mais ils étoient attachés au service du Temple. Le passage des Paralipomènes cité plus haut en fait foi; & d'ailleurs la promesse que Dieu leur avoit faite, assuroit pour toujours cette prérogative dans leurs familles.

Il est donc aisé d'appercevoir par tout ce qui précéde, que dans les temps les plus orageux de la Nation sainte, la corruption n'étoit pas aussi universelle que l'on voudroit le faire croire. A la prise de Jérusalem, la

malice étoit montée à son comble ; & cependant on y voit des Prophètes, dont le ministère ne se rallentit pas même un moment. Parmi les Prêtres on apperçoit des enfans de Sadoc inviolablement attachés à leurs devoirs: parmi les autres Ministres du Temple, il y a les Réchabites toujours constans dans le service du vrai Dieu: parmi le Peuple, on connoît un Abimélech, qui plaide la cause de Jérémie en présence de Sédécias, & contre les fureurs du Peuple. (Jérém. XXXVIII. 7, 8. &c.) Dieu lui-même fait son éloge. (Ibid. Chap. XXXIX.) On admire la fermeté d'un Eltanan, d'un Délaïas & d'un Gamarias, qui ne craignent pas de s'opposer à l'impiété de leur Roi, lorsqu'il veut jetter au feu les Prophèties accablantes de Jérémie. (Ibid. XXXVI. 25.) Il se présente encore un certain nombre d'autres fidèles qui gémissent des désordres de la multitude, sans compter ceux qui étoient répandus parmi les dix Tribus, déja depuis long-temps captives en Assyrie, & qui formoient dès-lors des Prosélytes à la Religion, comme on le verra plus bas dans l'Histoire de Tobie.

Voilà des faits inconteſtables. Après les preuves authentiques qui les établiſſent, doutera-t'on encore qu'avant J. C. il y ait eu une ſuite continuelle de ſainteté & de juſtice? Sans même ſortir de la ſainte Ecriture, & abſtraction faite de toutes les autorités des Pères; cet objet eſt rempli dans les époques les plus difficiles, c'eſt-à-dire juſqu'à la captivité.

Il ne nous reſte plus qu'à examiner de quelle manière Iſraël s'eſt conduit à l'égard de Dieu pendant ſon exil, & quelle a été la ſuite de la Religion depuis le retour de la captivité juſqu'à J. C. Quoiqu'on nous ait en quelque façon défiés de pouvoir ſuivre l'application des mêmes principes dans ces deux âges, nous ne craignons pas de dire que ce qui nous embaraſſe ici, c'eſt la plénitude de la matière, & la multitude des preuves tirées même des ſeuls Livres ſaints. Quel contraſte entre la réponſe & le défi! L'exécution démontrera lequel des deux partis eſt le plus raiſonnable.

Pour ſuivre l'ordre Chronologique, il auroit fallu traiter à meſure des évè-

nemens qui regardent les dix Tribus emmenées captives long-temps avant la prise de Jérusalem. Mais nous avons cru qu'il seroit plus à propos de remettre au Ve âge à parler de tout ce qui s'est fait de mémorable parmi ces dix Tribus depuis la destruction du Royaume de Samarie. 1°. Pour ne pas interrompre le fil de l'Histoire du Royaume de Juda, où se conservoit plus spécialement la tige de la Religion. 2°. Afin de réunir sous un seul point de vuë tout ce qui regarde la Nation entière des Israëlites pendant sa captivité, soit d'Assyrie, soit de Babylone. 3°. Enfin, parce que les oracles des Prophètes qui servent à prouver la perpétuité de la justice pendant cette époque, sont la plûpart tout à la fois relatifs aux dix Tribus du Royaume d'Israël, & aux deux Tribus du Royaume de Juda.



CINQUIÉME AGE.

Depuis le commencement de la captivité, jusqu'à la délivrance accordée par Cyrus.

NOus venons de voir que pendant le dernier siége de Jérusalem par Nabuchodonosor, & tandis que cette Ville étoit au comble de ses iniquités, un petit nombre de fidèles Israëlites gémissoit des désordres de la multitude, & que l'Ange du Seigneur reçut ordre de les marquer au front. Ces précieux restes de la Nation sainte emmenés captifs à Babylone au milieu d'une foule d'Idolâtres & d'Impies, que Dieu vouloit ou convertir ou remplacer par des enfans plus dociles, furent les instrumens de miséricorde dont Dieu se servit pour ramener au bercail les brebis égarées de son troupeau. Ce tronc incorruptible de l'Eglise d'Israël, transplanté dans une terre étrangère, & arrosé par les écoulemens de sa grace, y devint un germe fécond de justice & de sainteté, selon ce qui

est dit dans Isaïe VI. 13. que les rejettons qui devoient en sortir seroient une semence sainte. *Cùm emiserit surculos inter eos, semen sanctum erunt surculi ejus.* La longueur & la rigueur du châtiment de la captivité donna enfin des sentimens de Religion à un Peuple que des punitions plus légères n'avoient pû vaincre. Peu-à-peu l'arbre de l'Église recouvra ses branches & ses feuilles ; il les étendit même beaucoup plus loin qu'auparavant. En un mot, le renoncement total & permanent à l'Idolatrie, une entière persévérance dans le culte du Seigneur, furent les fruits que produisit cette épreuve de la captivité.

On ne peut raisonnablement douter de cet heureux changement des mœurs de la Nation, lorsqu'on fait attention 1°. aux promesses authentiques & solemnelles, par lesquelles le Seigneur s'étoit engagé plusieurs fois de donner à son Peuple un cœur nouveau & un esprit nouveau, & de choisir le temps de la captivité pour opérer cet effet miraculeux. 2°. Comme la preuve des faits est toujours plus sensible que toute autre, on doit être encore plus

ɔnvaincu de cette vérité, quand on ɔit éclater la piété de ce Peuple par :s actions publiques & connues, & ır-tout lorsqu'on se rappelle les senmens de tendresse, d'amour de Dieu, e pénitence & de componction que :s Prophètes leur mettent si souvent la bouche dans le lieu de leur exil. Ious verrons par ces deux moyens, ıus deux infaillibles, même à les rendre séparément, combien grande été la miséricorde du Seigneur enœrs son Peuple, après lui avoir fait ɔrouver les rigueurs de sa justice.

1° Les promesses que Dieu fait à ɔn Peuple de lui donner un cœur & ɑ esprit docile à sa voix, sont si ɔrtes & si multipliées dans les saintes critures, qu'il faut chercher à s'aveuler soi-même, pour ne pas être éclairé : convaincu par la lumière qu'ils réandent de toutes parts. Dès avant l'en·ée dans la Terre promise, Israël en ɾoit reçu les assurances par la bouche e Moyse. Elles sont consignées dans e beau discours, que ce saint Législaeur fit sur le point de mourir aux Trius assemblées. Après leur avoir remis evant les yeux, dans le Chap. XXIX.

du Deutéronome tous les bienfaits du Seigneur à leur égard, tous les prodiges qu'il avoit opérés pour les tirer de l'Egypte; après leur avoir reproché leurs révoltes, il leur annonce qu'ils s'en rendront encore plus coupables, & qu'enfin Dieu lassé d'obliger des ingrats, les dispersera dans une Terre étrangère, & les accablera de toutes sortes de maux. Il conclut, (Chap. XXX. Verset 1. jusqu'au 10) par cette consolante promesse: » Lors donc que » tout ce que je viens de dire vous » sera arrivé, & que les bénédictions » ou les malédictions que je viens de » vous représenter seront tombées sur » vous, & qu'étant touchés d'un sin- » cère repentir au milieu des Nations » parmi lesquelles le Seigneur vous » aura dispersés, vous reviendrez » à lui avec vos enfans, & vous » obéirez à ses commandemens de » tout votre cœur & de toute votre » ame, selon que je vous l'ordonne » aujourd'hui : le Seigneur vous fera » revenir de votre captivité, il aura » pitié de vous, & il vous rassem- » blera..... Le Seigneur votre Dieu » *circoncira votre cœur, & le cœur* » *de*

» *de vos enfans, afin que vous aimiez*
» *le Seigneur votre Dieu de tout*
» *votre cœur & de toute votre ame,*
» & que vous viviez. Vous reviendrez,
» & vous écouterez la voix du Sei-
» gneur votre Dieu, & vous obser-
» verez toutes les ordonnances que
» je vous prescris aujourd'hui. « *

Se peut-il rien de plus formel en faveur de la justice qu'Israël acquiert pendant sa captivité? Pourroit-on même désirer un Texte qui fût plus décisif à cet égard? Il est évident que cette belle Prophètie s'est entièrement vérifiée sur cette Nation. Les Israëlites sont revenus de Babylone à diverses reprises. Si un grand nombre d'entre eux est resté dans cet Empire, ce n'est pas que les Rois de Perse aient mis quelqu'obstacle à leur retour; au contraire, ils avoient accordé à tous une liberté pleine & absolue de retourner dans leur Patrie. *Quis est in vobis de universo Populo ejus (Dei)?* dit Cyrus dans l'arrêt qui leur accorde leur dé-

* On trouve à peu-près la même chose au Ch. XXVI. du Lévitique, Vers. 40, 41, 42 & 43.

du Deutéronome tous les bienfaits du Seigneur à leur égard, tous les prodiges qu'il avoit opérés pour les tirer de l'Egypte; après leur avoir reproché leurs révoltes, il leur annonce qu'ils s'en rendront encore plus coupables, & qu'enfin Dieu lassé d'obliger des ingrats, les dispersera dans une Terre étrangère, & les accablera de toutes sortes de maux. Il conclut, (Chap. XXX. Verset 1. jusqu'au 10) par cette consolante promesse: » Lors donc que » tout ce que je viens de dire vous » sera arrivé, & que les bénédictions » ou les malédictions que je viens de » vous représenter seront tombées sur » vous, & qu'étant touchés d'un sin- » cère repentir au milieu des Nations » parmi lesquelles le Seigneur vous » aura dispersés, vous reviendrez » à lui avec vos enfans, & vous » obéirez à ses commandemens de » tout votre cœur & de toute votre » ame, selon que je vous l'ordonne » aujourd'hui : le Seigneur vous fera » revenir de votre captivité, il aura » pitié de vous, & il vous rassem- » blera..... Le Seigneur votre Dieu » *circoncira votre cœur, & le cœur*

» *de*

sans, afin que vous aimiez
:ur votre Dieu de tout
ır & de toute votre ame,
us viviez. Vous reviendrez,
écouterez la voix du Sei-
otre Dieu, & vous obser-
utes les ordonnances que
prescris aujourd'hui. « *
il rien de plus formel en
a justice qu'Israël acquiert
captivité? Pourroit-on même
Texte qui fût plus décisif à
Il est évident que cette
hètie s'est entièrement vé-
ette Nation. Les Israëlites
us de Babylone à diverses
i un grand nombre d'entre
té dans cet Empire, ce n'est
s Rois de Perse aient mis
stacle à leur retour; au con-
avoient accordé à tous une
eine & absolue de retourner
atrie. *Quis est in vobis de uni-*
ulo ejus (Dei)? dit Cyrus
t qui leur accorde leur dé-

ouve à peu-près la même chose
VI. du Lévitique, Vers. 40, 41,

qu'il les purifiera par les ma
dur eſclavage, & qu'enſuite i
rétablis dans leur terre, à c
la juſtice qu'il auront acquiſ
comme le Seigneur s'en ex
℣. 25. & les ſuivans de ce C

Lorſque dans ma colère
J'aurai étendu ma main ſur v
Et que par le feu
Je vous aurai purifié de toutes
lures ;
Lorſque j'aurai ôté tout l'al
eſt en vous :
Alors dans ma bonté
Je rétablierai vos Juges & v
ſeillers,
Tels qu'ils étoient autrefois.
Après cela vous ſerez appellé
La Ville de la juſtice,
Et la Cité fidèle.
Sion ſera rachetée par la c
Et la juſtice ramènera ſes ca

les Iſraëlites, agréables aux yeux du Tout-puiſſant. » Elle eſt périe par l'ini- » quité, dit le P. Calmet ſur ce paſ- » ſage en parlant de Jéruſalem; Dieu » la rétablira par des moyens con- » traires, il y fera fleurir l'équité & » la vertu. «

Le même Prophète Ch. X. prédit que le bâton & la verge dont le Seigneur ſe ſera ſervi pour punir Iſraël, ſera humilié à ſon tour, & détruit à cauſe de ſon orgueil & de l'arrogance de ſon cœur. En même temps il raſſure Iſraël contre la crainte qu'il avoit d'Aſſur, & lui annonce que les reſtes de Jacob ſe convertiront au Tout-puiſſant. Verſ. 20, 21 & 22, on lit ce qui ſuit ſelon le Texte Hébreu.

En ce temps-là,
Ceux qui ſeront reſtés d'Iſraël,
Et ceux de la maiſon de Jacob
Qui ſeront échappés,
Ne s'appuyeront plus ſur celui qui les frappoit;
Mais ils s'appuyeront ſincèrement
Sur le Seigneur, le Saint d'Iſraël.
Les reſtes reviendront,
Les reſtes de Jacob reviendront au Dieu tout-puiſſant....
Lorſque vos tyrans ſeront entièrement détruits,

Seigneur qui adresse la parole à Cyrus, qui le prend par la main, & qui le conduit pour lui soumettre les Nations. L'Ecrivain sacré observe que Dieu opère toutes ces merveilles en faveur de son serviteur Jacob, afin que toutes les Nations sçachent qu'il n'est point d'autre Dieu que lui. Alors, continue le Prophète, ℣. 24. & 25. chacun des Israëlites dira :

La plénitude de ma justice
Et ma force viennent du Seigneur....
Toute la race d'Israël
Sera justifiée par le Seigneur,
Et c'est de lui qu'elle tirera sa gloire.

Au Chap. LX. Isaïe exhorte l'Eglise d'Israël à se réjouir de ce que la gloire du Seigneur s'est levée sur elle. Il lui prédit que sa lumière sera si éclatante, qu'elle attirera toutes les Nations, que la paix, la justice & les louanges seront son partage. Voic ce que dit le Seigneur au ℣. 17. & les suivans.

En place de la tyrannie,
Je ferai régner la paix :
Aux exactions je ferai succéder la justice.
On n'entendra plus parler

De violence dans votre terre :
Le ravage & la désolation
Seront bannis de vos contrées ;
Mais vos murs retentiront
Du cri de la liberté,
Et aux portes de vos Villes
Vous éclaterez en actions de graces.
Vous n'aurez plus le Soleil *
Pour vous éclairer pendant le jour,
Et la clarté de la Lune
Ne luira plus sur vous.
Mais l'Eternel
Sera pour jamais votre lumière,
Et votre Dieu sera votre gloire.
Votre Soleil ne se couchera plus,
Et votre Lune ne souffrira plus d'éclipse ;
Car l'Eternel ne cessera point
D'être votre lumière,
Lorsque vos jours de deuil seront finis.
Alors vous serez tous un Peuple de justes, &c.

Enfin dans le Chap. LXI[e] le Prophète, après avoir déclaré dans les deux premiers Versets qu'il est envoyé de Dieu, pour annoncer la grace & la liberté aux captifs d'Israël, pour avoir soin de ceux de Sion qui sont dans

* On sent bien que *le Soleil* & *la Lune* ne sont point pris ici dans leur sens naturel, & que ce sont des emblêmes de la prospérité de l'Etat Civil ou Ecclésiastique des Israëlites.

les larmes, prédit qu'après le retour ceux qui habiteront dans son enceinte, seront des hommes puissans en justice, qu'ils seront des plantes du Seigneur dont il tirera sa gloire. *Ità ut vocentur fortes justitiæ, plantatio Dei glorificanda mirum in modum*, selon l'Hébreu.

Au Verset 10. Sion fait éclater sa joie & son allégresse. Pourquoi? C'est que le Seigneur l'a parée des vêtemens de la liberté, & qu'il l'a couverte du manteau de la justice. *Vehementer gaudebo de Deo, & exultabit anima mea de Domino meo, eò quòd induerit me vestimentis libertatis, & pallio justitiæ amicierit me.*

Dire que dans tous ces passages il n'est point du tout question des Israëlites, ce seroit se fermer volontairement les yeux. Le Contexte y est si formel, & le Prophète répète si souvent qu'il adresse la parole à son Peuple, qu'il faudroit renverser toute l'œconomie des Prophèties pour n'y point appercevoir en premier lieu les destinées de cette Nation. Il faudroit supposer contre toute raison, que Dieu entretenoit toujours dans Israël une

ıccession d'hommes inspirés dont le
ıinistère ne lui étoit point relatif, &
ue ce Peuple ne devoit prendre aucune-
ıent pour lui tous les discours prophé-
ques qui annonçoient quelqu'avanta-
e, quoique sans cesse il lui fût répété
ue la parole lui étoit adressée per-
ɔnnellement. Que d'absurdités réunies
lans ces suppositions! On n'a peut-
tre que trop de penchant pour ces
ıréjugés, qu'une étude impartiale &
ılus approfondie des Livres sacrés
:orrigeroit sans doute. Mais il semble
ue l'on appréhende d'être détrompé.
)n aime ses préventions jusqu'à leur
acrifier la vérité; & sous le spécieux
ırétexte de favoriser le Christianisme,
ın ne craint point de dépouiller l'E-
;lise d'Israel de ses prérogatives les
plus essentielles.

Les Prophètes Jérémie & Ezéchiel ne sont pas moins attentifs qu'Isaie à dépeindre la conversion parfaite des Israélites dans leur exil, & la justice qui devoit être la suite de leur retour au Seigneur. La promesse faite par Moyse, que Dieu leur donneroit alors un cœur nouveau & un esprit nou-

veau, est répétée plusieurs fois par ces oracles du Tout-puissant.

Jérémie, Chap. XXXI[e] commence d'abord, à l'exemple des autres Prophètes, par annoncer à son Peuple que Dieu le délivrera de sa captivité, & qu'il le comblera de toutes sortes de biens. Ensuite il ajoûte, ℣. 16.

Voici ce que dit le Seigneur :
Que votre bouche étouffe ses plaintes;
Et que vos yeux cessent de verser des larmes,
Parce que vos œuvres auront leur récompense,
Et que vos enfans reviendront
De la terre de leurs ennemis.

Ces paroles énergiques font bien sentir qu'Israël devoit être alors parfaitement réconcilié avec son Dieu. Il ne lui avoit promis sa délivrance que sous la condition expresse d'une entière conversion. Ici la promesse du retour est absolue, & Dieu lui-même nous assure que c'est la récompense de ses bonnes œuvres : *est merces operi tuo.*

C'est une suite de l'alliance nouvelle qu'il fait avec son Peuple, & dont les paroles suivantes du même

hapitre (ce qui eſt à remarquer) ndent un témoignage authentique, . 31. & les ſuivans.

Le temps vient,
C'eſt le Seigneur qui l'aſſure,
Où je ferai de nouveau une alliance
Avec la maiſon d'Iſraël,
Et la maiſon de Juda.
Non, ſelon l'alliance
Que je fis avec leurs pères...
Mais voici l'alliance que je ferai
Avec la maiſon d'Iſraël :
J'imprimerai ma loi dans leurs entrailles,
Et je l'écrirai dans leurs cœurs ;
Et je ſerai leur Dieu,
Et ils ſeront mon Peuple....
Tous me connoîtront,
Depuis le plus petit juſqu'au plus grand.
C'eſt le Seigneur qui l'aſſure :
Je leur pardonnerai leurs iniquités,
Et je ne me ſouviendrai plus de leurs péchés.

Ce paſſage & pluſieurs autres ſemblables ſont ſans contrédit une preu- e évidente de la nouvelle effuſion s graces, qui ont été répandues ſur s hommes depuis l'arrivée du Méiateur. Mais comment pourroit-on outer qu'il fût ici queſtion en premier eu du changement merveilleux que ieu opère dans les mœurs de ſon

Peuple, lorsque l'on voit la suite (
cette belle Prophètie ? N'est-ce pas im
médiatement après les derniers mo
qui la terminent, que Dieu lui-mêm
déclare, que ces temps dont il vie
de parler, & qui approchent, sont ceu
où Jérusalem doit être rebâtie ? (ỳ.38.
Ecce dies veniunt, dicit Dominus
& readificabitur Civitas Domini. E
pour que l'on ne se trompe pas à l'épo
que de cet évènement, il donne jus-
qu'aux dimensions de cette Ville, en
disant qu'elle s'étendra depuis la Tou
d'Hananéël jusqu'à la porte de l'angle
A Turre Hananeël usque ad portam
anguli. Cette précision est donc tro
marquée, pour que l'on ne sente pa
que le premier sens litéral de ce pas
sage est relatif aux Israëlites délivré
de leur esclavage, sans que le sens d
la nouvelle alliance puisse en souffri
la moindre atteinte. Nous en verron
d'autres preuves non moins suspectes
à mesure que nous exposerons les pas
sages des Prophètes qui établissent la
vérité de la conversion d'Israël dans
sa captivité.

Le Chap. XXII. de Jérémie nous
annonce encore le renouvellement de

l'alliance après la captivité, & la promesse que Dieu fait à son Peuple de lui donner un cœur docile à ses commandemens. Après avoir prophétisé la ruine de Jérusalem, il passe à la délivrance de ses captifs, il expose aussi tous les biens qui doivent en être la suite. Et pour que l'on ne puisse pas révoquer en doute que ce qu'il va dire appartient aux Israëlites délivrés, il a soin de nous en avertir dans les termes les plus précis, ℣. 36.

C'est pourquoi voici maintenant
Ce que déclare le Seigneur,
Le Dieu d'Israël,
A cette Ville que vous dites
Devoir être livrée entre les mains du Roi de Babylone,
Et abandonnée à l'épée,
A la famine & à la peste.

Il n'y a donc point à se méprendre Ce que le Prophète va dire, regarde immédiatement son Peuple. C'est cette Ville de Jérusalem, dont les habitans doivent être emmenés captifs à Babylone, qu'il faut d'abord envisager dans cette Prophètie. Mais que va-t'on lui annoncer? Le voici. C'est le Seigneur qui parle, ℣. 37. & les suivans.

Alors ils seront mon Peuple,
Et je serai leur Dieu.

Je leur donnerai un même c
Et ils marcheront dans la mêm
Afin qu'ils me craignent tous le
Et que tout leur réussisse,
De même qu'à leur postérité.

Je ferai avec eux une alliance
Je ne cesserai point de les com
mes bienfaits ;
Et j'imprimerai ma crainte da
cœurs,
Afin qu'ils ne se retirent point d

Je mettrai ma joie à leur f
bien ;
Et pour exécuter la vérité de m
messes,
Je les fixerai dans cette terre,
Avec toute l'effusion de mon
de mon ame.

Dans le Chap. XXXIII. du
Prophète, le Seigneur promet

e le combler de biens. ℣. 7, 8. & 9.
l est dit :

Je ferai revenir
Les captifs de Juda, & ceux d'Iſraël ;
Je les rétablirai dans leur premier état.
Lorſque je les aurai purifiés
De toutes leurs iniquités,
Et que je leur aurai pardonné
Tous les péchés qu'ils ont commis,
Et par leſquels ils ſe ſont révoltés
contre moi ;
Ces bienfaits relèveront ma puiſſance,
Ils deviendront un ſujet de joie,
De louange & de gloire
Pour toutes les Nations de la terre,
Qui apprendront les biens
Dont je les aurai comblés.

C'eſt toujours le même langage dans
Ch. L. de cet Ecrivain ſacré, ℣. 4. &c.

Les enfans d'Iſraël....
Demanderont le chemin
Pour aller à Sion ;
Ils y dirigeront leurs pas,
[Et diront :]
Venez, & attachons-nous au Seigneur
Par une alliance éternelle,
Dont la mémoire ne s'effacera jamais....
On cherchera l'iniquité d'Iſraël,
Et elle n'exiſtera plus ;
Les péchés de Juda,
Et ils ne ſe trouveront plus ;
Parce que j'aurai pardonné
A ceux que je me ſerai réſervés.

Il eſt évident par le Contexte, que

tout ce Chap. n'est qu'une Prophètie de la ruine de Babylone, & de la délivrance des Israëlites captifs. Par conséquent le renouvellement d'alliance, le changement des mœurs dont parle ici le Prophète, se rapportent immédiatement au Peuple d'Israel. Les expressions *in diebus illis* & *in tempore illo* plusieurs fois répétées dans ce Chapitre & enclavées au milieu de ces deux évènemens, ne peuvent avoir d'autre premier sens literal.

Le Prophète Baruc, fidèle Interprète des sentimens de Jéremie son Maître, n'est pas moins occupé que lui à célébrer la conversion des Israëlites, & la justice qu'ils acquièrent pendant leur captivité. Chap. II. ℣. 30. & les suivans on voit ce qui suit.

C'est un Peuple qui a la tête dure;
Mais il rentrera en lui-même
Dans la terre où il aura été mené captif;
Et il sçaura que c'est moi,
Qui suis le Seigneur son Dieu.
Je lui donnerai un cœur, [& il comprendra ;]
Des oreilles, & il entendra.
Il me louera dans la terre de sa captivité,
Où il se rappellera ma puissance.

Il se corrigera de son endurcissement,
Et de la maliguité de ses œuvres ;
Parce qu'il se souviendra
De la conduite de ses pères,
Qui ont péché contre le Seigneur.
Je les ferai revenir
Dans la terre que j'ai promise avec serment
A ses pères Abraham, Isaac & Jacob ;
Et il en sera le maître :
Je le multiplierai,
Et son nombre ne diminuera plus.
Je ferai avec lui une alliance
Qui sera éternelle,
Par laquelle je serai son Dieu,
Et il sera mon Peuple ;
Et je ne ferai plus sortir
Mon peuple d'Israël,
De la terre que je lui ai donnée.

Le même Prophète dans le Chap V[e] . 1, 2 & 3. commande à l'Eglise Israël de la part du Seigneur de ne ıus verser de larmes, mais au con-:aire de se livrer à la joie. Pourquoi ela ? Parce que ses enfans qui ont été nmenés captifs avec ignominie, en :viendront comblés de gloire & de ıstice.

Quittez, ô Jérusalem,
Les vêtemens de votre deuil
Et de votre affliction ;
Et parez-vous de l'éclat
De cette gloire éternelle,

Qui vous vient de Dieu.
Revêtez-vous, comme d'un double vêtement,
De la justice qui vous est donnée de Dieu;
Et mettez sur votre tête
Le diadême d'une gloire éternelle.
Car Dieu fera briller votre lumière éclatante,
Aux yeux de tout ce qui est sous le ciel.
Voici le nom que le Seigneur
Vous donnera pour jamais :
La paix de la justice,
Et la gloire de la piété.

Nous verrons plus bas dans ce même Auteur sacré, l'exécution de cette Prophètie par des effets qui ne seront pas suspects.

Le Prophète Ezéchiel est aussi clair en faveur de la justice & de la sainteté d'Israël. Il a même cela de particulier, que la promesse faite par Moyse se trouve conçue chez lui dans les mêmes termes dont s'est servi le premier Législateur de la Nation sainte. D'abord, (Chap. IIe) l'Esprit de Dieu conduit le Prophète à la porte Orientale de la Maison du Seigneur; il lui fait voir les abominations qui s'y commettent, & il lui ordonne d'annoncer

ruine de cette ville criminelle, & perte de ses habitans. A la vuë de ; malheurs, Ezéchiel s'écrie ℣. 13. *igneur, acheverez-vous donc de per-e ce qui reste d'Israël?* Le Seigneur répond, ℣. 16. & les suivans :

Voici ce que déclare
Le souverain Maître, l'Eternel :
Quoique je les aie relégués parmi les Nations,
Et que je les aie dispersés en divers pays,
Je serai un asyle sacré pour leur petit nombre
Dans les pays où ils sont allés.
Dites-leur donc :
Voici ce que déclare le souverain Maître, l'Eternel :
Je vous rassemblerai,
Pour vous retirer du milieu des Peuples :
Je vous réunirai,
Pour vous faire sortir des terres
Où vous avez été dispersés,
Et je vous rétablirai dans la terre d'Israël.
Et lorsqu'ils y seront entrés,
Ils la purifieront de toutes ses souillures,
Et de toutes ses abominations.
Car je leur donnerai un autre cœur,
Et je mettrai au milieu d'eux un esprit nouveau :
J'ôterai de leurs entrailles leur cœur de pierre,
Et je leur donnerai un cœur de chair ;

Afin qu'ils accomplissent mes préceptes,
Qu'ils gardent, & qu'ils observent mes ordonnances :
Alors ils seront mon Peuple,
Et moi je serai leur Dieu.

Le IIe Chapitre d'Ezéchiel depuis le Verset 40. jusqu'au 45. est encore une Prophètie claire de la conversion des Israëlites pendant la captivité. On y voit entr'autres choses ces paroles remarquables, ℣. 41. & 43.

Je vous recevrai comme une oblation d'excellente odeur,
Lorsque je vous aurai rassemblés
Des pays où vous avez été dispersés;
Et je serai respecté parmi les Nations,
A cause de vous......
Alors, dans le pays où vous serez,
Vous vous souviendrez de vos déréglemens,
Et de tous les crimes dont vous vous êtes souillés.
Vous serez à vos propres yeux
Un objet de déplaisir,
Lorsque vous vous représenterez
Toutes les actions criminelles que vous avez faites.

Les mêmes expressions se trouvent répétées au Chap. XXVIII. ℣. 25.

Le Chapitre XXXVIe du même Prophète est encore une preuve des

convaincantes de cette effufion
nouvel efprit fur les Ifraelites
nt leur captivité. Depuis le Ver-
. jufqu'à la fin, cet heureux chan-
ıt y eft annoncé plufieurs fois en
ns termes. Et d'ailleurs, on ne
outer qu'Ezéchiel n'adreffe la pa-
nmédiatement à fes frères, puif-
out ce qui précède n'eft qu'une
tulation des biens temporels que
avoit tant de fois promis à fon
e, lorfqu'il les auroit rétablis
la Terre d'Ifraël, & que, fans
er d'objet, & en adreffant la pa-
ux mêmes perfonnes, il leur ex-
les bénédictions fpirituelles qui
t le fruit de leur captivité. Bien
; le Prophète, pour ne laiffer
a doute que c'eft à la Nation fainte
parle, entremêle au milieu des
dictions fpirituelles qu'il lui an-
e, les reproches qu'il fait à plu-
s de fes membres fur leurs infi-
és paffées, comme on le voit dans
ffage qui va fuivre. C'eft le Sei-
ır lui-même qui tient ce difcours
a Peuple :

Oüi, je vous retirerai d'entre les Peuples,

Afin qu'ils accompli... tous les pays,
tes, ... dans votre terre.
Qu'ils gardent, & ... ous
ordonnan'. ... nettoyera,
Alors ils sero ... de toutes vos souil-
Et moi je s...

Le IIe ... nierai de toutes vos Ido-

le Verser ... donnerai un cœur nouveau,
une Pr' ... mettrai un esprit nouveau
des I' ... milieu de vous.
J'ôterai de votre chair
y ... Le cœur de pierre qui y est,
r' ... Et je vous donnerai un cœur de chair.
Je vous animerai de mon esprit,
Je ferai que vous marchiez
Dans la voie de mes préceptes,
Que vous gardiez mes ordonnances,
Et que vous les accomplissiez.

Les mêmes promesses se trouvent encore répétées dans les Chapitres XXXVIIe & XXXIXe de ce Prophète. Il seroit trop long d'en rapporter les paroles qui sont en substance les même que celles qu'on vient de mettre sou les yeux du Lecteur. Nous ajoûteron seulement ici quelques passages de petits Prophètes, afin de rendre d plus en plus sensible, que lorsqu s'agit de la justice qu'Israël acquie pendant sa captivité, & qu'il doit co server dans sa Patrie après son retou

ıiſtres du Très-haut ſont tou-
ˀépuiſables, & ne paroiſſent
ˀier les uns les autres.
ᵓrophètiſa ſur-tout contre
& qui attaqua ſi ouverte-
latrie, ſource de tous
.ıles éprouvèrent en capti-
. pas oublié de nous dépein-
ır retour au Seigneur, & de
étailler tous les avantages qui
nt être la ſuite de cet heureux
ment. C'eſt le but direct du
IIe depuis le Verſet 24. juſqu'à
Le renouvellement de l'alliance
e fois annoncée par les grands
ètes fait auſſi partie de cet en-
l'Oſée. Ce paſſage eſt employé
otre quatrième Volume, ſeconde
ation.
s la fin du Ve Chap. on voit
e Seigneur irrité des crimes con-
s des dix Tribus, malgré tout
'il avoit fait pour leur inſpirer
es ſentimens, réſout enfin de
ire reſſentir les effets rigoureux
uſtice. Il ſe compare à une lionne
eur qui vient enlever ſa proie,
ne perſonne la lui puiſſe arra-
Dans cet excès de ſon indigna-

Je vous rassemblerai de tous les pays,
Et je vous ramenerai dans votre terre.
Je répandrai sur vous
De l'eau qui vous nettoyera,
Et qui vous lavera de toutes vos souillures :
Et je vous purifierai de toutes vos Idolatries.
Je vous donnerai un cœur nouveau,
Et je mettrai un esprit nouveau
Au milieu de vous.
J'ôterai de votre chair
Le cœur de pierre qui y est,
Et je vous donnerai un cœur de chair.
Je vous animerai de mon esprit,
Je ferai que vous marchiez
Dans la voie de mes préceptes,
Que vous gardiez mes ordonnances,
Et que vous les accomplissiez.

Les mêmes promesses se trouvent encore répétées dans les Chapitres XXXVIIe & XXXIXe de ce Prophète. Il seroit trop long d'en rapporter les paroles qui sont en substance les mêmes que celles qu'on vient de mettre sous les yeux du Lecteur. Nous ajoûterons seulement ici quelques passages des petits Prophètes, afin de rendre de plus en plus sensible, que lorsqu'il s'agit de la justice qu'Israël acquiert pendant sa captivité, & qu'il doit conserver dans sa Patrie après son retour,

s Miniſtres du Très-haut ſont tou-
urs inépuiſables, & ne paroiſſent
e ſe copier les uns les autres.
Oſée qui prophètiſa ſur-tout contre
dix Tribus, & qui attaqua ſi ouverte-
nent leur Idolatrie, ſource de tous
maux qu'elles éprouvèrent en capti-
té, n'a pas oublié de nous dépein-
e leur retour au Seigneur, & de
ous détailler tous les avantages qui
evoient être la ſuite de cet heureux
angement. C'eſt le but direct du
hap. IIe depuis le Verſet 24. juſqu'à
fin. Le renouvellement de l'alliance
nt de fois annoncée par les grands
rophètes fait auſſi partie de cet en-
roit d'Oſée. Ce paſſage eſt employé
ns notre quatrième Volume, ſeconde
iſſertation.

Vers la fin du Ve Chap. on voit
ue le Seigneur irrité des crimes con-
nuels des dix Tribus, malgré tout
e qu'il avoit fait pour leur inſpirer
'autres ſentimens, réſout enfin de
ur faire reſſentir les effets rigoureux
e ſa juſtice. Il ſe compare à une lionne
n fureur qui vient enlever ſa proie,
ns que perſonne la lui puiſſe arra-
her. Dans cet excès de ſon indigna-

tion, que va-t-il faire de l'infortuné Israël? Il le conduit en captivité sous des maîtres impérieux & violens, parmi lesquels il est opprimé par la calomnie, accablé par des jugemens injustes. Dieu se retire de son Peuple indocile après l'avoir laissé tomber dans une extrême misère, afin de lui faire sentir la différence qu'il y a de son joug qu'il avoit osé secouer, à celui des hommes dont il devenoit la victime, & pour que la rigueur des peines qu'il alloit endurer, l'obligeât enfin d'ouvrir les yeux & de revenir à Dieu par une sincère conversion. (℣. 14. & 15.

Il étoit décidé dans les décrets éternels que cette conduite du Très-haut aussi pleine de miséricorde que de justice, auroit un jour son effet. Le même Prophète nous en assure expressément dès le commencement du Chap. VIe lorsqu'il explique les sentimens de componction dont les captifs d'Israël devoient alors être animés. Le Seigneur lui-même le confirme dans le ℣. 1. de ce Chapitre, qui doit commencer aux derniers mots du Chap. V^e^. Voyez le troisième Volume, pag. 371.

Dans le Chap. XIVe le Dieu d'Isſ-
ël développe encore davantage les
ets de cette miſéricorde qu'il de-
oit répandre ſur ſon Peuple captif,
rès l'avoir guéri de ſes profondes
eſſures, c'eſt-à-dire, de ſes iniquités
ui lui ont attiré de ſi grands fléaux.
e paſſage eſt cité à la page 458. de
otre premier Volume. On y voit
amour tendre que le Seigneur a pour
raël, il y déclare en termes exprès
u'il n'eſt plus l'objet de ſa colère. Il
ui promet de le faire germer comme
: lys, & d'étendre ſes racines, ainſi
ue les cédres du Liban. Il lui an-
once que ſes rameaux s'élèveront,
ue ſa gloire ſera ſemblable à celle
e l'olivier, & que la bonne odeur
u'il répandra égalera celle de l'en-
ens. Expreſſions figurées qui, ſous dif-
érens emblêmes, nous repréſentent
lans le ſens naturel la proſpérité fu-
ure de la Nation ſainte, & par con-
équent la converſion parfaite de ceux
qui s'étoient écartés de leur devoir,
& leur entière réconciliation.

Les Prophètes Michée, Sophonie
& Zacharie ſont remplis de traits ſem-
blables, tous à la louange des captifs

d'Israël, sur la justice desquels ils sont toujours intarissables.

Michée, après avoir prédit dans le Chap. III[e] que les péchés des Princes, des Juges, des faux Prophètes & des Prêtres d'Israël seront la cause que Sion sera labourée comme un champ, & que Jérusalem sera réduite en un monceau de pierres, annonce dans le Chapitre suivant le rétablissement du Temple, & la fidélité des Israëlites délivrés à observer la Loi. Chap. IV. Verset 1. &c. il est dit ;

Dans les temps à venir,
La montagne où sera bâtie la maison
de Dieu,
Sera la principale des montagnes.
Elle sera plus élevée que les collines;
Les Peuples y accourront en foule.
Beaucoup de Nations s'y rendront,
En disant :
Hâtons-nous d'aller à la montagne du
Seigneur,
Et à la maison du Dieu de Jacob;
Afin qu'il nous enseigne ses voies,
Et que nous marchions dans ses sentiers;
Car la Loi sortira de Sion,
Et la parole du Seigneur, de Jérusa-
lem....
Que chacun [diront-ils]
Marche sous la protection de son Dieu;
Mais pour nous, nous marcherons

Sous la protection du Seigneur notre
Dieu,
Jusque dans les temps les plus réculés.

Nous verrons plus bas le premier ompliſſement litéral de cette Pro- :tie dans les Livres de Tobie, d'Eſ- s, & d'Eſther. Le ſens de la nou- le alliance n'en recevra aucune at- ıte: on ne peut d'ailleurs révoquer doute que le Prophète ait d'abord vuë les Iſraëlites, lorſque l'on fait ention à la ſuite de ſon diſcours. Il évident par les Verſets 6, 7, 8 & . du même Chapitre, que c'eſt à ruſalem qu'il adreſſe la parole, à :te Ville dont les habitans doivent e tranſportés à Babylone, & déli- :s enſuite de leur captivité. Voici adroit traduit ſur l'Hébreu.

En ce temps-là, tel eſt le décret du
Seigneur,
Je raſſemblerai celle qui étoit boi-
teuſe;
Je recueillerai avec bonté
Celle que j'avois chaſſée,
Et que j'avois accablée de maux.
Je conſerverai des reſtes à celle qui
boitoit;
Et je formerai une nation puiſſante,
De celle que j'avois rejettée loin de
moi;

Et l'Eternel régnera sur elle
Dans sa montagne de Sion,
Depuis ce temps jusqu'à la fin.
Mais vous, Tour du troupeau
Qui serviez de rempart,
La fille de Sion reviendra vers vous;
Sa première puissance lui sera rendue:
La fille de Jérusalem régnera de nouveau....
Soyez dans la douleur, fille de Sion:
Poussez des gémissemens,
Comme une femme qui enfante;
Car bientôt vous sortirez
De la ville de Jérusalem.
Vous habiterez dans un pays [étranger,]
Et vous irez à Babylone;
Mais vous en serez délivrée,
Le Seigneur vous en tirera
Pour vous soustraire à la puissance de vos ennemis.

Ces quatre Versets sont la suite immédiate des trois qu'on vient de lire auparavant. Il n'est pas possible d'y méconnoître que ce soit une Prophètie claire & distincte de la captivité des Israëlites & de leur rétablissement. Il n'est pas moins évident par le Contexte, que le tout ne forme qu'une même Prophètie relative au même objet. Les avantages promis dans les Versets 1, 2 & 5. de ce Chap. appartiennent donc incontestablement à

Nation sainte, & c'est par pur pré-
gé que l'on cherche à lui en ravir
pplication. Puisque les Interprètes
els que S. Jérôme, S. Cyrille, Théo-
rêt, le Cardinal Hugues, Denys le
nartreux, Ribéra, Sanctius, Méno-
ius & plusieurs autres,) convien-
nt que *la Tour du troupeau* dont il est
it ici mention, n'est autre que la
ille de Jérusalem ruinée par les Chal-
ens, on ne peut pas raisonnablement
sconvenir que le commencement de
Prophètie, qui est essentiellement
e avec la fin, ne se rapporte en
emier lieu à cette même Ville & à
s habitans.

C'est encore le même langage & le
ême but dans le Prophète Sophonie.
hap. III. ℣. 9, 10. le Seigneur
rle en ces termes à son Peuple :

Alors je rendrai pures les lèvres des Peuples,
Afin qu'ils invoquent tous le nom de Dieu,
Et qu'ils le servent avec un même esprit.
Mes adorateurs viendront
De l'extrémité des fleuves d'Ethiopie,
Pour m'offrir leurs prières :
Les enfans de mon Peuple dispersé

M'apporteront avec joie leurs présens.
En ce temps-là,
Vous ne serez plus dans la confusion,
Pour tous les crimes que vous avez commis contre moi.
Car alors j'aurai exterminé du milieu de vous
Vos hommes insolens & orgueilleux.
Votre arrogance n'éclatera plus
Sur ma Montagne sainte....
Ceux qui seront restés d'Israël,
Ne commettront plus d'iniquité,
Et ne proféreront plus de mensonge;
Il n'y aura plus dans leur bouche
De langue trompeuse.
Ils seront [comme des brebis] qui paissent,
Et qui prennent tranquillement leur repos,
Sans craindre d'être effrayées.

Mais à quel Peuple le Seigneur adresse-t'il ces consolantes promesses? Les paroles suivantes le font assez connoître.

Fille de Sion, poussez des cris d'allégresse;
Israël, faites retentir vos acclamations;
Fille de Jérusalem, réjouissez-vous,
Et que votre cœur fasse éclater ses transports.

Pourquoi donc tant de démonstrations de joie? Sophonie ne tarde pas à en donner la raison; c'est, dit-il tout

suite, en s'adressant à son Peuple,
rce que

L'Eternel a effacé
L'arrêt de votre condamnation.....
En ce temps-là,
On dira à Jérusalem, Ne craignez
point;
Sion, ne vous laissez point abattre.
Le Seigneur votre Dieu est au milieu de vous:
Il est le Dieu fort, & il vous délivrera.
Il mettra en vous son plaisir & sa joie;
Il vous rétablira dans son amour,
Et il se plaira à entendre vos Cantiques.
Je rassemblerai ceux qui étoient dans
la tristesse,
A cause de la privation de leurs solemnités;
Privation qui faisoit votre opprobre.
Je ferai aussi périr
Tous ceux qui vous auront affligé.
Dans ce temps-là,
Je délivrerai celle qui boitoit,
Je rassemblerai celle qui avoit été
chassée,
Et je rendrai mon Peuple célébre
Dans toute la terre
Où il avoit été couvert de confusion.

Voilà certainement des promesses
ien claires & bien évidentes de la
arfaite réconciliation du Seigneur
rec son Peuple tel qu'il soit, & de
nouvelle effusion de ses graces &

de son esprit sur celui qui étoit l'objet de ces Prophéties.

Il ne s'agit plus que de sçavoir quel est ce Peuple, & pour quel temps ces promesses devoient avoir lieu. Il s'agit d'examiner de bonne foi, & sans prévention, si le premier accomplissement de ce qu'il y a de sublime & d'avantageux dans ces Prophèties, doit être reculé jusqu'à la formation du Peuple Chrétien, en sorte qu'elles soient faites uniquement pour lui, comme le pensent certains Interprètes, peu scrupuleux observateurs des loix de l'harmonie; ou si l'on doit commencer par en faire l'application au Peuple d'Israël délivré de captivité, avant de passer au sens qui nous regarde incontestablement, quoiqu'il ne soit pas l'unique.

La seule inspection des Commentaires suffiroit pour désiller les yeux à tout Lecteur impartial. On y verroit que ceux même des Interprètes qui sont les plus ardens à ne trouver que l'Eglise Chrétienne dans les Prophèties qui annoncent des prospérités spirituelles, sont souvent forcés de s'écarter de leur systême par l'impossi-

bilité de toujours donner l'exclusion à la Nation sainte, & par les obstacles invincibles que leur oppose à chaque instant la vérité de l'Histoire : on y verroit, peut-être avec l'étonnement que mérite une conduite si peu soûtenue, que, malgré la propension naturelle qui leur fait assez souvent soûtenir que J. C. & son Eglise sont les seuls en qui se soient vérifiées la plûpart des Prophèties, l'évidence des termes les oblige quelquefois de reconnoître que certains endroits de ces mêmes passages appartiennent aussi aux Israëlites, & de faire ainsi des oracles divins autant de rapsodies composées de Pièces étrangères l'une à l'autre. Le Commentaire du P. Calmet sur le IIIe Chap. de Sophonie qu'on vient de lire, nous en fournit entr'autres un exemple bien frappant. C'est ainsi qu'il commente les ✠. 9. & 10. *Ut serviant ei humero uno* : Afin qu'ils se soumettent à son joug dans un même esprit..... » Ceux qui revinrent de » Babylone furent plus fidèles au Sei» gneur, que n'avoient été leurs pè» res. On vit parmi eux plus de zèle, » plus d'exactitude à observer la Loi,

» plus d'éloignement de l'Idolatrie.
» C'est une justice qu'on leur doit «....
Et plus loin sur ce que dit le Prophète au ℣. 10. *Les enfans de mon Peuple dispersé m'apporteront leurs présens.*
» C'est, dit-il, ce qui s'accomplit de-
» puis le retour des Juifs de Babylo-
» ne. Jamais le Peuple d'Israël ne fut
» plus nombreux, ni la Religion du
» vrai Dieu plus étendue; puisqu'ou-
» tre ceux qui habitoient la Judée,
» & qui étoient en très-grand nom-
» bre, il y avoit des Hébreux dans
» tous les quartiers du monde qui re-
» gardoient toujours le Temple de
» Jérusalem comme le centre de leur
» Religion, & y envoyoient tous les
» ans leurs offrandes, & le demi cycle
» par tête pour leur rachat, comme
» il étoit ordonné par la Loi. « Ce Commentaire est en effet le sens naturel & le premier objet litéral de cet endroit. L'Histoire de ce qui s'est passé depuis le retour de Babylone, en fait la preuve, & c'est en vain que l'on cherche à éluder la certitude de ces faits. Comment donc le P. Calmet peut-il assurer, un peu avant d'avoir fait ces aveux, que » quelqu'effort que

» fassent les Juifs pour expliquer cette
» Prophètie du temps qui suivit le
» retour de Babylone, on voit bien
» qu'elle n'y peut pas convenir? «
Tout ce que nous voyons au contraire, c'est qu'il y a ici une contradiction manifeste, & que dans l'espace de deux pages on dit positivement le pour & le contre; & il n'y a point de raison tant soit peu plausible qui soit capable de la pallier. Prétendre la couvrir en séparant les membres de cette Prophètie, pour en donner un Verset, ou même un demi Verset à J. C. un autre aux Israélites, un troisième à J. C. un quatrième aux Israëlites, &c. n'est-ce pas ajoûter l'absurdité à la contradiction? Et quel est l'homme de bon sens qui se persuadera que cette manière d'interpréter les oracles divins, soit la véritable méthode qu'il faille suivre pour en faire une juste application?

L'Auteur du Livre des Règles pour l'intelligence de l'Ecriture pensoit bien plus sensément lorsqu'il posoit pour principe incontestable, qu'un Interprète exact ne devoit jamais faire un mélange du sens de l'ancienne alliance,



étoit capable de déshonorer l
sacrés. * C'est ici le bon sens q
& l'habitude d'en agir autrem
qu'on en vient à l'exécution,
en vain contre la solidité de
gle.

Nous persistons donc à dir
passages de Sophonie rappo
haut, de même que ceux q
dent, se sont réellement vé
la Nation sainte depuis sa d
de captivité ; & que ce sont
séquent autant de Prophéties
faite conversion d'Israël pe
temps de son exil.

Sanctius qui est sans con
des Interprètes les plus litérau
criture sainte, ne pense pas a
sur ce IIIe Chap. de Sophonie

qu'il reconnoiſſe dans les paroles du Prophète un ſens relatif à l'Egliſe Chrétienne, il ne néglige rien pour faire ſentir la vérité de celui qui regarde l'Egliſe d'Iſraël, & il le ſuit ſans interruption dans toute la Prophètie. Il nous ſeroit facile de citer pluſieurs autres Interprètes qui en ont agi de même. Mais ſans recourir aux autorités, peut-on former le moindre doute raiſonnable ſur cet article, lorſque l'on jette ſeulement les yeux ſur les expreſſions claires & évidentes, dont le Prophète ſe ſert à la fin de ce Chap. IIIe ? Ne voit-on pas le Seigneur lui-même terminer cette belle Prophètie en aſſurant ſon Peuple que tout ce qui vient de lui être annoncé arrivera, LORSQU'IL AURA RAMENÉ LES CAPTIFS D'ISRAEL. *Tempore illo adducam vos, eodem tempore congregabo vos, & reddam vos celebres & glorioſos inter omnes Populos terræ, CUM REDUXERO CAPTIVOS VESTROS, VOBIS CERNENTIBUS, ASSERIT DEUS.* ℣. 20. Un témoignage auſſi formel, & qui fixe d'une manière ſi préciſe que cette Prophètie doit d'abord ſe vérifier ſur les Iſraëlites du

retour, peut-il être obscurci par aucune tergiversation? Le Père Calmet lui-même n'en disconvient pas en commentant ainsi ce dernier Verset: » On » les louera, & on parlera d'eux: ils » seront en réputation & en honneur. » Celle qui étoit stérile, vivoit dans » l'opprobre; & je la mettrai en hon» neur. Celle qui étoit répudiée, étoit » sans nom & sans appui; & je lui » donnerai un nom illustre. Elle sera » nommée MON EPOUSE. Tout cela » arrivera QUAND J'AURAI MIS FIN A » VOTRE CAPTIVITÉ. « Il dément donc ici ce qu'il avance au commencement du Chapitre, lorsqu'il sépare une partie de la Prophètie de son tout, en assurant qu'elle n'a point été vérifiée sur ce Peuple. Puisque *tout cela* doit lui arriver après sa captivité; le commencement lui appartient aussi incontestablement que la fin. Mais ce n'est pas le seul endroit où cet Interprète dise le oüi & le non dans le même Chapitre. On remarque encore la même contradiction dans son Commentaire sur le quatrième Chap. de Michée cité plus haut, & dans beaucoup d'autres endroits.

Nous ſommes donc autoriſés à
ıire le même raiſonnement ſur un
:and nombre d'autres Prophèties de
Ancien Teſtament. Car c'eſt ſur le
ıême principe de l'harmonie, & tou-
ıurs fondés ſur l'Hiſtoire, que nous
ıûtenons que la plûpart d'entre elles
nt un double objet conſtamment ſuivi
ans l'un & dans l'autre ſens, tous
eux véritables, & par conſéquent de
intention du Saint-Eſprit. Règles ſû-
es, & contre leſquelles on ne peut
'armer que par un reſte de préven-
.on. Tout le monde en ſent la ſoli-
ıté. Croit-on les détruire en n'y op-
ıoſant que les jeux de ſon imagina-
ion, ou des réflexions vagues deſti-
ıées de preuves raiſonnées & ſui-
'ies?

De-là nous concluons que de ſuppo-
ſer, comme il eſt trop ordinaire,
ļue tous les caractères un peu ſubli-
ıes dont les Prophètes ſont remplis,
ıe doivent point avoir leur application
lans l'ancienne alliance, qu'ils ne ſe
ont point vérifiés ſur le Peuple choi-
i, & qu'il faut les démembrer de leur
Contexte pour ne les entendre que de
Egliſe Chrétienne; c'eſt ſe fermer la

porte de l'intelligence des Ecrits prophétiques. De-là nous concluons que le premier sens, qui a pour objet les destinées heureuses ou malheureuses d'Israël, étant par lui-même incontestable & nécessairement exigé par l'harmonie du discours, (vérité constante, & que l'on perd souvent de vuë sur les prétextes les plus frivoles) il faut que toutes & chacune des branches de chaque Prophètie susceptible d'un double sens, appartiennent & soient appliquées à l'un & à l'autre Peuple, à l'Israëlite & au Chrétien. De-là en un mot nous concluons, que, dans tous les Textes des Prophètes dont nous venons de faire usage, on doit commencer par reconnoître l'Eglise d'Israel affligée pour ses membres coupables, & conjointement avec eux, purifiée par les maux de sa captivité, justifiée par sa foi & son amour pour Dieu dans le lieu de sa captivité; enfin délivrée de son esclavage, & rétablie dans toute sa splendeur en conséquence de sa justice & de la sincère conversion de ses enfans.

Bien loin donc de mettre en œuvre tous les subterfuges imaginables pour

répandre des doutes sur l'accomplissement des Prophèties dans le premier sens, un Interprète qui a du respect pour les saintes Ecritures, & qui veut en inspirer à ses Lecteurs, ne se contentera pas d'un mêlange bizarre qui déshonore ces divins Ecrits dans l'esprit des Libertins & des Hérétiques. Il ne bornera pas son attention à expliquer ces oracles sacrés, Verset par Verset, sans se mettre en peine de la liaison intime qu'ils ont ensemble. Au contraire, il regardera comme son devoir principal de s'attacher inviolablement aux Loix de l'harmonie, & de s'en servir en quelque sorte, comme d'une boussole, qui le guidera sûrement au terme de ses désirs, & sans laquelle il ne peut qu'errer de côté & d'autre & s'égarer. Ensuite il s'appliquera sincérement & sans détour à faire valoir les preuves qui militent en faveur du premier sens, & qui en établissent la vérité : preuves qui ne manquent peut-être a ceux qui ne les emploient pas, que parce qu'ils ne veulent point les trouver, & parce qu'elles seroient un obstacle aux préjugés dont ils sont imbus. Un tel Interprète

sera pour-lors réellement utile au Public, & ne le mettra pas si souvent dans le cas de reprocher une stérilité affreuse aux Commentaires les plus immenses. Mais sur-tout, il se tiendra sans cesse en garde contre cette prévention si commune, quoique si peu raisonnable, avec laquelle on s'attache toujours à déprimer tout ce qui s'est fait de bien avant J. C. comme si la nouvelle Loi ne pouvoit subsister dans tout son éclat, qu'en se parant des dépouilles de l'ancienne. N'avoir des yeux que pour l'Eglise Chrétienne, & ne témoigner pour l'Eglise d'Israël que du mépris, ou du moins se faire un mérite de diminuer, d'extenuer en quelque sorte tout ce qui peut rendre celle-ci recommandable, c'est faire injure à celui qui est autant l'auteur & le consommateur de la foi des Patriarches & des Prophètes, que de celle des Apôtres & des Evangélistes; c'est rompre l'harmonie constante de l'œconomie de la Religion qui doit subsister sur les mêmes fondemens dans tous les siécles; c'est se charger soi-même d'un travail infructueux, &

faire usage de ses talens que pour
ssiper & pour détruire.

Avant de passer à la preuve des
its qui démontrent le changement
s mœurs d'Israël pendant sa captivi-
, nous ferons encore usage d'un pas-
ge de Zacharie, qui n'en est pas une
omesse moins claire que les précéden-
s. Il est sur-tout remarquable en ce que
n y voit dépeint, non-seulement le ré-
blissement de la paix & de la justice
ns la Nation sainte d'après sa captivité;
ais encore une promesse authentique
l'aggrandissement du culte du Sei-
gneur, par la foule des Prosélytes qui em-
assent la Religion du vrai Dieu : cir-
nstance essentielle dont nous verrons
entôt des preuves de fait. C'est ainsi
ie le Prophète s'en explique Chap.
III. ℣. 1. & les suivans.

Le Seigneur, le Dieu des armées,
M'adressa ensuite la parole en ces termes :
Voici ce que déclare le Dieu des armées :
J'ai pour Sion un amour tendre & jaloux,
Quoique je lui aie fait sentir
Les effets de mon extrême fureur.
Voici ce que déclare l'Eternel :
Je reviendrai dans Sion,

Et j'habiterai au milieu de Jérusalem.
Alors Jérusalem sera appellée la Ville forte,
Et la montagne du Dieu des armées
Sera appellée la Montagne sainte.....

Voici ce que déclare le Dieu des armées:
Je vais délivrer mon Peuple,
Et le faire revenir
De terres de l'Orient & de l'Occident:
Je le ramènerai,
Et il habitera dans Jérusalem;
Il sera mon Peuple,
Et moi je serai pour lui
Un Dieu plein de fidélité & de justice.

Voici ce que déclare le Seigneur des armées:
Que vos mains s'arment de force,
Vous qui entendez ces paroles
De la bouche des Prophètes,
Dans ces jours où on jette
Les fondemens de la maison de Dieu,
Pour rétablir son Temple....

Alors, ô maison de Juda, & maison d'Israël,
De même que vous avez été
Un objet de malédiction
Parmi les Nations,
Je vous délivrerai,
Et vous deviendrez un sujet de bénédiction....

Voici ce que déclare le Seigneur des armées:
Après cela les Peuples viendront
Pour habiter plusieurs de vos villes,
Et les habitans d'une ville

Viendront trouver ceux d'une autre,
[En disant :]
Accourons pour offrir nos prières au Seigneur,
Allons chercher le Dieu des armées ;
Et moi je m'y rendrai sans délai.
Alors il viendra une multitude de Nations,
Et des Peuples nombreux,
Pour adorer dans Jérusalem
Le Dieu des armées,
Et pour adresser leurs prières au Seigneur.
En ce temps-là,
C'est le Seigneur des armées qui l'assure,
Dix hommes des Peuples de toute langue
Prendront un homme de Juda
Par la frange de sa robe, en disant :
Nous voulons vous accompagner,
Parce que nous sçavons
Que le Seigneur est avec vous.

:e Texte est un des plus formels faveur de la multiplication des Pro-ytes, après la captivité, & par con-uent de l'extension du culte & de Religion du vrai Dieu. Sanctius a n senti cette vérité. *Multos autem c fuisse Proselytos indicat Zacha-r Cap. VIII. ad illud : Usquequò iant Populi & habitent in Civita-s multis, & deinceps.* (Cap. III.

Sophon. ℣. 9.) Il en donne les preuves de fait les plus complettes sur ce VIIIe Chap. de Zacharie, & elles sont toutes tirées de la sainte Ecriture.

On nous répetera sans doute que ce passage & plusieurs autres semblables cités plus haut sont autant de preuves évidentes de la propagation du Christianisme. Nous n'avons garde de contester une pareille vérité, dont nous sommes convaincus, autant que l'on puisse l'être. Nous nous sommes expliqués tant de fois sur cet article, & dans les termes les plus précis, qu'on ne pourroit sans injustice nous soupçonner de vouloir anéantir le sens de la nouvelle alliance, par le sens que nous donnons d'abord à l'ancienne. Nous admettons l'un & l'autre comme vrais & certains, le premier comme type du second. Sanctius nous en donne l'exemple sur le 20. Verset du 8. de Zacharie. *Non ergo negamus*, dit-il, *hæc convenire Ecclesiæ, sed dicimus in Judæorum Republicâ hæc omnia tanquam in typo reperiri.*

Si donc on n'a point d'autre difficulté à former, elle est résolue, & nous sommes d'accord. Mais si l'on prétend

nd en conclure, que, ces passages
ant des Prophèties claires & dis-
ictes de ce qui devoit arriver dans
Loi nouvelle, ils n'ont aucun rap-
ort avec l'ancienne, & qu'il n'y est
illement question des Israëlites; que
on n'attende point de nous un pareil
veu. Jamais nous ne nous persuade-
ons que le Ministère prophétique ait
é entretenu parmi ce Peuple pendant
nt de siècles, & que les Ministres
u Dieu vivant n'aient cessé de faire
tentir à ses oreilles tant de promes-
s avantageuses qui n'auroient été fai-
s aucunement pour lui. Encore moins
roirons-nous que ce Peuple ait pû
couter favorablement ces discours si
équemment répétés, & se conduire
ans sa captivité en conséquence de
e qui lui étoit promis & de ce qu'il
oyoit dans ces Prophèties, s'il avoit
u seulement quelque soupçon qu'il ne
evoit avoir aucune part à tous les
vantages dont il y est fait mention.
es Israëlites une fois prévenus de cette
ensée, se seroient-ils intéressés à des
rophèties qui n'auroient eu pour objet
ue les prospérités d'un Peuple futur,
ui leur étoit annoncé comme devant

les remplacer un jour. Cette supposition qu'il faudroit faire dans l'hypothèse actuelle, n'auroit pas même de vrai-semblance. Il falloit donc, préliminairement à tout ce qui est relatif au Peuple Chrétien dans les Prophèties, que le Peuple d'Israël connût certainement qu'il y avoit un premier sens fait pour lui, & à l'accomplissement duquel il devoit prendre part. Nous pensons bien que, lorsqu'il lisoit ses Prophètes, il n'entroit point dans la connoissance des mystères de la Loi nouvelle, quoiqu'ils fussent compris dans le même Texte sous le voile des faits qui le regardoient personnellement. Nous sommes persuadés qu'il ne pénétroit pas l'étenduë des faveurs divines qui devoient se répandre un jour sur tout l'Univers devenu Chrétien; (car cette partie de l'accomplissement des Prophèties ne devoit être renduë sensible que par l'événement.) Mais assurément il n'est pas probable que ce Peuple regardât tous les biens que ses Prophètes lui annonçoient, comme des choses qui lui fussent tout-à-fait étrangères. Il étoit au contraire bien plus porté à croire que tous ces

n'étoient destinés que pour lui,
ı en excepte les Prophètes & les
éclairés de la Nation, à qui les
:s futures étoient développées plus
ment qu'aux autres.
que l'on ne dise pas, comme par
spèce de dépit de ne pouvoir trou-
uelque raison solide, que ce Peu-
ura pû juger de ces Prophèties,
ne il l'aura voulu, & s'attribuer
ti n'étoit pas fait pour lui, mais
n'en a pas moins été trompé dans
ttente. S'il en étoit ainsi, Dieu
ême auroit concouru à favoriser
séduction chez lui, puisqu'il est
é à chaque instant dans l'Ecri-
, & toujours en adressant la pa-
à la Nation sainte: *Voici ce que*
e Seigneur: *Vous direz ceci aux*
ns d'Israël, & ainsi de plusieurs
:s formules semblables, aussi ca-
:s de faire croire à ce Peuple, que
it lui spécialement que les Prö-
:s avoient en vuë.
ais il y a plus: la supposition,
nous combattons, n'est pas même
patible avec la conduite que les
lites ont tenue dans tous les temps
nnent encore à l'égard des Ecrits

de leurs Prophètes ; car avec quelle vénération n'ont-ils pas toujours conservé ces Titres de leurs espérances? Ne s'en sont-ils pas toujours servi pour s'encourager dans toutes leurs disgraces? Or, si tout ce qu'il y a d'avantageux dans les Prophèties, ne s'est point vérifié sur ce Peuple, comme on le prétend sans raison, il a donc été frustré bien des fois des fruits de son attente. Mais s'il en avoit été ainsi, auroit-il conservé dans la suite quelque considération pour des promesses ultérieures, aussi vaines à son égard que les premières dont il auroit été la dupe? & n'auroit-il pas regardé comme imposteurs des gens qui, de temps à autre, lui auroient toujours tenu un langage dont il n'auroit jamais vû les effets? On peut en juger par le génie volage de ce Peuple qui, dans le temps même de ses égaremens, s'emportoit avec autant de vivacité contre ses faux Prophètes lorsqu'ils étoient reconnus trompeurs, qu'il y avoit mis sa confiance avec trop de légèreté. Le fait d'Elie qui, après avoir convaincu d'imposture les quatre cent cinquante Prophètes de Baal, obtient sur le champ qu'ils

ient mis à mort, en est une preuve
en sensible.

Cependant les Prophètes du Sei-
ıeur ont toujours eu une grande au-
rité dans la Nation, & leurs Ecrits
sont conservés chez elle dans la
.us haute vénération. Marque évi-
ente que l'accomplissement & la vuë
es faits autorisoit leur Ministère, &
ue tout le Peuple étoit témoin dans tou-
es les circonstances qu'ils lui avoient
nnoncé la vérité. Il faut donc que les
romesses avantageuses dont il atten-
oit l'effet après la captivité, aient été
éellement accomplies dans ces temps
ıarqués, puisqu'il n'a cessé d'avoir
our elles tout le respect qu'il avoit
u pour les autres qui s'étoient pareil-
ement vérifiées sous ses yeux.

Ainsi, quelque soit la supériorité de
'Eglise Chrétienne au-dessus de l'Eglise
l'*Israel*, les prérogatives suréminen-
es de celle-là ne doivent pas nous
endre celle-ci méprisable. Chacune
'elles a ses caractères distincts, plus
u moins étendus selon la diffé-
ente œconomie des temps; & c'est
ıal raisonner que de dire qu'il n'est
oint question dans les Prophèties, de

biens spirituels promis & accordés au Peuple d'Israël, parce que l'on y voit clairement exprimé ce qui devoit arriver au Peuple Chrétien. Les destinées de l'un & de l'autre sont comprises dans les mêmes Textes, quoique d'une manière subordonnée; & dès que l'accomplissement des faits se trouve conforme aux témoignages des promesses, il n'y a point à douter que ces Prophèties ne renferment un premier sens relatif aux intérêts temporels & spirituels de la Nation sainte.

2°. C'est ce qu'il ne sera pas difficile de vérifier. Les actions édifiantes dont les Livres sacrés font mention depuis le moment de la captivité, nous feront connoître de quelle manière la piété des fideles Israélites a pris des accroissemens pendant leur exil à Babylone : elle éclatera sur-tout dans les occasions décisives. Les sentimens de tendresse, d'amour de Dieu, de pénitence & de componction dont ce Peuple parut alors animé, selon les Prophètes & les Auteurs des Psaumes, démontreront de plus en plus que la justice, loin de se perdre pendant ces temps épineux, devenoit de jour en

jour plus vive & plus agissante. Le nombre des vrais fidèles augmentoit sensiblement ; & leur exemple ne contribuoit pas peu à ramener dans le devoir leurs frères égarés, & à former un Peuple nouveau digne de recevoir les bénédictions promises à la piété, ou constamment soûtenue, ou recouvrée par un sincère repentir.

Il faut d'abord se rappeller que, long-temps avant l'enlèvement des Tribus de Juda & de Benjamin, cinq des dix autres Tribus avoient été transférées dans l'Assyrie. Dès la troisième année du règne d'Achaz, c'est-à-dire, 152 ans avant la prise de Jérusalem, le Royaume de Samarie avoit commencé à éprouver les rigueurs de la justice divine ; & la sixième année du règne d'Ezéchias, c'est-à-dire, 133 ans avant l'entière destruction du Royaume de Juda, celui d'Israël avoit été détruit, & le reste des dix Tribus emmené captif. Il ne faut point perdre de vuë, que pendant tout cet espace de temps, la Religion subsistoit toujours dans Juda, comme nous l'avons vû plus haut. Ainsi la Nation sainte ne cessoit point de produire des germes de justice.

Mais ce qui eſt bien admirable, & ce qui augmente encore à nos yeux le nombre des fidèles enfans du Très-haut, c'eſt que l'on en voit juſque parmi les dix Tribus captives, malgré l'Idolatrie conſommée qui leur eſt tant de fois reprochée par les Prophètes. Perſonne n'ignore l'hiſtoire des deux Tobies ſi recommandables l'un & l'autre par leur éminente piété. Mais peut-être ne fait-on pas aſſez d'attention à bien des circonſtances eſſentielles de cette hiſtoire. Voici ce que les Livres ſaints nous en apprennent.

Tobie l'ancien, dès ſa plus tendre jeuneſſe, fut un fidèle Iſraëlite. Pendant que ſes compatriotes couroient en foule aux Veaux d'or de Jéroboam, il ne craignit point de ſe diſtinguer d'un Peuple pervers, en ſe rendant au Temple les jours marqués par la Loi, pour y adorer le Seigneur, & pour s'y acquiter de ſes autres devoirs de Religion. Emmené captif par Salmanaſar, ſa vertu, loin de ſe démentir dans le lieu de ſon exil, y prit de nouvelles forces, & jamais il n'abandonna la voie de vérité. *In captivitate poſitus viam veritatis non*

deseruit. (I. 2.) Cette trace de vérité n'avoit donc point abandonné le Royaume d'Israël.

L'amour de Tobie pour Dieu fut l'ame de toutes ses démarches. Il éclata sur-tout dans tout ce qu'il fit pour ses frères captifs. En effet, on ne le voit occupé qu'à saisir avec empressement toutes les occasions qui se présentent d'exercer sa charité à leur égard. Sont-ils dans les voies de l'erreur ? Il met tout en œuvre pour les ramener à Dieu. *Monita salutis dabat eis.* (I. 15.) Sont-ils dans l'indigence ? Il les assiste de son bien, quoiqu'il ne soit pas lui-même dans un état d'opulence. *Dividebat unicuique, proùt poterat, de facultatibus suis : esurientes alebat, nudisque vestimenta prabebat.* (I. 19, 20.) Sont-ils inhumainement massacrés par les ordres du Tyran Sennachérib ? Il s'expose à toutes sortes de périls pour leur procurer la sépulture, & rien n'arrête l'activité de son zèle. *Et mortuis atque occisis sepulturam sollicitus exhibebat.* (Ibid.) Croit-on qu'il eût voulu procurer cet honneur de la sépulture à des Idolâtres & à des Apostats, avec lesquels, selon la

Loi même dont il étoit si religieux observateur, il ne devoit pas avoir la moindre communication ? Et se persuadera-t'on que les Israëlites mis à mort par Sennachérib, fussent du nombre de ceux qui suivoient la Religion du Prince ? Ces suppositions ne seroient pas même vrai-semblables. Il faut donc croire que c'étoit autant de vrais fidèles qui ne s'attiroient ces persécutions que par la constance de leur foi, autant de vrais Martyrs de la Religion ; & dès lors le nombre des Justes étoit en ce temps-là dans Israël plus considérable qu'on ne l'imagine : car ce n'étoit pas seulement sur quelques-uns que Sennachérib déchargeoit sa colère : il y en avoit beaucoup ; & tous ceux-là éprouvoient la charité de Tobie. *Cùm .... iratus multos occideret ex filiis Israël, Tobias sepeliebat corpora eorum.* (I. 21.) Nous verrons par la suite de cette histoire, que Dieu s'étoit encore réservé dans les dix Tribus captives d'autres véritables serviteurs que Tobie.

Ce saint Israëlite avoit pris pour épouse dans sa Patrie une fille de sa Tribu, nommée Anne ; & l'on peut bien

penser qu'il chercha principalement en elle la vertu dont lui-même faisoit profession. Il en eut un fils nommé Tobie comme lui, & dès son enfance il lui apprit à craindre le Seigneur, & à éviter toutes sortes de péchés. *Quem ab infantiâ timere Deum docuit, & abstinere ab omni peccato.* (I. 10.) La suite nous apprendra qu'il fut un digne imitateur de la piété de son père.

Tobie, dans un jour de fête du Seigneur, donne un grand repas dans sa maison, (II. 1.) Mais quelles personnes y invite-t'il ? Sa délicatesse à cet égard nous doit faire comprendre combien il étoit exact à ne lier aucune société avec des hommes qui eussent des sentimens contraires aux siens. » Allez, dit-il à son fils, (ỷ. 2.) amenez ici quelques-uns de notre Tribu » *qui craignent Dieu*, afin qu'ils mangent avec nous. « *Vade, & adduc aliquos de Tribu nostrâ timentes Deum, ut epulentur nobiscum.*

Lorsque Tobie le père recouvra la vuë par les soins de l'Ange Raphaël, on voit par l'Ecriture qu'il étoit encore un nombre d'autres d'Israëlites attachés au Dieu de leurs pères. Car non-

seulement ce saint homme, son épouse & sa famille firent éclater leur reconnoissance envers le Seigneur à l'occasion de cet heureux évènement; mais l'on vit aussi entrer dans les mêmes sentimens de gratitude & d'actions de graces TOUS CEUX QUI CONNOISSOIENT LE SEIGNEUR. *Et glorificabant eum, ipse videlicèt & uxor ejus, ET OMNES QUI SCIEBANT EUM.* (II. 16.) L'Ecriture en nomme deux entr'autres, Achior & Nabath cousins de Tobie. (℣. 20.) Preuves évidentes que parmi les Israëlites des dix Tribus, le nombre des vrais fidèles n'étoit pas réduit à la seule famille de ce saint homme.

Tobie le jeune épousa dans la suite une fille de sa parenté, nommée Sara, fille de Raguël & d'Anne. C'étoit encore une famille de pieux Israëlites. Les Chapitres III. & VII. de cette histoire en fournissent des preuves sensibles.

Gabélus, selon ce qui est dit de lui au Chap. IX. ℣. 8, 9, 11. & 12. étoit pareillement un serviteur de Dieu.

Tobie l'ancien mourut âgé de 102 ans, selon la Vulgate. (XIV. 2.) Toute sa vie n'avoit été qu'un exercice con-

inuel de charité, de patience & de
èle. Son fils héritier de son esprit au-
ant que de ses biens maintint la piété
ans sa famille pendant les 99 ans
u'il vécut, (Ibid. ℣. 16.) & elle s'y
onserva long-temps après. Car l'E-
riture remarque expressément, que
non-seulement ses enfans qui étoient
u nombre de sept, (℣. 5.) furent au-
ant de Saints, mais encore les en-
ans de ses enfans qu'il vit avant de
nourir. (℣. 15.) En un mot toute sa
arenté mena constamment une vie
ainte qui la rendit agréable à Dieu
& à tous les habitans du pays. *Omnis
autem cognatio ejus & omnis genera-
io in bonâ vitâ & in sanctâ conver-
atione permansit; ità ut accepti es-
ent tàm Deo quàm hominibus &
unctis habitantibus in terrâ.* (℣. 17.)
Ainsi la seule famille de Tobie seroit
suffisante, pour assurer aux dix Tribus
l'avantage d'avoir conservé parmi elles
une veine de justice, qui s'accroissoit
peu à peu par les exhortations & les
bons exemples, & qui engageoit les
Idolâtres mêmes à quitter leurs su-
perstitions pour embrasser la Loi de
leurs captifs, & adorer leur Dieu,

comme nous le verrons dans la suite.

Les deux Tribus du Royaume de Juda n'eurent pas moins le bonheur de conserver ce précieux dépôt. A ne considérer que les Saints les plus éminens qui ont vécu pendant les 70 ans de leur captivité, la sainteté perpétuelle du Peuple choisi est encore évidemment certaine. Outre le Prophète Jérémie qui fut entraîné en Egypte, & qui ne contribua pas peu à maintenir la Religion parmi ceux de ses frères qui s'étoient retirés dans ce Royaume, on connoît dans l'Empire de Babylone, les Prophètes Ezéchiel, Daniel, Baruch, Habacuc, Aggée, Zacharie, Malachie, & parmi les personnages les plus illustres de la Nation, Salathiel, Zorobabel, le Grand-Prêtre Josédek, Esdras, Néhémie. Voilà entre beaucoup d'autres Israëlites recommandables, ceux que l'on peut regarder comme ayant été les soûtiens de la Religion pendant cette captivité. De ces pieux & fidèles enfans de l'Eglise, les uns ont vécu au commencement & au milieu de la captivité, les autres vers la fin & au-delà, & tous se sont succèdés sans in-

rruption. Ainsi la Religion du vrai
ieu conservoit toujours sa visibilité.
our faire en peu de mots l'éloge de
s grands Saints, puissans en œuvres
en parole, il suffiroit de dire qu'ils
nt du nombre de ces hommes de
iséricorde, dont la haute piété ne
est jamais démentie, selon l'expres-
on du divin Auteur de l'Ecclésiasti-
ue (XLIV. 10.) *Hi viri misericordiæ
int, quorum pietates non defuerunt.*
Iais en traitant des intérêts généraux
e la Nation dont ils étoient les Chefs,
ous aurons plusieurs fois l'occasion
entrer dans quelque détail qui leur
it personnel, & nous la saisirons avec
aisir.

L'ordre des temps offre d'abord à
os yeux l'histoire de Susanne & de
i famille. Quelle constance dans les
isgraces! Quelle chasteté que celle
e cette sainte Israëlite! Son histoire
it assez connue, pour que nous nous
ispensions d'entrer dans le détail. Il
iffit de sçavoir que, selon le témoi-
nage de l'Ecriture, elle avoit la crain-
e du Seigneur. *Joachim accepit uxo-
em nomine Suzannam, filiam Helciæ,
ulchram nimis, & timentem Deum,*

(Daniel, XIII. 2.) Nous sommes sûrs aussi que ses parens étoient justes, & qu'ils avoient instruit leur fille selon la Loi de Moyse. *Parentes illius, cùm essent justi, erudierant filiam suam secundùm Legem Moysi.* (Ibid. ℣. 3.) Joachim son époux n'étoit pas moins recommandable par sa vertu qui lui attiroit le respect de toute sa Nation, comme on le voit dans le cours du même Chapitre. Ainsi toute cette famille, semblable à celle de Tobie, donnoit à la terre le spectacle édifiant d'une piété constamment soûtenue au milieu des traverses & des tribulations de leur captivité.

Daniel, qui avoit commencé à se rendre célèbre en empêchant la mort de la chaste & innocente Susanne, continua pendant tout le reste de sa vie d'être honoré, non-seulement parmi les siens, mais successivement par tous les Rois de Babylone sous lesquels il vécut. Sa carrière fut longue: elle dura tout le temps de la captivité de Juda & au-delà, puisqu'il étoit sous Cyrus dans une très-haute faveur. Son courage, toujours héroïque, & toujours vainqueur de la jalousie & de la

cabale, fit respecter la Religion de son Dieu par les Idolâtres mêmes, qui furent témoins des miracles que le Seigneur opéra plusieurs fois en sa faveur. La première circonstance qui le mit en honneur à la Cour de Nabuchodonosor, fut un songe qu'il expliqua à ce Prince, & sur lequel tous les Devins de la Chaldée n'avoient pû lui donner aucune ouverture. Un autre songe dont il lui donna encore l'interprétation, augmenta sa gloire & son crédit. L'éclat en réjaillit sur les adorateurs du vrai Dieu.

En effet, Nabuchodonosor ne se contenta pas d'honorer Daniel; il fit publier un Edit dans tout son Empire, pour rendre un hommage public à la puissance du Dieu d'Israël. (Daniel, IV. 34.) Il l'avoit déja reconnu pour le Dieu véritable. (Chap. II. ℣. 47.) Et c'est sans doute ce qui engage plusieurs Pères & Interprètes à ne pas désespérer de son salut. *Pœnitentiam meruit fructuosam*, dit l'Auteur du Livre de la Prédestination & de la Grace. » Nabuchodonosor, dit M. Macé, *

* Abrégé hist. de l'anc. Test. Liv. VIII. Ch. II.

» mourut bientôt après (le rétablisse-
» ment de son état), & laissa la cou-
» ronne à son fils, en lui recomman-
» dant les Juifs, & ayant toujours
» depuis sa pénitence persévéré à re-
» connoître & adorer le vrai Dieu,
» suivant l'opinion la plus commune.«
Il cite ses Auteurs : ce sont Joseph, Dorothée, saint Epiphane, saint Augustin, Théodoret, Nicolas de Lyra, Denys le Chartreux, Pérérius, Tirin & plusieurs autres.

Mais rien ne contribua davantage à relever la puissance du Dieu d'Israël dans l'Empire de Babylone, que le miracle opéré en faveur des trois jeunes Hébreux compagnons de Daniel. Par le simple récit de cette histoire il est facile de se convaincre que ce Prophète, & Ananie, Azarie & Mizaël n'étoient pas alors les seuls qui demeurassent attachés à la véritable Religion. La prière que l'un de ces trois fidèles Israélites fait au milieu de la fournaise au nom des deux autres & de tout le Peuple captif, en est une preuve incontestable. Ce Peuple y paroît dès lors animé des sentimens de repentir & de componction qui lui

ient été prédits par les Prophètes ; imens qui lui donnent la confiance demander au Seigneur d'être rétadans sa Patrie.

'abord on voit que Nabuchodonosor faire une statuë d'or de 60 cou-s, & qu'il commande à tous ses 'rs de se prosterner à un certain ıal, pour l'adorer. Les trois jeunes ɔreux, dont nous venons de parler, ısent de se soumettre à cet ordre Roi ; ils sont jettés dans une four-e ardente.

)ans cet état Azarias s'adresse au gneur ; & entre plusieurs choses nirables dont sa prière est compo-, on y remarque un humble aveu, au nom du Peuple, de toutes ses ɥuités passées. Il proteste ensuite :mnellement que ses frères sont ɹellement fidèles au Seigneur : en séquence il réclame sa protection, il le conjure de les tirer des mains leurs tyrans. » Nous avons péché, lit-il, (ỽ. 39.) nous avons com-ɪis l'iniquité en nous retirant de ous, & nous avons manqué en ɔutes choses..... (ỽ. 31.) Ainsi c'est ar une justice très-exacte que vous

» nous avez envoyé ces châtimens ;
» que vous nous avez fait souffrir tous
» ces maux, (℣. 32.) & que vous nous
» avez livrés entre les mains de nos
» ennemis...... (℣. 33.) Et maintenant
» nous n'osons pas ouvrir la bouche,
» & nous sommes devenus un sujet
» de confusion & de honte A VOS
» SERVITEURS ET A CEUX QUI VOUS
» ADORENT. *Confusio & opprobrium*
» *facti sumus SERVIS TUIS ET HIS*
» *QUI COLUNT TE.* (℣. 34.) Ne nous
» abandonnez pas pour toujours, vo-
» tre gloire y est intéressée : ne dé-
» truisez pas votre alliance, (℣. 35.)
» & ne retirez pas de nous votre mi-
» séricorde, en considération d'Abra-
» ham votre bien-aimé, de Jacob
» votre serviteur, & d'Israël votre
» saint..... (℣. 39.) Faites, Seigneur,
» que nous ayons part à votre misé-
» ricorde ; & recevez-nous, puisque
» *nous venons à vous avec un cœur*
» *contrit & un esprit humilié.* (℣. 40.)
» Que notre sacrifice se consomme
» aujourd'hui devant vous, & *qu'il*
» vous soit agréable ; car ceux *qui*
» mettent leur confiance en *vous, ne*
» tomberont point dans la confusion.

» (℣. 41.) Or maintenant NOUS VOUS
» SUIVONS DE TOUT NOTRE CŒUR,
» NOUS VOUS CRAIGNONS, ET NOUS
» CHERCHONS VOTRE PRÉSENCE. *Et*
» *nunc ſequimur te in toto corde, &*
» *timemus te, & quærimus faciem*
» *tuam*...... (℣. 43.) Délivrez-nous
» par les merveilles de votre puiſſan-
» ce, &c. «

Les diſpoſitions de ce Peuple étoient donc alors bien changées. A l'endurciſſement du cœur, à l'eſprit rebelle & pervers avoit ſuccèdé la componction, la confiance dans le Seigneur, l'attachement à ſon culte & à ſes Loix; car il ne s'agit pas ſeulement ici de la perſonne des trois jeunes Hébreux jettés dans la fournaiſe, c'eſt du Peuple en général dont il eſt queſtion. Ce ſont les mêmes dont on accuſe d'abord les infidélités, au nom deſquels on proteſte tout de ſuite au Seigneur de leur fidélité actuelle : en un mot ce ſont les captifs convertis qui gémiſſent de ſe voir un objet de confuſion pour ceux d'entre leurs frères qui ne s'étoient jamais départis de leur attachement au vrai Dieu, & qui ſont qualifiés dans ce paſſage de *ſerviteurs* & d'*ado-*

rateurs du Très-haut. Voilà une des preuves de fait les plus complettes que l'on puisse désirer en faveur de la sincère conversion du Peuple d'Israël captif à Babylone; mais ce ne sera pas à beaucoup près la seule que nous aurons à recueillir dans les Livres sacrés.

Daniel au IX[e] Chap. de ses Prophèties tient le même langage que les trois jeunes Hébreux dans la fournaise. La prière ardente qu'il fait au Seigneur vers la fin de la captivité, a toujours pour objet le Peuple d'Israël dont il exprime les dispositions & les sentimens. Le repentir, la confiance & l'amour en sont l'ame. Pour ne point tomber dans des redites inutiles, nous nous dispenserons d'en faire l'extrait. On peut voir dans le Chapitre cité, que presque toute la prière de ce Peuple est fondée sur l'humble aveu qu'il fait de ses crimes. Il faut sur-tout observer ces paroles remarquables du Verset 18. » Ce n'est point par la con-
» fiance que nous avons en notre pro-
» pre justice que nous vous offrons
» nos prières, en nous prosternant de-
» vant vous; mais c'est dans la vuë

rotre immense miséricorde. »
enim in justificationibus nc-
rosternimus preces ante faciem
sed in miserationibus tuis mul-
. 18.) Ce qui marque dans le
le ces captifs convertis une gran-
égation d'eux-mêmes, bien éloi-
le cette orgueilleuse présomp-
par laquelle ils s'attribuoient au-
tout le mérite de leurs œuvres.
ersité les a rendus plus humbles
s dépendans de la divine bonté.
Prophète Baruch, témoin ocu-
le ce qui se passoit parmi son
, est tout rempli de sentimens
ibles, par lesquels il exprime la
ır & le repentir que ses frères
gnent d'avoir abandonné le Sei-
. Les trois premiers Chapitres
ine peinture de l'état humilié &
nt des Israëlites. Ils reconnoissent
s maux qu'ils endurent, sont la
punition de leurs crimes & de
ıdocilité. Vivement pénétrés de
fautes, ils pleurent, ils jeûnent,
plorent la miséricorde du Tout-
nt. Chap. I. ℣. 17. & les sui-
ls s'écrient : » Nous avons péché
tre le Seigneur, nous lui avons

» manqué de confiance, & nous » n'avons point écouté la voix du Sei- » gneur notre Dieu..... C'est pourquoi » les maux & les malédictions que le » Seigneur avoit prédits par Moyse » son serviteur, sont tombés sur nous. » Nous n'avons point écouté la voix » du Seigneur notre Dieu, selon que » nous y exhortoient tous les discours » des Prophètes qu'il nous a envoyés.« Chap. II, ℣. 1, 12, 13, 16. & 19. Baruch ajoûte : » C'est pourquoi le » Seigneur notre Dieu a vérifié la pa- » role qu'il nous avoit fait annoncer, » à nous, à nos Juges qui ont jugé » Israël, à nos Rois, à nos Princes, » à tout Israël & à Juda..... Nous » avons péché, nous avons fait des » actions impies, nous avons commis » des iniquités, Seigneur notre Dieu, » contre vos justes ordonnances. Que » votre colère se détourne de dessus » nous..... Seigneur, jettez les yeux sur » nous du haut de votre demeure sain- » te, prétez l'oreille à nos prières, & » écoutez-nous...... Ce n'est point en » nous appuyant sur la justice de nos » pères & de nos Rois, que nous nous » prosternons devant vous, Seigneur, » qui

» qui êtes notre Dieu, pour vous offrir
» nos prières, & pour implorer votre
» miséricorde. «

Enfin le Prophète conclut, Ch. III. ℣. 1, 2. en représentant de nouveau au Seigneur le repentir sincère & la vive douleur de son Peuple à la vuë de ses péchés, & dans le ℣. 7. il nous assure qu'Israël est converti, & qu'enfin son cœur est pénétré de la crainte du Très-haut, selon ce que les Prophètes avoient tant de fois annoncé de son retour sincère au vrai Dieu. » Maintenant donc, Seigneur tout-puissant,
» Dieu d'Israël, l'ame pénétrée de dou-
» leur, & l'esprit dans l'inquiétude
» crie vers vous. Ecoutez, Seigneur, &
» ayez compassion de nous; car nous
» avons péché contre vous...... Vous
» êtes le Seigneur notre Dieu, & nous
» vous louerons, Seigneur, *de ce que*
» *vous avez imprimé votre crainte*
» *dans nos cœurs;* afin que nous in-
» voquions votre nom, & que nous
» publiions vos louanges *dans notre*
» *captivité. Car nous sommes conver-*
» *tis, & nous avons banni de nos*
» *cœurs toute l'iniquité de nos pères*
» *qui ont péché contre vous.* « Chan-

gement merveilleux, qui rend un témoignage authentique à la conversion d'Israël, & qui démontre de la manière la plus claire l'accomplissement littéral des Prophèties, même pour le sens de l'ancienne alliance.

Mais c'est sur-tout dans les Psaumes que l'on voit à chaque instant des exemples de cet esprit nouveau des Israëlites captifs, & de leur attachement à tous les devoirs de la Religion, qu'ils avoient autrefois ou méprisés ou négligés. Tous les sentimens & toutes les actions qui sont capables de former des justes pénitens, éclatent tour-à-tour dans ces divins oracles en faveur du Peuple d'Israël. Humble aveu de ses crimes, repentir sincère, confiance entière dans la miséricorde du Seigneur, espérance en lui seul, tendre amour de préférence, désir vif de se réunir à son Dieu & de marcher dans ses voies, fuite des occasions dangereuses, patience & soumission constante dans les adversités pour servir d'expiation à ses crimes, courage invincible lorsqu'il s'agit de soûtenir les intérêts du Seigneur, zèle ardent pour sa gloire, attention con-

tinuelle à vivre toujours en sa présence. Tel est en raccourci le portrait des vertus héroïques que le Tout-puissant répandit dans le cœur de son Peuple, & par lesquelles il en fit comme une nouvelle créature.

Nous allons extraire des Psaumes quelques-uns des passages qui se présentent en foule sur cette matière ; & pour ôter toute occasion de dispute, nous aurons soin de choisir principalement nos preuves parmi ceux de ces Cantiques qui ont déja été appliqués à la captivité par des Interprètes anciens ou modernes. Nous en rapporterons aussi quelques exemples de ceux qui n'ont point encore été appliqués à cet objet, mais en petit nombre, & uniquement pour faire de nouveau sentir, par la preuve de comparaison, combien il y a de conformité entre les pensées, les expressions & les faits de la plûpart de ces divines Poësies, & conséquemment avec combien de raison nous nous sommes déterminés pour le plan général, dont nous avons expliqué toute l'œconomie dans le I. & le II. Volumes de cet Ouvrage.

Le Psaume VI. n'est qu'un gémis-

sement perpétuel de l'Eglise d'Israël sur les malheurs que l'iniquité de ses enfans, c'est-à-dire l'Idolatrie, lui a attirés. Il finit par un enthousiasme qui marque bien l'attachement que ce Peuple avoit alors pour le culte du Seigneur. Il ne veut plus avoir aucune communication avec les impies qui avoient été la cause de sa perte. ℣. 9. il s'écrie :

Retirez-vous de moi,
Vous tous qui commettez l'iniquité;

TITULUS.

Davidis Psalmus.

I. Causam meam age, Domine,
Quoniam innocenter me gero:
Eò quòd in Domino confidam,
Non nutabo.

II. Proba me, Deus,
Et tenta me;
Exure renes & cor meum.

III. Quoniam misericordia tua
Oculis meis præsens est,
Et planè nitor fide tuâ,

Oüi, le Seigneur exaucera
La voix de mes pleurs.

'e sentiment est encore plus mar-
dans le Pseaume XXV. Héb. XXVI.
t accompagné de plusieurs autres
ne sont pas moins précieux, &
tout d'une pro estation solemnelle
fait l'Eglise de l'innocence actuel-
e ses enfans, & du soin qu'ils
ment de se conduire envers le Sei-
ur d'une manière irréprochable.
s rapporterons ce Pseaume tout
er.

TITRE.

Pseaume de David.

SEigneur, prenez en main ma cause;
Car je marche dans l'innocence:
Puisque je mets ma confiance dans
le Seigneur,
Je ne serai point ébranlé.
Sondez-moi, ô mon Dieu,
Eprouvez-moi;
Purifiez par le feu mes reins & mon
cœur.
Car votre miséricorde
Est toujours présente à mes yeux,
Et je m'appuie entièrement
Sur la fidélité de vos promesses.

IV. Non verſor cum Idololatris,
Nec ullam cum ſimulatè agentibus
Ineo ſocietatem.

V. Odi cœtum improborum,
Nec cœtui impiorum interſum.

VI. Lavo in aquis mundantibus manus
meas,
Ut purus circumcingam
Altare tuum, Domine;

VII. Ut Canticis perſolvam tibi grates,
Et recenſeam omnia mirabilia tua.

VIII. Domine, diligo habitaculum domûs
tuæ,
Et locum ubi reſidet gloria tua.

IX. Ne diſperdas cum peccatoribus animam meam,
Nec cum viris ſanguinariis vitam
meam;

X. In quorum manibus ſcelus eſt,
Et quorum dextera plena eſt muneribus.

XI. Ego enim innocenter me gero:
Redime me, & miſerere mei.

XII. Pes meus firmus eſt in viâ rectâ:
In eccleſiis benedicam te, Domine.

Je n'ai aucune liaison
Avec les Idolâtres :
Je ne forme point de société
Avec ceux qui usent de déguisement.
Je hais l'assemblée des méchans,
Et je ne me trouve point parmi les impies.

Seigneur, je lave mes mains
Dans des eaux qui me purifient ;
Afin que je sois sans tache,
Lorsque j'environnerai votre Autel ;

Afin que je puisse par mes Cantiques
Vous rendre mes actions de graces,
Et raconter toutes vos merveilles.

Seigneur, je brûle d'amour
Pour la maison où vous habitez,
Et pour le lieu où réside votre gloire.

Ne perdez pas mon ame avec les pécheurs,
Ni ma vie avec des hommes sanguinaires,

Dont les mains sont souillées de crimes,
Et dont la droite est chargée de présens.

Car je marche dans l'innocence :
Rachetez-moi, & ayez compassion de moi.

Mes pieds sont affermis dans la voie droite :
Je chanterai vos louanges,
Seigneur, dans les assemblées.

N'est-ce pas la même chose en substance, que ce qui est dit dans le Pseaume VIIe ℣. 1, 4, 5, 6 & 9. en ces termes :

Seigneur mon Dieu,
Je mets en vous mon espérance :
Délivrez-moi de tous ceux qui me persécutent,
Arrachez-moi à leur pouvoir....
Seigneur mon Dieu,
Si je suis coupable
Des crimes que l'on m'impute ;
Si mes mains sont des instrumens d'iniquité ;
S'il est vrai que je fasse aucun mal
A celui qui vit en paix avec moi ;
Si par représailles je cause du dommage
A celui qui m'opprime sans sujet :
Que mon ennemi me poursuive,
Pour m'ôter la vie....
Seigneur, qui jugez les Peuples,
Prenez en main ma défense :
Jugez-moi selon ma justice,
Récompensez-moi selon mon innocence.

Même ardeur de la part des captifs d'Israël dans les Pseaumes XLI. Hébr. XLII. & LXII. Hébr. LXIII. pour se réunir au Tout-puissant : même attachement à son service. Voyez les Versets 1. & 2. du premier de ces deux Cantiques dans le premier Volume.

Pseaume LXII. ℣. 1, 2, 7, 9.

Dieu tout-puissant,
Vous seul êtes mon Dieu :
Je m'empresse de vous chercher.
Mon ame soupire après vous
Dans cette terre aride, brûlante & sans eaux.
Là, je me présente devant vous,
Comme si j'étois dans votre Sanctuaire,
Pour y contempler votre puissance & votre gloire....
Combien de fois, sur mon lit de douleur,
N'êtes-vous pas présent à mon esprit !
Que de nuits j'emploie à penser à vous !
Mon ame se tient attachée à vous ;
Car c'est votre droite qui me soûtient.

N'est-ce pas en conséquence de tou-
; ces protestations qu'on voit les Is-
ëlites souffrir avec une patience &
ıe résignation parfaites toutes les
ıreuves qu'il plaît à Dieu de leur
ire endurer, pour les purifier, pour
; rendre dignes de rentrer en grace
ec lui & de paroître en sa présen-
: ? N'est-ce pas ce qui leur donne
confiance de présenter au Seigneur la
stice qu'ils ont acquise par le moyen
: ces épreuves, comme la source du
onheur dont ils doivent être un jour

comblés, selon ce qui est dit dans le Pf. XVI. Hébr. XVII. ℣. 1, 3, 4, 5, 7 & 15.

Eternel, soyez attentif
A la justice de ma cause :
Ecoutez favorablement mes cris :
Daignez prêter l'oreille à mon humble prière ;
Elle ne sort point d'une bouche trompeuse.
Vous sondez mon cœur,
Et vous me châtiez pendant la nuit :
Vous me purifiez par le feu,
Pour effacer mon crime ;
Afin que mes vœux ne s'adressent plus
Aux ouvrages de la main des hommes.
Je marche avec constance dans des voies pénibles,
Pour obéir à vos décrets.
Affermissez mes pas dans vos sentiers,
De peur que mes pieds ne chancelent.
Faites éclater votre miséricorde,
Vous qui délivrez de leurs oppresseurs
Ceux qui s'appuyent sur votre droite....
En vertu de ma justice,
J'aurai le bonheur de jouir de votre présence :
Je serai pleinement rassassié,
Lorsque vous aurez fait paroître votre gloire.

Tels sont les sentimens tendres & généreux, tel est l'amour vif & ardent des captifs d'Israël à l'égard du Sei-

gneur. Soit que l'on consulte l'harmonie de chacun de ces Cantiques, soit que l'on ait recours à la preuve de comparaison, qui sont sans contredit les deux moyens les plus infaillibles pour juger du véritable sens litéral des Ecrivains sacrés & sur-tout des Livres Prophètiques, parmi lesquels les Pseaumes ne tiennent pas le moindre rang, on ne pourra refuser aux Israëlites l'application des passages dont on vient de lire les extraits. Mais continuons de jetter un coup d'œil sur les autres vertus qui ont éclaté parmi ce Peuple durant le temps de son exil à Babylone. Le même Auteur sacré nous en fournit abondamment des exemples.

Veut-on des modèles de sa confiance pleine & entière dans le Seigneur, de son abandon total entre les mains du Tout-puissant ? Dans quel endroit des Pseaumes n'en trouve-t'on pas des exemples ? Tantôt en se désignant sous les noms de *Pauvres* & d'*Orphelins*, les captifs d'Israël se remettent tout entiers à sa disposition. *

* Ps. IX. ℣. 38.

Tantôt leur vigilance est comparée à celle d'un serviteur ou d'une servante attentifs & toujours prêts à exécuter au premier signe les ordres de leurs maîtres (*a*). Ici ces Israëlites reconnoissent le Seigneur pour leur refuge, leur lumière, leur Libérateur, leur Protecteur; & à l'ombre de ses *ailes*, ils ne craignent point les coups de leurs ennemis (*b*). Là ce même Dieu est leur force, leur bouclier; il est leur rempart & leur azyle (*c*); & ce n'est plus sur des secours humains qu'ils s'appuyent, comme ils l'avoient fait si souvent au mépris de leur Dieu. L'Eternel seul est l'objet de leur confiance; ils n'attendent leur délivrance que de sa puissance & de sa bonté (*d*).

(*a*) Ps. cxxij. ℣. 2.
Ps. xxiv. Héb. xxv. ℣. 14.
(*b*) Ps. xxvj. Héb. xxvij. ℣. 1.
Ps. lvj. Héb. lvij. ℣. 2.
Ps. xlv. Héb. xlvj. ℣. 2.
Ps. lv. Héb. lvj. ℣. 12.
(*c*) Ps. xxvij. Héb. xxviij. ℣. 7.
Ps. xxx. Héb. xxxj. ℣. 4.
(*d*) Ps. lix. Héb. lx. ℣. 13 & 14.
Ps. cvij. Héb. cviij. ℣. 13.
Ps. cxvij. Héb. cxviij. ℣. 8.
Ps. cxxiij. Héb. cxxiv. ℣. 8.
Ps. cxlv. ℣. 3 & 5.

Ils reconnoissent l'inutilité de tous leurs efforts, si Dieu lui-même ne les protége, ne les soûtient & ne travaille avec eux (*a*).

En un mot rien n'arrête l'activité de leur amour pour le Seigneur, & de leur persévérance dans son service. Les tribulations qu'ils éprouvent de la part des impies, qui voudroient par-là les attirer dans leurs voies perverses, ne les font point départir de leurs devoirs; les outrages que leur font leurs faux frères, & les mauvais traitemens qu'ils en reçoivent, ne font d'autres impressions sur eux que de les rendre plus fermes & plus constans. Le zèle ardent dont ils brûlent pour les intérêts du vrai Dieu, les rendent inébranlables. Ils supportent avec patience, avec résignation & dans un véritable esprit de pénitence tous les châtimens que le Seigneur leur envoie, & ils se regardent comme très-heureux de les souffrir (*b*).

(*a*) Ps. cxxvj. Héb. cxxvij. ℣. 1.
(*b*) Ps. xliij. Héb. xliv. ℣. 14, 16, 18, 19, 20.
Ps. lxviij. Héb. lxix. ℣. 10.
Ps. xciij. Héb. xciv. ℣. 12.

La vuë de la prospérité des Impies, qui n'est que trop souvent un écueil où les plus justes font un triste naufrage, ne ralentit point leur ardeur. Pourquoi, dit-on, pendant que je vis dans l'innocence, & que je m'attache à purifier mon cœur de tout ce qui pourroit déplaire à mon Dieu; pourquoi suis-je accablé de malheurs, tandis que l'Impie qui méconnoît l'Etre suprême, & qui se répand en blasphêmes contre sa puissance, jouit de l'abondance & des richesses? Mais l'*Israëlite* converti ne s'arrête point à ces doutes injurieux que l'ennemi de son salut lui suggère contre la Providence. Il ne regarde cette pensée que comme une tentation dangereuse qu'il éloigne avec soin. Raisonner de la sorte, ce seroit, dit-il, condamner ceux qui vous servent, & me séparer moi même de la race de vos enfans.* Il prend donc le parti de s'attacher de plus en plus au Seigneur. L'aimer & le servir sont les seuls biens qu'il connoît, & c'est en conséquence qu'il s'écrie dans le Pseaume LXXII. Hébr. LXXIII. Versets 25, 26, &c.

* Ps. lxxij. Héb. lxxiij. ℣. 12, 13, 14, 15.

Que défiré-je dans le ciel,
Ou qu'aimé-je fur la terre
Que vous feul ?
Ma chair & mon cœur fe confument (d'amour :)
Vous êtes, ô mon Dieu, la force de mon ame,
Et mon partage à jamais, &c.

Pénétrés de ces fentimens, les captifs d'Ifraël ne craignent pas de protefter au Seigneur, que c'eft à caufe de lui & dans la vuë de lui plaire qu'*ils* en durent toutes ces épreuves (*a*); & de là naît la confiance avec laquelle ils l'affurent de leur fidélité. Ils femblent même prendre le Seigneur à témoin de leur innocence (*b*). Peu contens de fubir avec foumiffion toutes les peines qui leur viennent de la part des hommes, ils s'en impofent encore à eux-mêmes, pour mieux fléchir la divine miféricorde : le jeûne, les larmes, les auftérités volontaires deviennent leur partage (*c*). Toutes ces heureu-

---

(*a*) Pf. lxviij. Héb. lxix. ℣. 8 & 9.
(*b*) Pf. xliij. Héb. xliv. ℣. 22 & 23.
Pf. lxv. Héb. lxvj. ℣. 18 & 19.
(*c*) Pf. lxviij. Héb. lxix. ℣. 11, 12 & 14.

ses dispositions ont leur principe dans la conversion de leurs cœurs. La Loi du Seigneur est gravée dans leurs entrailles, & ils n'ont plus d'autre volonté que de se conformer à la sienne (*a*). Quelle source féconde de mérites & de bonnes œuvres ! Enfin, *par-tout* éclate leur attachement au vrai *Dieu* : & non-seulement les Idoles qu'ils avoient aimées avec tant d'ardeur, leur deviennent en abomination ; mais encore ceux qui sont attachés à ces ouvrages de la main des hommes, n'éprouvent de leur part que des marques d'indignation, & toujours parce que le Seigneur seul est l'objet de leur confiance. (*b*)

Des sentimens si beaux, si héroïques & si soûtenus partiroient-ils d'un cœur dont la conversion ne seroit pas sincère ? Jugeons-en encore par les regrets vifs & touchans que ces Israëlites témoignent de leurs iniquités passées. Le Psaume CV. Hébr. CVI. nous fait assez connoître quelles étoient

(*a*) Ps. xxxix. Héb. xl. ℣. 8 & 9.

(*b*) Ps. xxx. Héb. xxxj. ℣. 7.

ılors leurs diſpoſitions, lorſqu'il nous
es repréſente comme des pénitens tout
ɔccupés à faire au Seigneur une con-
feſſion générale de tous leurs crimes.
Dans l'amertume de leurs cœurs, ils
s'écrient : ℣. 6. » Nous avons péché à
» l'exemple de nos pères, nous avons
» agi injuſtement, nous avons commis
» l'iniquité. « Tout le reſte de ce
Pſaume n'eſt qu'un détail circonſtancié
les différentes eſpèces des crimes dont
ls ſe reconnoiſſoient coupables. Les
:xpreſſions du Pſaume XXXI. Hébr.
ⅭXXII. quoique plus générales, ne
ont ni moins humbles, ni moins
ouchantes. L'Iſraëlite converti dit
℣. 5.

> Je vous découvre mon péché,
> Et je ne cache point mon iniquité.
> J'avoue publiquement que je ſuis coupable,
> Daignez me pardonner l'énormité de mes crimes.

& bien loin de chercher à s'excu-
ſer, ou à diminuer la grandeur de
ſes prévarications, il ſupplie le Sei-
gneur de ne le point laiſſer ſuccom-

ber à cette tentation que son orgueil pourroit lui suggérer. *

Combien d'autres de ces divins Cantiques nous donnent dans la personne des Israëlites captifs, le spectacle édifiant d'un cœur contrit & humilié, d'une ame pénétrée de douleur & de repentir à la vuë de ses offenses? Les Psaumes que l'on appelle communément de la Pénitence, & dont on pourroit extraire ici une grande partie, sont tous remplis de ces sentimens.

Mais ce qui doit achever de nous convaincre du retour sincère de ce Peuple autrefois rebelle, c'est qu'il ne se contente pas de signaler le regret qu'il a de ses fautes: en pénitent véritable, il étend sa vigilance jusque sur l'avenir; & la connoissance qu'il a de sa propre foiblesse, l'engage à s'adresser à son Dieu pour le supplier d'être son guide & son soûtien dans la voie nouvelle qu'il est résolu de suivre. Le seul Psaume CXVIII. Hébr. CXIX. *Beati immaculati* en est une preuve complette. Tout ce Psaume qui a pour

* Ps. cxl. Héb. cxlj. ℣. 4.

objet les captifs d'Israël, selon Origène, Théodore d'Héraclée, le Paraphraste Grec, le vénérable Bède, & le P. Calmet, n'est qu'une protestation solemnelle d'une inviolable fidélité & une prière continuelle que ces captifs font au Seigneur pour lui demander son secours, afin qu'ils puissent marcher constamment dans la voie de ses préceptes. Les sentimens de ce Psaume sont si pleins de tendresse & d'amour de Dieu, qu'il fait seul le plus bel éloge que l'on puisse faire de ce Peuple converti. On y voit clairement que ce n'est plus cet indocile Israël que le culte des Idoles avoit tant de fois perverti; il ne respire que l'obéissance & l'accomplissement de ses devoirs. Ce n'est plus ce Peuple présomptueux qui se fioit sur ses propres forces, & qui vantoit avec ostentation le mérite de ses œuvres : il n'attend sa force & sa persévérance que de la bonté divine, & pour se la rendre propice, il implore à chaque instant son assistance. Nous extrairons de ce Psaume une partie des sentimens qu'il renferme, soit pour confirmer ce que nous avons dit jusqu'à présent des dispositions religieuses de

la Nation des Hébreux pendant sa captivité ; (elles paroîtront plus rassemblées dans ce divin Cantique que dans aucun autre :) soit pour rendre de plus en plus sensible l'analogie parfaite qui se trouve entre les différens Psaumes. On verra que celui-ci ne fait, en quelque sorte, que rapprocher sous un même point de vuë tout ce qui est épars dans les autres ; & par la ressemblance des caractères, des pensées & des expressions, il sera facile d'observer l'unité d'objet qui règne dans ces admirables Poësies.

1. HEureux, mille fois heureux
Ceux dont la conduite est sans tache,
Qui observent la Loi du Seigneur.
2. Heureux, mille fois heureux
Ceux qui observent ses Loix,
Et qui le cherchent de tout leur cœur;
3. Et qui loin de commettre l'iniquité,
Marchent dans ses voies....
8. (Seigneur,) j'observe vos ordonnances,
Ne m'abandonnez pas pour toujours....
11. Je conserve vos promesses dans mon cœur
Pour ne vous plus offenser....
14. Je préfère de marcher dans la route,
Que vos Loix me prescrivent,
A la possession de toutes les richesses.

Sans cesse je médite vos commandemens,
Pour connoître de plus en plus
Les voies que vous me prescrivez.
Vos ordonnances sont toutes mes délices,
Jamais je n'oublierai vos promesses....
En tout temps
Mon ame brûle d'ardeur,
Elle soupire après vos jugemens....
Je m'attache à vos Loix....
Enseignez-moi, Seigneur,
La voie que vos décrets me prescrivent;
Afin que je ne m'en écarte jamais.
Donnez-moi l'intelligence,
Pour approfondir votre Loi,
Et pour l'observer de tout mon cœur....
Vous sçavez que vos commandemens
Sont l'objet de mes désirs:
Rendez-moi la vie par votre justice...
Malgré les outrages insultans
Dont les orgueilleux m'accablent,
Je n'abandonne pas votre Loi....
Seigneur, je déclare que mon partage
Est d'être attentif à vos promesses....
Je me hâte,
Et je ne diffère plus
D'observer vos préceptes.
Je suis resserré par les liens des Impies,
Cependant je n'oublie point votre Loi.
Je me lève au milieu de la nuit,
Pour vous rendre mes actions de graces,
Au sujet des jugemens
Que rendra votre justice.

63. Je m'unis à tous ceux qui vous craignent,
Et qui observent vos commandemens....
66. Faites-moi connoître les avantages
De la sagesse & de la science;
Car je suis fidèle à vos préceptes.
67. Avant que je fusse humilié,
J'étois dans l'égarement;
Mais maintenant je suis attentif à vos promesses....
71. Il m'est avantageux
D'être dans l'humiliation,
Afin que j'apprenne quels sont vos décrets.
72. La Loi que votre bouche a prononcée
M'est plus précieuse
Que des monceaux d'or & d'argent....
74. Ceux qui vous craignent,
Verront mon [changement,]
Et ils seront dans la joie,
De ce que j'aurai eu confiance dans votre promesse....
79. Que ceux qui vous craignent,
Et qui sont instruits de vos Loix,
Reviennent vers moi....
92. Si votre Loi n'eût pas fait mes délices,
Je serois déja péri
Dans l'oppression que j'endure....
94. Je vous appartiens,
Délivrez-moi;
Car vos commandemens
Font mon unique étude.
95. Les Impies m'observent,
Pour me faire périr:
Je ne suis appliqué
Qu'à l'intelligence de vos Loix....

Que j'aime votre Loi !
Elle fait tous les jours
Le sujet de ma méditation.
. Avec quel plaisir
Ne goûtai-je point vos promesses !
Elles me sont plus agréables,
Que le miel ne l'est à la bouche. . . .
5. Je le jure, & j'en fais le serment ;
J'observerai les oracles de votre justice. . . .
5. Méchans, retirez-vous de moi,
Pour que j'observe en liberté
Les préceptes de mon Dieu. . . .
1. J'ouvre ma bouche,
Et je ne respire que vos préceptes,
Parce qu'ils sont l'objet de mes désirs. . . . .
6. Mes yeux font couler des ruisseaux de larmes,
Parce que je n'ai point observé votre Loi. . . . .
9. Je suis consumé de zèle,
Parce que mes persécuteurs
Ont oublié vos oracles. . . . .
8. Mes yeux préviennent la naissance de l'aurore,
Pour méditer votre promesse. . . .
8. J'observe vos commandemens & vos Loix :
Oüi, je marche toujours en votre présence.

Malgré toutes ces dispositions qui
noncent une conversion parfaite,
aël se défie encore de sa pénitence.
isi d'une crainte filiale, il supplie le

Seigneur de ne point entrer en jugement avec lui. Sa miséricorde est sa seule ressource, & il l'implore. *

Telles sont les voies par lesquelles ce Peuple captif est parvenu à ce changement d'esprit & de cœur, qui lui avoit été si souvent promis parmi les Prophètes; promesses dont il demande à Dieu l'accomplissement dans le Psaume L. Hébr. LI. ℣. 10. & en se servant des mêmes expressions dont les Ecrivains sacrés se sont servis pour lui en donner les assurances.

Créez en moi, ô mon Dieu, un cœur pur;

* Ps. l. Héb. lj. ℣. 1 & 9.
Ps. cxxix. Héb. cxxx. ℣. 3.
Ps. cxlij. Héb. cxliij. ℣. 2.

Psaume XIV. Hébr. XV.

ARGUMENT.

LE Prophète au nom de l'Eglise captive à Babylone, demande au Seigneur qui sont ceux de ce Peuple qui

Renouvellez

Renouvellez dans mes entrailles
Un esprit qui vous soit toujours fidèle.

Ce n'étoit en effet qu'à ces condi-
ons expresses qu'il devoit obtenir sa
rfaite réconciliation. Pour revenir
ns Sion, il falloit qu'il fût revêtu
innocence & de justice. C'est ce que
n voit clairement marquédans les Ps.
[V. Hébr. XV. & XXIII. Hébr. XXIV.
i sont appliqués aux Israëlites captifs
r plusieurs Interprètes. Nous les rap-
rterons l'un & l'autre en entier, pré-
dés chacun d'un court Argument qui
indiquera le sujet. Comme il y a
s Interlocuteurs dans le premier de
s Psaumes, nous aurons soin de les
ire remarquer, en mettant entre deux
ochets le nom de celui qui parle.

Domine, quis habitabit, &c.

etourneront dans leur Patrie, pour y
abiter dans sa sainte Maison. Dieu
ui répond que ceux-là seuls joui-
ont de ce bonheur, qui sont revêtus

d'innocence & de justice, ceux qui le craignent, & qui se comportent en

TITULUS.

Psalmus Davidis.

[PROPHETA.]

I. DOmine, quis commorabitur
In Tabernaculo tuo?
Quis habitabit in Monte sancto tuo?

[DOMINUS.]

II. Innocenter se gerens,
Ac operans justa,
Et vera ex animo loquens:

III. Qui non obtrectat linguâ suâ,
Qui non facit malum alteri,
Nec opprobrium infert
In proximum suum:

IV. Cujus oculis improbus despicitur;
Timentes autem Dominum honorat:
Qui juratam, etiam damno suo,
Fidem non fallit:

V. Qui pecuniam suam non fœnerat,
Nec munus in perniciem innocentis
accipit.

VI. Qui talia fecerit,
Non amovebitur unquam.

ut avec équité à l'égard de leurs ères.

TITRE.

Pſaume de David.

[LE PROPHETE.]

SEigneur, qui habitera
Dans votre Tabernacle?
Qui fixera ſa demeure
Sur votre Montagne ſainte?

[LE SEIGNEUR.]

Celui dont la vie eſt innocente,
Et dont les actions ſont juſtes,
Qui ne ſçait ce que c'eſt
Que diſſimuler la vérité.
I. Celui dont la langue ne médit point,
Qui ne fait tort à perſonne,
Qui n'écoute point les diſcours
Injurieux à ſon prochain:
r. Celui qui n'a pour le méchant
Que des yeux de mépris,
Et qui honore ceux qui craignent le Seigneur;
Qui ne fauſſe point le ſerment qu'il a fait,
Même à ſon déſavantage:
Qui ne prête point ſont argent à uſure,
Qui ne reçoit pas des préſens
Pour opprimer l'innocence.
[. Quiconque ſe conduira de la ſorte,
Y habitera pour toujours.

Psaume XXIII. Hébr. XXIV.

ARGUMENT.

APrès une courte exposition du souverain domaine de l'*Eternel*, à qui l'Univers appartient en qualité de Créateur, l'Eglise d'Israël fait au Seigneur, par la bouche du Psalmiste, la même demande que dans le Psaume précédent; & il lui est encore répondu que l'innocence, la pureté du cœur,

TITULUS.

Davidis Psalmus,

I. DOmini est terra,
Et quidquid continet;
Orbis, & qui habitant in eo.

II. Etenim ipse juxtà maria *fundavit* illum,
Et inter flumina stabilivit eum.

III. Quis ascendet ad montem Domini?
Aut quis sedem stabiliet
In loco sancto ejus?

IV. Innocens manibus,
Et mundus corde,

Domini est terra, &c.

l'éloignement de tout culte étran-
r seront les seuls moyens d'obtenir
liberté. C'est à ces traits que l'on
connoîtra la race des serviteurs de
ieu. Aussi-tôt après, elle s'adresse à
ux reprises aux portes de Jérusa-
n, & leur dit de s'ouvrir pour rece-
ir le Roi de gloire, le Seigneur
s armées qui ramène son Peuple dans
Patrie.

TITRE.

Psaume de David.

LA terre & tout ce qu'elle contient,
L'Univers & ceux qui l'habitent,
Appartiennent au Seigneur.
C'est lui-même qui l'a affermie
Au milieu des mers,
Qui l'a rendu solide
Parmi les fleuves.
Qui montera sur la montagne du Seigneur ?
Qui fixera sa demeure
Dans le lieu saint où il réside ?
Celui dont les mains sont innocentes,
Et dont le cœur est pur;

Qui non attollit ad Idola animam
ſuam ,
Neque jurat in fraudem.
V. Is accipiet benedictionem à Domino,
Et juſtitiam à Deo liberatore ſuo.

VI. Ea erit generatio quærentium Dominum ,
Requirentium præſentiam tuam,
O Deus Jacob.
Pauſa.
VII. Suſtollite, portæ, ſuperliminaria veſtra :
Et elevamini, portæ antiquæ ;
Ut introeat Rex gloriæ.
VIII. Quis eſt iſte Rex gloriæ?
Dominus fortis & potens,
Dominus potens in prælio.

IX. Suſtollite , portæ , ſuperliminaria
veſtra :
Et elevamini , portæ antiquæ;
Ut introeat Rex gloriæ.
X. Quis eſt iſte Rex gloriæ ?
Dominus exercituum,
Ipſe eſt Rex gloriæ.

Les conditions exigées dans ces deux Pſaumes pour le retour des Iſraelites, ſont les mêmes que celles qui ſont conſignées dans les Prophètes. En effet, il avoit été prédit pluſieurs fois par ces oracles du Très-haut, que ceux, qui reviendroient de Babylone,

Qui ne met pas sa confiance
Dans les fausses Divinités,
Et qui ne fait pas de faux sermens.
V. Le Seigneur le comblera de biens;
Et pour prix de sa justice,
Dieu lui accordera la délivrance.
VI. Telle sera la génération de ceux
Qui cherchent le Seigneur,
De ceux qui désirent votre présence,
O Dieu de Jacob.
Pause.
VII. Portes, élevez vos cintres;
Portes anciennes, exhaussez-vous:
Le Roi de gloire va faire son entrée.

VIII. Quel est ce Roi de gloire?
C'est le Seigneur fort & puissant,
C'est le Seigneur invincible dans les combats.
IX. Portes, élevez vos cintres;
Portes anciennes, exhaussez-vous:
Le Roi de gloire va faire son entrée.

X. Quel est ce Roi de gloire?
Ce Roi de gloire est le Dieu des armées.

---

seroient des hommes craignans Dieu & fideles à leurs devoirs, & ceux-là seuls devoient avoir part au bienfait de la délivrance; nous en avons vû plus haut des preuves bien formelles. Tobie d'ailleurs nous en assure clairement, lorsqu'il prophétise, Ch. XIV.

℣. 7. que » la maison de Dieu qui a » été brûlée, sera rebâtie de nouveau; » & que tous ceux qui craignent le » Seigneur, y reviendront. « Les Interprètes conviennent de ce point d'*histoire*. Sanctius entr'autres l'a développé d'une manière très-précise en plusieurs endroits de ses *Commentaires*, & spécialement sur le I. Chap. d'*Isaïe*, ℣. 26. & 27. & sur le IIIe de Sophonie, ℣. 9. & 10. Il en apporte une foule de preuves tirées des Livres prophétiques.

Pour parvenir à ce point de la réformation d'Israël, Dieu avoit laissé mourir pendant la captivité la plûpart de ceux dont le cœur corrompu par le culte des Idoles auroit été pour leurs frères une pierre d'achoppement & un sujet permanent de scandale, selon ce qui est dit dans Isaïe, Ch. I. ℣. 27. » Sion sera rachetée par un juste » jugement, & ses exilés seront rap- » pellés par la justice..... mais ceux » qui ont abandonné le Seigneur, se- » ront consumés. « Une autre génération, formée sur de meilleurs principes pendant le temps de cette épreuve, avoit insensiblement rétabli les

brêches qu'avoient faites les Apoſtats d'Iſraël ; & c'eſt ce nouveau Peuple qui mérite de participer aux faveurs de l'Eternel. Ce ſont ces Iſraëlites purifiés par les afflictions, qui reçoivent de leur Dieu les aſſurances de ſa protection, & qui rentrent dans tous les droits, dont l'Idolatrie du plus grand nombre de la Nation avoit privé pour un temps le corps entier.

Ce ſeroit ici le lieu d'ajoûter à toutes les Prophèties qu'on vient de lire, ce qui eſt dit dans le Pſ. CXXXVIII. Héb. CXXXIX. de la formation nouvelle des Iſraëlites dans le lieu de leur éxil. Mais comme cette Pièce demande des diſcuſſions un peu étendues, ſans leſquelles il eſt difficile de bien développer ſon véritable ſens, nous reſervons à le traiter dans le Volume ſuivant ; & pour ne point ſéparer par de trop longs détails les temps de la captivité de ceux qui l'ont ſuivie, nous paſſerons tout de ſuite au ſixième Age pendant lequel nous conſidérons le Peuple de Dieu depuis le décret de Cyrus juſqu'à Jeſus-Chriſt.

SIXIÉME AGE,

Depuis la délivrance de captivité jusqu'à Jésus-Christ.

IL est donc constant par tous les témoignages des Prophètes dont on vient de lire les extraits, qu'il s'est fait un changement admirable dans les mœurs des Israëlites pendant leur séjour dans l'Empire d'Assyrie ou de Babylone. Pour en douter encore après des preuves aussi claires & aussi multipliées, il faudroit être, ou étrangement prévenu, ou déterminé à combattre de sang-froid contre l'évidence même. Tous les Textes qui viennent d'être cités sur cette matière, appartiennent incontestablement à la Nation sainte dans le premier sens litéral historique. On ne peut refuser de lui en faire l'application, sans démentir l'harmonie du Contexte de chacun de ces passages; & d'ailleurs, la preuve des faits rend palpable l'accomplissement de ces Prophèties. Elles se sont donc vérifiées d'abord sur le Peuple choisi

avant d'avoir eu leur exécution finale dans la personne des Chrétiens.

En effet, il est indubitable que les Israëlites délivrés ont été beaucoup plus fidèles que n'avoient été leurs pères. Une épreuve aussi violente que celle de soixante & dix ans de captivité pour les uns, & de plus de deux cents pour les autres, seroit-elle demeurée sans effet sous la direction d'un Dieu qui vouloit efficacement les convertir, & qui avoit tant de fois promis de changer leurs cœurs? Ne sçait-on pas au contraire que l'Idolatrie qui avoit infecté si long-temps l'héritage du Seigneur, est devenue dans la suite un objet d'horreur pour ce Peuple converti, & qu'il n'a cessé de persévérer dans ces sentimens? En vain le Démon fit de nouvelles tentatives par le moyen d'Antiochus l'Illustre pour rétablir son règne dans la Nation sainte, ce ne fut plus que les efforts mourans d'un ennemi déja terrassé, qui ne sembloit se représenter au combat que pour rendre plus éclatante sa nouvelle défaite & sa ruine entière. » L'opinion com-» mune & la véritable, dit Sanctius » sur le VIe Chap. de Michée, ℣. 12.

» est qu'après la captivité il n'y a
» jamais eu parmi les Juifs de cul-
» te impie & étranger qui y ait éta-
» bli son siège. On vit seulement
» que dans le temps des Machabées
» plusieurs furent contraints par An-
» tiochus d'abandonner la Religion de
» leurs ancêtres pour suivre celle des
» Barbares & des Grecs ; ce qui ne
» fut ni libre, ni de longue durée :
» mais dans la suite personne ne com-
» mit un semblable crime, ni publi-
» quement, ni impunément. « *Communis est & vera sententia*, &c. Cornélius à Lapide fait la même remarque dans plusieurs endroits de ses Commentaires ; entr'autres sur le VIII[e] Chap. de Zacharie, ℣. 3 : il observe après le Cardinal Hugues, Nicolas de Lyra, & plusieurs autres, » que Jérusalem est
» appellée par ce Prophète *une Ville*
» *fidèle, une Ville de vérité* ; parce
» qu'après le retour de Babylone, la
» vraie connoissance de Dieu, la vraie
» foi, la vraie Religion, le vrai culte
» de Dieu furent toujours en vigueur
» au milieu d'elle jusqu'à J. C..... &
» qu'elle s'est toujours fidèlement at-
» tachée à son Dieu comme à son

» Epoux. « Il nous feroit facile de rapporter ici en preuve de cette même vérité, une foule de paſſages tirés des Interprètes litéraux ; mais ils ne ſont pas néceſſaires. La ſuite des faits mentionnés dans l'Hiſtoire ſainte ſera plus intéreſſante, & nous nous y fixons.

On ſçait que les Iſraëlites revinrent de Babylone à pluſieurs repriſes. Les premiers au nombre d'environ 50000 partirent la première année du règne de Cyrus. Ils avoient à leur tête le ſouverain Pontife Joſédek, Zorobabel, Néhémie, & pluſieurs autres grands hommes dont il eſt fait mention dans le premier Livre d'Eſdras, Chap. II. Ceux qui reſtèrent dans l'Empire des Perſes, n'en étoient pas moins unis de cœur & d'eſprit avec leurs frères de Jéruſalem : ils profeſſoient tous la même Religion ; & pour marque de leur union, ils payoient au Temple les redevances ordonnées par la Loi, ils y faiſoient offrir en leur nom des ſacrifices, ils s'entretenoient dans la piété ſous la direction des Prêtres & des Lévites qui étoient reſtés avec eux. Car des vingt-quatre familles Sacerdotales, il n'en revint que



Patrie, malgré la propension
voit leur être si naturelle de
dans les possessions de leurs pè
Seigneur qui les avoit dispersés
Empire, selon Tobie, pour y f
noître son nom & sa puissance,
leur moyen avoit déja amené
de ces Idolâtres à la connoissa
vérité, continuoit d'avoir sur
vuës de miséricorde. Il vou
le nombre des Prosélytes de
gion augmentât de jour en j
c'étoit par le commerce qu'ils
avoir avec le Peuple choisi,
avoit résolu de leur procurer
timable trésor. Il ne faut do
persuader qu'il n'y ait eu que
d'intérêt & d'attache à leur
qui aient empêché les autres
tes de profiter de la grace

nemens. Aussi est-il dit dès le commencement du premier Ch. d'Esdras, ✝. 5. que Dieu lui-même avoit suscité ceux qui étoient destinés à rebâtir la sainte Cité & à en réparer les ruines. *Et omnis cujus Deus suscitaverat spiritum.* Par cet arrangement Dieu disposoit insensiblement les voies à l'arrivée de J. C. & à la réception de sa doctrine. La créance de l'unité d'un Dieu devenant plus commune, l'Idolatrie perdoit peu à peu ses avantages ; & les Nations éclairées par les Israëlites répandus dans les différentes parties du monde, donnoient de jour en jour au vrai Dieu de fidèles adorateurs, qui augmentoient le nombre des enfans de l'Eglise.

Les Israëlites qui revinrent d'abord à Jérusalem sous la conduite de Zorobabel & des autres Chefs de la Nation, ne furent pas les seuls à faire éclater leur zèle pour le rétablissement de la Maison du Seigneur & de ses dépendances. Ceux qui restèrent à Babylone & dans les environs, se firent aussi un mérite de contribuer, selon leurs facultés, à tout ce qui pouvoit être nécessaire au culte divin. » Tous

» ceux qui demeuroient aux environs,
» dit l'Ecriture, (I. Esdr. I. 6.) les
» assistèrent de vaisselle d'argent &
» d'or, de leurs biens, de leurs bêtes,
» & de leurs meubles, outre ce qu'ils
» avoient offert volontairement. «
Cyrus lui-même les y avoit exhortés, comme on le voit dans le même endroit.

Ce Prince ne se contenta pas de remettre entre les mains des Chefs d'Israël les vases sacrés que Nabuchodonosor avoit enlevés, (I. *Esdr.* I. 7.) il voulut aussi les aider lui-même de ses revenus, soit pour la construction du Temple, soit pour l'entretien des Sacrifices. L'Historien Joseph nous a conservé la Lettre qu'il écrivit à cette occasion aux Gouverneurs qui étoient au-delà de l'Euphrate. On peut la voir dans le Chap. premier du Livre II. de son Histoire des Juifs.

Les Israëlites arrivés dans leur Patrie signalèrent d'abord leur zèle pour le Seigneur, offrant d'eux-mêmes de quoi rebâtir sa sainte Maison. Ils donnèrent selon leurs forces pour faire la dépense de cet ouvrage soixante & un mille dragmes d'or, cinq mille mines

d'argent & cent vêtemens Sacerdotaux. (I. Esdr. II. 68, 69.) Ils s'appliquèrent ensuite à bâtir l'Autel du Dieu d'Israël pour y offrir des holocaustes, selon qu'il étoit écrit dans la Loi de Moyse : ils posèrent l'Autel sur ses bases, & ils offrirent au Seigneur l'holocauste du matin & du soir. Ils célèbrèrent la Fête des Tabernacles, selon qu'il étoit prescrit. La Religion commença à reprendre son éclat extérieur, avant même que l'on eut jetté les fondemens du Temple. C'est ce que l'on voit détaillé dans le III. Chap. du premier Livre d'Esdras. Les Sacrifices ainsi rétablis ne cessèrent plus de subsister jusqu'à J. C. excepté dans le temps des violences d'Antiochus, pendant lequel Dieu suppléa par des moyens extraordinaires à ce qui manquoit au ministère de tous les jours, ainsi que nous l'avons remarqué d'après M. Bossuet, lorsque les Rois impies qui occupèrent le thrône de Juda, firent cesser l'oblation des victimes.

Après avoir pourvu au rétablissement des Sacrifices, tous ceux qui étoient revenus de captivité, s'employè-

rent avec ardeur à la réédification du Temple. Les Lévites pressoient l'œuvre du Seigneur, selon l'expression de l'Ecriture ; les Prêtres & les Princes du Peuple étoient à la tête de tous les ouvrages. (I. Esdr. III. 8.) Lorsque les fondemens du Temple furent posés, les Cantiques de joie & d'actions de graces, les instrumens de Musique recommencèrent à retentir dans l'endroit où avoit été la Maison du Seigneur. Tout le Peuple fit éclater ses transports, en célébrant à haute voix la bonté & la miséricorde du Seigneur, qui avoit accompli ses promesses, en les délivrant de captivité. (Ibid. ✝. 10. & 11.)

Ces heureux commencemens de la prospérité renaissante des Israëlites furent néanmoins interrompus par la malignité des Nations voisines, anciennes ennemies du Peuple de Dieu, & principalement par la jalousie des Cuthéens qui habitoient Samarie. Ces Peuples voulurent être admis à rebâtir la Maison du Seigneur, conjointement avec les Israëlites ; ce qui leur fut refusé : leur Idolatrie en fut la cause. De là toutes les traverses qu'ils

tèrent à la Nation ſainte. Les obſ-
s durèrent pluſieurs années, pen-
leſquelles on fut obligé de
oir à la réédification du Temple.
ımoins les Sacrifices avoient tou-
; lieu. Le ſouverain Pontife, les
tes & Lévites s'acquitoient de
s fonctions en offrant des holo-
es ſoir & matin. Ainſi la Reli-
ne perdoit dans ces délais qu'un
plus de magnificence extérieure.
n'en ſubſiſtoit pas moins dans les
rs, & elle ſe rendoit viſible par
Miniſtère public. Pendant ces temps
riſe, le Prophète Daniel vivoit
re : il étoit reſté dans l'Empire
abylone pour maintenir ſes frères
; la véritable Religion.
près la mort de Cambyſe fils de
us & de Smerdis le Mage qui re-
rent l'un & l'autre peu de temps,
ius fils d'Hyſtaſpe ſignala ſon en-
ſur le Thrône des Perſes par de
veaux bienfaits à l'égard du Peuple
ſi. Zorobabel étoit ſon ami, lorſ-
l n'étoit encore que ſimple parti-
er ; il en obtint tout ce qu'il voulut.
lit de Cyrus fut confirmé dans
e ſon étenduë. On peut voir l'énu-



Ces bienfaits du Roi des
gagèrent un grand nombre
lites qui étoient reſtés à
de partir cette fois avec
qui retournoit à Jeruſalem.
bre en fut prodigieux, ſi l'o
l'Hiſtorien Joſeph qui le fa
à plus de quatre millions.
en ſoit de la quantité plus
grande, il eſt très-croyab
nouvel Edit du Prince, &
ſitions favorables pour la N
te, ait engagé beaucoup de
étoient reſtés d'abord à Bab
revenir dans leur Patrie à l
avantages qu'ils y pouvoient
La protection de Darius le
à l'abri des inſultes de leurs
ils partirent avec Zorobabel
rent aider leurs frères à

onctuellement, & tout réussit heureu-
ement aux Israëlites selon la Prophè-
ie d'Aggée & de Zacharie qui vivoient
lors. (I. Esdr. V. 14.) L'édifice fut
chevé le 3e jour du mois appellé
dar, la 6e année de Darius. La
édicace s'en fit avec de grandes ré-
ouissances. (I. Esdr. VI. 15, 16.)

Cette action de Religion fut bien-
ôt suivie d'une autre, c'est-à-dire, de
a Pâque que l'on célèbra avec beau-
oup de zèle & de piété. Non-seu-
ement les enfans d'Israël revenus de
aptivité y eurent part, il est encore
fait mention d'un nombre de Prosé-
lytes qui y participèrent. (I. Esdr. VI.
21.)

Depuis cette époque de la dédicace du second Temple & de la célébration de la Pâque, l'Histoire ne fait mention d'aucun évènement qui regarde les Israëlites, jusqu'à la 6e année d'Artaxerxès Longue-main, qui fut la 79e de la liberté rendue. Pendant tout ce temps ils continuèrent de vivre en paix sous la protection des Rois de Perse : digne fruit de leur piété & de leur attachement au vrai Dieu & à ses Loix. Ils n'auroient certainement

pas joui de cet avantage, s'ils n'avoient pas été alors fidèles au Seigneur. Nous avons vu que telles étoient les conditions de l'alliance. Ils ne devoient être heureux & favorisés qu'à proportion de leur fidélité.

Selon l'Historien Joseph, (Liv. II. Chap. V.) » Xerxès qui *succéda à son* » père Darius, ne fut pas moins *hé-* » *ritier* de sa piété envers Dieu, que » de sa couronne. Il ne changea rien » à tout ce qu'il avoit ordonné tou- » chant son culte, & il eut toujours » très-grande affection pour les Juifs.« Pendant le règne de ce Prince, Esdras demeuroit à Babylone ; & il étoit, continue Joseph, le plus considérable de tous les Sacrificateurs qui étoient restés dans cet Empire. Ainsi pendant que la Religion fleurissoit en Judée sous la direction des Grands-Prêtres Josué & Joachim qui vécurent depuis l'Edit de Cyrus jusqu'au règne d'Artaxerxès, sous celle des Prophètes Aggée & Zacharie, & sous le gouvernement de Zorobabel & des autres Chefs du Peuple ; Daniel & Esdras, en se succèdant l'un à l'autre à Babylone, la maintenoient aussi conjointe-

ment avec les Prêtres & les Lévites parmi leurs frères répandus dans les Provinces de l'Empire.

Artaxerxès ſuivit exactement les traces de ſes prédéceſſeurs. Sous ſon règne les Iſraëlites ne furent pas moins comblés de faveur qu'ils l'avoient été ſous Cyrus & ſous Darius. La 7e année de ce Prince, Eſdras en obtint la permiſſion de retourner en Judée. Artaxerxès renouvella par un Edit toutes les graces qui avoient déja été accordées par deux Rois à la Nation des Hébreux. Il conſentit que tous ceux de ce Peuple qui voudroient retourner avec Eſdras, euſſent la liberté de le ſuivre ; & , ſans mettre de bornes à ſes bienfaits, il laiſſa entièrement à la diſpoſition de ce Docteur de la Loi, de faire telle dépenſe qu'il jugeroit néceſſaire pour l'entretien de la Maiſon du Seigneur. Ses Officiers eurent ordre de fournir de ſon épargne tout ce qui ſervoit au culte divin. (I. Eſdr. VII.)

Eſdras muni de ce décret, & ſoûtenu, dit l'Ecriture , par la main du Seigneur qui étoit avec lui, fit aſſembler les Anciens d'Iſraël pour les en-

gager à le suivre dans leur Patrie commune. (I. Esdr. VII. 28.) On voit dans le Chap. VIII. le dénombrement de ceux qui retournèrent encore à Jérusalem. Il s'y trouva des Prêtres, des Lévites, des Nathinéens, & d'autres consacrés au service du Temple. Tout ce Peuple assemblé sur les bords du fleuve Ahava, se disposa au départ de la manière la plus édifiante, c'est-à-dire, par le jeûne & par la prière. Pour preuve de leur confiance au Tout-puissant, ils ne voulurent point prendre d'escorte pendant leur route. Ils s'abandonnèrent entièrement à la divine Providence, & ils ne furent point trompés dans leur attente. Tout leur succéda heureusement, dit l'Ecriture ; le Seigneur les garantit de tous les périls, & les délivra des embuches qu'on leur dressoit pendant leur voyage. (Ibid. Chap. VIII.) Preuve certaine que leurs œuvres étoient agréables au Tout-puissant, & qu'ils avoient un cœur & un esprit dociles à ses volontés.

Avant le départ, Esdras avoit remis entre les mains de douze Prêtres choisis tous les vases destinés au service

du

du Temple, avec une somme considérable d'or & d'argent que le Roi de Perses, ses Officiers, ses Princes, & tous ceux du Peuple d'Israël qui restoient dans cet Empire, avoient offerte volontairement au Seigneur. (Ibid.) Ces grandes largesses marquent d'un côté l'affection qu'Artaxerxès avoit pour la Nation sainte, & de l'autre la part que ceux de cette Nation, qui ne revenoient point à Jérusalem, vouloient se conserver dans les sacrifices, les prières & les offrandes publiques faites au nom de tout le Peuple. L'union de leurs cœurs & de leurs esprits avec leurs frères de Judée est donc ici rendue sensible par la communion extérieure des biens spirituels & temporels; & c'est encore une preuve éclatante de la perpétuité du culte, & par conséquent de la justice & de la sainteté dans la Nation.

Le premier soin d'Esdras, après son arrivée, fut de conduire au Temple le nouvel essain d'Israëlites qui l'avoient suivi. Ils offrirent au Seigneur en holocauste douze veaux, *pour tout le Peuple*, 96 béliers, 77 agneaux, &

cette occasion, versèrent des larmes en abondance : larmes de componction & d'une sincère pénitence; ce qu'ils firent dans la suite, en est la preuve. A l'instant Séchénias fils de Jéhiel s'avance & vient faire la confession de tout le Peuple, il propose de renouveller l'alliance avec le Seigneur, & de renvoyer toutes les femmes étrangères. » Levez-vous, dit-il, à » Esdras, c'est à vous à ordonner; » nous serons avec vous : revêtez-vous » de force, & agissez. « Esdras animé par cette exhortation d'un des Chefs du Peuple, fit promettre avec serment à tous les enfans d'Israël qu'ils exécuteroient ce qu'on venoit de leur dire, & ils le jurèrent. Tout le Peuple, dit l'Ecriture, répondit à haute voix : Que ce que vous avez dit, soit exécuté. Dès lors ils commencèrent l'ouvrage de la réforme, en établissant des Chefs chargés de faire les informations nécessaires; & ceux qui étoient revenus de captivité, continue l'Historien sacré, exécutèrent ce qui avoit été ordonné. *Respondit universa multitudo, dixitque voce magnâ : Juxtà verbum tuum ad nos, sic fiat... Fece-*

runt sic filii transmigrationis, &c. (I. Esdr. X.) Quelle promptitude & quelle efficacité dans cette conversion! Esdras parle, il est écouté : le repentir suit aussi-tôt, & sur le champ l'on éxécute ce qu'éxige le Ministre du Très-haut. On ne prétexte point la dureté qu'il y auroit de rendre malheureux des épouses & des enfans que l'on aime. On n'apporte aucune raison pour s'en dispenser. Nul délai, nul obstacle n'arrête ces Israëlites pénitents. L'observation des Loix divines est la seule chose qu'ils envisagent.

Il est étonnant que certains Auteurs mettent tout en œuvre, pour relever ce violement de la Loi qui anima le zèle d'Esdras, sans dire un seul mot de la docilité avec laquelle les coupables se prétèrent à la réforme. Uniquement attentifs à recueillir dans l'Ecriture tout ce qui peut tourner à l'avilissement de la Nation sainte, ils semblent s'être épuisés sur celui-ci, pour grossir les objets. La bonne foi n'éxigeoit-elle pas du moins, qu'en étalant avec ostentation, & pour ainsi dire, avec complaisance, tout ce qu'il y avoit de défectueux dans



leur esprit & de leur cœur, n
prédit par les Prophètes pour l
qui suivroient la captivité ?
peu moins de prévention, o
vû que l'ardeur & la vivacit
repentir réparoit bien avantag
les crimes dans lesquels ils étoi
bés par ces alliances illicites
auroit rendu plus de justice
tueux efforts qu'ils firent avec l
de la grace pour rompre sans
engagemens aussi forts. On au
que la victoire qu'ils ont remp
eux-mêmes, ayant été très-
leur triomphe est aussi plus ad
& leur vertu par conséquent
tous nos éloges.

L'Historien Joseph dans le
déja cité Chap. V^e nous a con
autre preuve de la docilité
cœur. Le seul souvenir de

Il faut qu'Esdras entreprenne de les consoler pour mettre la paix dans leur ame consternée. » Au septième mois,
» dit-il, qui étoit le temps de célé-
» brer la Fête des Tabernacles, pres-
» que tout le Peuple s'assembla auprès
» de la porte du Temple qui regarde
» l'Orient, & pria Esdras de leur lire
» les Livres de Moyse. Il le fit, &
» cette lecture dura depuis le matin
» jusqu'au soir. Ils en furent si tou-
» chés, que tous généralement répan-
» dirent des larmes; parceque ces sain-
« tes Loix ne leur firent pas seulement
» voir ce qu'ils devoient faire dans le
» temps présent & à l'avenir, mais elles
» leur firent connoître que s'ils les
» eussent observées par le passé, ils ne
» seroient pas tombés dans tant de
» malheurs. Esdras les voyant dans
» cette douleur, leur dit de se retirer
» chez eux, & de retenir leurs larmes,
» puisqu'il ne falloit pas pleurer le jour
» d'une Fête si solemnelle, mais plu-
» tôt se réjouir, & faire un si bon usage
» du regret qu'ils témoignoient de leurs
» fautes passées, qu'ils n'en commis-
« sent plus de semblables à l'avenir.
» Ces paroles les consolèrent. Ils cé-

» lébrèrent avec joie durant huit jours
» cette grande Fête, rendirent leurs
» actions de graces à Esdras *d'avoir*
» *reformé leurs mœurs*, & s'en re-
» tournèrent en chantant des Hym-
» nes à la louange de Dieu. «

Pendant que ce saint Conducteur d'Israël, par son autorité & par son exemple, maintenoit ses frères de Juda dans l'observance des Loix divines, les Israëlites répandus dans les Provinces de l'Empire des Perses continuoient de donner des marques de leur attachement au vrai Dieu. Leur piété & leur confiance en lui éclata sur-tout dans un des momens les plus critiques où la Nation se fut jamais trouvée depuis son origine. C'est de l'histoire d'Esther dont nous voulons parler. (Car nous pensons avec l'Historien Joseph, Nicéphore, Suidas, Zonare, Bellarmin, Cajétan, Salien, Ménochius, le P. Petau, & plusieurs autres Chronologistes ou Interprètes, que c'est sous le règne d'Artaxerxès Longuemain qu'il faut la placer.) Le danger éminent où les Israëlites furent alors exposés par l'inimitié d'Aman premier Ministre du Prince, donna de nou-

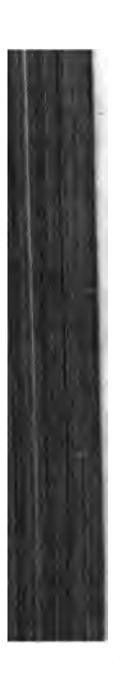
velles forces à leur foi dans les promesses du Tout-puissant, à leur espérance dans ses bontés, & à leur amour pour lui. Ils méritèrent par leur ferveur à invoquer le Seigneur, qu'il les prît sous sa protection, & qu'il les fît triompher de leurs ennemis. Cette histoire est connue de tout le monde. Nous remarquerons seulement que les Israëlites sont appellés alors par l'organe de l'Esprit Saint, *la Nation des Justes. Gens Justorum.* (Esth. II. 7, 8, 9.) C'est un *Peuple innocent* que l'on veut faire mourir. *Perit gens nihil mali faciens.* (Ibid.) (Esth. XVI. 15.) Ce sont les enfans du Très-haut, du Dieu vivant. *Et filios Altissimi & maximi semperque viventis Dei.* (Esth. XVI. 16.) Il est avec eux & il les protège. ὅτι Θεὸς ζῶν μετ' αὐτῶ, ou ἐν αὐτοῖς selon l'Edition Romaine & Origène. Les Perses eux-mêmes étoient persuadés de cette protection que Dieu accordoit à son Peuple, lorsqu'il lui étoit fidèle; & plusieurs des amis d'Aman lui firent sentir que, si ce Mardochée qu'il poursuivoit étoit véritablement de la race des Juifs, il succomberoit lui-même sous les coups qu'il vouloit lui

porter. Ce qui arriva effectivement.

Les Israëlites délivrés de leur persécuteur, comme par miracle, firent éclater leur reconnoissance, en consacrant ce mémorable évènement par une Fête solemnelle qui se célèbre depuis, chaque année, dans la Nation, & que l'on appelle la Fête des Sorts. *Mais* ce qui dut mettre le comble à leur joie, ce fut sans doute la conversion de plusieurs des Gentils, qui, frappés de cette protection merveilleuse que Dieu accordoit à ses fidèles serviteurs, quittèrent leurs superstitions & leur Idolatrie pour embrasser le culte du vrai Dieu, la Religion & les cérémonies de son Peuple. *In tantum ut plures alterius gentis & secta eorum Religioni & caremoniis jungerentur.* (Esth. VIII. 17.) Ainsi la Religion fleurissoit alors, & dans la Judée, & dans toute l'étendue de l'Empire des Perses.

Néhémie fils d'Helcias vivoit en ce temps-là, & il étoit Echanson d'Assuérus, le même qu'Artaxerxès Longuemain. La vingtième année du règne de ce Prince, il en obtint la permission d'aller à Jérusalem, pour en rétablir

les murailles & les portes. La priere qu'il fait au Seigneur pour obtenir que le Roi soit favorable à sa demande, est remarquable. Elle dépose bien évidemment que le Peuple d'Israël étoit alors fidèle à ses devoirs. Il y rappelle au Tout-puissant la promesse qu'il avoit faite par la bouche de Moyse son serviteur, & qui est conçue en ces termes : » Si vous revenez à moi, si vous ob-» servez mes préceptes, & que vous » fassiez ce que je vous ai commandé, » quand vous auriez été emmenés aux » extrémités du monde, je vous en ferai » revenir, & je vous ramènerai au lieu » que j'ai choisi pour y faire éclater ma » puissance. « Fondé sur cette promesse, Néhémie ne craint point d'en demander à Dieu l'exécution, en lui représentant que les Israëlites qui vivent alors, ne sont plus tels que leurs pères, indignes de sa miséricorde & de sa bonté. » Ceux-ci, dit-il, Sei-» gneur, *sont vos serviteurs* & vo-» tre Peuple. Vous les avez rachetés » par votre souveraine force & par » votre main toute-puissante Que » votre oreille soit donc attentive à » la prière de votre serviteur & *de vos*



» [illegible] à ceux qui vous
» & qui obſervent vos com
» mens. « Ainſi tout étoit di
faveur de ce Peuple, puiſq
dans les bonnes graces de ſ
Les ſentimens de crainte
d'amour dont il étoit animé, r
cette prière digne d'être écou
le fut. Néhémie partit pour
lem, avec des lettres du Pr
le conſtituoit Gouverneur
Salien penſe qu'il revint enc
fois pluſieurs des Iſraëlites.
rien Joſeph le dit expreſſément
Ch. V.) Arrivé à Jéruſalem,
vailler ſans relâche à la réédifi
ſes murailles. L'ouvrage fut a
cinquante-deux jours, malgré
ſitions de leurs ennemis : le
ciel étoit avec eux, & il l
geoit parce qu'ils étoient ſes f

La réédification des murailles & les portes de Jérusalem étant achevée, Néhémie donna ses ordres pour la sûreté de la Ville à Hanani son frère, & à Hananias Prince de la Maison du Seigneur, qui étoit un homme de probité, & qui craignoit Dieu plus qu'aucun autre. *Vir probus, & plùs cæteris timens Deum.* (II. Esdr. VII. 2.) Pour lui, il s'occupa à la réforme de quelques abus qui s'étoient glissés de nouveau parmi le Peuple, depuis la réforme d'Esdras. Il n'eut pas moins le bonheur de réussir dans cette entreprise. Il trouva dans les coupables la même docilité pour ses avis, & le même empressement à quitter tout ce qui étoit contraire à la Loi de Dieu. Voici le fait. L'usure exigée par quelques riches accabloit un grand nombre du Peuple; plusieurs étoient forcés de se réduire en esclavage. Ils représentèrent leur triste situation à Néhémie, qui d'abord s'en plaignit amèrement aux principaux du Peuple & aux Magistrats. Ensuite adoucissant la force de ses réprimandes, il leur représenta qu'ils ne faisoient pas bien d'en agir de la sorte, & qu'ils ne mar-

choient point dans la crainte du Seigneur. Pour les persuader plus efficacement par son exemple, il commença par remettre à ses débiteurs le bled & l'argent qu'il leur avoit prêtés pour leur subsistance : il proposa à tous les autres d'en faire de même. Il alla jusqu'à les solliciter de rendre les champs, les vignes, les plans d'olivier, & les maisons à ceux dont ils les avoient acquis par ces usures. Il les engagea de plus à payer pour eux le centième de l'argent, du bled, du vin & de l'huile, qu'on avoit coûtume d'en exiger. Quel est l'homme enrichi par des usures, qui ne frémiroit pas d'une telle proposition ! Lorsqu'on a une fois été dans l'opulence, on ne consent pas aisément de se réduire à un état médiocre. Quel triomphe n'est-ce donc pas pour la Religion, que la conduite d'un riche qui se dépouille volontairement de ce qu'il s'est accoûtumé à regarder comme son bien, & qui consent de sacrifier sa fortune à son devoir ! C'est un spectacle digne de l'attention du ciel & de la terre, & c'est celui que nous offre le Chap. V. *du* II. Livre d'Esdras, dans la personne

des Iſraëlites à qui Néhémie vient d'adreſſer la parole. Il n'a pas plutôt fini ſon exhortation, que les coupables lui répondent : » Nous rendrons » à nos frères ce que nous avons à eux ; » nous ne leur redemanderons rien » de ce qu'ils nous doivent, & nous » ferons ce que vous avez dit. « (Ib. ℣. 12.) Le ſaint Gouverneur, ravi de ces heureuſes diſpoſitions, les fait confirmer par le ſerment. Chacun y ſouſcrit en répondant *Amen ;* & l'Hiſtorien ſacré remarque que » le Peuple » fit ce qui avoit été propoſé. « *Fecit ergò Populus ſicut erat dictum.* (Ib. ℣. 13.) La docilité ne pouvoit pas être plus complette.

Les Iſraëlites n'ayant plus rien à craindre de la part de leurs ennemis depuis le rétabliſſement de leurs murailles, s'occupèrent du ſoin de faire fleurir la Religion, & de graver de plus en plus dans leurs cœurs les préceptes de la Loi de Dieu. Pour cet effet, ils ſupplièrent Eſdras de leur faire une ſeconde fois la lecture des Livres de Moyſe : ce qu'il fit avec plaiſir. Néhémie eut la conſolation de voir qu'elle avoit fait ſur leurs eſprits

la même impression que treize ans auparavant sous Esdras. Tout le Peuple fondoit en larmes selon la remarque de l'Ecrivain sacré. *Flebat omnis Populus, cùm audiret verba Legis.* (II. Esdr. VIII. 9.) Touchés des menaces & des châtimens qui leur étoient annoncés, s'ils étoient infidèles, *ils ne* se rappelloient qu'avec la douleur *la* plus vive, & le plus sincère repentir, tous les crimes dont ils s'étoient rendus coupables par le passé, & qui avoient armé contre eux le bras vengeur du Tout-puissant. Néhémie, Esdras & les Lévites les consolèrent. Tout le Peuple ravi d'avoir entendu les ordonnances qu'il étoit résolu d'accomplir, se livra dans ce jour de Fête aux sentimens d'une sainte joie.

Le lendemain Esdras fut prié de continuer la lecture de la Loi. On tomba sur le précepte que Dieu fait à son Peuple d'observer la Fête des Tabernacles, en mémoire des quarante ans qu'ils avoient passés dans le désert, vivans sous des tentes. Aussi-tôt on se disposa à remplir cette obligation.
» Toute l'assemblée de ceux qui étoient
» revenus de captivité, se fit des ten-

» tes de branches d'arbres, & ils y de-
» meurèrent. Depuis le temps de Josué
» fils de Nun, les enfans d'Israël
» n'avoient point célèbré cette Fête
» avec autant de solemnité. « (II. Esdr. IX. 17.) Cette Fête dura sept jours, pendant lesquels on lut chaque jour la Loi du Seigneur en présence de tout le Peuple. (Ibid. ℣. 18.) Le P. Calmet croit que c'est pendant cette solemnité qu'arriva l'histoire de l'invention du feu sacré, dont il est fait mention au IIe Liv. des Macchabées, Chap. I.

A cette auguste cérémonie dans laquelle Dieu venoit de ciménter par un miracle sa parfaite réconciliation avec son Peuple, il en succéda bientôt une autre le 24e du même mois. Les sentimens de la pénitence & de la componction, dont Esdras avec les Lévites, à cause de la solemnité de la Fête, avoit interrompu les démonstrations, recommencèrent à éclater parmi les enfans d'Israël, lorsque l'on fit la lecture de la Loi. Ils s'assemblèrent & parurent en présence du Seigneur dans une posture de pénitents, revêtus de cilices, la tête couverte de poussière,

[illegible]

temps, & de toutes les résistances qu'ils avoient apportées à ses volontés, ils finissent en s'engageant par un nouveau serment à être plus fidèles que leurs pères ne l'avoient été. » Dans » la vuë de toutes ces choses, disent-» ils au Seigneur, nous faisons aujour-» d'hui une alliance avec vous, nous » en dressons l'acte ; & nos Princes, » nos Lévites & nos Prêtres le vont » signer. « (II. Esdr. IX. 38.) On voit ensuite les noms de ceux qui signèrent cet acte solemnel; les Chefs de la Nation pour tout le Peuple, & pour tous ceux, dit l'Ecriture, qui s'étoient séparés des Nations pour embrasser la Loi de Dieu, c'est-à-dire, pour les Prosélytes.

Après avoir donné ses soins à la réforme des mœurs, Néhémie pensa à faire la dédicace des murs de la Ville, cérémonie religieuse fort usitée parmi les anciens. Celle-ci se fit avec un appareil digne du Peuple de Dieu. Pour la rendre plus auguste & plus magnifique par le grand concours des Ministres du Seigneur, tous les Lévites, dans quelqu'endroit qu'ils fussent de la terre d'Israël, furent convoqués à Jérusalem, pour s'acquiter de leurs

fonctions en chantant des Cantiques & jouant des instrumens. Néhémie en forma deux chœurs qui se répondoient alternativement. Dans cette ordonnance, & après s'être purifiés selon la Loi, on fit le tour de la Ville au son des trompettes & du chant des Hymnes. On immola un grand nombre de victimes. Dieu, dit l'Ecriture, avoit rempli ses serviteurs d'une joie inexprimable; & la raison qu'elle en donne, c'est qu'ils avoient observé l'ordonnance de leur Dieu, & celle de l'expiation: ils avoient été exacts, soit du temps de Zorobabel, soit pendant l'administration de Néhémie, à donner chaque jour aux Chantres, aux Portiers, aux Lévites, & ces derniers réciproquement aux Prêtres enfans d'Aaron, la part qui leur étoit due des choses saintes, c'est-à-dire, des sacrifices qu'ils faisoient offrir. (II.Esdr.XII. 42, 43, &c.

Quelque temps après, Néhémie fut obligé de partir pour Babylone, où le Roi des Perses le manda. Ce fâcheux contre-temps suspendit encore pendant les dix ans de son absence l'entier effet de la réforme. La ferveur se ralentissant peu à peu dans

n certain nombre, l'abus des mariaes illicites recommença à se glisser.
l y eut même des Prêtres qui se renirent coupables de prévarication à cet
gard. Les fidèles Israëlites, ceux qui raignoient le Seigneur, dit l'Ecriture,
Malach. III. 15.) en gémissoient, & âch oient par leurs exemples & par
eurs discours de ramener ceux qui 'égaroient. Malachie qui commença
lors à prophétiser, se joignit à eux our reprendre les coupables. Il le
it avec un zèle qui ne le cédoit point ux Isaïe, aux Jérémie & aux Ezéhiel. Il est à croire qu'il fit impresion sur les cœurs. C'est ce que l'on eut présumer de la facilité que Néémie trouva à son retour, lorsqu'il ntreprit de consommer l'ouvrage de a réforme.

En effet, à peine fut-il revenu de abylone, que les réglemens qui voient déja été faits, furent de noueau confirmés dans une assemblée de out le Peuple, & l'on ne différa plus 'en venir à l'exécution. Les Israëlites yant entendu les paroles de la Loi, ar lesquelles il est dit que les Amonites & les Moabites ne doivent

jamais entrer dans l'assemblée du Seigneur, aussitôt on sépara tous les etrangers du milieu d'Israël. *Cùm audissent Legem, separaverunt omnem alienigenam ab Israel.* (II. Esdr. XIII. 3.) Le Pontife Eliasib avoit donné occasion à tout le mal, en mariant son petit-fils Manassé avec la fille de *Sanaballat* Horonite ancien ennemi des Juifs. Des intérêts de politique l'avoient sans doute engagé dans cette alliance qui pouvoit concilier à son Peuple l'amitié de ce Chef des Samaritains. De-là, par une autre contravention à la Loi, il avoit laissé prendre un appartement dans le lieu du thrésor du Temple à Tobie ami particulier de Sanaballat. Plusieurs des Juifs, à l'exemple du petit-fils d'Eliasib, prenoient des femmes d'Azot, d'Ammon & de Moab. Néhémie s'armant de zèle contre les prévaricateurs, leur en fit de vifs reproches : il eut la consolation d'achever entièrement ce qu'il avoit commencé avant son départ pour Babylone. Il fit d'abord sortir Tobie de la chambre qu'il occupoit dans les appartemens du Temple ; il purifia la Maison du Seigneur de cette profana-

ion. Manassé ne voulant point abandonner la fille de Sanaballat fut chassé de Jérusalem. Ce malheureux se retira à Samarie, où il établit Autel contre Autel dans le Temple de Garizim, que son beau-père fit construire en sa faveur l'an du monde 3595. Enfin Néhémie vint à bout de purger tellement la terre d'Israël de tout le levain qui corrompoit les mœurs de ses habitans, qu'on ne vit plus dans la suite aucun vestige de ces mariages illicites.

Il porta également son attention sur tous les autres abus qui s'étoient introduits, & il les réforma. Les portes de Jérusalem ne furent plus ouvertes les jours de Sabbat. Les étrangers qui venoient y apporter des denrées, en furent exclus pendant ce saint jour. Ceux qui ne se faisoient alors aucun scrupule de porter des fardeaux, & de vendre des marchandises, cessèrent de le faire. Les greniers des dîmes furent remplis de ce que l'on devoit fournir aux Prêtres & aux Lévites. En un mot chacun rentra dans l'ordre, le Service Divin se fit avec toute la décence requise, & la Religion fleurit

... *ouverneur de* jamais entrer d... l'on voit décrit gneur, auss... XIII. du II. Livre étrangers ... it aussi les noms de *dissent* ... ages recommandables *alienir* ... x par leur attachement 3.) ... eu, qui, de concert avec ... ne, travaillèrent avec ardeur à ... curer cette réforme. Ainsi, s'il y avoit alors des prévaricateurs, (comme il y en a dans tous les temps, même lorsque la ferveur est la plus grande,) il y avoit aussi beaucoup de véritables Israélites, dont la vertu solide soûtenoit la foiblesse des autres, & dissipoit de temps en temps les nuages que l'ennemi du salut tâchoit de répandre sur le Peuple de Dieu. Un seul homme autorisé d'en-haut faisoit rentrer les coupables dans le devoir; sa présence & ses exemples les y maintenoient. En général, c'est l'histoire de tous les temps; mais on peut dire que, depuis la captivité, les actions d'une parfaite docilité furent plus fréquentes & plus soûtenues. Que l'on se souvienne sur-tout qu'il n'étoit plus question d'Idolatrie dans la Nation sainte. S'il en reparoît dans la suite quelques vestiges

ges par les efforts d'un Prince im-
cruel, ils ne tardent pas d'être
r le courage d'une famille
Les Apostats sont réprimés,
foi se fait entendre de
a trace de l'impiété dis-
jamais du milieu de ce

Néhémie survéquit beaucoup à la réforme qu'il avoit établie dans Israël, & il eut la consolation d'en voir les fruits se perpétuer pendant long-temps: car c'est un sentiment assez commun qu'il est mort à Jérusalem dans une heureuse vieillesse.

Les Livres saints nous manquent ici, & ne reprennent qu'au temps des Machabées: ainsi l'on ne peut pas faire une analyse suivie de la situation où se trouvèrent les Israëlites pendant cet espace de temps. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que 80 ans après, on voit que la Religion fleurissoit en Judée sous le Pontificat du Grand-Prêtre Jaddus, sans qu'il eût été besoin depuis Néhémie de faire une nouvelle réforme. Il est donc à présumer que l'on marcha constamment dans les voies qu'il avoit prescrites.

D'ailleurs, le Peuple d'Israël vécut en paix pendant cet intervalle & long-temps après. Tous les Rois qui régnèrent après Artaxerxès Longue-main jusqu'à la destruction de l'Empire des Perses par Alexandre, laissèrent jouir paisiblement les Israëlites des privilèges & des faveurs qui leur avoient été accordées par leurs prédécesseurs : ils leur donnèrent même des postes importans dans leur Empire. Ainsi l'on ne peut pas douter qu'ils n'aient conservé religieusement le dépôt de la Foi, & que Dieu qui les recompensoit de la sorte, selon ses promesses, n'ait été content de leur fidélité à le servir. C'est donc avec raison que saint Jean-Chrysostôme fait en plusieurs endroits de ses Ecrits un si bel éloge de ce Peuple, soit pendant sa captivité, soit depuis son retour. Voyez, dit-il, combien ils ont gagné à être réduits en esclavage. Auparavant ils ne pensoient qu'aux choses de la terre ; ils mettoient leur confiance dans les Assyriens, les Egyptiens, dans la force de leurs murailles, & dans la quantité de leur argent. Maintenant ils se conduisent par d'au-

res principes : ils ne recourent plus qu'à la puissance de l'Eternel. C'est en lui qu'ils mettent toute leur espérance. Leur esprit élevé au-dessus des choses de la terre ne s'occupe plus que des louanges du Seigneur. Par quel moyen, demande-t-il, sont-ils devenus meilleurs ? Et il répond que c'est le châtiment de la captivité qui en a fait une nouvelle plantation digne des bienfaits du Seigneur. Observez encore, dit-il ailleurs, que leur piété est solide & constante : car l'espérance qu'ils ont en Dieu, ne se termine pas à un court espace de temps ; ils y persévèrent assiduement : leurs soupirs ne s'adressent qu'au Tout-puissant. Ils s'y tiennent comme attachés, parce que tous leurs biens sont en lui. Autrefois il falloit les inviter de recourir à Dieu, & ils n'écoutoient ces invitations des Prophètes qu'avec répugnance & avec dégoût. Maintenant que les calamités les ont rendus meilleurs, ils ne veulent plus se détacher du Seigneur. Ils le servent, ils persévèrent dans son service, & ils implorent son assistance. Leur cœur est tout à lui, & il n'ont d'autre désir que de

publier par-tout les merveilles & les bontés de sa Providence. C'est en substance le langage du saint Docteur dans ses Commentaires sur les Psaumes CXX, CXXI. CXXII. & CXXIII. Il répète plusieurs fois la même chose, & il assure qu'il ne se *lasse* point de la répéter.

L'Auteur de la réfutation du *Livre des Règles pour l'intelligence de l'Ecriture*, est un de ceux qui ont le mieux développé les avantages que les Israélites délivrés de captivité avoient eu sur leurs ancêtres quant à leur fidélité à servir le Seigneur. Nous extrairons ses propres paroles pag. 102, 103,& les suivantes; & nous les rapporterons d'autant plus volontiers, qu'elles sont une réfutation claire & évidente de plusieurs des principes que nous combattons dans cette Dissertation.

» L'Auteur (du Livre des Règles,) » dit-il, nie avec hardiesse que les » bénédictions qui devoient suivre le » retour de la captivité, aient jamais » eu leur effet, & cela sous prétexte » des reproches qui sont faits aux Juifs » dans Esdras, Aggée & Néhémie. » Pour justifier la lettre de tous ces

» endroits, il n'y a qu'à examiner de
» bonne foi les Prophèties, & les com-
» parer avec certains faits qui ne sont
» ignorés d'aucun de ceux qui s'ap-
» pliquent aux Ecritures.

» Les bénédictions promises aux Juifs
» sont de deux sortes. Les unes ont
» rapport à la Religion, & les autres
» à leur état temporel.

» Les premières ont été vérifiées
» dans le renoncement sincère de
» toute la Nation à l'Idolatrie .... &
» dans sa fidélité à pratiquer la Loi
» de Moyse. Depuis le retour de la
» captivité, les Juifs furent grands
» zélateurs de l'unité de Dieu, &
» portèrent le flambeau de la vérité
» jusque chez les Peuples Idolâtres.
» Vers cette même époque on voit
» qu'ils conçoivent la Morale & la
» Religion sous des idées toutes spi-
» rituelles. Ils professent hautement
» l'immortalité de l'ame, les peines
» & les récompenses éternelles pré-
» parées aux bons & aux méchans
» dans une vie future. Ils ne mettent
» plus leur confiance dans leur Tem-
» ple ni dans leurs Sacrifices, mais
» dans la pureté du cœur; & ce qu'il

» y a d'admirable, c'est que toutes ces
» idées spirituelles ne les font dépar-
» tir en rien de l'observance extérieu-
» re de leur Loi. Leurs ancêtres avoient
» été des prévaricateurs continuels de la
» Loi de Moyse; ils font gloire d'en
» être les observateurs. Leurs pères
» avoient rejetté & mis à mort les
» Prophètes; ils se font honneur d'être
» leurs disciples, & de se régler sur
» leurs instructions. Qu'on juge après
» cela, si les prédictions où les Juifs
» du retour sont appellés un Peuple
» de Saints, une assemblée de Justes,
» une Nation benie, une race choisie
» & rachetée par le Seigneur, un
» reste précieux purifié & lavé de ses
» souillures, une école de disciples
» fidèles de la vérité, &c. si ces pré-
» dictions, dis-je, ne sont pas suscep-
» tibles d'un sens litéral. Et afin de
» mieux se convaincre de la vérité
» de l'accomplissement, il faut com-
» parer ce Peuple tel que je viens de
» le dépeindre, & avec les Nations
» dont il étoit environné, & avec ses
» ancêtres. Il étoit seul éclairé de la
» lumière de la vérité; seul il rendoit
» à Dieu un culte légitime. Toute la

» terre étoit sans morale & sans prin-
» cipes : il n'y avoit qu'en Judée où
» l'homme connût son auteur, sa fin
» & les moyens d'y arriver. Mainte-
» nant si nous le comparons avec leurs
» ancêtres, nous verrons que ni les
» miracles, ni les instructions des Pro-
» phètes, ni les récompenses, ni les
» châtimens n'ont pû engager les an-
» ciens Juifs à servir Dieu selon sa
» Loi, & à renoncer au culte des Ido-
» les ; & que les Juifs après le retour
» de la captivité, sans miracles, sans
» Prophètes, sans le moindre signe
» visible de la présence de Dieu, ont
» marché dans la voie de ses préceptes
» & de ses ordonnances........

» L'Auteur des Règles, pour affoiblir
» ces preuves, qu'il n'ignoroit peut-
» être pas, fait beaucoup valoir les
» mariages que les Juifs contractèrent
» avec des filles étrangères ; mais il
» n'a garde d'ajoûter, & qu'il n'y eut
» qu'une partie des Juifs qui tombè-
» rent dans ce désordre, & que cette
» infraction de la Loi ne fut que pas-
» sagère, & réparée par la pénitence
» de ce Peuple, dès qu'Esdras (ou
» Néhémie) l'en eût averti. Il ajoûte

» encore qu'ils ne se pressèrent pas;
» autant qu'ils auroient dû, de rebâtir
» le Temple; faute de la même na-
» ture que la précédente, à laquelle
» succeda bientôt un zèle si ardent
» d'avancer cet ouvrage, qu'ils y
» réussirent malgré toutes les traver-
» ses que leur suscitèrent leurs enne-
» mis. Enfin il impute à tout ce
» Peuple des fautes dont il n'y avoit
» que quelques particuliers qui fus-
» sent coupables. Ces usures dont il
» est parlé (Néhémie V.) n'étoient
» exigées que par un certain nombre
» de riches, & Néhémie y mit or-
» dre. Il n'est pas moins clair par le
» Chap. XIII. ℣. 10. & 15. que la
» profanation du Sabbat & la malver-
» sation sur les dîmes n'étoient que
» des abus particuliers, auxquels on
» remédia sans peine. Ainsi ces diffi-
» cultés ne sont pas assez considéra-
» bles pour nous aveugler *jusqu'au*
» point de ne pas voir que ces Juifs
» étoient infiniment meilleurs que
» leurs pères. Les termes mêmes d'Es-
» dras & de Néhémie sur *lesquels*
» l'Auteur se fonde, devroient lui
» fermer la bouche. Ils attestent hau-

» tement la conversion de ce Peuple,
» par la facilité que ces deux grands
» hommes trouvèrent dans la réfor-
» mation qu'ils entreprirent. « On ne peut pas réfuter plus judicieusement tous les subterfuges, que certains Auteurs emploient pour dérober à l'Eglise d'Israël l'application litérale d'une infinité de passages des Prophètes, qu'ils transportent tout de suite à J. C. sans admettre de premier sens historique, & sur les prétextes les plus frivoles. Cette petite discussion de l'Auteur de la réfutation du Livre des Règles justifie pleinement l'idée que nous donnons des Israëlites après le retour de la captivité.

Cet attachement des Israëlites pour leurs devoirs parut en plusieurs circonstances sous le règne d'Alexandre le Grand. Deux traits qui nous ont été conservés par l'Historien Joseph, font preuve de leur fidélité envers les Princes auxquels le Seigneur les avoit soumis, & de leur piété envers Dieu.

Premièrement, Alexandre, après avoir vaincu Darius, envoya demander des troupes & des vivres au Grand-Prêtre des Juifs. Jaddus qui occupoit

cette place, répondit qu'il avoit promis fidélité au Roi des Perses, & qu'il ne pouvoit porter les armes contre lui. Alexandre fut irrité de cette réponse, il vint à Jérusalem pour se venger de toute la Nation. Jaddus, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu de Dieu, alla au-devant du Conquérant avec tout le cortège des Prêtres & du Peuple. Alexandre n'eut pas plutôt apperçu le souverain Pontife, qu'au grand étonnement de toute sa suite, il s'approcha de lui & le salua très-profondément. Il l'embrassa ensuite, & entra avec lui à Jérusalem, où il offrit des victimes dans le Temple selon la manière qui lui fut indiquée. Il fit ensuite assembler le Peuple, & lui permit de demander les graces qu'il désiroit recevoir de lui. C'est ici qu'on ne peut assez admirer leur retenuë & leur Religion. Peu flattés de toutes sortes d'avantages temporels, ils se contentèrent de supplier le Roi *de leur permettre de vivre selon les Loix de leurs pères*, & d'accorder la même grace à leurs frères répandus dans son Empire : ce qu'Alexandre fit volontiers.

Secondement, ce Prince revenu de ses expéditions de la haute Asie voulut rétablir le Temple de Bel, que Xerxès avoit fait démolir. Pour enlever les décombres, il y employa ses troupes. » Quand le tour des Juifs, » qui servoient dans son armée, fut » venu d'y travailler comme les au- » tres, on ne put jamais, dit M. Pri- » deaux, * les engager à y mettre la » main : ils représentèrent que, leur » Religion défendant l'Idolatrie, il ne » leur étoit pas permis de rien faire au » bâtiment d'un Temple destiné à un » culte Idolâtre ; & *pas un ne se dé- » mentit*. On employa la violence & » les punitions pour les y obliger ; » mais *aucun ne plia*. Alexandre ad- » mira leur constance, les congédia & » les renvoya chez eux. « Ce récit est appuyé sur l'Historien Joseph, & sur le témoignage d'Hécatée Abdérite Philosophe célèbre, contemporain d'Alexandre, & qui avoit vécu à sa Cour. Il a écrit un Livre entier concernant

* Hist. des Juifs, Tom. II. Liv. VIII. première Partie.

la Nation des Hébreux. Il paroît même qu'il avoit été témoin oculaire de ce fait ; ce qui lui donne occasion d'admirer la grande fermeté de ce Peuple & son attachement à ses Loix, pour le maintien desquelles il étoit disposé à souffrir toutes sortes de persécutions (*a*).

Sous le règne des successeurs d'*A*lexandre, le Peuple de Dieu ne fut pas moins ferme & constant dans l'observance des Loix divines. Leur vertu, quoique bien des fois mise à l'épreuve, se soûtint courageusement au milieu des plus violens orages.

Ptolémée fils de Lagus, Roi d'Egypte, fut le premier qui leur en fournit l'occasion. Connoissant leur délicatesse sur l'observation du Sabbat, il vint à Jérusalem en ce saint jour sous prétexte d'offrir des Sacrifices, & il s'empara de la Ville, sans qu'aucun des Juifs se mît en devoir de se défendre. Ce fait est rapporté par Agatharcide le Cnidien (*b*).

(*a*) Voyez Joseph. Réponse à *Appion*, Liv. I. Ch. VIII.

(*b*) Joseph, ibid.

Cependant Ptolémée qui connoissoit combien ils étoient fidèles, lorsqu'ils étoient une fois engagés par serment, se relâcha de sa sévérité. Il en emmena plusieurs en Egypte, leur confia la garde de diverses places, leur donna droit de bourgeoisie comme aux Macédoniens. Plusieurs autres s'y retirèrent volontairement ; & par les bienfaits dont il les combla, il leur fit oublier ses premières fureurs. Onias I. & Simon I. furent sous son règne souverains Pontifes de la Nation sainte. Ce Simon est celui que l'on appelle le Juste, & dont l'Ecclésiastique Chap. L. fait un éloge si magnifique. Il fut, selon les Interprètes, un de ces Saints extraordinaires en qui Dieu se plaît à rassembler les plus excellentes vertus, qu'il ne fait éclater que séparément dans plusieurs autres.

Ptolémée Philadelphe, autre Roi d'Egypte, fut un des plus grands amis de la Nation sainte. Ce fut lui qui commença cette fameuse Bibliothéque d'Alexandrie, si connue dans l'Histoire, & dans laquelle, si l'on en croit Joseph, il fit mettre la Traduction Grecque des Livres de Moyse, dite com-

munément des Septante, qu'il avoit fait faire par des Juifs sçavans qu'Eléazar souverain Pontife lui avoit envoyés.

Sous les Séleucides Rois d'Asie, le Peuple de Dieu ne fut pas moins favorisé que sous les Lagides. * Séleucus, surnommé Nicanor, leur accorda les mêmes priviléges qu'aux Macédoniens. Antiochus le Grand renouvella en leur faveur les Edits de Cyrus, de Darius & d'Artaxerxès. Il témoigna en toute occasion son respect pour le Temple du vrai Dieu, & donna toutes sortes de marques d'amitié à ses serviteurs. Dans le premier de ses Edits, par lequel il ordonne de fournir de son épargne tout ce qui est nécessaire à l'entretien de la Maison du Seigneur, il déclare que c'est *en faveur de la Religion & par un sentiment de piété* qu'il en agit de la sorte. Dans le second, qui est adressé à Zeuxis Général de ses troupes, & par lequel il envoie deux mille des Juifs en Phrygie pour y appaiser une sédition, il déclare que

* Joseph, Hist. des Juifs, Liv. XII. Ch. III.

c'eſt *leur piété envers Dieu*, & *leur fidélité* envers leurs Princes, qui l'engagent à leur confier cet important emploi (*a*). Ainſi il étoit notoire à tout le monde que les Juifs, ſoit dans la Judée où étoit le ſiège de la Religion, ſoit dans les différentes Provinces de l'Empire démembré d'Alexandre, étoient exacts obſervateurs de leur Loi. Cette fidélité reconnue leur attiroit la vénération des Idolâtres mêmes.

Sous Ptolémée Philopator leur vertu fut miſe à une terrible épreuve. La Providence les en fit triompher heureuſement. D'abord ce Prince, après une victoire remportée ſur Antiochus Roi de Syrie, vint à Jéruſalem, & y offrit des Sacrifices d'actions de graces au Très-haut. Juſqu'à cet inſtant il ſe comporta, comme il convenoit à ce ſaint lieu. » Mais ayant remar- » qué la manière pleine de reſpect & » de majeſté dont Dieu y étoit ſervi, » il en fut ſurpris, & ne pouvoit aſſez » admirer le bel ordre qu'il y voyoit, » il lui prit envie d'y entrer « (*b*). On eut beau lui faire toutes les repréſen-

(*a*) Joſeph, ibid.
(*b*) III. Mac. I. 9.

tations possibles, rien ne fut capable de le fléchir. Tout le Peuple prosterné devant le Seigneur imploroit son secours. Dieu se déclara par un miracle. Ptolémée terrassé par une force invisible fut perclus de ses membres. Ses amis le tirèrent hors du Temple. Revenu à lui il exhala sa colère en menaces contre Jérusalem, & il ne fut pas plutôt de retour dans son Royaume qu'il en fit sentir les effets aux Juifs qui y habitoient. Il commença par les dégrader de tous leurs privilèges, & il voulut les contraindre à adorer les Idoles. Quelques-uns cedèrent à la tempête; mais le Roi lui-même reconnut qu'il n'y en eut qu'un petit nombre; c'est ce qui l'irrita davantage contre le gros de la Nation qui demeuroit invincible. Après leur avoir fait essuyer mille outrages dans toutes les Villes où ils étoient répandus, il les fit tous amener pieds & mains liés à Alexandrie pour y être écrâsés dans l'Ippodrome sous les pieds des éléphans. Ces courageux Athletes, dont le nombre étoit prodigieux, selon l'Auteur du IIIe Livre des Machabées, Chap. III. résolus de perdre plutôt la vie que de rien

faire contre leur devoir, attendirent avec fermeté leur dernière heure, & s'y disposèrent par la priére. Dieu content du sacrifice de leurs cœurs n'en exigea pas davantage. Il leur fit trouver grace devant Ptolémée qui reconnut leur innocence, les combla de bienfaits & les renvoya, chacun dans la Ville d'où on l'avoit tiré. Cette fermeté avec laquelle ils s'étoient exposés à la mort, leur concilia dans la suite l'estime & l'approbation de tout le monde. Ils eurent beaucoup plus d'autorité qu'ils n'en avoient eu auparavant, ils vécurent glorieux & respectés. Tel étoit l'effet de la justice & de la droiture qui paroissoit dans toute leur conduite. Ils conservoient pour les Rois un amour sincère & une fidélité inviolable; & à l'égard de Dieu, ils se conduisoient comme de zélés observateurs de sa Loi. C'est le témoignage que leur rend en plusieurs endroits le IIe Livre des Machabées d'où nous avons tiré cet extrait.

Depuis cette terrible épreuve que les Israëlites essuyèrent en Egypte, la Religion fut toujours très florissante, soit dans ce Royaume, soit en Judée,

soit dans les Provinces de l'Asie. L'entreprise que Séleucus Philopator osa faire sur les trésors du Temple à la sollicitation d'un impie Benjaminite, ne servit qu'à faire éclater de nouveau par un miracle la puissance du Dieu terrible qui résidoit dans son Sanctuaire adorable, & la protection qu'il ne cessoit d'accorder à ses fidèles serviteurs. Héliodore chargé de faire l'enlèvement de ces trésors, fut renversé par terre avec toute sa suite. (II. Mac. III. 24.) Lorsqu'il se mit en devoir d'exécuter sa commission, il fut frappé à coups de fouets jusqu'à en perdre connoissance, & sans la prière du Grand-Prêtre Onias il lui en auroit coûté la vie.

Mais le temps approchoit où la Nation sainte devoit essuyer un des plus affreux orages. Séleucus venoit de mourir, & il avoit laissé pour héritier de son Royaume, l'impie, le cruel Antiochus qui prit d'abord le surnom d'*Epiphanès*, c'est-à-dire, *Illustre*. Ses sujets, plus justes appréciateurs de son mérite que lui-même, ne firent que changer une lettre au nom qu'il s'étoit donné; & d'*Epiphanès*, ils en formè-

rent *Epimanès* qui veut dire *insensé* : c'étoit, en effet, son vrai caractère. Le Prophète Daniël (Chap. XI. 21.) le désigne par l'épithète de *méprisable*. Ce fut sous le règne de cette *racine de peché*, selon le style de l'Ecriture, *radix peccatorum*, (I. Mac. I. 11.) qu'arriva la violente persécution qui est décrite d'une manière si touchante dans les deux Livres des Machabés. Que de personnages illustres cette époque n'offre-t-elle pas à nos yeux! Que de Saints, que de Martyrs éprouvés dans la fournaise des tribulations! Ces victimes de l'Eternel méritent d'autant plus nos éloges, qu'elles ne sont aucunement inférieures, selon S. Gregoire de Nazianze, * à toutes celles qui ont été sacrifiées depuis la naissance du Christianisme. En effet, comme le remarque ce saint Docteur, s'ils ont eu le courage de donner leur vie pour le maintien des Loix divines, sans avoir devant les yeux l'exemple d'un Dieu crucifié pour notre sa-

---

* Orat. XXII. in Machabæorum laudem.

lut, quel genre de mort ces généreux Athlètes n'auroient-ils pas bravé, ayant devant les yeux un si parfait modèle ! * Ainsi, plus la Loi sous laquelle ils ont vécu paroît foible & infirme, plus on doit admirer la grandeur de leur courage, & rendre un hommage d'autant plus sincère à la vertu de ces *Saints* de l'Ancien Testament, qu'ils ont sçu profiter davantage des moindres influences de cette grace qui découle plus abondamment depuis la naissance du Christianisme. Le nombre de ceux qui se sacrifièrent alors, doit sur-tout imposer silence à l'amère critique qui cherche toujours à rabaisser le Peuple de Dieu : car que de témoins de la vérité ne se laissèrent pas immoler au Seigneur dans ces temps-là ! Ce sont les plus beaux jours de l'Eglise d'Israël. Si les cérémonies légales furent interrompues pendant quelqu'espace de temps, si le Temple fut profané par les Impies, la Religion, quant à son essentiel, en souffrit-elle aucune atteinte ? Au contraire ne se rendit elle

---

* Id. Ibid.

pas visible par des actions mille fois plus éclatantes & plus glorieuses, que ne pouvoit être tout l'appareil extérieur qui avoit lieu dans la Maison du Très-haut, lorsque les jours étoient les plus tranquilles & les plus sereins ? Le sang des Martyrs versé à la face de tout l'Univers est la preuve la plus sensible de la visibilité de l'Eglise.

Le premier instrument de la persécution que le Démon mit en œuvre contre les Israëlites, fut l'impie Jason. Il commença par supplanter son frère le saint Pontife Onias, & à prix d'argent il obtint sa place d'Antiochus. Onias se retira à Daphné proche d'Antioche, & il s'y occupa à pleurer les malheurs de sa Patrie déchirée par les enfans d'iniquité, qui se joignirent au faux Pontife. Ce malheureux, pour faire sa cour au Roi, introduisit à Jérusalem toutes les abominations des Gentils. Mais bientôt il fut supplanté par Ménélaüs, & celui-ci par Lysimaque : la souveraine Sacrificature devint la proie du plus offrant. Onias fut tiré de son asyle par Andronique à la sollicitation de Ménélaüs, & il fut mis à mort. Les Payens mêmes qui avoient de la

vénération pour la vertu du saint Pontife, vengerent cet attentat sur l'assassin, qui périt dans le même lieu où il avoit porté ses mains sacriléges sur l'Oint du Seigneur.

Antiochus se préparoit à porter la guerre en Egypte; mais avant son départ il y eut à Tyr de nouvelles victimes de la Religion. Trois députés furent envoyés par les Anciens en cette Ville, pour se plaindre au Roi des sacriléges & des meurtres de Lysimaque & de Ménélaüs, (II. Mac. IV. 39.) Antiochus » fit mettre à mort ces dé» putés, qui auroient été jugés inno» cens par des Scythes même, dit l'Ecri» ture, s'ils avoient plaidé leur cause » devant eux. Ainsi ceux qui avoient » soûtenu les intérêts de la Ville & du » Peuple, & le respect dû aux vases » sacrés, furent punis aussi-tôt contre » toute sorte de justice. « (Ibid. 48.)

Antiochus partit pour l'Egypte; il la ravagea, & s'enrichit de ses dépouilles. Néanmoins le bruit de sa mort s'étant répandu en Judée, Jason qui avoit été chassé par Ménélaüs, crut trouver l'occasion favorable pour se rétablir. A la tête de mille scélérats,

il surprit Jérusalem, & y fit un grand carnage. Il fut cependant repoussé, & obligé de prendre la fuite. Poursuivi par la haine publique, il se sauvoit de ville en ville, sans pouvoir trouver un asyle. Enfin il se retira à Lacedémone où il périt misérablement, sans que personne lui rendît les honneurs de la sépulture.

Antiochus irrité de la révolte de Jason, qu'il attribuoit à tout le Peuple, s'en vengea de la manière la plus cruelle. Il prit de force Jérusalem, & fit égorger tout ce qui tomba sous sa main. Il fut tué pendant trois jours quatre-vingt mille personnes, quarante mille furent mises en esclavage. (II. Mac. V. 14.) Dans ce grand nombre, combien ne se trouva-t'il pas de victimes sacrifiées à l'Eternel! C'est bien ici que l'on peut commencer à faire l'application de cette Prophètie de Daniel. (Chap. VIII. ℣. 24.) » Il (Antiochus) portera par-tout la désolation, il réussira dans son entreprise, il fera mourir les forts & *le Peuple des Saints.* «

Ce Prince impie ne trouvant plus de résistance, entra dans le Temple:

il y fut introduit par l'Apostat Ménélaüs. Après l'avoir profané, il en emporta tous les vases sacrés & tous les trésors qui montoient à dix-huit cents talens. Il retourna ensuite à *Antioche*, laissant en Judée deux Gouverneurs, qui, de concert avec *Ménélaüs*, y commirent toutes sortes d'abominations. Pendant cette dévastation de l'héritage du Seigneur & des saints lieux, que faisoient les fidèles Israëlites qui avoient échappé au carnage? Toute la terre d'Iraël retentissoit de leurs gémissemens. (I. Mac. I. 26.) Il sembloit que Dieu eut abandonné son Peuple à la fureur de ses ennemis. Mais les momens arrêtés dans ses décrets pour le secourir n'étoient pas encore arrivés. Il étoit décidé qu'il devoit se passer un temps, deux temps, & la moitié d'un temps, c'est-à-dire, trois ans & demi, avant que Dieu s'armât pour la défense de ses serviteurs. Il falloit, pour mieux faire éclater la force de son bras tout-puissant & la constance de ses Saints, que la persécution fût poussée à la dernière extrémité, & qu'Israël n'eût plus d'autre ressource que sa bonté. (Dan.

(Dan. XII. 6. 7.) C'étoit, il est vrai, une terrible épreuve; mais elle assuroit davantage la fermeté des Justes, & elle leur étoit la matière d'un plus grand mérite.

Deux ans après, Antiochus envoya Apollonius pour Gouverneur de Judée, il le chargea des ordres les plus barbares. Ce digne Ministre du plus cruel de tous les Rois attendit le jour du Sabbat pour exécuter sa commission. Certain que les fidèles observateurs de la Loi ne se défendroient pas en ce saint jour, il se jetta tout d'un-coup sur la Ville avec ses soldats; il l'inonda de sang & de carnage. Un grand nombre du Peuple, dit l'Ecriture, périt encore dans cette nouvelle surprise. *Perdidit Populum multum ex Israël.* (I. Mach. I. 32.) Ceux qui plioient sous les volontés d'Antiochus, & qui, à l'exemple de l'impie Ménélaüs, adoroient les Idoles, ne furent pas sans doute ceux qu'Apollonius fit inhumainement massacrer dans cette occasion. L'Ecriture fait foi que c'étoit de religieux observateurs des Loix divines, puisqu'ils furent pris dans l'exercice même de la piété, & dans la célébration du jour

consacré au Seigneur, que les Apostats de la Nation étoient bien éloignés d'observer. C'étoit donc leur attachement à leurs devoirs, qui les rendoit odieux au Prince & aux Ministres de ses volontés. Ainsi l'on ne doit pas faire difficulté de les reconnoître pour de véritables Martyrs persécutés & mis à mort en haine de leur fidélité à servir Dieu.

Après cette expédition Apollonius s'empara de la Cité de David. Il en fit une forteresse qui fut le réceptacle des Apostats d'Israël, race de péché, selon l'expression de l'Ecriture, qui devint un piége pour tous ceux qui vouloient fréquenter la Maison du Seigneur. Combien de fois *le sang innocent* ne fut-il pas répandu devant les saints lieux par les mains de ces sacriléges! Ils étoient comme le mauvais Démon d'Israël qui persécutoit tous les vrais fidèles. (I. Mach. *I.* 35, 36, 37, 38.) Ceux qui étoient résolus de ne point vivre à la manière des Gentils, furent donc obligés de prendre la fuite. Jérusalem devint la demeure des Etrangers, ses propres enfans l'abandonnèrent. Ce fut alors que

le saint Temple cessa d'être fréquenté par les fidèles. Bientôt après, Antiochus donna le fameux Edit, qui mit le comble à tous les excès de sa fureur. On contraignoit les Israëlites de renoncer à leur Religion. Ceux qui refusoient d'obéir, étoient impitoyablement mis à mort : la liberté d'offrir des sacrifices dans le Temple, ou de célébrer le Sabbat & les autres Fêtes solemnelles, fut ôtée : le Temple même fut profané par des sacrifices abominables & par des actions honteuses : la Statuë de Jupiter Olympien fut placée dans le lieu saint : les Livres sacrés furent recherchés & brûlés : défense fut faite de donner la circoncision aux enfans ; les femmes qui avoient contrevenu à cette défense, étoient aussi-tôt sacrifiées : on pendoit leurs enfans à leur col ; & tous ceux qui avoient participé à cette cérémonie, subissoient le même sort. Il suffisoit d'être pris dans quelqu'acte de Religion pour perdre sur le champ la vie. On entreprit de contraindre le Peuple à sacrifier aux Idoles ; chaque mois on faisoit violence aux enfans d'Israël dans toutes les villes. (I. Mach. I. 16.)

Il y eut des prévaricateurs, & en grand nombre; mais il y eut aussi beaucoup de généreux défenseurs de la foi. *La* plûpart, contraints par la *persécution,* s'enfuirent dans des lieux *écartés* pour y chercher une retraite. (I. Mach. I. 56.) Parmi ceux-là, *plusieurs* ayant été trouvés dans une caverne, *qui* célébroient secrètement le jour du *Sabbat*, Philippe les fit tous consumer par les flammes. Ils n'oserent se défendre à cause du grand respect qu'ils avoient pour ce saint jour. (II. Mach. VI. *11.*) Si cette conduite paroît contraire à la bonne politique, on ne peut nier qu'en la considérant du côté de l'esprit de Religion qui en étoit le *motif*, elle ne mérite bien des éloges; &, si ces vertueux Israëlites ne craignirent pas de s'exposer à la mort pour le maintien d'une Loi positive qui ne les obligeoit pas sous un tel péril, *quelle* ne doit-on pas croire qu'auroit été leur constance, s'il leur eût fallu combattre pour des points essentiels & pour des vérités imprescriptibles?

L'ordre qu'Antiochus avoit donné d'obliger tous les enfans d'Israël *de* sacrifier aux Idoles, & de les forcer

à manger des viandes défendues par la Loi, trouva dans les vrais fidèles la résistance la plus décidée. Il avoit été prédit par Daniel, que dans ces temps malheureux, le Peuple qui connoîtroit Dieu, s'attacheroit fortement à la Loi, & qu'il feroit ce qu'elle ordonne *(a)*. Il devoit y avoir parmi le Peuple des Saints, des Docteurs qui s'appliqueroient à l'instruire de ses devoirs, & à le maintenir dans l'observance des divins préceptes par leurs exhortations & par leurs exemples. La récompense de leurs travaux pour la Religion devoit être de se voir persécutés par l'épée, la flamme, la captivité, & par toutes sortes de véxations qu'on exerceroit contre eux. Plusieurs d'entr'eux devoient succomber sous les coups de leurs ennemis; afin que, passant par le feu des tribulations, ils fussent purifiés de plus en plus, & devinssent blancs comme la neige *(b)*. Il étoit écrit que les uns & les autres, soit ceux qui se seroient appliqués à

(a) Dan. xj. 32.
(b) Idem xj. 33 & 35.
Idem xij. 10.

instruire leurs frères, soit ceux du Peuple qui les auroient écoutés, brilleroient comme la splendeur du firmament, & comme les étoiles dans le temps & dans l'éternité (*a*). C'est ainsi que devoient être sauvés ceux de ce Peuple qui étoient écrits dans le Livre du Seigneur (*b*). Voilà la promesse, voyons-en l'accomplissement.

Antiochus n'eut pas plutôt commencé d'entreprendre contre la Religion de la Nation sainte, que » beau» coup du Peuple d'Israël résolurent » en eux-mêmes de ne rien manger » de ce qui seroit profané. Ils aimè» rent mieux mourir que de se souil» ler par des viandes impures. Ils ne » voulurent point violer la sainte Loi » du Seigneur, & ils furent mis à » mort (*c*). « Parmi ces Héros de la Religion, qui signalèrent leur piété par l'effusion de leur sang, on connoît nommément le saint vieillard Eléazar, les sept frères Machabées & leur mère.

(*a*) Idem xij. 3.
(*b*) Idem xij. 1.
(*c*) I. Mac. j. 65 & 66.

Eléazar étoit un des premiers Docteurs de la Loi, vénérable par son âge & encore plus par la vie innocente & sans tache, qu'il avoit toujours menée depuis son enfance. C'est le témoignage que l'Ecriture lui rend. (II. Mach. VI. 18, 23.) Il fut pressé de manger de la chair de pourceau, on vouloit même l'y contraindre en lui ouvrant la bouche par force: mais préférant une mort pleine de gloire à une vie criminelle, il y courut volontairement. En vain ses anciens amis, touchés d'une injuste compassion pour lui, dit l'Ecriture, le supplièrent de trouver bon qu'on lui apportât des viandes dont il lui étoit permis de manger; afin que l'on pût feindre qu'il avoit obéi au commandement du Roi, & lui sauver ainsi la vie. Cette dissimulation lui fit horreur: le scandale qu'il causeroit aux foibles par cette action, ranima la vigueur de sa foi. Il courut donc de lui-même aux tourmens les plus cruels, & il mourut avec constance & avec joie. (II. Mach. VI. 24.)

Le martyre des sept frères Machabées & de leur mère n'est pas moins admirable. Nous ne finirions pas, si

nous entreprenions de détailler ici tous les sentimens héroïques dont ces généreux défenseurs de la Religion nous ont fourni des modeles. Il suffit de dire qu'ils ont passé par les supplices les plus inouis, sans que, par la violence des tourmens, leur constance en ait senti le moindre affoiblissement. Les poëles de feu, les chaudières d'airain toutes brulantes furent employées pour les ébranler; mais ce fut en vain On eut beau les mutiler par tout le corps, leur arracher la peau de dessus la tête, & mettre en œuvre tout ce que la rage pouvoit inspirer de plus sensible, rien ne les intimida. Les supplices des premiers ne faisoient qu'animer davantage la foi des suivans. Tous expirèrent l'un après l'autre aux yeux de leur tendre mère, qui, plus admirable qu'il n'est possible de l'exprimer, & remplie d'une ferme espérance en Dieu, les exhortoit elle-même avec une sagesse & un courage invincibles. Elle termina enfin ses jours dans les supplices, & alla rejoindre ses enfans dans la bienheureuse éternité.

Tous les Saints d'Israël seroient péris de la sorte plutôt que de faire la moin-

dre action contraire à leur devoir, si Dieu, satisfait de la fermeté de ses enfans, ne leur eût enfin donné des défenseurs dans la personne des Héros Machabées. Mathathias issu d'une des premières familles sacerdotales, commença à signaler son zèle à Modin même sa Patrie. Les Officiers d'Antiochus s'adressèrent à lui, comme au premier & au plus considérable de cette Ville. Ils l'exhortèrent à se soumettre aux volontés du Roi en offrant de l'encens aux Idoles, & lui promirent toutes sortes de biens pour prix de son apostasie. Mais ce fidèle Israëlite répondit courageusement : » Quand » toutes les Nations obéiroient au Roi » Antiochus, & que tous ceux d'Israël » abandonneroient la Loi de leurs pè- » res... nous ne cesserons d'obéir, » mes enfans, mes frères & moi, à la » Loi de nos pères. « (I. Mach. II. 19, 20.) Un instant après, il poussa encore plus loin les effets de sa fermeté. Un Juif s'étant avancé, après ce discours, pour offrir de l'encens sur l'autel qui étoit préparé, Mathathias saisi de douleur, s'arme du même zèle que Phinéez, il se jette sur cet Apos-

tat, & le tue sur l'autel même. Il en fait autant à l'Officier qui contraignoit les Israélites à sacrifier. Cette action d'éclat fut comme le signal d'une résistance plus forte, & le prélude des victoires que ses enfans devoient bientôt remporter sur les ennemis de la Nation sainte. Dans le même *instant* Mathathias s'écrie à haute voix *dans la* Ville : » Quiconque est zélé pour la » Loi, & veut demeurer ferme dans » l'alliance du Seigneur, me suive. « Aussi-tôt il se retira avec ses enfans sur les montagnes, ils abandonnèrent généreusement tous leurs biens au pouvoir de leurs tyrans. » Alors » un grand nombre du Peuple d'*Israël* » qui cherchoient à vivre selon la » Loi & la justice, se retirèrent dans » le désert, avec leurs fils, leurs » femmes & leurs troupeaux. « (I. Mach. II. 29.)

Peu de temps après, une troupe de ces vertueux Israélites fut encore la victime de son zèle pour l'observation du jour consacré au Seigneur. Les Officiers d'Antiochus informés de ce qui étoit arrivé à Modin, marchèrent contre mille d'entre eux qui

s'étoient réfugiés dans les déserts. Ils attendirent à leur ordinaire le jour du Sabbat pour les attaquer, & ils les égorgèrent tous, sans qu'aucun d'eux prît même une pierre pour se défendre. (I. Mach. II. 35, 36, 37 & 38.)

Mathathias & tous ceux qui étoient avec lui, furent sensiblement affligés de cette perte; & considérant que, s'ils continuoient d'en agir de la sorte, leurs ennemis acharnés à leur destruction attendroient toujours la solemnité du Sabbat, pour leur porter les coups les plus mortels, résolurent qu'ils se défendroient dans la suite, si on les attaquoit en ce saint jour. Alors les Assidéens dont la valeur & la fermeté d'ame étoit connue dans Israël, se joignirent à Mathathias & à ses fils; ils furent bientôt suivis par ceux qui fuyoient la persécution, & qui étoient en état de porter les armes. Il s'en forma un corps d'armée qui commença dès-lors à arrêter les progrès de l'impiété d'Antiochus, & qui bientôt se rendit formidable. Les premiers effets de leur zèle tombèrent sur les prévaricateurs de la Nation. Tous ceux qu'ils rencontrèrent, furent mis à mort sans

miséricorde. Le reste intimidé fut obligé à son tour de chercher une retraite chez les Idolâtres dont ils avoient embrassé les maximes. Mathathias parcourut tout le pays avec sa petite armée, il détruisit les Autels qu'on avoit fait dresser pour offrir de l'encens aux Idoles, il fit circoncire les enfans qui ne l'étoient pas, il réussit dans toutes ses entreprises ; enfin il délivra la Loi de l'asservissement des Nations, & les Impies n'abusèrent plus impunément de leur pouvoir. (I. Machab. II. 44, &c.)

Mathathias mourut peu de temps après, âgé de 146 ans. (I. Mach. II. 70.) Il fut enterré avec honneur à Modin sa Patrie. Judas son fils, déclaré Chef de l'armée par ce saint Vieillard, ne donna point de relâche aux persécuteurs d'Israël. » Il poursuivit » les méchans, en les cherchant de » tous côtés; il livra aux flammes ceux » qui troubloient son Peuple. La ter» reur de son nom fit fuir ses enne» mis devant lui, tous les ouvriers » d'iniquités furent dans le trouble, & » son bras procura le salut d'Israël. « (I. Mach. III. 5 & 6.) Les Géné-

aux d'Antiochus furent défaits l'un
après l'autre, plusieurs même y per-
dirent la vie. Enfin le Chef de la Na-
tion sainte vint à bout de prendre pos-
session de Jérusalem, & d'y rétablir le
culte du Seigneur. Les saints lieux fu-
rent d'abord purifiés par des Prêtres
sans tache, *religieux observateurs de
la Loi de Dieu.* (I. Mach. IV. 42, 43.)
On construisit un nouvel Autel des ho-
locaustes à la place de celui qui avoit
été profané par les Gentils. On sub-
stitua de nouveaux vases à ceux qu'An-
tiochus avoit enlevés. Enfin l'on offrit
des Sacrifices selon la Loi, le 25e du
9e mois nommé Casleu, trois ans
après qu'ils avoient été interrompus.
La dédicace du nouvel Autel se fit
le même jour que le Temple auguste
avoit été souillé par les Nations. La
cérémonie dura huit jours; & pour en
perpétuer la mémoire, il fut ordonné
que dans la suite des temps, on la renou-
velleroit chaque année. (Ibid. ℣. 54.
& II. Mach. X. 5.)

Judas & les Israëlites qui compo-
soient l'armée du Seigneur, n'eurent
pas plutôt satisfait à ce devoir de
Religion, qu'ils se hâtèrent de

voler au secours de leurs frères opprimés par les Nations dans les différentes parties de la Judée. Ils remportèrent autant de victoires, qu'ils livrèrent de combats. Il périt dans cette campagne près de cent mille des Impies, sans que la troupe de Judas eût fait la perte d'un *seul homme*. (I. Mac. V. 34.) Ils revinrent à Jérusalem, & ramenèrent avec eux tous les bons Israëlites qu'ils trouvèrent dans leur route, & qui étoient trop exposés aux incursions des ennemis. Tous ensemble montèrent au Temple pour remercier le Seigneur des succès qu'il lui avoit plû leur accorder. Quelque temps après, Nicanor vint en forces pour attaquer Machabée ; il fut vaincu, & obligé de s'enfuir déguisé à Antioche. Il reconnut alors la supériorité des Israëlites qu'il avoit auparavant méprisés, & il avoua » qu'ils » étoient invulnerables, *parce qu'ils » s'attachoient à suivre les Loix que » Dieu leur avoit données.* « (II. Machab. VIII. 35 & 36.)

Antiochus apprend à Ecbatanes la défaite de tous ses Généraux. Dans sa fureur, il jure de faire de Jérusa-

lem le tombeau de tous les Juifs. La justice divine l'attendoit à cet instant. Tandis qu'il se hâte d'arriver en Judée, il tombe de son chariot, tous ses membres sont meurtris de la chute; les vers sortent de son corps infecte, il termine ses jours sur les montagnes loin de son pays & par une mort violente & misérable.

Sous les Rois ses successeurs, il fallut livrer de nouveaux combats. La ferveur des Israëlites à invoquer le Tout-puissant leur procura de nouvelles victoires. Il est en effet remarquable, que toutes les fois qu'ils sont prêts de livrer bataille, ils s'y disposent par la prière. Avec de si puissantes armes, ils ne craignent point d'aller au devant des armées les plus formidables, sûrs de les vaincre, parce qu'ils combattent pour Dieu & avec lui. Leur confiance en lui leur assuroit sa protection. Enfin les Nations furent réduites au point de composer avec ce Peuple protégé du Seigneur, & de lui laisser la liberté de sa Religion, pour laquelle il étoit résolu de combattre sans cesse. Ce fut en vain que Lysias, outré du mauvais

succès de ses premières entreprises; mit sur pied une armée de près de cent mille hommes, pour attaquer de nouveau ces bien-aimés du Seigneur; l'humble prière de Judas & de sa troupe déconcerta tous ses projets : il fut vaincu, plus de 16000 hommes de son armée furent tués, & le reste mis en fuite. Il reconnut » que les Hébreux » étoient invincibles, lorsqu'ils s'ap- » puyoient sur le secours du Dieu tout- » puissant. « (II. Mach. XI. 11.) Il fit consentir le Roi son pupille à leur accorder la liberté qu'ils demandoient, & il s'en retourna à Antioche. Après son départ, chacun des Généraux d'Antiochus voulut essayer ses forces contre Judas; ils furent tous défaits.

Antiochus Eupator, malgré le traité conclu avec les Juifs, revint encore quelques années après pour les subjuguer. Ménélaüs, qui cherchoit les moyens de recouvrer la souveraine sacrificature, fut en partie la cause de cette nouvelle guerre. Il porta la peine due à ses impiétés. » Le Roi des Rois, » dit l'Ecriture, (II. Mach. XIII. 4.) » suscita le cœur d'Antiochus contre » ce méchant homme. Il le fit arrê-

» ter & mettre à mort ſur le champ. «
Il fut précipité dans la cendre du haut d'une tour, & tout le monde applaudit à ſon ſupplice. Néanmoins Antiochus, piqué des défaites multipliées de ſes Généraux, vint lui-même à la tête d'une armée plus forte que toutes celles qui avoient été battues. Les Iſraëlites eurent recours à leurs armes ordinaires. La prière & la confiance en Dieu furent leur reſſource. Dieu ſe ſervit de la jalouſie de Lyſias contre Philippe qui s'emparoit de la régence du Royaume en ſon abſence, pour faire échouer tous ces grands préparatifs; un nouvel échec qu'il venoit d'eſſuyer, le rendit plus traitable. Il en vint juſqu'à ſupplier les Juifs avec de grandes ſoumiſſions. *Mente conſternatus, Judæos deprecans, ſubditusque eis.* (II. Mach. XIII. 23.) Le Roi en paſſa par toutes les conditions qui furent éxigées, & s'en retourna dans ſes Etats, après avoir déclaré Machabée Chef & Prince de tout le pays qui s'étend depuis Ptolémaïde juſqu'aux confins de l'Egypte. (Ibid. ℣. 24.) Il n'entreprit plus de troubler la paix des Iſraëlites.

Démétrius Soter son successeur recommença les hostilités. Alcime qui avoit été souverain Pontife, & qui s'étoit fermé l'entrée de l'Autel *par* son apostasie sous Antiochus l'Illustre, l'engagea de nouveau dans cette guerre. Bacchides fut nommé pour cette expédition. Lorsqu'il s'avançoit *dans la* Judée, soixante des Assidéens allèrent au devant de lui pour parler de paix. Ils furent la victime de leur zèle. Le perfide Alcime, après leur avoir promis avec serment qu'il ne leur seroit fait aucun mal, les fit arrêter, lorsqu'ils se furent confiés à ses paroles, & il les fit tous mourir en un seul jour, selon ce Texte de l'Ecriture, dont l'Auteur du I. Livre des Machabées (VII. 17 & 18.) leur fait l'application : » Ils ont fait mourir les » corps *de vos Saints*, & ils ont » répandu leur sang autour de Jéru- » salem. « Bacchides, après avoir commis plusieurs autres meurtres à l'instigation d'Alcime, remit la Province entre ses mains, lui laissa des troupes pour se soûtenir, & retourna vers le Roi. Alors tous les Impies d'Israël, rassemblés auprès de leur Chef, com-

mirent dans la Judée toutes sortes de meurtres. Le sang de tous les fidèles adorateurs qui tombèrent entre leurs mains, coula de toutes parts. Judas s'opposa de toutes ses forces à cette violence : il fit payer bien cher aux Apostats le carnage qu'ils avoient fait de leurs frères, & le parti d'Alcime ne put prévaloir. Cet Impie retourna donc à Antioche pour demander du renfort. Nicanor y fut envoyé avec une armée considérable. Mais par un coup de la Providence, à peine fut-il arrivé en Judée, qu'il vint lui-même offrir la paix à Machabée. Il vécut pendant quelque temps familiérement avec lui.

La bonne intelligence qui régnoit entre ces deux Généraux, n'accommodoit point Alcime. Il dénonça Nicanor à Démétrius comme un traitre qui favorisoit les ennemis de son Roi. Ce Général eut ordre aussitôt de se saisir de Machabée, & de l'envoyer lié & garotté à Antioche. Alarmé pour sa fortune & peut-être pour sa vie, s'il n'obéissoit pas, il résolut de prendre Judas en trahison. Celui-ci le prévint, & prit la fuite avec plu-

sieurs des siens qu'il avoit rassemblés, Nicanor, outré d'avoir manqué son coup, entre en fureur. Il monte au Temple où les Prêtres étoient occupés à offrir les victimes; il profère mille blasphêmes contre le Très-haut, il menace de raser les saints lieux, si on ne lui remet pas Judas entre les mains. Deux batailles que ce Général lui livra successivement, décidèrent de son sort & de sa vie. Dans la première il perdit cinq mille hommes, & fut repoussé. Dans la seconde il resta trente-cinq mille hommes sur le champ de bataille, & Nicanor fut trouvé parmi les morts. Judas lui fit couper la tête & la main, qu'il avoit eu l'audace d'étendre contre la Maison du Seigneur. Il fit suspendre l'une & l'autre à la vuë de tout Jérusalem. Cette victoire signalée fut encore le fruit de leur ferveur à invoquer le Tout-puissant. Avant l'action & pendant l'action, ils furent attentifs à s'acquiter de ce devoir. (II. Mac. XV.)

Cependant la fin de Judas Machabée approchoit. Démétrius outré de la défaite de Nicanor, envoya de nouveau Bacchides en Judée avec l'éli-

te de ses troupes. Judas obligé de le combattre avec huit cents hommes seulement qui étoient restés auprès de lui, fit néanmoins des prodiges de valeur. Il poursuivit Bacchides jusqu'à Azot, & lui tua quinze mille hommes; mais enfin accablé par le nombre, il fut blessé à mort, & le Général d'Antiochus eut l'honneur de la victoire. Ainsi mourut ce grand homme que la Providence avoit suscité dans les derniers temps pour être le soûtien de la Foi & de la Religion, & en qui toutes les vertus qui font les justes, se trouvèrent réunies avec celle de grand Capitaine.

Après la mort de Judas Machabée, il y eut encore quelques momens de crise pour le Peuple des Saints. Ses deux frères Jonathas & Simon rétablirent bientôt les affaires de la Nation, la Religion fut même très-florissante sous leur Pontificat. Tous les hommes d'iniquité s'élevèrent d'abord de tous côtés contre les fidèles enfans de l'Eglise. Il y eut encore plusieurs Martyrs dans cette nouvelle persécution. Les Apostats secondés de Bacchides firent une exacte recherche de

tous ceux qui avoient été attachés à Judas, c'est-à-dire, de tous les amis de la justice, de la vérité & de la Religion. Tous ceux qui tomboient entre leurs mains, essuyoient d'abord *plusieurs* sortes de tourmens, après lesquels, selon l'Historien Joseph, (Liv. XIII. Chap. premier) on *les* mettoit à mort. Il faut que cette *persécution* excitée par Alcime ait été bien terrible, puisqu'au rapport de l'Ecriture, » Israël fut accablé d'une si grande » affliction, qu'on n'en avoit point vue » de semblable, depuis le temps qu'il » ne paroissoit plus de Prophète dans » Israël. « (I. Mach. IX. 27.) L'extrémité du mal en fit le remède. Les amis de Judas Machabée se rassemblèrent auprès de Jonathas, qu'ils choisirent pour Prince & Chef de la Nation. Le premier coup d'essai de ce nouveau Chef fut une victoire remporté sur Bacchides, qui fut *obligé* de fortifier des places pour se mettre en sûreté. Alcime combloit de jour en jour la mesure de ses crimes; il périt misérablement dans de cruelles douleurs. (I. Mach. IX. 55, 56.) C'est *ainsi* que la justice divine prenoit soin de

venger son Peuple par la mort violente ou honteuse de ses plus mortels ennemis. On a pû remarquer que les auteurs des troubles de la Nation, ou ceux qui s'étoient rendus coupables de sacrilège, sont morts de la sorte. Tel a été le sort d'Andronique, de Jason, de Lysimaque, de Ménélaüs, d'Alcime, d'Antiochus, de Nicanor, d'Apollonius, & de beaucoup d'autres.

Bacchides, voyant qu'Alcime étoit mort, s'en retourna vers le Roi son Maître. Il revint cependant en Judée deux ans après, à la sollicitation des Impies qui comptoient trouver Jonathas au dépourvû. Mais dans une bataille décisive, il fut encore vaincu. Enfin rebuté de tant de défaites, il fit la paix avec Jonathas, jura que de sa vie il ne lui feroit aucun mal. Il fut fidèle à sa parole, & ne revint plus en Judée. Ainsi la guerre cessa dans Israël. Jonathas demeura à Machmas, où il commença à juger le Peuple, & il extermina les Impies du milieu de sa Nation. Les troubles de Syrie qui suivirent peu après, procurèrent aux Israëlites de nouveaux avantages. Les Rois qui s'arrachoient mutuellement

l'Empire, étoient trop heureux de recourir à leur alliance. Ils la sollicitoient avec instance, & c'étoit à qui offriroit davantage pour se *la* procurer. Celui qu'ils vouloient *bien* seconder, montoit ordinairement sur le thrône; mais quelquefois ils ne faisoient que des ingrats.

Démétrius Soter qui avoit *déja fait* tant de mal aux Juifs, commença par donner l'exemple de ces soumissions. Alexandre surnommé Bala, soit-disant fils d'Antiochus l'Illustre, étant venu en Syrie pour recouvrer le Royaume de ses pères, Démétrius envoya aussitôt à Jonathas une Lettre qui ne respiroit que la paix, & dans laquelle il relevoit beaucoup le mérite de ce Chef d'Israël. » Hâtons-nous, disoit-il à » ceux de sa Cour, de faire la paix » avec lui, avant qu'il la fasse avec » Alexandre contre nous : car il se » souviendra des maux que nous lui » avons faits, à lui, à son frère & à » toute sa Nation. « (I. Mach. X. 3, 4, 5.) Quel changement ! Quel coup merveilleux de la divine Providence! Ce Prince qui ne respiroit peu auparavant que la ruine entière du Peuple Juif,

Juif, est réduit à solliciter en suppliant son amitié & son secours : lui qui s'épuisoit d'hommes & d'argent pour faire périr la troupe guerrière de Machabée, consent que son successeur lève une armée & fasse faire des armes ; il le déclare son allié, & veut qu'on lui rende les ôtages qui sont dans la forteresse de Jérusalem dont il restoit encore maître. Quel coup de foudre pour les impies de la Nation qui n'envisageoient la prospérité des justes qu'avec la dernière consternation ! Il fallut cependant obéir au Roi. Les ôtages furent rendus & remis entre les mains de leurs parens. Jonathas demeura à Jérusalem ; & n'ayant rien à craindre du côté de la Syrie qui étoit en proie aux deux contendans, il commença à bâtir & à renouveller la Ville. Les étrangers que Bacchides avoit laissés dans différentes forteresses, se retirèrent. Peu-à-peu la Judée se purifia de tout le levain que les Nations y avoient apporté. Ce qui restoit d'Apostats, n'étoit point en sûreté contre les attaques de Jonathas, qui les poursuivoit sans relâche.

Le Roi Alexandre informé des dé-

marches de Démétrius, auprès du Prince des Juifs, lui écrivit aussi pour se l'attacher en qualité d'ami & d'allié. Il l'établit Grand-Prêtre, & lui envoya en même temps une robe de pourpre & une couronne d'or. Jonathas, du consentement du Peuple, se revêtit de la robe sainte à la Fête des Tabernacles. Ainsi la souveraine Sacrificature fut transportée dans la famille des Asmonéens, qui la possédèrent jusques vers le temps de J. C. Le nouveau Pontife leva aussi des troupes, & fit faire une grande quantité d'armes Démétrius, au désespoir de s'être laissé surpasser par les présens de son ennemi, fit dans une seconde lettre les promesses les plus fortes pour l'avenir, & pour le présent des remises considérables d'impôts, & des dons de toute espèce, soit pour le Temple, soit pour le Grand-Prêtre personnellement, soit enfin pour la Nation en général. Ainsi, par un effet de la divine Providence, chacun concouroit par intérêt à la gloire & à l'élévation d'un Peuple, qui, peu auparavant, étoit le rebut de l'univers, l'objet des blasphêmes & des calomnies les plus noires.

Les propositions de Démétrius parurent si exorbitantes, qu'on ne les crut pas sincères. On se tourna donc du côté d'Alexandre. La première bataille qui fut livrée entre ces deux Rois, décida de leur sort. Démétrius y fut tué, son armée prit la fuite, & Alexandre resta maître du Royaume. Ce Prince s'attacha toujours à combler les Israëlites de bienfaits. Jonathas eut toute autorité auprès de lui; mais il ne s'en servit que pour le bien de sa Nation, pour la conservation & l'augmentation de ses priviléges, & pour la splendeur de son culte & de ses cérémonies. Il vécut en paix à Jérusalem pendant tout le règne d'Alexandre, & il ne s'occupa qu'à rendre son Peuple heureux, & à l'entretenir dans les sentimens de la Religion & de la fidélité à ses devoirs.

Plusieurs années après, Démétrius fils de celui qui avoit été tué en combattant contre Alexandre, parut en Syrie avec une grande armée pour recouvrer le Royaume de son père. Apollonius son Général vint avec arrogance défier Jonathas au combat. Jonathas prend avec lui dix mille hom-

mes seulement & Simon son frère. A la vuë d'Apollonius il assiége d'abord Joppé où il y avoit une garnison Syrienne, & s'en rend maître. Il tombe ensuite sur le corps d'armée de ce Général, lui taille huit mille hommes en pièces, brûle Azot où les fuyards s'étoient réfugiés, & revient à Jérusalem chargé d'un riche butin.

Démétrius, par des moyens qui ne sont pas de notre sujet, vint cependant à bout de monter sur le thrône, & d'en chasser Alexandre. Ce Prince fut d'abord favorable aux Israëlites. Il traita Jonathas avec distinction, le confirma dans la grande Sacrificature, & lui accorda bien des immunités. Peu de temps après, il eut besoin de secours contre ses propres sujets, qui l'avoient abandonné pour s'attacher à Antiochus le jeune, fils d'Alexandre mort en Arabie; il en trouva parmi les Juifs. Trois mille hommes des plus vaillans partirent aussitôt pour Antioche. Dieu les favorisa si visiblement, qu'ils réussirent à dissiper une armée de cent vingt mille hommes qui assiégeoit le Roi dans son palais. En un seul jour ils en tuèrent cent mille, & réduisirent

le reſte à ſe ſoumettre & à demander grace. Mais ce Prince ingrat ne fut pas plutôt affermi ſur le thrône par la bienveillance des Iſraëlites, qu'il oublia tout ce qu'il avoit promis à Jonathas, & ne tint aucune de ſes paroles. Il fit au contraire tout le mal qu'il put à ſes bienfaicteurs. Tryphon le chaſſa de ſes Etats ; & le jeune Antiochus, qui monta ſur le thrône, confirma tous les priviléges du Peuple de Dieu. Les Généraux de Démétrius ſe préſentèrent pluſieurs fois pour le combattre ; ils furent défaits & chaſſés de la Terre promiſe.

Tryphon qui vouloit ſe mettre la couronne d'Aſie ſur la tête, ſentit bien que Jonathas ſeroit toujours un obſtacle à ſes deſſeins. Il trouva moyen de s'emparer par trahiſon de ſa perſonne & de celles de ſes enfans, & il les fit mourir.

Simon ſon frère, le dernier qui reſtoit des fils de Mathathias, devint du conſentement de tout le Peuple le Chef & le ſouverain Pontife de la Nation ſainte. Démétrius rétabli par ſes ſoins ſur ſon thrône, après la mort d'Antiochus le jeune que Tryphon avoit

fait mourir, reconnut enfin ses torts; & il lui rendit toute la justice qu'il demandoit. Ce Prince lui donna l'investiture de la Judée, pour la posséder en toute souveraineté; il fit avec lui une paix solide & durable: & la terre d'Israel, affranchie du joug des Nations, ne paya plus de tribut aux étrangers. On commença pour-lors à dater les années du règne de Simon souverain Pontife, Grand-Chef & Prince des Juifs. Les Apostats qui tenoient encore la forteresse de Jérusalem, en furent chassés; & tout le Peuple, après que cette place eut été purifiée de ses souillures, y entra au son des instrumens, louant Dieu & chantant des hymnes à son honneur. Enfin le pays de Juda jouit de la tranquillité, tant que Simon vécut. (I. Mach. XIV. 4.) Chacun cultivoit sa terre en paix, & se tenoit assis sous sa vigne & sous son figuier, selon l'expression de l'Ecriture. (Ibid. ✝. 11.) Tous les enfans d'Israel étoient dans la joie; il ne se trouvoit plus personne qui osât les attaquer. Les impies & les Apostats furent exterminés, & l'on n'entendit plus parler dans la Nation sainte de ces

abominations qui l'avoient déshonorée. Le zèle du saint Pontife animoit tous les membres de l'Etat. La gloire du Sanctuaire fut entièrement rétablie, le nombre des vases sacrés augmenté, & la Religion des Juifs respectée de l'Univers. Rome & Lacédémone rendirent hommage à la sainteté de son Temple & de ses Loix. (*Ibid.*) Antiochus Sidètes fils de Démétrius voulut entreprendre de troubler cette heureuse paix; mais elle fut encore plus affermie par la défaite de Cendébée son Général.

Simon comblé d'années & de mérites fut malheureusement assassiné par son gendre, jaloux de sa puissance. Jean Hircan son fils lui succèda. C'est sous son règne que se fit la Traduction Grecque de l'Ecclésiastique par Jésus fils de Sirach.

Ce Prince héritier de la foi de son père, autant que de sa puissance, fit plusieurs actions éclatantes qui tournoient toujours à l'avantage de la Religion. Il détruisit le Temple de Garizim, qui subsistoit depuis 279 ans, & qui avoit été établi contre l'unité du culte. Il réunit à la Religion des

Juifs les Iduméens qu'il avoit domptés. Aristobule son fils en fit autant à l'égard de l'Iturée qu'il subjugua. Depuis Jean Hircan jusqu'a J. C. la véritable foi ne cessa d'être professée hautement dans la Nation sainte, & l'Idolatrie perdit tous les jours de ses avantages par la foule des Prosélytes qui furent aggrégés au nombre des enfans de l'Eglise. Il ne fut plus question de culte étranger parmi les Israëlites.

On objectera, sans doute, que ce Peuple fut, à la vérité, guéri de sa pente pour Idoles, mais que les crimes auxquels il s'adonna dans la suite, compensent en quelque sorte son ancien attachement pour cette espèce d'Apostasie. Les différentes Sectes entre lesquelles il fut comme partagé, ne seront pas oubliées; & de-là peut-être on en tirera des conséquences contre la perpétuité de sa justice, du moins dans le temps de cette époque, & jusqu'à J. C.

Mais 1°. Ce ne seroit pas faire attention à ce qu'éxige la Providence générale de Dieu sur tous les hommes. Le Seigneur se devoit, en quelque sorte, à lui-même de ne pas laiss-

ser subsister l'Idolatrie parmi le Peuple qu'il s'étoit attaché d'une manière si spéciale, & qui devoit avoir le bonheur de donner au monde son Fils incarné. C'est ce qu'il a exécuté dans cette Nation par le fléau de la captivité de Babylone. Mais, en lui ôtant son attache pour le plus grand de tous les crimes, étoit-il obligé, par un miracle toujours subsistant, de le rendre impeccable ? Les Chrétiens qui sont tous les jours tant de reproches aux Juifs, le sont-ils ? Ne retracent-ils pas au contraire dans leurs personnes tous les désordres qu'ils ne cessent d'objecter au Peuple de Dieu ? L'assurance avec laquelle on prononce hardiment sa condamnation absolue, ne peut donc être plus déplacée. Il pourroit à juste titre la rétorquer contre nous.

2°. Il est important d'observer que, l'Idolatrie une fois bannie du cœur des Israélites, le culte du vrai Dieu se perpétuoit d'une manière beaucoup plus éclatante, & que cet objet étoit un des principaux pour la visibilité de la Religion. D'ailleurs, le plus grand obstacle étant levé, il se conservoit toujours un plus grand nom-

bre de fidèles. S'il y avoit beaucoup de corruption parmi le Peuple, la croyance qui demeuroit intacte dans le plus grand nombre, étoit toujours une ressource à la conversion, dont plusieurs profitoient de temps en temps. En effet, l'endurcissement n'est venu qu'après la réprobation de la Synagogue. Auparavant, & dès que S. Jean & Jésus-Christ parurent sur la terre, ils se convertissoient en grand nombre. Il resta à la vérité beaucoup d'incrédules qui furent rejettés : mais de qui fut d'abord composée l'Eglise Chrétienne, si ce n'est de ces véritables Israëlites qui vivoient chrétiennement avant le Christianisme, de ces Prosélytes répandus par tout le monde, qui vivoient dans la justice avant que l'Evangile leur fût annoncée, de ces pénitents véritables qui quittoient leurs mauvaises habitudes pour embrasser la voie étroite, aussi-tôt que le souverain Médecin des ames parloit à leur cœur par lui-même ou par ses Ministres ? Voilà des faits aussi éclatans que la lumière du soleil, & l'on cherche à les obscurcir par de petits raisonnemens vagues & captieux. On

ne parle que de vices, que de crimes dans la Nation des Hébreux pendant les dernières années du règne de la Loi Mosaïque ; on ne se fait même aucun scrupule d'en exaggérer le nombre, chacun selon sa prévention ; & l'on ne pense point, ou l'on ne veut point penser aux vertus qui existoient alors parmi ceux qui professoient sincèrement la Religion : où est l'équité & la bonne foi ?

3°. Les Sectes qui prirent naissance dans la Nation sainte un peu plus de cent ans avant Jésus-Christ, & qui attirèrent dans la suite sur leurs sectateurs les anathèmes de ce divin Sauveur, n'étoient point telles dans leur origine, qu'on ne pût être sans crime de l'une ou de l'autre. Il paroît que ce n'étoit dans les commencemens que des opinions différentes, soit sur l'Ecriture en général, soit sur la manière de l'interpréter, qui d'ailleurs ne touchoient point au fonds du dogme, & ausquelles dans la suite la passion, l'esprit d'orgueil auront mêlé quelques erreurs. En effet, si l'on fait réflexion que les Esséniens, par exemple, qui en vinrent dans la suite au point de re-

connoître la fatalité du destin, étoient d'abord les mêmes que les Assidéens, dont la piété, la justice & la Religion sincère est souvent préconisée dans l'Ecriture ; pourra-t'on se persuader qu'il ne faille point distinguer les temps de chacune de ces Sectes, pour rendre justice au vrai mérite de plusieurs qui les ont professées, sans avoir été infectés des erreurs qui ne s'y sont glissées que sur la fin des temps ? M. Prideaux dans son Histoire des Juifs, (Tom. IV. seconde Partie, Liv. V.) en donne un exemple bien frappant dans la personne de Jean Hircan fils de Simon, le dernier des Héros Machabées. On sçait que ce Prince des Juifs étoit d'abord de la Secte des Pharisiens, & que sur la fin de ses jours il se fit Sadducéen. Mais ce n'est pas une raison de croire que sa foi fût altérée par de mauvais principes, & qu'il fût dans la voie de l'erreur. » En voyant Hircan, dit l'Auteur cité, représenté » dans l'Histoire comme un Prince qui » aimoit la justice & la Religion, & » que toutes ses actions soutiennent » ce beau caractère, il n'y a aucune » apparence qu'il ait pû embrasser une

» doctrine aussi impie que celle de
» nier la résurrection & une vie à venir,
» sur-tout lorsqu'il se voyoit sur le
» point de quitter celle-ci : car ce
» fut sur la fin de sa vie que se fit ce
» changement. Tout cela me fait croire
» que cette impiété ne s'étoit pas en-
» core glissée dans cette Secte. « Peu avant il venoit de dire que toute la la différence qu'il y avoit d'abord entre ces diverses Sectes, ne consistoit qu'en ce que l'une s'en tenoit au Texte de l'Ecriture, & que l'autre y ajoûtoit pour explication les Traditions des Anciens. Jusques-là l'on pouvoit prendre parti entre elles, sans intéresser la substance de la foi. La Religion se maintenoit donc toujours, malgré les différentes opinions de ceux qui la professoient. Au reste, il est certain que ces opinions, qu'elles qu'elles fussent, ou qu'elles qu'elles soient devenues par la succession des temps, ne passèrent jamais en dogme dans l'Eglise d'Israël. C'est pourquoi Jésus-Christ renvoyoit toujours à la Chaire de Moyse sur laquelle les Scribes & les Phariséens étoient assis, en assurant qu'on devoit faire ce qu'ils disoient ; marque évi-

dente qu'ils n'enseignoient que la vérité, quoique leurs mœurs n'y fussent pas conformes. Ainsi le vrai fidèle recevoit dans toute sa pureté le pain de la parole divine par l'organe des Ministres les plus indignes, comme par celui des plus religieux.

4°. Le nombre des vrais *Israëlites* n'est pas dans ces temps-là aussi peu considérable qu'on se l'imagine. La preuve des faits qui nous restent dans le Nouveau Testament, suffira pour en convaincre.

5°. Plus les temps du Messie approchoient, plus la lumière de la vérité devenoit brillante, & plus la foi des vrais fidèles devenoit vive & animée. C'est un principe incontestable, mal à propos révoqué en doute par l'Anonyme qui a écrit contre les Lettres de M. l'Abbé de ***. » Il faut sçavoir, dit S. Gregoire le Grand, *que* » la science des Pères spirituels s'est » accrue par la succession des temps. » Moyse a été plus instruit qu'Abraham dans la science du Dieu tout-» puissant : les Prophètes ont été *plus* » instruits que Moyse, & les Apô-

» tres plus que les Prophètes « (*a*). Feu M. de Caylus Evêque d'Auxerre enseigne formellement la même doctrine dans son Instruction Pastorale contre la Thèse de M. De Prades. » La » lumière de l'Evangile, dit ce Pré- » lat, (*b*) commençoit à luire avant » le lever du Soleil de justice, & » *croissoit peu-à-peu par la Révéla-* » *tion, à mesure que le temps de sa* » *pleine manifestation approchoit.* « L'Anonyme peut aussi remarquer ici cette expression d'un Auteur qui ne lui sera pas suspect, que *la lumière de l'Evangile commençoit à luire avant le lever du Soleil de justice*, & la comparer avec cette image de l'*Aurore Chrétienne*, sous l'emblême de laquelle M. l'Abbé De Villefroi explique ordinairement dans ses Lettres le temps des approches du Messie. Ces deux pensées ne sont-elles pas absolument les mêmes ?

Quant à l'augmentation de la foi dans le temps de cette époque, voici

(*a*) Homil. IV. in Ezech. Lib. II.

(*b*) II. Edit. pag. 119.

comme M. Bossuet la développe, conjointement avec l'accroissement de la lumière. » Dans cette longue suite
» d'années, dit ce docte Prélat, * où
» eux-mêmes (les Israëlites) con-
» noissoient que, par un conseil de la
» Providence, il ne s'élevoit plus par-
» mi eux aucun Prophète, & que
» Dieu ne leur faisoit point de nou-
» velles prédictions, ni de nouvelles
» promesses; cette foi du Messie qui
» devoit venir, *étoit plus vive que ja-*
» *mais*. Elle se trouva si bien établie,
» quand le second Temple fut bâti,
» qu'il n'a plus fallu de Prophètes
» pour y confirmer le Peuple. Ils
» vivoient sous la foi des anciennes
» Prophèties qu'ils avoient vu s'ac-
» complir si précisément à leurs yeux.
» Le reste depuis ce temps ne leur a
» jamais paru douteux; & ils n'avoient
» point de peine à croire que Dieu, si
» fidèle en tout, n'accomplît encore
» en son temps ce qui regardoit le
» Messie. « Ainsi » l'œuvre de Dieu
» s'acheminoit, (comme le dit un peu

* Discours sur l'Hist. Univers. pag. 214.

plus loin le même Auteur,) » & les » voies se préparoient à l'entier ac» complissement des anciens oracles. « La connoissance de la vérité augmentoit aussi, soit parmi les Juifs, soit parmi les Gentils, selon M. de Meaux *(a)*. Chez les Juifs, la lumière s'étoit levée sous les Patriarches, elle s'accrut sous Moyse & sous les Prophètes *(b)*. » La » foi de la Providence, & la vérité » des promesses ... se confirmoit de » plus en plus dans le cœur des vrais » fidèles « *(c)*.

6°. L'accomplissement des Prophèties absolues, qui annonçoient aux Israëlites une perpétuité de justice & de sainteté pour les temps qui suivroient la captivité, demandoit de Dieu même qui les avoit dictées, qu'elles eussent leur effet sans interruption, & du moins dans une étenduë qui fût capable d'en justifier la généralité. Il falloit donc qu'il y eut quelque proportion (eu égard au nombre de ceux qui adoroient alors le vrai Dieu) entre

(a) Ibid.
(b) Ibid. p. 246.
(c) Ibid. p. 117.

le premier accomplissement qui regardoit la Nation sainte, & le second fait pour les Chrétiens, puisque ceux-là devoient être la figure prophétique de ceux-ci. Et que l'on ne dise pas que la généralité & l'étenduë de ces promesses autorisent à croire qu'elles n'ont eu leur effet que dans le Christianisme; que l'on ne retombe pas éternellement sur les vices que l'on remarque de temps à autre dans une partie des Israélites depuis leur captivité; que l'on ne prétende pas en rien conclure contre la sainteté perpétuelle de l'Eglise avant l'Incarnation. Si les désordres d'une partie du Peuple de Dieu étoient une raison suffisante pour ôter à l'autre ses prérogatives les plus essentielles, comment pourroit-on faire voir que ces Prophéties se fussent vérifiées même à l'égard des Chrétiens? On sçait que dans tous les temps l'Eglise a été composée de bons & de méchans, & que ceux-ci ont souvent fait non-seulement le plus grand nombre, mais le très-grand nombre: on sçait que, selon Jésus-Christ, les vrais fidèles ne sont que le petit troupeau; & cependant on ne s'avise pas même de soupçon-

ner qu'en conséquence l'accomplissement des Prophèties générales n'ait point eu lieu parmi nous. Quelle absurdité n'y a-t'il donc pas de regarder comme un obstacle à l'application des Prophèties faites aux Israëlites, ce qui ne nous paroît pas former la moindre difficulté sérieuse par rapport à nous ? N'est-ce pas là véritablement avoir deux poids & deux mesures ? Que l'on pèse bien ces motifs de part & d'autre ; que l'on éxamine sans prévention, & avec un esprit d'équité, ce qu'éxigeoit de la bonté divine la promesse qu'il avoit faite de perpétuer sa Religion dans tous les temps, & l'on reviendra sans doute des faux principes dont on s'étaye sans cesse, comme d'autant de vérités incontestables. On ne sera plus tenté de restreindre au foible nombre *des plus grands Justes* le privilége d'avoir profité par anticipation du bienfait de la rédemption. Quoi donc ! les Patriarches, les Prophètes, & quelques autres personnages illustres & connus nommément, sont-ils les seuls qui aient été sauvés avant Jésus-Christ ? Si personne *du Peuple des Saints* ne devoit profiter de ces exem-

ples, il étoit fort inutile que la vertu de ces grands hommes fût *exposée à la vuë de toute la Nation Juive.* Mais la vérité de l'Histoire sainte & l'œconomie de la Religion reclament hautement contre un pareil systême. » L'Eglise, dit encore M. Bossuet, » aura toujours des Saints, & la cha» rité n'y mourra jamais (*a*) ..... » La sainte doctrine qu'elle ne cesse » d'enseigner, enfante continuelle» ment des Saints dans son unité (*b*). « C'est une maxime qu'il ne se lasse point de répéter dans ses écrits contre les Protestans, même en faveur de l'Eglise d'Israël qui ne fait qu'une avec l'Eglise Chrétienne ; & c'est un principe applicable à tous les temps, depuis le commencement jusqu'à la fin du monde. Ce n'est donc pas assez d'assigner quelques Saints de temps à autre dans la vaste étenduë des siècles qui ont précédé l'Incarnation ; il faut en montrer la durée perpétuelle &

(*a*) Première Instruction Pastorale sur les promesses de l'Eglise, pag. 17 & 91.

(*b*) Conférence avec le Ministre Claude, pag. 182.

jamais interrompue. Les Saints qui sont connus dans l'Ancien Testament, ne sont point comme autant de pierres précieuses détachées d'un édifice, dont le reste ne présente que des débris informes, & indignes de tenir place dans la construction du Temple de l'Eternel. Ils se tiennent sans intervalle, & forment un tout régulier conjointement avec beaucoup d'autres dont les noms ne sont pas parvenus jusqu'à nous; & dès-lors le nombre des Elus dans les quatre premiers millenaires de l'Eglise, quoique petit en comparaison du grand nombre des réprouvés, devient plus considérable que l'esprit particulier ne l'imagine; & selon la pensée de S. Augustin rapportée au commencement de cette Dissertation, il est grand, considéré en lui-même.

Il ne nous reste donc plus qu'à recueillir dans le Nouveau Testament les exemples de vertus qui ont éclaté parmi les Israëlites vers le temps de l'arrivée du Messie. Les âges de plusieurs des Saints dont il y est fait mention, remontent jusqu'aux environs d'Hircan. De ce nombre étoient le saint

vieillard Siméon, la Prophèteſſe Anne, ſaint Zacharie & ſainte Elizabeth père & mère de ſaint Jean-Baptiſte, ſaint Joachim & ſainte Anne père & mère de la ſainte Vierge. Ce ſont aſſurément des Juſtes, dont la foi pure & animée d'une ardente charité ne peut être révoquée en doute par la plus ſubtile critique. Plus loin, & à meſure que nous approchons de la naiſſance du Sauveur, combien n'en voit-on pas d'autres animés du même eſprit? A peine peut-on lire un Chapitre des Evangiles ou des Actes des Apôtres, ſans en rencontrer pluſieurs. Saint Joſeph Epoux de la ſainte Vierge, Joſeph d'Arimathie, Lazare, Marthe & Marie ſes ſœurs, Nathanaël, Nicodème, Gamaliel, ſainte Jeanne femme de l'Intendant d'Hérode, les autres ſaintes femmes dont il eſt fait mention au VIIIe Chap. de ſaint Luc, & qui ſuivoient conſtamment J. C. ne ſont-ce pas là autant de véritables Iſraëlites de l'un & de l'autre ſexe, qui atteſtoient publiquement par leur conduite & par leurs mœurs la ſainteté de la Religion qu'ils profeſſoient, & ſa viſibilité? On doit ſans doute

mettre aussi de ce nombre l'Eunuque de la Reine de Candace, qui mérite par sa vertu que l'Evangile lui soit annoncé miraculeusement; le Centenier dont l'Esprit-Saint fait un si bel éloge. On voit que, même avant la prédication de l'Evangile, il étoit un homme *religieux* & *craignant Dieu*, qu'il *faisoit beaucoup d'aumônes*, qu'il *prioit Dieu sans cesse*, & que *toute sa maison* étoit dans les mêmes sentimens (*a*). Ce sont donc de fervens Prosélytes qui méritent de tenir place parmi les Justes de l'ancienne Loi.

Mais un seul trait d'Histoire nous donne à connoître un bien plus grand nombre de ceux qui vivoient alors dans les sentimens de Chrétiens anticipés. Lorsque l'Enfant Jésus fut apporté au Temple le huitième jour pour y être circoncis, il est dit en termes formels que la Prophètesse Anne qui demeuroit sans cesse dans le Temple, & qui s'y occupoit à servir Dieu nuit & jour, se mit dans cet instant à louer

---

* Act. X. ℣. 2 & 3.

le Seigneur, & à raconter des merveilles de cet enfant *à tous ceux qui attendoient la rédemption d'Israël.* * Il y avoit donc alors, à Jérusalem seulement, (sans parler des autres Villes, soit de la Judée, soit des différens Royaumes de la terre, où les Israëlites & les Prosélytes étoient répandus) il y avoit un nombre assez considérable de vrais fidèles, qui réunis dans les sentimens d'un même cœur, remplis de foi & d'amour de Dieu, vivoient constamment dans l'attente des promesses, & ne soupiroient qu'après l'heureux jour qui devoit leur en procurer l'accomplissement. Tels étoient tous les Saints de l'Eglise d'Israël qui formèrent dans la suite les prémices de l'Eglise Chrétienne. Plus nous avancerons, & plus nous les connoîtrons distinctement.

J. C. vient au monde, & déja *trois* Rois partent de l'Orient pour *l'adorer* à Bethléem. Les bergers d'alentour, animés de la même foi, accourent à sa crèche pour lui faire hommage:

---

* Luc. II. ℣. 3.

un grand nombre d'enfans sont immolés à cause de lui par la fureur d'Hérode. Tous ces faits se passent encore sous l'empire de la Loi Mosaïque. On en doit dire autant de tous ceux qui sont partie de l'histoire de la vie mortelle du Sauveur. Tant que Jésus-Christ n'a pas mis par sa mort le dernier sceau aux Prophéties, c'est toujours l'Eglise d'Israël. L'Eglise Chrétienne ne commence à dater qu'après sa résurrection. Car, selon le principe de saint Paul, un Testament n'a lieu qu'à la mort du Testateur. *Ubi Testamentum, mors necesse est intercedat Testatoris.* (Hébr. IX. 17.) L'ancienne Loi subsiste donc tant que l'Auteur du Testament nouveau vit encore. Jésus-Christ lui-même reconnoît cette vérité, lorsqu'il autorise les décisions de la Chaire de Moyse, & qu'il ordonne de recourir à ceux qui l'occupent. Sur ce principe, nous regarderons comme des fidèles de l'Eglise d'Israël tous ceux que leurs vertus ont rendu recommandables jusqu'à la passion du Sauveur. Nous jugerons même de ce qu'étoient dans ce temps-là plusieurs autres par la facilité avec laquelle ils

reçurent dans la suite la publication de l'Evangile, dès qu'elle leur fut faite. L'Ecriture sainte nous fournira elle-même de quoi autoriser ce jugement.

Saint Jean-Baptiste qui étoit destiné à préparer au Seigneur *un Peuple parfait*, PARARE DOMINO PLEBEM PERFECTAM, (Luc. I. 17.) avoit déja commencé à paroître, & à disposer les cœurs par la prédication de la pénitence, avant que J. C. fit les premiers actes de sa mission. Ce saint Précurseur étoit suivi dans le désert par un grand nombre des habitans de Jérusalem, de la Judée & des environs du Jourdain qui venoient faire en sa présence l'aveu de leurs pechés, & qui recevoient le baptême de ses mains. Il avoit d'ailleurs des disciples; & leur attachement à la personne d'un si saint homme n'est *pas* une foible marque de leur piété.

Lorsque J. C. commence sa mission, qu'apperçoit-on dans l'Evangile? Un lépreux qui l'adore, & qui reconnoît sa divinité. (Matth. VIII. 2.) Un Centenier dont la foi est si grande, que le Sauveur proteste qu'il n'en a point

trouvé de telle dans Iſraël. (Ibid. ℣. 12.) Un Zachée qui eſt reconnu par J. C. même pour un véritable fils d'Abraham. (Luc. XIX.) Un Samaritain qui eſt loué de ſa foi, & qui obtient ſa guériſon. (Luc. XVII. 19.) Un aveugle-né qui ne craint point de rendre témoignage à la divinité de J. C. en plein Sanhédrin. Parmi ces véritables adorateurs ne doit-on pas mettre encore la belle-mère de ſaint Pierre, le Paralytique, (Matth. IX. 2.) le Chef de la Synagogue, (Ib. ℣. 18.) l'Hémorhoïſſe, (Ibid. ℣. 22.) les deux aveugles, (Ibid. ℣. 28.) la Cananéenne, (Ibid. XV. 22.) qui tous obtiennent des guériſons miraculeuſes par la grandeur de leur foi ? Cette femme qui s'écrie du milieu du Peuple : Heureuſes les entrailles qui vous ont porté, (Luc. XI. 27.) ne doit pas ſans doute être oubliée ; non plus que cette veuve charitable, qui prend de ſon néceſſaire pour mettre dans le tréſor du Temple, & dont Jéſus-Chriſt fait l'éloge. (Luc. XXI. 2.)

D'ailleurs, cette foule de Peuple qui ſuivoit le Sauveur, & que ce divin Maître prenoit un ſoin ſi particulier

d'inftruire de tous fes devoirs, n'étoit-elle donc compofée que de gens indignes de fon attention ? L'auroient-ils fuivi avec tant de conftance, malgré l'auftérité de fa morale, s'ils n'avoient été, du moins pour la plûpart, dans la difpofition de pratiquer fes maximes, & s'ils n'avoient été attirés par un mouvement de la grace qui les rendoit dociles à fa voix ? L'empreffement avec lequel on les voit accompagner en toute occafion ce divin Sauveur pour recueillir les paroles de vie qui fortoient de fa bouche, eft des plus admirable. Il a été plufieurs fois jufqu'à leur faire oublier le foin de la nourriture corporelle. Auffi Jéfus-Chrift n'a-t-il pas cru indigne de fa bonté de faire chaque fois un miracle pour les fuftenter.

On dira peut-être pour rabaiffer le mérite de toutes ces actions, & même pour le faire difparoître entièrement, s'il étoit poffible, que cependant ce même Peuple, que nous trouvons fi docile à la voix du Sauveur, a demandé fa mort & l'a perfécuté jufqu'à la fin. Nous n'ignorons pas que ce langage eft des plus communs. Dans

combien d'écrits ne le voit-on pas répété ? On pousse même les choses jusqu'à soûtenir avec la plus grande assurance, que ceux-là mêmes qui ont fait une entrée triomphante à Jésus-Christ cinq jours avant sa passion, sont précisément ceux qui ont demandé sa mort. C'est ainsi que par une proposition générale peu réfléchie on enveloppe dans la condamnation la plus énorme cette partie même du Peuple de Dieu, que nous devrions respecter comme nos pères dans la Foi, comme ceux de qui nous tenons par succession la lumière qui nous éclaire, en un mot comme les prémices de l'Evangile, & la partie la plus pure du troupeau Chrétien. Pour demêler l'équivoque dans laquelle on s'embarrasse, nous faisons les réflexions suivantes.

Jésus-Christ a été mis à mort à l'instigation des Juifs, c'est un fait constant, & dont personne ne doute : mais la Nation toute entière a t'elle eu part à cet affreux Déicide ? N'y a-t'il point eu de véritables Israëlites qui aient condamné le procédé des autres ? Ces fidèles de l'Eglise d'Israël sont-ils en si petit nombre, qu'on ne doive pas

même en faire mention ? Voilà véritablement l'état de la question, & ce qu'il convient d'observer avec exactitude pour ne se pas rendre coupable d'une odieuse imputation.

Non certainement, la Nation toute entière n'a pas coopéré à la mort de Jésus-Christ. Quand nous n'aurions pour preuve de cette vérité que ceux des Israëlites répandus dans la Judée seulement qui avoient embrassé la doctrine du Sauveur & qui croyoient en lui, ne seroit-ce pas une raison assez forte pour éloigner de notre esprit une pensée si peu conforme à l'équité ? En effet, lorsque la Synagogue condamna Jésus-Christ, il est notoire que ce divin Sauveur avoit dès-lors commencé à former son Eglise. Or de qui étoit-elle composée, sinon de ceux qui avoient cru en lui ? Voyons donc dans l'Ecriture, si le nombre de ceux qui avoient embrassé sa doctrine, étoit aussi petit qu'on se l'imagine. Nous en avons déja vu plusieurs désignés nommément. Nous pouvons sans doute y joindre les Apôtres & les Disciples : ils étoient certainement du nombre des vrais fidèles, & de

ceux qui croyoient en Jésus-Christ: mais en voici bien d'autres en différentes circonstances.

On apperçoit d'abord des Publicains & des femmes de mauvaise vie, qui quittent leurs habitudes pour embrasser la pénitence, & qui croient au Sauveur sur la parole de S. Jean-Baptiste. C'est Jésus-Christ lui-même qui leur rend ce témoignage. (Matth. XXI. 32.)

Un petit Roi de Capharnaüm dont le fils est guéri par Jésus-Christ, croit à sa doctrine lui & toute sa maison. (Joan. IV. 54.)

Lorsque la Samaritaine eut été éclairée par le Sauveur, elle courut à Samarie pour raconter à ses citoyens ce qui lui étoit arrivé. Il y en eut beaucoup qui crurent en Jésus-Christ sur la seule parole de cette femme. * Mais lorsqu'il fut entré dans cette Ville, & qu'il leur eut fait entendre les paroles de vie qui sortoient de sa bouche, il y en eut bien davantage qui embrassèrent sa doctrine, ils ne dou-

* Joan. iv. 39.

tèrent point qu'il ne fût véritablement le Sauveur du monde (*a*).

Dans la célébration de la Fête de la Scénopégie, il est dit qu'il y en eut beaucoup du Peuple qui crurent en lui (*b*).

Lorsque Jésus-Christ, *consulté* par les Pharisiens sur le châtiment que méritoit la femme adultère, eut confondu leur malice, la sagesse de sa réponse fit impression sur plusieurs, & les fit croire en lui (*c*). Il les instruisit ensuite lui-même pour les confirmer dans leur foi.

Plus loin l'Evangeliste nous annonce encore de nouveaux croyans (*d*).

La résurrection de Lazare opère le même effet sur un grand nombre de ceux qui y avoient été présens (*e*). Les Pharisiens sont si épouvantés de cette propagation de la croyance en Jésus-Christ, qu'ils forment le dessein de faire mourir Lazare ; & la raison qu'en donne l'Ecrivain sacré, c'est encore parce que le miracle opéré en sa

---

(*a*) Joan. iv. 41 & 42.
(*b*) Joan. vij. 31. (*c*) Joan. viij. 30.
(*d*) Joan. x. 42. (*e*) Joan. xj. 45.

faveur attiroit à Jésus une foule de Peuple qui embrassoit sa doctrine (*a*).

Peu de temps après arrive l'entrée triomphante de J. C. à Jérusalem. Qui sont ceux qui y ont part ? Qui sont ceux qui s'écrient : *Gloire au Fils de David: béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ?* Il n'y a point à se tromper : le Texte de l'Ecriture est formel. Ce sont les Disciples même du Sauveur, c'est-à-dire, ceux du Peuple d'Israël qui croyoient en lui (*b*). Les Pharisiens eux-mêmes reconnoissent que ce sont les fidèles attachés à Jésus-Christ, qui le font ainsi entrer en pompe dans la Ville sainte ; & dans l'indignation que leur cause cette éclatante cérémonie, ils n'ont pas honte de recourir à Jésus-Christ même pour l'engager à imposer silence à ses Disciples. *Magister, increpa Discipulos tuos.* (Luc. XIX. 39.)

Ceux qui s'étoient convertis à la résurrection de Lazare, ne manquèrent pas de faire aussi éclater leur joie

(*a*) Joan. xij. 11.
(*b*) Luc. xix. 37, &c.

dans ce triomphe du Fils de Dieu. Ils ne craignirent point de rendre un témoignage public à sa puissance (*a*). Nouveau sujet de dépit pour les Pharisiens, qui leur fait faire un aveu bien remarquable, c'est que *tout le Peuple court* après le Sauveur (*b*). C'est sans doute la crainte de se voir totalement abandonnés, qui leur fait tenir un pareil langage : car il est certain qu'ils avoient encore un grand nombre de partisans ; c'étoit même le plus grand nombre de la Nation, & ce furent ceux-là qui demandèrent la mort de l'Auteur de la vie. Mais il est bon d'observer cet aveu qu'ils font, que beaucoup demeuroient attachés à la personne & à la doctrine de Jésus-Christ. Ils semblent à la vérité prétendre tirer avantage de ce que les fidèles qui suivent la voie de la vérité, ne sont tirés que du Peuple qu'ils regardent avec mépris. Selon eux, aucun des beaux esprits de la Synagogue, ou des Chefs de la Nation, n'adopte

(*a*) Joan. xij. 12.
(*b*) Ibid. ℣. 19.

cette nouvelle Secte. * Mais qu'importe à l'étenduë de la Religion, que ceux qui forment le corps de ses véritables enfans, soient dans les richesses ou dans la pauvreté, dans la grandeur ou dans la bassesse. La foi, l'amour & la soumission à la vérité est ce qui les distingue, & ce que le souverain Maître pèse uniquement. Il est cependant faux de dire qu'il n'y eut point dans les Disciples de Jésus-Christ de personnages illustres, soit par leur naissance, soit par leurs emplois, soit par leurs talens. On sçait que Nicodème étoit de ce nombre. Selon l'Evangeliste saint Jean, il y en avoit plusieurs des Princes des Prêtres. *Ex Principibus multi crediderunt in eum.* (XII. 42.) Nous pourrions en citer plusieurs autres exemples, mais ils sont inutiles.

Au reste, quelqu'ait été le troupeau que Jésus-Christ s'étoit formé, nous demandons s'il est raisonnable de croire que ce soit lui qui ait insisté auprès de Pilate pour le faire condamner à mort, & qui lui ait crié à différen-

* Joan. vij. 48.

tes reprises : *Tolle, tolle*, &c. La piété frémit sans doute de cette proposition mise dans un tel point de vuë ; & c'est cependant ce que l'on ne craint pas d'assurer, sçavoir que le même Peuple qui a fait à Jésus-Christ une entrée triomphante à Jérusalem, s'est acharné cinq jours après à le faire périr sur une croix. Quoi ! cette même partie d'Israël qui brave courageusement le sentiment du plus grand nombre de la Nation, & qui ne redoute pas sa haine en rendant un hommage public à celui qu'elle déteste, se sera joint subitement à ses persécuteurs pour demander sa mort à cris redoublés ! Cette supposition a-t'elle seulement quelque vrai-semblance ? Pour lui donner quelqu'ombre de réalité, il ne faudroit rien moins qu'une décision expresse de l'Ecriture, qui assurément n'existe pas. Bien au contraire, les Livres saints fournissent plusieurs raisons qui ne se concilieront jamais avec un changement aussi inconcevable.

1°. Il est aisé de juger des sentimens de cette partie d'Israël, que nous distinguons du grand nombre qui

suivoit les principes de la Synagogue, par l'idée que les ennemis même de Jésus-Christ en avoient : ce témoignage ne sera pas suspect. Or les Pharisiens doutoient si peu de l'attachement de ce troupeau fidèle pour la personne de Jésus-Christ, que lorsqu'ils voulurent s'emparer de ce divin Sauveur deux jours avant sa mort, ils résolurent de le faire par surprise, & non dans un jour de Fête, de peur qu'il n'arrivât du tumulte parmi le Peuple, dont une partie auroit pû s'opposer à cette violence. *Ne fortè tumultus fieret in Populo.* (Marc. XIV. 12.) Ils avoient déja cherché plusieurs fois l'occasion favorable pour faire ce coup ; mais la crainte du Peuple les avoit toujours arrêtés, selon l'Ecriture *. Il étoit donc notoire que tous ne consentoient pas au Déïcide projetté par les Chefs : il falloit même que le nombre de ceux qui étoient pour Jésus-Christ, fût assez considérable, puisqu'on craignoit une sédition de leur part, & que les Pharisiens, malgré toute l'au-

* Luc. xx. 19. & xxij. 2.

torité qu'ils avoient parmi le Peuple; furent obligés de prendre leurs mesures à son insçu. Ce seul témoignage de l'Ecriture bien approfondi suffiroit pour faire sentir avec combien peu de raison l'on s'attache à rejetter sur le corps entier de ce Peuple les crimes dont une partie ne s'étoit nullement rendue coupable.

2°. Ses actions parlent en sa faveur. Son assiduité à suivre Jésus-Christ, pour écouter ses oracles : sa foi à croire qu'il étoit le Sauveur du monde, & à le professer hautement, soit devant les Chefs de la Synagogue, soit en public : son amour tendre pour Jésus-Christ, qui lui inspire subitement l'appareil d'un triomphe qui désespère ses ennemis : enfin les regrets que plusieurs d'entre ceux qui étoient présens à la mort du Sauveur, font paroître à la vue de tout le Peuple. On sçait par l'Ecriture que, lorsque Jésus-Christ, après avoir enduré à Jérusalem tous les outrages imaginables, fut conduit sur le Calvaire pour y être crucifié, il étoit accompagné d'une grande foule de Peuple; & parmi ceux-là il y en avoit qui détestoient

la fureur des autres, qui versoient des larmes sur le sort de l'innocent Jésus, & qui se frappoient la poitrine en signe de douleur. *

3°. On ne peut pas douter que la plûpart de ceux qui s'étoient attachés à Jésus-Christ pendant sa vie mortelle, & qui avoient embrassé sa doctrine, ne lui soient demeurés fidèles, après ce qu'on lit dans saint Jean, Ch. X. Les Juifs incrédules s'assemblent auprès du Sauveur, & lui disent : » Jusqu'à quand nous tiendrez-vous » en suspens ? Si vous êtes le Christ, » dites-le-nous clairement. « (ỽ. 24.) Jésus leur répond : » Je vous le dis, » & vous ne me croyez pas. Les œu- » vres que je fais au nom de mon » Père, rendent témoignage de moi ; » mais vous ne me croyez pas, parce » que vous n'êtes pas de mes brebis. « Et tout de suite en désignant ceux du Peuple, qui composoient son troupeau, il ajoûte : » Mes brebis enten- » dent ma voix, & elles me suivent ; » & je leur donne la vie éternelle.

* Luc. xxiij. 27 & 48.

» Elles ne périront jamais, & per-» sonne ne les arrachera de mes » mains « *. Un peu plus haut, en parlant au Peuple qui le suivoit, *il* dit à la suite de ce beau discours, qui renferme la promesse de l'Eucharistie : » Il y en a parmi vous *quelques-uns* » qui ne croient pas. « *Sunt* quidam *ex vobis qui non credunt.* (Joan. VI. 65.) De ces deux Textes réunis ne résulte-t'il pas, 1°. Que Jésus-Christ n'attaquant dans le grand nombre de ceux qui l'entourent, que la Foi de QUELQUES-UNS, *quidam*, les autres doivent être regardés comme de véritables croyans ? 2°. Que ceux qui demeurent fidèles étant un troupeau que *personne ne peut lui ravir*, leur docilité & leur persévérance ne sont pas équivoques ? Quelle est donc la raison qui pourroit autoriser le jugement de ceux qui prétendent rejetter sur toute la Nation le Déïcide commis en la personne de Jésus-Christ ? Ces vrais fidèles qui formoient dès-lors les prémices anticipées du Christianisme, &

---

* Joan. x. 14, 25, &c.

dont la vertu devoit servir de modèles à ceux qui embrasseroient bientôt la voie étroite de l'Evangile, seroient-ils devenus tout-à-coup des monstres d'ingratitude ? & de Disciples de la vérité reconnus par Jésus-Christ même, auroient-ils été transformés en ministres du Démon pour demander la mort de leur Sauveur ? On rougit de toutes les suppositions qu'il seroit possible d'imaginer pour soûtenir une prétention aussi absurde.

Mais laissons-là le Peuple qui habitoit ordinairement à Jérusalem. Combien n'y avoit-il pas dans les différentes Provinces du monde d'autres Israëlites ou des Prosélytes répandus qui n'avoient point coopéré à la mort de Jésus-Christ ? Combien n'y avoit-il pas de vrais fidèles, qui, comme la Prophètesse Anne, & le saint vieillard Siméon, vivoient dans l'attente de la rédemption d'Israël, qui avoient l'esprit attentif à l'accomplissement des promesses, & le cœur docile à la voix de la vérité, résolus d'embrasser sa doctrine, lorsqu'elle leur seroit connue ? Parmi ceux-là l'on doit compter ces Juifs & ces Prosélytes *reli-*

gieux, qui étoient venus de toutes sortes de pays à Jérusalem pour célébrer la Fête de la Pentecôte. * Ceux-là n'avoient sûrement pas été du nombre des persécuteurs de Jésus-Christ. Seroient-ils appellés par l'Esprit-Saint des gens pleins de religion, *Viri religiosi*, s'ils avoient seulement consenti à cet attentat? C'étoit donc de vertueux Israëlites qui n'avoient entrepris de si longs voyages que par un motif de piété, & qui peut être, lorsqu'ils se mirent en chemin pour la Judée, ignoroient même les outrages que l'on y faisoit souffrir au Sauveur du monde. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que leur religion est louée dans l'Ecriture, avant qu'ils fussent Chrétiens; & c'est une preuve sensible qu'ils étoient de véritables enfans de l'Eglise d'Israël. La promptitude de leur adhésion aux maximes & aux dogmes enseignés par Jésus-Christ, est encore une marque de la droiture de leur cœur, & de la sincérité de leur Foi. Saint Pierre dans sa première prédi-

* Act. ij. 5.

cation leur fait connoître que Jésus qu'on vient de crucifier à Jérusalem, est le Messie qu'ils attendent. Trois mille d'entre eux le reconnoissent, & reçoivent le Baptême en son nom; quelque temps après, cinq mille autres en font autant, & depuis cette époque le nombre des croyans augmente tous les jours. (Act. II.) Peut-on ne pas admirer en eux cette docilité qui avoit été promise par les Prophètes? *Erunt omnes docibiles Dei.*

Si nous suivons l'Apôtre saint Paul dans ses courses Apostoliques, nous trouverons encore en différentes contrées beaucoup d'autres vrais fidèles, soit Israëlites, soit Prosélytes, qui vivoient avant l'Evangile dans les mêmes sentimens que ceux de Jérusalem, & qui, dans l'attente de leur Sauveur, étoient disposés à le reconnoître dès qu'il paroîtroit. C'est à ces Israëlites CRAIGNANS DIEU, c'est à ces véritables ENFANS D'ABRAHAM, que la parole du salut est envoyée, selon le langage de l'Ecriture. *Filii generis Abraham, & qui in vobis timent Deum, vobis verbum salutis hujus missum est.* (Act. XIII. 26.) Il y en avoit de tels

à Antioche de Pisidie, qui embrassèrent la doctrine de Jésus-Christ, dès qu'elle leur fut connue. *Secuti sunt multi Judæorum & colentium advenarum.* (Ibid. ỽ. 43.) A Icone une grande multitude d'Israëlites & de Grecs Prosélytes se font Chrétiens, dès qu'on leur annonce que Jésus-Christ est le Sauveur promis. *Factum est autem Iconii ut simul introirent in Synagogam Judæorum & loquerentur, ità ut crederet Judæorum & Græcorum copiosa multitudo.* (Act. XIV. 1.) A Thessalonique, à Bérée, l'Apôtre trouve la même ardeur à embrasser l'Evangile de la part des vrais fidèles. Ceux de Bérée sur-tout se distinguent par l'empressement avec lequel ils reçoivent les paroles de vie qu'il leur annonce. *Susceperunt verbum cum omni aviditate.* (Act. XVII. 11.) On doit principalement remarquer la bonne foi avec laquelle ils recherchent dans les saintes Ecritures tous les témoignages que les Prophètes rendoient au Messie, pour les comparer avec ce que saint Paul leur annonçoit de Jésus-Christ. *Quotidie scrutantes Scripturas, si hæc ità se haberent.* (Ibid.)

Dès qu'ils voient la conformité de sa doctrine avec celle de leurs Prophètes, ils ne balancent point à l'embrasser. Soit Juifs, soit Prosélytes, ils croient en grand nombre. *Et multi quidem crediderunt ex eis, & mulierum gentilium honestarum, & viri non pauci.* (Ibid.) Corinthe si renommée n'eut pas moins l'avantage de donner des Chrétiens au monde. Dieu lui-même déclare à son Apôtre, qu'il a dans cette Ville un grand Peuple. *Populus mihi est multus in hâc Civitate.* (Act. XVIII. 10.) Tite qui y demeuroit, est qualifié d'homme juste, & qui servoit le Seigneur avant même que l'Evangile lui soit annoncé. *Intravit in domum cujusdam nomine Titi justi & colentis Deum.* (℣. 7.) Crispus Chef de Synagogue, toute sa maison, & beaucoup d'autres Corinthiens, ne sont pas moins dociles à la voix de la vérité : ils croient, & reçoivent le Baptême. *Crispus autem Archisynagogus credidit Domino cum omni domo suâ, & multi Corinthiorum audientes credebant, & baptizabantur.* (Ibid. ℣. 8.)

Si donc saint Paul rencontroit par-

tout des obstacles de la part d'une foule de Juifs pervers qui se jugeoient eux-mêmes indignes de la vie éternelle, comme il le leur dit expressément, il eut aussi la consolation d'en trouver d'autres & des Prosélytes, qui déja justifiés par leur Foi *implicite* dans le Messie qu'ils attendoient, mirent le comble à leurs mérites en le reconnoissant pour leur Sauveur, lorsque son arrivée leur fut annoncée. S'ils avoient été du nombre de ces Juifs incrédules qui adhéroient au sentiment de la Synagogue, saint Paul auroit-il trouvé parmi eux ces facilités à recevoir l'Evangile? On en peut juger par *les persécutions* que lui suscitèrent de tous côtés ces mauvais Israëlites, & à ceux de leurs frères qui croyoient. La docilité de ceux-ci est donc un fort préjugé en faveur de la bonne disposition dans laquelle ils étoient même avant la mort de Jésus-Christ.

Et il ne faut pas se persuader qu'il y en eut seulement quelques-uns de cette sorte répandus de côtés & d'autres. L'Ecriture fait foi qu'il y avoit bien des milliers de ces Juifs *zélés* observateurs de leur Loi, qui se sou-

mirent à l'Evangile. Ce sont les Apôtres eux-mêmes qui tiennent ce discours à saint Paul, dans la première entrevuë qu'il eut avec eux à Jérusalem. » Vous voyez, mon frère, com» bien il y a de milliers de Juifs qui » ont cru, & qui sont tous zélés obser» vateurs de la Loi « *. S'il y en avoit quelques-uns parmi ceux-là, qui après avoir été d'abord du nombre des persécuteurs de Jésus-Christ, se sont convertis dans la suite, & ont embrassé la Foi, (ce que nous ne révoquerons point en doute,) il est bien visible, par tous les témoignages que nous venons de rapporter, qu'il y en avoit un beaucoup plus grand nombre de ceux qui sont devenus Chrétiens, qui n'avoient point coopéré à la mort de Jésus-Christ. C'est entr'autres ce que l'on peut assurer de ces bons Israëlites qui étoient répandus dans les différens Royaumes de la terre, & qui reçurent la parole de Dieu avec une extrême avidité, *cum omni aviditate.* On en doit dire autant d'une partie de ceux

* Act. xxj. 29.

qui habitoient à Jérusalem ou dans les environs. Pourquoi donc laisser dans l'oubli tant de faits éclatans, qui font voir combien la Religion *étoit* étendue lorsque Jésus-Christ parut sur la terre, & combien il y en avoit alors qui la professoient *sincèrement*? Pourquoi ne s'occuper qu'à recueillir tous les traits qui déshonorent une partie du Peuple de Dieu, de cette partie, qui, ayant rejetté son Epoux, en a été répudiée; & ne pas mettre en même temps le contrepoids dans la balance, en opposant à ce corps de rebelles un autre corps de justes & de fidèles qui faisoit la partie la plus noble dont à peine on daigne parler. Une telle partialité, qui ne tend à rien moins qu'à *rendre* méprisable la Nation toute entière sans distinction, & à faire croire que tous, ou presque tous, étoient alors animés du même esprit d'orgueil, d'indépendance & d'endurcissement, ne se ressent guères de cette candeur, de cette simplicité, de cette charité Chrétienne dont nous devrions faire profession. Pour soûtenir la prééminence que nous avons sur les Israélites, faut-il nous

montrer

montrer jaloux des vertus de leurs Pères? Encore que gagne-t'on par un procedé si peu équitable? Rien, du côté des restes de cette Nation infortunée. Au contraire, leur nier obstinément des faits dont ils peuvent nous convaincre par nos propres Ecritures, c'est fomenter de plus en plus leur aliénation pour le Christianisme, & les mettre dans le cas de se persuader que nous n'y allons pas de bonne foi. A notre égard, quel profit en retirons-nous? Vis-à-vis d'un Juge équitable, c'est une pauvre ressource, pour le gain d'un procès, que d'en venir au point de décrier les Ancêtres de celui contre lequel on plaide. Voilà cependant à peu-près le personnage de ceux qui ne s'occupent qu'à accabler d'injures le Peuple qui a renié son Sauveur, sans jamais ou presque jamais faire mention de la partie assez nombreuse qui lui est demeuré constamment attachée.



CONCLUSION.

NOtre objet est rempli. Nous avons fait voir que depuis Adam jusqu'à la publication de la Loi Evangélique il y avoit toujours eu dans le monde une perpétuité de justice & de sainteté, & que le Dieu de toute bonté s'étoit ménagé dans tous les tems de fidèles adorateurs animés de son esprit. Quelqu'en ait été le nombre dans tous les siècles, il certain par la seule énumération que nous en avons faite sur l'autorité de l'Ecriture, qu'il n'a pas été aussi peu considérable que certaines personnes semblent vouloir l'insinuer. Et c'est sur-tout depuis la captivité de Babylone, comme nous l'avons dit plusieurs fois, que les exemples de vertus ont été plus communs & plus multipliés; car on ne verra dans aucun autre espace de tems avant Jésus-Christ un aussi grand nombre de faits éclatans en faveur de la Religion. De-là l'on doit conclure, sans hésiter, que les Prophéties qui promettoient

aux Iſraëlites captifs un cœur nouveau & un eſprit nouveau, ſe ſont vraiment & litéralement vérifiées à leur égard, avant d'avoir leur application finale & plus étenduë à l'égard du Peuple Chrétien. Il n'eſt pas moins conſtant que la Foi croiſſoit & devenoit plus vive à meſure que les tems de grace approchoient. Nous avons vû des preuves authentiques de l'une & de l'autre vérité. Loin donc de lancer ſans ceſſe des malédictions contre la nation des Iſraëlites, parce qu'il y a eu parmi eux de grands déſordres; occupons-nous plutôt à contempler les miſéricordes de la divine Bonté, qui, pour notre inſtruction, n'a pas voulu que des tems moins heureux & moins favoriſés que le nôtre fuſſent dénués des grands exemples. Admirons & remercions ſa Providence, qui, depuis l'origine du monde, n'a ceſſé de ſecourir puiſſamment ſon Egliſe, & de la protéger contre les efforts que l'Enfer a toujours faits pour la détruire. En un mot, rendons un hommage d'autant plus ſincère à la vertu de ceux qui ſe ſont ſanctifiés dans ces tems-là, que cette ſancti-

fication nous paroît avoir été plus difficile : de quelque manière qu'on l'envisage, elle sera toujours le fruit des mérites anticipés du Sauveur. Nous le verrons plus amplement dans le Volume suivant, que nous nous proposons de commencer par traiter de la nature de la Loi & de ses apanages, pour éclaircir de plus en plus les vérités qui ont été établies dans cette Dissertation.

Fin du cinquième Volume.



TABLE DES MATIÉRES

Contenues dans ce Volume.

Fin de la Table.

ERRATA.

PAge 3 ligne pénult. *Cor.... igatur*, lis. *corrigatur*.
Ib. ligne dern. *xerceatur*, lis. *exerceatur*.
47 ligne 21, quelques, *lis.* quelque.
79 ligne 9 & 10, chacune en la leur, *lis.* chacune en la sienne.
Ib. ligne 14, le leur, *lis.* le sien.
97 ligne 7, un de plus, *lis.* un des plus.
109 ligne 4, attirés, *lis.* attiré.
139 ligne 18, le Foi, *lis.* la Foi.
171 ligne 10, suivi, *lis.* suivit.
202 ligne 21, marcha, *lis.* marchât.
206 ligne 22, Josias, *lis.* Joas.
216 ligne 12 & 13, pen-dans, *lis.* pendant.
249 ligne 1, e remarque, *lis.* de remarque.
268 ligne 21, rétablierai, *lis.* rétablirai.
317 ligne 20, quelque soit, *lis.* quelle que soit.
397 ligne 12, depnis, *lis.* depuis.
454 ligne 4, vétité, *lis.* vérité.
456 ligne 13, soit-disant, *lis.* soi-disant.
466 ligne 21, annoncée, *lis.* annoncé.





